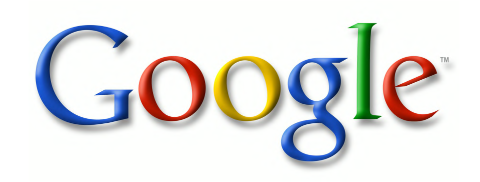
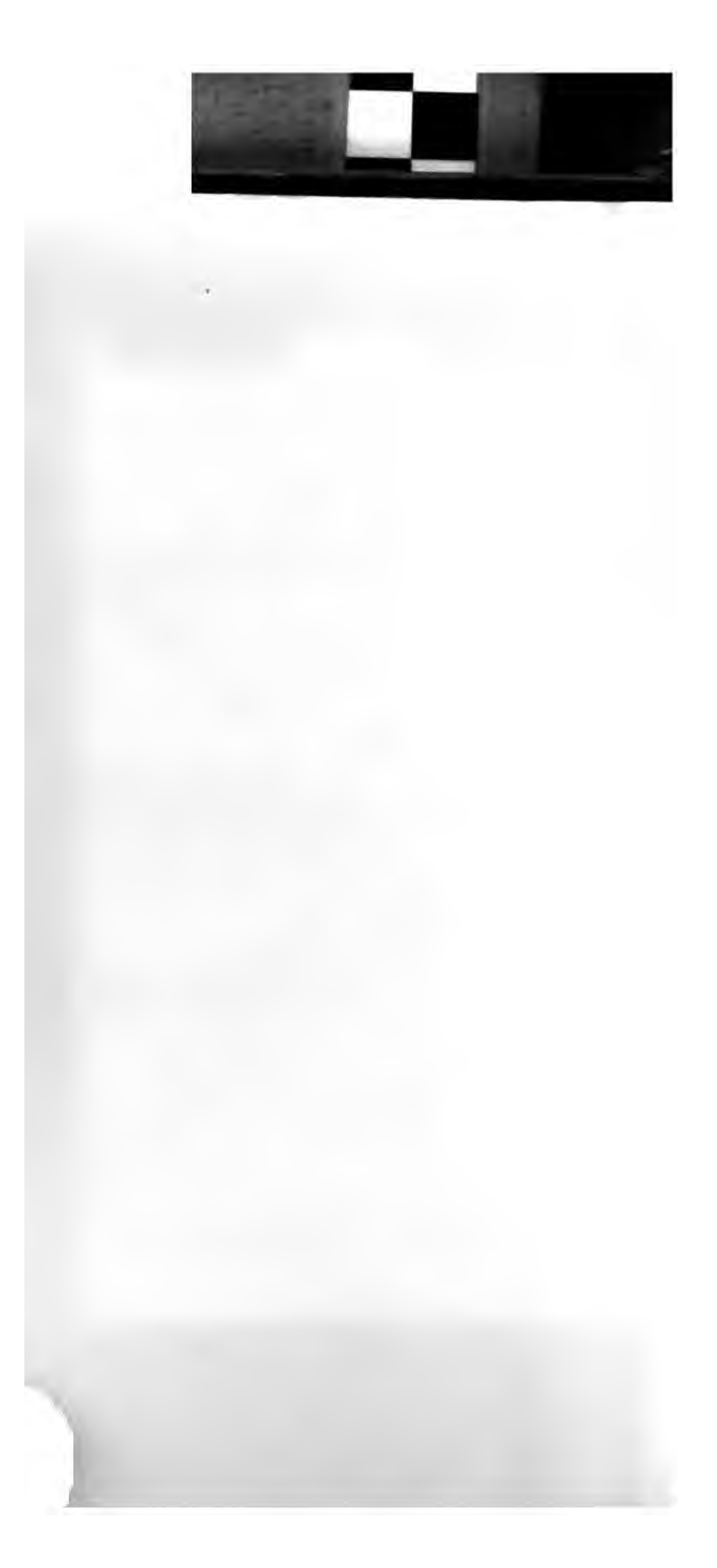












[redacted]

MÉMOIRES
D'UN MINISTRE
DU TRÉSOR PUBLIC

—

TOME III.

[redacted]

MÉMOIRES

D'UN MINISTRE

DU

TRÉSOR PUBLIC

1780 — 1815

TOME TROISIÈME



PARIS

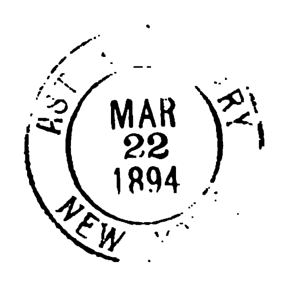
IMPRIMERIE DE H. FOURNIER ET Cie

RUE SAINT-BENOIT, 7

1845



-22421-



MÉMOIRES.

TROISIÈME PARTIE.

(SUITE.)

ANNÉE 1809.

J'AI cité, dans le chapitre qui précède, la dernière lettre que l'Empereur m'avait écrite de Madrid sous la date du 15 décembre 1808. Le 16 janvier, Napoléon était à Valladolid; le 23 du même mois, il était à Paris, et dans l'intervalle des derniers jours de décembre au 15 janvier 1809 il était allé, à travers les provinces septentrionales de l'Espagne, chercher et battre, près du port de la Corogne, une armée anglaise qui s'avançait pour soutenir l'insurrection de la nation espagnole. Retour de Napoléon à Paris.

Ce n'était pas sans regret qu'il quittait ce royaume, en y laissant, plus indécise qu'au premier jour, une question que, huit mois auparavant, il avait cru



résolue par le seul traité de Bayonne. Aussi avait-il voulu qu'un de ces coups d'éclat, dont il avait jusqu'alors disposé à point nommé, une victoire remportée sur des Anglais, précédât son départ précipité. Il avait appris à Madrid, au milieu des inquiétudes que commençaient à lui donner les affaires d'Espagne, qu'un nouvel orage menaçait nos frontières de l'est. Aussitôt qu'il avait pu connaître l'importance des armements que l'Autriche faisait mystérieusement dans toutes ses provinces, il ne s'était pas mépris sur leur but; mais il voulait empêcher qu'elle ne se donnât des auxiliaires. Il ne craignait rien du gouvernement prussien; il voulait n'avoir rien à craindre de la Russie; et c'était sans doute pour entretenir les bonnes dispositions de cette cour, qui laissait hiverner dans les nouveaux ports cédés à la France une de ses escadres, qu'il s'était pressé, à son passage par Valladolid, de me donner l'ordre de pourvoir provisoirement aux dépenses de cette escadre et à la solde de ses équipages [1].

1. « La dépense des vaisseaux russes devra être payée provi-
« soirement par le trésor; il est nécessaire que vous vous enten-
« diez avec le ministre de la marine pour tenir un compte parti-
« culier des paiements qui seront faits aux Russes. Tout se
« compensera un jour, et vous devez prendre vos mesures pour
« que ces avances puissent servir comme moyen de compensa-
« tion. Sur ce, etc.

« *Valladolid,* 11 *janvier* 1809. *Signé* NAPOLÉON. »



Comme rien n'échappe à la curiosité intéressée du commerce, les lettres des banquiers allemands avaient déjà apporté à leurs correspondants à Paris le présage de la prochaine rupture de l'Autriche. La brusque arrivée de Napoléon avait confirmé ce présage; et la combinaison qui avait pu, depuis six mois, protéger le cours des fonds français contre les spéculations qui se bornaient à de simples paris, allait inévitablement devenir impuissante contre les ventes réelles de rentes en cinq pour cent, qui menaçaient la Bourse. J'en prévins Napoléon dans ma première entrevue avec lui, quelques heures après son arrivée. Il ne me donna aucune solution. Je pris sur moi de faire suspendre à la Bourse du 23 l'intervention des agents de change du gouvernement. Cette nouveauté fit hésiter les joueurs à la baisse ; les ventes réelles furent même presque nulles, parce que les propriétaires, qui comptaient sur l'acheteur ordinaire, avaient donné pour limite le cours de 80. Mais j'avais la certitude que les offres au-dessous de 80 seraient d'autant plus nombreuses le lendemain; et peut-être, pour soutenir le cours à ce taux, aurait-il fallu y employer en six jours le double de la somme que cet étrange défi coûtait depuis six mois. Je renouvelai mes objections; les arguments de l'Autriche étaient encore plus persuasifs que les miens ; mais je ne cite pas sans quelque regret la lettre par laquelle Napoléon

Présage d'un rupture ave l'Autriche.



me permit enfin d'abandonner le cours des effets publics à lui-même [1]. Je crus le bien servir en me dispensant des fausses confidences qu'il me chargeait de faire, et en n'obéissant qu'à la première de ses injonctions

Malgré tout ce que Napoléon voulait insinuer sur la soumission de l'Espagne, sur les intentions pacifiques de l'Autriche, sur celle qu'il annonçait de rester longtemps à Paris, personne n'était disposé à croire que la guerre fût terminée, qu'une autre guerre n'allait pas s'allumer; et qu'entre l'incendie déjà flagrant dans toutes les provinces de la Péninsule et celui qui allait éclater en Allemagne, Napoléon resterait stationnaire dans la capitale de la France. Seulement, comme il renonçait à lutter

1. « Donnez des ordres pour que les achats de la caisse d'amor-« tissement cessent, et laissez le cours des cinq pour cent à lui-« même. Aujourd'hui que les affaires d'Espagne sont à peu près « terminées et que je suis arrivé à Paris, je n'attache plus aucune « importance au cours des effets. Faites dire aux agents de change « que les bruits qu'on fait courir sont faux, et que je ne pense « pas à quitter Paris; qu'il n'y a aucune présomption de guerre. « Faites-moi connaître combien la caisse d'amortissement, la « banque de France et la caisse de service ont employé depuis « mon départ en achats de cinq pour cent Je me propose de dis-« tribuer un capital de 7 millions en cinq pour cent entre diffé-« rents généraux. La caisse de service cédera ces rentes sur celles « qu'elle vient d'acquérir, et sera remboursée sur les fonds des « contributions étrangères. Sur ce, etc.

« *Paris*, 24 *janvier* 1809. *Signé* NAPOLÉON. »

contre la nature des choses[1], en forçant les cinq pour cent de rester stationnaires au milieu de nouvelles causes de fluctuation, le mouvement de la baisse fut lent et presque insensible; et il arriva en même temps que la nation française, quoiqu'elle manifestât assez généralement son improbation sur l'expédition d'Espagne, prévit, sans mécontentement comme sans alarmes, le renouvellement de la guerre avec l'Autriche, parce qu'elle savait que, du moins à cet égard, l'injustice de l'agression ne pouvait pas être reprochée à Napoléon.

Démission de la place de grand chambellan donnée par M. de Talleyrand.

Malgré mon intention d'éviter tous détails étrangers à l'objet de cet écrit, je crois devoir placer ici un incident qui, dans une cour ancienne, aurait été la grande nouvelle du matin pour être oubliée le soir même; car cette révolution n'y aurait occupé, n'y aurait intéressé que ce très-petit nombre de familles qui forment ce qu'on appelle la maison du prince, et qui, placées dans un petit orbite à part,

1. C'était également contre la nature des choses que l'administration des finances était divisée entre deux ministres; aussi toutes les fois que l'unité d'action le demandait, Napoléon confondait les attributions. C'est ainsi que dans ce cas il plaçait sous la direction du ministère du trésor la caisse d'amortissement, qui n'en dépendait pas plus que la Bourse et la Banque. Mais la bonne intelligence entre les deux ministres en était d'autant moins troublée, que ces exceptions n'avaient lieu que pour des opérations difficiles auxquelles personne n'était empressé de prendre part.



n'ont jamais rien de mieux à attendre du public qu'une indifférence égale dans leurs disgrâces et dans leurs prospérités. Mais la cour de Napoléon, ouverte à tous les généraux, à tous les officiers d'une nombreuse armée, à tous les magistrats, à tous les administrateurs, où chaque famille française avait en quelque sorte un représentant, participait, par la multitude de liens qui rapprochaient d'elle toutes les classes de la population, à ce caractère de nationalité qu'on trouvait depuis vingt ans dans nos armées; et l'événement dont je vais parler fit assez de sensation, parce qu'il augmenta l'inquiétude d'hommes déjà inquiets d'une position nouvelle pour eux, en frappant l'un des premiers personnages importants qui se fussent attachés au sort de Napoléon, lorsque, sous un titre populaire, il marchait vers le pouvoir monarchique, celui, en un mot, qui avait été le premier confident et peut-être le plus habile instrument de sa politique. Cet événement apprit à tous que leur chute pouvait être aussi brusque que leur élévation avait été rapide, et que de grands services n'y défendaient personne contre la disgrâce.

Trois jours après son retour à Paris, à la suite d'une de ces audiences du dimanche, dans lesquelles quelques centaines de personnes allaient chercher, dans les salons des Tuileries, un regard de Napoléon, il avait fait appeler dans son cabinet

trois des grands dignitaires de l'empire, M. Cambacérès, M. Lebrun et M. de Talleyrand; deux ministres, M. l'amiral Decrès et M. Fouché. Ce moment était ordinairement celui qu'il destinait à des conseils : cette fois la convocation avait un autre objet. Pendant son dernier séjour en Espagne, on avait éveillé ses soupçons sur quelque apparence de rapprochement entre deux hommes dont l'antipathie réciproque n'était un mystère pour personne et s'expliquait assez. Ces deux hommes étaient M. de Talleyrand et le ministre de la police (M. Fouché); jamais plus de contrastes n'auraient tenté de se mettre en rapport; et c'est peut-être en raison même de l'étrangeté d'un tel accord, qu'il était devenu plus suspect à Napoléon. Il retrouvait l'opinion publique peu favorable à l'occupation de l'Espagne et à sa cause : il était blessé d'apercevoir dans la capitale de la France une disposition à la censure d'autant plus importune qu'elle était nouvelle pour lui. Il savait que pendant son absence on avait assez publiquement parlé de changements à faire dans le ministère; du rappel de M. de Talleyrand à la direction des affaires étrangères avec un nouveau titre plus analogue que celui de simple ministre, à son rang de prince et de grand dignitaire de l'empire; du choix d'un nouveau ministre de l'intérieur, et on désignait M. de Rémusat, à qui M. de Talleyrand s'intéressait; enfin de M. Fouché lui-même, qui



aurait réuni dans sa personne deux ministères. Peut-être ces vains bruits avaient-ils pris naissance dans quelques-unes de ces épigrammes légères qui échappaient quelquefois à M. de Talleyrand malgré sa réserve habituelle, ou dans ces indiscrétions que se permettait souvent M. Fouché en usant du privilége de son ministère, indiscrétions qui surtout de sa part n'étaient pas contagieuses. De telles conjectures ne pouvaient-elles pas simplement provenir de notre constant besoin de changements sur notre scène, quel que soit le spectacle? Certes M. de Talleyrand et M. Fouché, et chacun du point de vue qui lui était propre, connaissaient trop bien Napoléon pour avoir la prétention de lui donner des ministres et d'influer sur ses choix et sur sa politique par une de ces combinaisons qui préparent ailleurs la résolution du souverain. L'un joignait à l'élévation de son esprit trop d'habileté à saisir les nuances de toutes les positions et surtout trop d'usage de l'ancienne cour, pour ne pas juger que, sauf le cérémonial et la flatterie, aucune des habitudes de cette cour ne pouvait se reproduire dans la nouvelle; l'autre, qui jusque là avait été impunément aventureux, et révolutionnaire assez propre à des coups d'état, n'aurait eu, si un complot réel avait été formé (et peut-être alors dans un but plus élevé qu'un simple changement de ministère), ni la discrétion, ni la dissimulation qui peuvent seules faire

réussir des intrigues de ce genre; quoi qu'il en soit, Napoléon disait hautement qu'il apportait d'Espagne la connaissance d'un plan concerté entre M. de Talleyrand et M. Fouché pour détacher de lui l'opinion publique.

Si l'expédition d'Espagne était l'objet de l'improbation universelle, c'était par leur influence.

Si les actes du ministère ou la personne de quelques ministres étaient critiqués, ridiculisés dans les salons, c'était par eux que cette audace était encouragée.

Ils étaient, sans doute aussi, les complices des diplomates étrangers, qui souriaient à cette fermentation sourde, et ne négligeaient pas d'en rendre compte à leurs cabinets.

Ces conclusions, fortifiées par les insinuations qu'il avait reçues, paraissaient naturelles à Napoléon, qui prenait si souvent, et non pas toujours sans raison, ses soupçons pour des inspirations, ses suppositions pour des découvertes; et comme son expression grandissait encore les fantômes que son imagination avait enfantés, il voyait dans l'union de MM. de Talleyrand et Fouché, dans la nouvelle faveur de l'opinion publique à leur égard, une sorte d'opposition à son plan, et il l'appelait une véritable *conspiration* contre lui. Aussi l'explosion de reproches et d'accusations à laquelle il se livra directement contre eux ne peut être comparée à aucune



autre. Ce fut là qu'il déclara « que ceux qu'il avait « faits grands dignitaires ou ministres cessaient « d'être libres dans leurs pensées et dans leurs ex- « pressions; qu'ils ne pouvaient être que les organes « des siennes; que, pour eux, la trahison avait « déjà commencé quand ils se permettaient de « douter; qu'elle était complète si du doute ils « allaient jusqu'au dissentiment : » dans un autre moment, et de sang-froid, il eût sans doute été plus modéré dans l'expression de ses principes, tout en s'en réservant, peut-être, les conséquences.

La scène s'ouvrit par ces généralités également embarrassantes pour les cinq assistants, et auxquelles succédèrent bientôt les personnalités les plus violentes contre M. de Talleyrand et M. Fouché. Je n'ai pas besoin de dire que, devant un tribunal où l'accusateur était en même temps le seul juge, les trois témoins restèrent aussi muets que les deux accusés; personne n'avait là le choix de son rôle. Napoléon reprocha surtout à l'un de ces derniers, en se prévalant de la liberté qu'il laissait aux objections quand elles ne s'adressaient qu'à lui seul, d'être resté silencieux avec lui sur des mesures qu'il désapprouvait en arrière; il se plaignait de l'autre comme étant toujours disposé à sacrifier la popularité du chef de l'État à la sienne; comme cherchant à flatter tous les partis pour se faire des prôneurs, et à s'assurer l'appui de la voix publique, pour

contrarier le gouvernement lui-même dans tout ce qui ne serait pas de son avis; il disait à tous deux, et dans un style qui ne pouvait appartenir qu'à lui : « Vos honneurs, vos biens, à qui les devez-vous? à « moi seul ; comment pouvez-vous les conserver? « par moi seul. Regardez en arrière, examinez « votre vie passée!... Eh! vous tramez des com- « plots!... Il faut, en vérité, que vous soyez bien « aveugles sur vous-mêmes pour croire que tout « autre que moi fût assez fort et assez généreux « pour vous soutenir. Apprenez que, s'il surve- « nait une révolution nouvelle, quelque part que « vous y eussiez prise, elle vous écraserait les pre- « miers [1]. »

Assurément ni M. de Talleyrand, ni M. Fouché, ne conspiraient, surtout ensemble, contre Napoléon ; ni l'un ni l'autre ne regardaient à cette époque une révolution comme possible. Quant à l'intrigue qu'on croyait avoir découverte, existait-elle réellement? avait-elle la portée qu'avaient voulu lui supposer ceux qui l'avaient révélée et qui peut-être ne voulaient que tenir leurs rivaux à plus de distance, par une de ces combinaisons qu'admet la morale des cours? Il faut être soi-même dans les intrigues

1. Ces pronostics ne se sont vérifiés ni pour l'un ni pour l'autre de ces deux hommes, qui ne doivent assurément pas être placés sur la même ligne. La Restauration a largement profité des services de l'un, et elle n'a pas refusé les services de l'autre.



pour les bien juger; et si je suis resté dans le doute et l'ignorance sur celle-ci, c'est, il faut bien l'avouer, que je n'ai jamais été beaucoup mieux informé sur aucune autre. Les opinions attribuées à M. de Talleyrand et à Fouché étaient précisément celles que Napoléon trouvait manifestées dans le public; il était frappé d'un tel accord, et en avait porté les conséquences à l'extrême : peut-être aussi, accoutumé à calculer tout, jusqu'à ses colères, avait-il voulu, à la veille d'une nouvelle guerre qui devait imposer à la nation un surcroît de sacrifices, prévenir des oppositions plus réelles, et décourager lui-même toute espèce de remontrances, par l'éclat de sa sévérité envers deux hommes éminents, dont cependant il ne pouvait que suspecter les opinions sur quelques points, sans avoir à leur reprocher un seul fait positif.

Ces divers motifs purent avoir plus de part qu'on ne le crut alors sur un événement dont la véritable cause restera probablement toujours cachée.

Après s'être livré pendant deux heures à ce débordement de reproches, il congédia les personnes convoquées à ce conseil, sans s'expliquer sur les suites qu'il donnerait à son ressentiment; il avait répété plusieurs fois que des exemples étaient nécessaires pour contenir les factieux et les intrigants.

Au premier bruit qui s'en répandit (et Napoléon

ne désirait pas que la chose restât secrète), on s'attendit à la disgrâce du ministre de la police, à l'exil de M. de Talleyrand. Il n'est pas même bien sûr que les trois autres assistants fussent en pleine sécurité sur eux-mêmes; mais il rappela auprès de lui, dans la soirée du même jour, M. Cambacérès et M. Lebrun, auxquels il se montra aussi calme qu'il avait été emporté dans la matinée. M. Fouché conserva son ministère. Napoléon ne changea rien à sa manière accoutumée envers l'amiral Decrès, qu'il aimait assez et qui savait mieux que personne, avec les saillies d'un esprit vif, original et piquant, rehausser la soumission et même la flatterie, par le langage et les formes d'une brusque indépendance.

Enfin M. de Talleyrand ne fut pas exilé; il conserva son titre et son rang de grand dignitaire, mais il perdit sa place de grand-chambellan, et ce fut trop. M. de Talleyrand n'avait pas, à proprement parler, de véritables ennemis; ceux mêmes qui lui étaient contraires étaient plutôt des envieux que des ennemis; aucun ne contestait ses hauts talents, et n'élevait jusqu'à eux la rivalité; aucun non plus n'ignorait ses services; et, en faisant un retour sur soi, on l'entourait d'une sorte d'intérêt qu'il n'avait peut-être pas inspiré dans ses prospérités. Il paraît que cette impression n'échappa pas à Napoléon, et qu'il crut devoir la ménager; car, par la lettre qu'il écrivit à M. de Talleyrand, au lieu de

Influence de cette disgrâce.



prononcer une déchéance, il eut l'air de recevoir une démission libre et convenablement motivée. Toutefois cet adoucissement dans la forme ne balança que faiblement l'effet fâcheux de la mesure. Parmi ceux qui avaient obtenu des places, des titres, des traitements de cour, beaucoup les avaient demandés, d'autres les avaient seulement acceptés; aucun ne voulait les perdre, car les perdre était une disgrâce, et une disgrâce ne se supporte jamais. A cette époque, d'ailleurs, le prestige qui entourait l'Empereur était loin d'être affaibli; et ce besoin, inhérent aux hommes, de rêver toujours quelques faveurs de la fortune, venait encore le fortifier. La puissance illimitée de Napoléon, dont il aimait souvent à faire usage d'une manière inattendue, entretenait sans cesse autour de lui une sorte d'espoir vague et indéfini, qui n'était pas sans doute un de ses moindres moyens d'agir sur tous ceux qui l'approchaient. L'homme nouveau décoré de l'habit de chambellan pouvait présager un poste éminent dans le sourire qui venait de lui être jeté en passant, ou la parole bienveillante qui venait de lui être adressée. L'homme des anciens temps, qui avait consenti à porter ce même habit, obtenait tout à coup, sans l'avoir sollicitée, la restitution des biens et des bois, non vendus, de sa famille; ni l'un ni l'autre ne voulaient renoncer à ces chances. Enfin dans les situations les plus élevées surtout de l'ordre militaire,

le contrat tacite de la soumission et de l'obéissance passive n'avait été consenti par chacun que comme une garantie de plus de la durée d'une position acquise et qu'on prétendait conserver. Cette disgrâce imprévue d'un homme de l'importance de M. de Talleyrand répandit une inquiétude d'autant plus générale que, les motifs en étant ignorés, personne ne put se croire à l'abri. Je me rappelle que, le soir même du jour où la scène dont je viens de rendre compte avait eu lieu, je reçus la visite d'un général arrivant la veille de l'Espagne, où il avait été blessé, et qui venait m'annoncer avec joie qu'il partait le lendemain pour l'Allemagne; et comme je m'étonnais d'un si prompt départ, lorsque sa santé demandait encore des ménagements : Ma foi, me dit-il, *je vois qu'ici les plus avisés se laissent surprendre; que la peur gagne les plus braves; je me trouve plus à mon aise au milieu des balles et des baïonnettes.*

Napoléon avait assigné, pour le même dimanche où il tint un si singulier conseil de discipline, un conseil extraordinaire de finances. Ce dernier conseil n'eut pas lieu; mais ce n'est peut-être pas sans intérêt qu'on parcourra, dans la même lettre [1] par

1. « Présentez-moi dimanche prochain un travail qui me fasse « connaître la situation des finances au 1er janvier 1809 avec des « détails à l'appui, en y comprenant tout ce qui est relatif à la « caisse d'amortissement et à la grande armée. Je désire voir



laquelle Napoléon le convoquait, la nomenclature des matières qu'il se proposait d'y traiter. C'était à la fin de janvier 1809 qu'il voulait qu'on lui rendît compte de la situation complète des finances au 31 décembre 1808 sur les budgets de 1806 et 1807; sur celui de l'année 1808, qui finissait à peine; sur celui de 1809, qui ne pouvait encore être que spéculatif; sur les opérations de la caisse d'amortissement, alors aussi compliquées qu'elles sont simples aujourd'hui; sur les dépenses de la grande armée; enfin sur le produit des contributions étrangères.

apoléon it tous les mptes de nances.

Ce travail put lui être présenté dans l'ordre même qu'il assignait à chacune de ces divisions, deux

« dans ce Mémoire tout ce qui reste à solder et à recouvrer sur « les années antérieures. Ainsi vous me présenterez le budget de « 1807 tel qu'il a été arrêté par la loi, en indiquant ce qui était « rentré au 1er janvier 1807, et les paiements et recouvrements « qui restent à faire sur ce même budget, ainsi que tout ce qui « est relatif aux bons de la caisse d'amortissement : vous suivrez « la même marche pour le budget de 1808. Celui de 1809, vous « le mettrez sous mes yeux tel que je l'ai arrêté en recettes et en « dépenses. Vous y joindrez dans un même cadre tous les budgets « des différents ministères tels que vous les avez au trésor. La « quatrième partie aura pour objet la caisse d'amortissement et la « grande armée. Vous indiquerez ce qui est rentré à la caisse sur « les fonds provenant de la troisième coalition, ce qui en est sorti, « ce qui reste à recouvrer. — Vous suivrez le même système de « travail pour la quatrième coalition. Dans ces derniers états, « vous comprendrez ce qui est entré, non-seulement dans la caisse, « mais aussi dans les comptes des receveurs sur les lieux. Il sera « nécessaire de me faire connaître en même temps la situation

jours après sa demande, à une époque où la France était d'un grand tiers plus grande, où la principale comptabilité des dépenses, celle de la guerre, éprouvait tant d'entraves par la dissémination des troupes françaises sur la presque totalité de l'Europe, où les plus grands travaux qui aient été entrepris, depuis les Romains, en fortifications et en grandes routes, s'exécutaient et étaient payés par le trésor public à plus de quatre cents lieues de la capitale. Il n'est pas étonnant qu'avec une machine de comptes bien organisée, une bonne méthode d'écritures et un concours d'hommes tels que ceux qui me secondaient, le trésor public pût recueillir et former à point nommé tous les résultats qui lui étaient demandés, puisque tous les comptes étaient constam-

« des recettes et ce qui resterait encore de dépenses à faire au « 1er janvier 1809, ainsi que le budget de la grande-armée dans « les années 1806, 1807, 1808 et 1809, et de l'armée du Rhin « pendant 1808, en distinguant ce qui doit être soldé par les fonds « des contributions étrangères pour la grande-armée, et ce qui « doit l'être par le trésor. Je désire un tableau exact de ma position au 1er janvier 1809 et de l'état où la caisse des contributions se trouve placée, afin de juger d'un coup d'œil quelles « sont mes ressources et leurs éléments. Vous joindrez à ce mémoire les différents arrêtés et décisions que j'ai donnés et qui « ont servi à régler les comptes de 1806, 1807 et 1808. Vous y « comprendrez aussi l'état des sommes que j'ai avancées, soit « pour les canaux, soit à différentes villes, pour que je puisse voir « ce qui me reste disponible pour d'autres opérations. Sur ce, etc.

« *Paris*, 26 *janvier* 1809. *Signé* NAPOLÉON. »



ment à jour ; et c'est là partout la première condition d'une comptabilité qui veut accomplir son devoir et atteindre son but. Il était facile de présenter avant la fin de janvier 1809 la situation de tous les budgets antérieurs au 1er du même mois, et l'état de toutes les recettes et de toutes les dépenses appartenant à chacun d'eux [1]. Pour composer cette masse volumineuse de chiffres que devait mettre si promptement sous les yeux de l'Empereur le ministre du trésor, et qui embrassait plusieurs milliards divisés par budget, par origine de recettes, par nature de dépenses, il suffisait d'extraire des livres de la trésorerie les comptes qu'il désignait, dans leur ordre naturel, et de les placer sous les titres dont sa lettre présentait la série. Mais ce qui est vraiment étonnant, c'était qu'au milieu de tant d'occupations et de préoccupations diverses, de tant de projets qui se succédaient et s'entre-choquaient dans sa tête, de tant de soucis attachés à sa position, et que multipliait son caractère, Napoléon conservât une tradition aussi précise des procédés et des méthodes des administrations dont il voulait inspecter momentanément la situation et la marche! Personne n'avait le prétexte de ne pas pouvoir répondre, car

1. Le même ordre a été maintenu au milieu même des circonstances difficiles de 1813 et du premier trimestre de 1814; ce dernier compte est encore dans mes mains.

chacun n'était interrogé que dans sa langue propre.

C'est cette singulière aptitude du chef de l'État, et la précision technique de ses questions, qui peuvent seules expliquer comment il parvenait à maintenir un ensemble si remarquable dans un système administratif dont il faisait aboutir à lui les moindres détails.

Ce système qu'il s'était rendu personnel et qui survit encore, au moins en partie, à celui qui le faisait mouvoir, n'était pas en effet à dédaigner dans l'héritage qu'il laissait. Napoléon l'avait fait pour un grand empire dans lequel il voulait tout voir, tout connaître. Un pareil instrument ne convient pas moins à la France resserrée aujourd'hui dans ses anciennes limites : ses ministres auront à répondre de leurs actes à des arbitres qui, souvent, ne seront pas moins exigeants que ne l'était Napoléon.

Un tel respect pour les règles et même pour les simples formules, une telle patience dans leur étude, un tel scrupule pour leur maintien, pouvaient surprendre dans un guerrier qui, d'un côté, ne connaissait pas de règles fixes dans ses plans militaires, qui a dû une partie de ses succès à la facilité avec laquelle il savait les varier suivant les circonstances; qui, de l'autre, dans ses combinaisons politiques, se plaçait si souvent hors de toute règle, soit à l'égard des peuples, soit à l'égard des souverains. Ici, toutefois, le contraste n'est qu'apparent. Le



grand but de Napoléon était sans doute la domination ; mais il ne croyait jamais pouvoir assez multiplier les routes qui pouvaient l'y conduire; celles qui paraissaient les plus opposées, celles qu'on aurait jugées les plus inaccessibles, n'étaient pas celles qui lui convenaient le moins, précisément parce que l'on devait être moins préparé à l'y rencontrer : et d'ailleurs en même temps que son caractère se soulevait contre toute barrière dans la position où il se trouvait placé à la tête d'un gouvernement immense, il avait senti que ce gouvernement deviendrait inextricable, si, dans ses rapports avec tant d'agents publics, et dans cette multitude de décisions de détail qu'il rendait chaque jour, il avait toléré des variations dans les méthodes par lesquelles il avait concentré en lui tout principe d'action : il s'imposait ce joug pour maintenir plus sûrement sous le sien les quarante millions d'hommes qu'il gouvernait.

Il continua jusqu'au 24 mars d'affecter une entière sécurité sur les dispositions de l'Autriche, quoiqu'il regardât la rupture comme inévitable. Il se plaisait à entretenir cette puissance dans l'opinion qu'il ne soupçonnait pas l'objet de ses préparatifs; mais il s'occupait de ceux qu'il devait lui opposer avec autant de mystère que d'activité, et toujours sans mettre même ses ministres dans sa confidence tout entière.

Il évitait de donner trop d'éclat aux nouvelles

levées; il renforçait les corps par des envois successifs de détachements tirés des dépôts. Sous prétexte de changements qui devaient avoir lieu dans la cavalerie, dans les équipages, dans l'artillerie, il assignait des fonds extraordinaires pour les remontes, pour l'habillement, pour des fabrications d'armes nouvelles; il se faisait présenter l'inventaire des approvisionnements des places de guerre; il accumulait dans les villes de seconde ligne d'abondantes munitions, qu'il se proposait de répartir au moment du besoin entre les différents corps de troupes, lorsqu'ils se mettraient en marche. Les deux ministres de la guerre, qui obtenaient, par les décrets de distributions de fonds, des sommes plus fortes que celles qu'ils avaient demandées, le ministre du trésor, qui se trouvait chargé de pourvoir à de nouvelles dépenses, n'étaient pas assez novices pour se méprendre sur le véritable but de ces dispositions; mais, accoutumés à ne jamais provoquer les confidences du chef, ils s'abstenaient, même entre eux, de se confier leurs pressentiments: et, au delà de ce premier cercle, ce secret ne courait plus de risques; car c'était assez pour ceux qui, sous leurs ordres, soignaient des détails partiels, que de remplir chacun leur tâche, sans s'embarrasser de conjectures qui ne pouvaient d'ailleurs prendre quelque consistance que par des vues d'ensemble qui leur manquaient.

Secrets préparatifs de la nouvelle campagne d'Allemagne.

La cour de Napoléon avait repris les habitudes de la saison : des bals, des fêtes, des cercles, occupaient toutes les soirées; l'ambassadeur d'Autriche y était aussi assidu que les autres membres du corps diplomatique; il y portait le même maintien, il y trouvait le même accueil.

C'est ce même ministre[1] qui devait, dans l'espace de quatre ans, concourir le plus efficacement à former, puis à briser l'alliance de Napoléon avec la maison d'Autriche.

Si les membres du corps diplomatique se faisaient entre eux quelques ouvertures, elles ne sortaient pas de leur ligne; ils étaient divisés, s'observaient, cherchaient à se deviner, à se surprendre réciproquement la matière d'une dépêche pour leurs cabinets, et se fiaient peu les uns aux autres. D'ailleurs, dans des circonstances graves, telles que celles de cette époque, Napoléon ne se refusait pas de franchir les intermédiaires de la diplomatie. Il n'est pas douteux qu'il n'eût une correspondance directe avec les princes les plus puissants de cette coalition qu'il avait formée sous le nom de confédération du Rhin; et qu'il ne les eût avertis que, quels que fussent les motifs de l'Autriche pour faire de nouveaux armements, ils devaient se presser d'augmenter leurs forces dans la même proportion. C'est ce qui

1. M. de Metternich.

[redacted]

explique comment Napoléon, qui n'avait pas pu mettre encore en mouvement toutes ses troupes, lorsque l'Autriche envahissait déjà la Bavière, parut si subitement, au mois d'avril 1809 (comme on le verra bientôt), à la tête d'une armée allemande[1] pour combattre les Allemands[2] que cette puissance faisait marcher contre lui.

En attendant, dans sa correspondance comme dans ses conseils, il ne paraissait s'occuper que de détails étrangers à l'Autriche.

Le 27 janvier, il voulait déjà que les monnaies espagnoles reçussent l'empreinte de l'effigie du nouveau roi qu'il venait de donner à la Péninsule[3]. Il

1. Bavaroise.

2. Autrichiens.

3. « Donnez ordre au payeur qui est à Madrid de faire fondre
« et convertir en piastres et en toute autre monnaie d'Espagne, à
« l'effigie du roi Joseph, les matières d'argent qu'il a. Concertez-
« vous avec le ministre des finances pour savoir s'il ne vaudrait
« pas mieux, et si cela ne serait pas plus tôt fait, de faire venir
« de Madrid un coin, et de fabriquer cette monnaie ici. Il faudra
« s'écarter le moins possible du type actuel des monnaies d'Es-
« pagne. Burgos manque d'argent. Pourquoi ce payeur ne tient-il
« pas mieux cette caisse au courant? J'ai laissé à Valladolid des
« fonds appartenant à mon trésor de la couronne; entendez-vous
« avec le sieur Estève*, mon trésorier, pour que cet argent soit
« versé dans la caisse de votre agent à Burgos. Vous en ferez tenir
« compte ici au sieur Estève Accompagnez votre dépêche d'une
« lettre d'Estève à son préposé à Valladolid. Sur ce, etc.

« *Paris*, 27 *janvier* 1809. *Signé* NAPOLÉON. »

* Alors trésorier de la liste civile, et remplacé depuis par M. de la Bouillerie.

savait que les caisses royales d'Espagne contenaient plusieurs milliers de marcs d'argent en lingots et vaisselles; il mettait en question s'il ne conviendrait pas de faire venir ces matières à Paris avec un coin d'Espagne, pour y faire fabriquer plus promptement la nouvelle monnaie. Ce projet n'eut aucune suite.

Dans la même lettre, il m'apprenait qu'une partie des fonds de sa liste civile, qu'il avait envoyée en Espagne en 1808, était restée à Valladolid; il me proposait de les prendre pour le compte du trésor public, qui les emploierait sur les lieux aux dépenses de l'armée française, et les rembourserait à Paris au trésor de la couronne.

J'ai déjà eu l'occasion de faire observer que, lorsqu'on lui avait présenté le système d'amortissement adopté par l'Angleterre depuis 1786 comme le seul modèle qu'on dût consulter, il avait objecté que ce système ne conviendrait à la France que quand elle serait, comme l'Angleterre, réduite à la nécessité des emprunts annuels. Aussi ne se faisait-il pas scrupule de disposer des rentes en cinq pour cent que la caisse française d'amortissement avait rachetées. Il est vrai que ce n'était qu'en faveur d'établissements publics qui ne pouvaient pas aliéner ces rentes, et seulement à titre d'échange, lorsque les mêmes établissements pouvaient fournir à la caisse d'amortissement des valeurs au

moins équivalentes. C'est ainsi, comme on l'a déjà vu, qu'une partie des rentes de la caisse d'amortissement était antérieurement devenue la propriété du sénat et de la Légion-d'Honneur, en même temps que la caisse d'amortissement s'était rendue propriétaire d'une partie de leurs immeubles, qu'elle revendait successivement en détail, pour employer le produit de ces ventes à de nouveaux rachats de rentes. Il croyait trouver dans cette combinaison un double avantage, celui d'augmenter les revenus des établissements publics qu'il affectionnait, d'établir plus de concordance entre l'échéance de ces revenus et celle de leurs engagements, et celui d'assurer à la caisse d'amortissement elle-même, au moins pour les premiers moments, des moyens plus larges d'intervention sur la place, par le renouvellement de ses capitaux.

C'était surtout lorsqu'il préparait quelque nouvelle expédition qu'il désirait que la Légion-d'Honneur pût acquitter exactement les pensions promises à ses membres dans leurs grades respectifs. Et, en examinant le budget de cette institution, il avait remarqué que les payements étaient souvent entravés soit par le retard, soit par l'insuffisance des recouvrements; la Légion-d'Honneur possédait encore alors en immeubles près de 1,200,000 francs de revenus [1]. Le 6 février 1809, il fit transférer par

Augmentation des revenus de la Légion-d'Honneur.

1. « Il paraît que la caisse d'amortissement a plus de 1,500,000 fr.



la caisse d'amortissement 1,500,000 francs de rentes en cinq pour cent à la Légion-d'Honneur qui lui céda la propriété des domaines, dont le capital excédait 25 millions; par cet échange la Légion acquérait un accroissement de 300,000 francs dans ses ressources annuelles avec la certitude d'un recouvrement plus exact; et la revente de ces domaines, par la caisse d'amortissement, assurait à celle-ci les moyens de racheter une quotité de rentes plus forte que celle qu'elle avait cédée, le cours des cinq pour cent variant alors de 76 à 80.

Dans les mesures qu'il prenait à cette époque pour augmenter la force de chacun des corps de son armée, on conçoit bien qu'il ne négligeait pas sa garde impériale. Ce corps jouissait de grandes prérogatives; l'Empereur paraissait lui prodiguer tous les genres de distinction. Ses attributions pécuniaires dépassaient la proportion commune; mais comme Napoléon, magnifique envers cette garde dans la fixation de son budget particulier, corrigeait ensuite l'abus de sa propre munificence par les restrictions qu'il mettait aux distributions mensuelles des fonds de ce budget, il arriva, par

gmentation e la garde impériale.

« de rentes disponibles, par le résultat de ses derniers achats; « elle va céder ces 1,500,000 francs de rentes à la Légion-d'Honneur, qui lui donnera en échange des immeubles valant plus de « 25 millions; ainsi cette opération absorbera ces nouveaux cinq « pour cent en restituant à la caisse d'amortissement ses capitaux. Sur ce, etc.

« *Paris*, 6 *février* 1809. *Signé* NAPOLÉON. »

exemple, au commencement de 1809, que, sur les 11 millions destinés aux masses d'entretien de la garde par le budget de 1808, elle n'avait employé que 8,300,000 francs [1]. Napoléon trouvait donc, dans les seuls crédits dont ce corps pouvait régulièrement disposer, une partie des fonds nécessaires pour l'équipement de ses nouvelles recrues, qui se composaient des meilleurs soldats des autres corps; et, par l'effet de cette disposition, la garde se trouva bientôt plus forte d'un cinquième en nombre, sans qu'on soupçonnât aucun changement dans sa consistance. L'effectif de la garde impériale était déjà alors de plus de trente mille hommes; la dépense de sa solde était à peu près égale à celle de ses masses d'entretien. Ainsi trente mille hommes de choix, qui se regardaient eux-mêmes comme un corps d'officiers, qui, en effet, étaient beaucoup mieux traités que tous les autres corps, et dont ceux-ci se montraient plus orgueilleux que jaloux, ne coûtaient qu'environ 22 millions par année.

1. « Je vous envoie le compte de ma garde, que me présente « le ministre de la guerre; il résulte des états que vous m'avez « remis le mois dernier, que vous lui avez fait payer sur ses « masses 8,300,000 francs sur 1808; son budget était de 11 mil- « lions pour cette année; le trésor lui doit donc 2,700,000 francs; « ainsi il y a des crédits libres pour les 2,538,000 francs qui lui « deviennent nécessaires; voyez si elle n'a pas de crédits non em- « ployés pour ce service sur 1807 et 1806. Sur ce, etc.

« *Paris*, 7 *février* 1809. *Signé* NAPOLÉON. »



payées d'avance. Il fallut, pour plusieurs services, solder en trois mois des sommes qui, dans la marche naturelle du budget, ne devaient être exigibles que par douzièmes pour chacun des mois de l'année; mais ce n'était pas le moment pour un ministre du trésor de chercher à faire valoir une meilleure théorie.

Ce qui n'était pas moins remarquable, c'est que Napoléon mettait à la disposition des deux ministres ordonnateurs de la guerre des crédits qui dépassaient toutes les proportions du budget des dépenses, sans que le ministre des finances fût même invité à proposer un accroissement de ressources dans le budget des recettes. Il n'était question ni d'emprunt, ni d'impôt additionnel. Napoléon se bornait à m'écrire [1] que les deux ministres de la guerre ordonnanceraient, en moins, dans les huit derniers mois, ce qu'ils auraient ordonnancé, en plus, dans les quatre premiers; on retrouve encore ici cette manière de calculer qui lui était propre; il ne plaçait dans sa perspective que la victoire; il ne préparait rien pour un revers; n'ayant à combattre que

1. « Il est indispensable de faire aux deux ministres de la « guerre des avances sur le budget courant, et de solder ce qui « leur reste de crédits non employés sur les budgets antérieurs, « sauf à restreindre leurs ordonnances sur les mois ultérieurs. « Sur ce, etc.

« *Paris*, 16 *mars* 1809. *Signé* NAPOLÉON. »

les Autrichiens seuls, il regardait un revers comme impossible.

Je répète que, pendant tout ce temps, le nom même de l'Autriche n'était pas prononcé. L'ambassadeur faisait effort chaque jour pour éloigner le soupçon d'une rupture prochaine. Napoléon paraissait n'en faire aucun pour se laisser persuader. Et ce ne fut que le 24 mars [1], conséquemment peu de jours avant son départ pour la frontière menacée, qu'une de ses dépêches me désigna clairement le but des préparatifs, en m'annonçant que le trésor public avait encore de nouveaux sacrifices à faire. Déjà alors il se croyait en état de surprendre l'Autriche, au lieu d'être surpris par elle. Il me demandait des fonds dont il pût disposer à Strasbourg, il m'en demandait même sur la ville d'Augsbourg, quoiqu'il sût que des corps autrichiens se mettaient dès cette époque en mouvement pour marcher sur cette place.

1. « Les affaires deviennent sérieuses en Autriche. Donnez des « ordres pour qu'il y ait à Strasbourg un premier fonds de 4 mil- « lions en or et en argent, sous le plus court délai possible. « 2 millions seront affectés aux dépenses des différents services « de la guerre. Les deux autres seront à ma disposition. Dans « les deux premiers millions, seront compris les 500,000 francs « que j'ai mis à la disposition du major-général par mon décret « de ce jour ; si vous avez des traites sur Augsbourg et que vous « puissiez y réaliser de l'argent, je désirerais avoir un million sur « cette place. Sur ce, etc.

« *Paris*, 24 *mars* 1809. *Signé* NAPOLÉON. »



Le 25 il ordonnait [1] et réglait une distribution immédiate de 10 millions en faveur de divers corps qui se dirigeaient sur l'Allemagne. Sa première intention avait même été que la somme attribuée à chaque corps fût immédiatement mise à la disposition de leurs chefs respectifs pour compléter leur équipement, leurs petits approvisionnements de route, et prouver d'autant mieux à chaque soldat que la pensée du chef suprême s'étendait jusqu'à lui. La mesure, telle qu'elle était prescrite, aurait

1. « Je vous envoie les états du ministre de l'administration de « la guerre ; comme ces états ne sont pas en règle, il me faudrait « trop de temps pour les examiner ; voici quelles sont mes inten- « tions. Je veux distribuer aux différents corps un secours de « 10 millions dans le plus court délai possible, savoir : 4 millions « sur l'exercice 1807 et répartis entre les chapitres suivants :

Chapitre IV. Fourrages.	1,000,000 fr.	
Chapitres V, VI et VII.	2,400,000	
Chapitre VIII. Indemnité de logement.	100,000	4,000,000
Chapitre IX. Chauffage.	300,000	
Chapitre XI. Convoi et transports.	200,000	

Et 6 millions sur l'extraordinaire 1808, savoir :

Chapitre IV. Fourrages.	1,000,000	
Chapitre V. Habillement.	2,000,000	
Chapitres VI et VII. Harnachement.	2,000,000	6,000,000 *
Chapitre VIII. Indemnité oe logement.	1,500,000	
C iapitre IX. Chauffage.	400,000	
Chapitre XI. Convois et transports.	100,000	
Total.		10,000,000

« Il reste des crédits non épuisés sur diverses masses, tant pour

* Il y a dans la dépêche impériale erreur en excédant de 1 million, conséquemment 7 millions au lieu de 6 dans cette seconde fraction de somme.

[redacted]

pu ne pas atteindre le but qu'il se proposait; mais le ministre judicieux qui devait la diriger (le général Dejean) connaissait mieux les besoins réels de chaque corps que leurs chefs eux-mêmes, et il en prévint les abus. Ainsi, en même temps que les fournisseurs recevaient des fonds pour approvisionner les magasins des dépôts qui restaient en France, les compagnies qui entraient en campagne avec un armement et un équipement complets avaient toutes à leur suite des effets de rechange. Toutefois une erreur bien grave, dont la démonstration fut vainement présentée à Napoléon, s'était glissée dans cette mesure de prévoyance. Napoléon avait com-

« 1807 que pour 1808. Les 10 millions que je désire accorder aux « corps seront pris sur ces crédits. Pour comprendre mes intentions, il faut faire un état par corps, conformément à ceux du « ministre Dejean, de ce qui est dû, à quel titre, sur les deux « exercices, et de ce que j'accorde; il faut donner à chaque corps « proportionnellement à ce qu'il peut régulièrement réclamer en « conséquence des revues.

« Il y a encore quelques autres fonds, dont je pourrai disposer, « par exemple 2 millions provenant de ventes d'effets militaires, « qui sont en dépôt à la caisse d'amortissement; il faut les faire « verser par un décret au trésor public, pour les employer à « quelques-uns des paiements urgents. Ils devront être employés « en avril, pour aider le service de l'artillerie, ainsi que le de- « mande le ministre Clarke par la note ci-jointe. Le même ministre « demande aussi des fonds pour le génie; par le décret que vous « me présenterez, les fonds qui doivent être envoyés à chaque « corps seront mentionnés dans l'état. Sur ce, etc.

« *Paris*, 25 *mars* 1809. *Signé* NAPOLÉON. »



posé ces 10 millions des restes de crédits que l'administration de la guerre n'avait pas encore employés, sur quelques chapitres des budgets de 1807 et 1808. Or, d'un côté, ces excédants de crédits auraient dû compenser des excédants de dépenses sur d'autres chapitres, dont le trésor public n'était pas couvert; de l'autre, il ne se trouvait une apparence de crédit libre que par l'effet de ces liquidations tardives dont se plaignaient les créanciers des ministères. Un tel revirement, au lieu d'offrir une ressource réelle, n'était donc qu'un détournement, une soustraction de gage, dont l'effet devait être d'accroître le déficit dans les moyens du trésor, le retard des paiements aux dépens des anciens créanciers; et, dans les chances de la guerre, de rendre un grand désastre d'autant moins réparable. Je dois convenir que Napoléon écoutait sans aigreur ces objections. Il se contentait de répondre qu'il y manquait cependant une chose, c'était la proposition d'expédients plus prompts et meilleurs; je me rappelle qu'un jour il termina ainsi une discussion de ce genre. « Je laisse les gens peureux calculer les chances de revers; moi, je ne m'occupe « qu'à rendre les revers impossibles. Je prépare « la victoire; c'est elle qui résoudra tous les problèmes. »

A la même époque, le nouveau roi des Espagnes et des Indes se trouvait à Madrid dans une situation

telle qu'il ne pouvait pas même disposer, sur les revenus de ses couronnes, d'une pension alimentaire pour sa famille restée à Paris, et Napoléon fut obligé de rétablir en sa faveur, pour cette année, le traitement d'un million[1] qui avait été attribué antérieurement à son titre de prince français : ainsi la France payait à Paris une liste civile au roi Joseph, tandis qu'elle payait en Espagne l'armée qui se battait pour lui, et qu'elle avait la charge d'une autre liste civile de 10 millions pour les anciens princes d'Espagne! Certains courtisans n'en répétaient que mieux que la guerre était le meilleur ministre de Napoléon, et que c'était par elle qu'il enrichissait la France!

Un spectacle qui n'était pas aussi remarqué qu'il devait l'être, parce que l'attention publique était occupée d'autres intérêts, c'était la *résignation* des princes espagnols réfugiés en France, tandis que leur nation tout entière était en armes pour soutenir leurs droits et les siens. Le roi Charles IV avait paru ne regretter, à Fontainebleau et à Compiègne, que le climat d'Aranjuès, et dans l'espérance de le

1. « J'ai porté dans la distribution de fonds pour janvier et « février le roi d'Espagne comme prince français. Je désire que « ce traitement apanagé lui soit payé cette année à dater du « 1er janvier, vu l'embarras où se trouvent les finances d'Espagne, « et la gêne qui en résulte pour la reine et ses enfants à Paris. « Sur ce, etc.

« *Paris*, 25 *mars* 1809. « *Signé* NAPOLÉON. »



retrouver à Marseille, il était allé s'établir dans cette ville. Les princes, ses fils, ne manifestaient, dans l'enceinte de Valençay, aucune disposition encourageante pour ceux de leurs sujets ou de leurs partisans qui auraient tenté leur délivrance. L'ancienne reine d'Étrurie, dont Napoléon, encore consul, avait élevé et renversé le trône, avait seule voulu affecter plus d'indépendance; elle avait choisi pour sa résidence un château qui fut jugé trop voisin de Paris et de Saint-Cloud; elle reçut l'avis de se rendre à Parme [1], où elle ne devait pas plus retrouver la souveraineté qu'à Florence.

Malgré les efforts qu'avait à faire le trésor public pour suffire par ses seules ressources ordinaires à tant de charges extraordinaires, c'eût été sans doute violer à la fois les lois de l'humanité et celles de la foi politique, que de laisser une royale famille, qui perdait la couronne d'Espagne, dépourvue de tous secours sur la terre où avaient régné ses aïeux. Napoléon partait pour une nouvelle expédition, dont on ne pouvait prévoir ni l'issue ni la durée. Le trésor public fut autorisé, avant son départ, à faire remettre, chaque mois, aux princes espagnols, des à-comptes sur la pension que leur promettait le traité de Bayonne, et ils disposèrent

1. « Faites donner 100,000 francs à la reine Marie-Louise pour « les frais de son voyage à Parme. Sur ce, etc.

« *Paris*, 25 *mars* 1809. *Signé* NAPOLÉON. »

ainsi de la moitié, au moins, de ce revenu. Je dois ajouter que dans cette circonstance Napoléon accueillit assez mal un vieux courtisan de toutes les cours, qui lui représentait que le traité de Bayonne n'était pas obligatoire pour lui, puisque l'Espagne n'était pas soumise, et qui, en même temps, rappelait l'exemple de la conduite de Louis XIII envers sa mère.

Il avait pourvu, comme il vient d'être dit, à toutes les dépenses générales de la campagne, à toutes celles qu'exigeaient le recrutement, le service des remontes, celui des équipages et transports militaires, celui des approvisionnements des places frontières de l'est, où il avait fait rassembler des armes, des habillements et des vivres, moins pour les mettre en état de défense contre un siége, que pour y former avec sûreté des magasins pour son armée. Les caisses militaires étaient garnies de fonds nécessaires pour les dépenses ordinaires d'un mois ou deux, telles que la solde, etc.; et afin que rien n'en fût distrait pour cette foule de petites dépenses imprévues qu'il est impossible de définir et de classer d'avance dans les premiers moments d'une grande expédition, il m'avait ordonné par sa lettre du 29 avril 1809 [1] de faire parvenir im-

1. « Il faut trois millions à Strasbourg pour les dépenses impré- « vues de l'armée d'Allemagne, savoir : un million à la disposition « du major-général, et deux millions à la disposition de l'inten-



médiatement à Strasbourg, pour ce dernier objet, trois millions, dont deux seraient à la disposition de l'intendant-général (le comte Daru), et un à la disposition du major-général le prince de Neuchâtel. Mais, quoique l'administration de ces fonds ne parût pas soumise à la règle ordinaire, les deux ordonnateurs nouveaux qui pouvaient en disposer devaient faire régulariser leurs ordonnances provisoires par les ministres compétents; ainsi les avances faites par le trésor sans but déterminé, devaient rentrer elles-mêmes dans l'ordre général de la comptabilité, aussitôt que leur emploi aurait fixé le rang qu'elles devaient occuper dans les budgets ministériels : et il y avait à cet égard solidarité de responsabilité entre les ministres ordonnateurs et le trésor, qui devait définitivement jusfier et rectifier l'irrégularité des avances dont il se serait mis à découvert, par la régularité classique de leur emploi; car, lors de la révision des comptes, il n'aurait pas suffi au trésor de se prévaloir, devant l'empereur, d'un décret ou d'un ordre impérial,

« dant-général. Vous mettrez dans la journée un million en or à « la disposition de M. Daru, à Strasbourg. Un million devra être « à la disposition du major-général, à Strasbourg, le 5 mai, et « l'autre million le 10. Tout le mouvement de l'armée se fait par « Strasbourg; cette ville est donc plus propre que Mayence à être « le dépôt des fonds. Sur ce, etc.

« *Paris*, 29 *avril* 1809. « *Signé* NAPOLÉON. »

[redacted]

pour faire excuser de telles exceptions. Napoléon répétait souvent qu'en matière d'argent les rois étaient toujours mineurs; qu'ils pouvaient quelquefois dans leurs commandements se dispenser des formes, mais qu'ils ne transmettaient pas cette prérogative aux ministres, qui ne pouvaient, dans aucun cas, obéir à un ordre irrégulier sans se rendre responsables de sa régularisation ultérieure. Enfin, la veille même de son départ pour les bords du Rhin (ce fut le dernier ordre qu'il me donna par écrit avant l'ouverture de cette nouvelle campagne), les efforts extraordinaires qu'il avait commandés au trésor public, et les représentations qui lui avaient été faites en faveur des créances ministérielles qui restaient à être soldées dans l'intérieur sur 1807 et 1808, ayant peut-être élevé dans son esprit quelques scrupules, il réduisit d'environ 1,500,000 francs[1] les 10 millions que le ministre

1. « J'ai approuvé définitivement les états de distributions qui m'ont été présentés en exécution de mon décret du 27 mars. Sur les 4 millions mis à la disposition du ministre Dejean pour 1807, j'ai arrêté la distribution d'un million pour fourrages, de 1,350,000 francs pour l'habillement, de 100,000 francs pour le logement et casernement, de 300,000 francs pour chauffage, de 179,000 francs pour les transports militaires; pour 1808, j'ai approuvé la distribution d'un million pour fourrages, de 500,000 francs pour indemnités de logement, de 400,000 francs pour masses de chauffage, de 100,000 francs pour transport, de 3,600,000 francs pour l'habillement. Sur ce, etc.

« *Paris*, 10 *avril* 1809. *Signé* NAPOLÉON. »



de l'administration de la guerre était autorisé à prélever sur les crédits de ces deux budgets pour secourir le budget courant sur lequel seul aurait dû tomber le poids des préparatifs de la guerre contre l'Autriche. Et il résulta du moins de cette combinaison une sorte de compensation qui fut due à la consciencieuse exactitude du général Dejean, ministre de l'administration de la guerre, et pour le succès de laquelle il fut secondé par le mécanisme même des budgets. Comme il ne pouvait régulièrement ordonnancer sur 1807 et 1808 que les dépenses non soldées de ces deux exercices; comme les corps, au profit desquels devait avoir lieu la distribution imputée sur les budgets de ces deux années, devaient avoir naturellement recours aux fournisseurs même du ministère, créanciers sur ces exercices, les sommes qui paraissaient attribuées à ces derniers pour des livraisons nouvelles, se trouvaient nécessairement appliquées aux livraisons qu'ils avaient faites en 1807 et 1808. Et s'ils restèrent créanciers d'une somme à peu près égale, ce fut du moins sur le service courant. J'aurai l'occasion de revenir sur la question de savoir si la méthode des budgets d'alors, fidèlement observée, n'aurait pas présenté des avantages exempts de tout inconvénient; je me borne à faire remarquer, par l'exemple du général Dejean, qu'il était au pouvoir d'un ministre équitable, sinon

de prévenir, au moins de corriger l'abus que l'autorité suprême aurait pu quelquefois tenter d'en faire. Et cet exemple n'est pas le seul qui pourrait être cité.

Napoléon avait quitté Paris, la campagne était ouverte; on sait comment, en peu de jours, et lorsque l'armée autrichienne était prête à envahir la Bavière, Napoléon, suivi seulement de quelques régiments français, s'était mis à la tête des contingents bavarois, virtembourgeois et badois, qui s'étaient portés en avant pour disputer les premiers passages, et avait battu les Autrichiens sous les murs et presque sur les cendres de Ratisbonne; comment, à la suite de combats renouvelés chaque jour, et dans lesquels les Autrichiens étaient toujours défaits quoique toujours supérieurs en nombre, les frontières de l'Autriche étant forcées, toutes les places qui couvraient Vienne ayant été prises, cette capitale avait revu une seconde fois Napoléon rentrer en vainqueur dans ses murs; comment enfin, après cette grande bataille d'Essling, qui sembla laisser la victoire indécise, l'armée française, qui se trouvait comme assiégée dans l'île de Lobau entre toutes les forces autrichiennes qu'elle venait de combattre, et toute la population de Vienne si fidèle à ses anciens maîtres, conserva une attitude tellement imposante dans les critiques jours qui séparent la journée d'Essling de celle de Wagram, qu'aucune

Les Autrichiens battus à Ratisbonne, et seconde prise de Vienne.

Bataille d'Essling.



attaque ne fut tentée contre elle de la part de l'armée ennemie, ni aucun soulèvement de la part des provinces antérieures d'Autriche que Napoléon avait parcourues trop rapidement pour avoir pu s'assurer leur soumission. Cependant l'armée autrichienne s'était renforcée de tous les nouveaux contingents de la Hongrie, de la Bohême, de la Moravie; et, quant aux autres provinces, Napoléon n'avait pu guère leur laisser pour garnison que quelques jeunes intendants français, substitués aux administrateurs civils du pays pour le recouvrement de l'impôt.

Si alors Napoléon sut si bien dissimuler le danger de sa position à ceux à qui il avait intérêt de faire prendre le change, il ne se le dissimulait pas à lui-même; il avait perdu le premier des avantages dans une guerre d'invasion, celui de l'agression rapide et continue, le Danube ayant rompu ses moyens de communication avec le territoire sur lequel l'empereur d'Autriche avait concentré toutes ses forces.

Expédition des Anglais à Valcheren.

Il apprenait, d'un côté, que l'armée qu'il avait laissée en Espagne avait à combattre, outre la nation espagnole tout entière, deux armées anglaises habilement dirigées; qu'un général français venait de livrer au cabinet de Londres le secret de la situation de nos côtes dégarnies de troupes; qu'une troisième armée anglaise venait de s'emparer de l'île de Valcheren, premier boulevard d'Anvers, et menaçait cette place importante, celle que l'Angleterre nous

enviait le plus. Il m'écrivit, le 8 juin [1], qu'il faisait rétrograder jusqu'à Strasbourg les caisses de l'armée qu'il avait établies à Stuttgard. Il est vrai qu'il voulait persuader à ceux auxquels il ne pouvait refuser la confidence de ce mouvement, qu'il n'avait pas besoin des fonds français pour solder et entretenir l'armée d'Allemagne, et que le papier-monnaie du pays y suffirait.

Mais la fortune ne prolongea pas longtemps cette épreuve. Deux nouveaux corps d'armée, dont l'un, conduit d'Italie par le prince Eugène, après quelques succès balancés, avait dissipé les troupes autrichiennes envoyées à sa rencontre, et dont l'autre arrivait de la Dalmatie, province alors française, sous les ordres du général Marmont, mettaient à la disposition de Napoléon un renfort de plus de quarante mille hommes de troupes aguerries, et un parc d'artillerie nombreux. Vers le même temps, un nouveau pont, qu'il était parvenu à faire construire en face de l'ennemi, sous la direction du général Bertrand, joignit l'île de Lobau à la rive du Danube sur laquelle s'étaient retranchés les Autrichiens. Napoléon leur présenta la bataille; ils l'acceptèrent

1. « Je donne ordre que le trésor de l'armée qui est à Stuttgard « soit transporté à Strasbourg, où il sera mieux placé..... Le pa- « pier que nous trouverons dans le pays suffira aux dépenses de « l'armée. Sur ce, etc.

« *Schœnbrunn*, 8 *juin* 1809. *Signé* NAPOLÉON. »



sans hésiter : l'affaire d'Essling leur avait donné une telle confiance dans leurs moyens de résistance, qu'ils laissèrent l'armée française se déployer tout entière avant d'engager l'action. Peut-être leurs chefs, confiants dans le nombre, ne désespéraient-ils pas de l'envelopper et de couper sa retraite. Ce qui

Bataille Wagram.

paraît constant, c'est qu'après plusieurs habiles manœuvres qui prolongèrent assez avant dans le jour le choc des deux armées, le développement donné à la ligne autrichienne, pour tourner l'armée française qu'elle pressait en même temps sur tous les points, ayant permis à Napoléon de faire jouer à pleine portée plusieurs fortes batteries, ce fut l'armée autrichienne qui fut coupée et forcée d'abandonner le champ de bataille, n'ayant de salut que par un des défilés de la Bohême, et laissant la Hongrie et une partie de la Moravie ouvertes au vainqueur. Ainsi ce fut l'artillerie française, qui était en quelque sorte l'arme native de Napoléon, qui décida du sort de cette journée, laquelle décida aussi de celui de toute la campagne. En effet, immédiatement après la bataille, un armistice fut demandé à Napoléon pour négocier la paix. Il paraît que le traité de Presbourg, fait en 1805, après la première prise de Vienne, ne présentait pas au cabinet autrichien un type trop défavorable. Napoléon promit la paix à des conditions à peu près semblables. Les Autrichiens suspendirent leur retraite sur la Bohême;

ils prirent leurs cantonnements sur une des rives du Danube; les Français étendirent les leurs sur l'autre rive, en restant maîtres de toutes les provinces conquises, dont il percevait les revenus : et ces deux armées, qui ne devaient plus de si tôt se mesurer comme ennemies, ne demeurèrent en présence que pour former en quelque sorte deux grands camps de parade.

Il arriva cette fois encore que, malgré le secret des négociations, leur résultat fut bientôt prévu d'avance, au moins par ceux qui avaient un grand intérêt d'en pénétrer le mystère. Une puissante maison de Hollande, qui avait été chargée par l'Autriche de la direction de ses emprunts sur la place d'Amsterdam, et qui n'oubliait pas ses devoirs envers les prêteurs, entretenait un jeune émissaire à Vienne pour rappeler à la trésorerie autrichienne des engagements qu'elle négligeait depuis longtemps, et surtout pour prévoir sur les lieux, dans l'intérêt des créanciers, l'issue de la nouvelle guerre dans laquelle venait de s'engager la puissance débitrice. Cet émissaire avait quitté Vienne le 24 août, et déjà il avait apporté à Amsterdam la teneur des principales conditions du traité de paix, qui ne fut définitivement conclu qu'un mois environ après son départ. En l'absence de son commettant, il fit ses confidences à celui qui le représentait; la lettre de ce dernier, interceptée par un poste militaire, me

Lettre d'un banquier hollandais.



fut renvoyée par Napoléon, et cette lettre m'a paru mériter, par les détails qu'elle renferme, d'être conservée comme une pièce historique [1].

Napoléon, que la victoire de Wagram rendait maître des conditions de la paix, laissa toute latitude à la temporisation autrichienne pour la rédaction définitive du traité ; il ne pouvait, dans sa position,

1. « Je vous prie d'étudier cette lettre, de prendre des renseignements, et de me faire connaître ce que tout cela veut dire.
« Sur ce, etc.

« *Schœnbrunn, etc.* « *Signé* NAPOLÉON »

« VAND... à P. C. LAB. *Amsterdam*, 1er *décembre* 1809.

« Le jeune Hods..... est revenu ce matin ; il est parti le 24 août « de Vienne. Le comte de Zichy a dit à *Comorn* que s'il avait « des pouvoirs, on pourrait conclure de suite une convention. Son « excellence l'a comblé de bontés, lui a donné un logement, et « journellement un couvert à sa table ; il a dîné deux fois chez « l'empereur d'Autriche, en bottes, et sans étiquette ; le ministre « est à présent en pleine faveur. Le comte de Stadion est à Pra- « gue, point encore disgracié ; mais si la paix se fait, il ne restera « certainement pas dans le ministère. A *Comorn*, tout le monde « s'attend à la paix. M. de Zichy l'a dit tout haut, et lorsque « Hods..... fit à M. Bacb..... la remarque judicieuse que la teneur « de la résolution prise à notre égard faisait espérer qu'elle se « conclurait, l'autre répondit qu'il avait bien saisi la chose. Il « n'est pas présumable qu'on nous aurait répondu de la sorte si « ce n'était dans l'attente d'une paix, pas tout à fait désastreuse. « On croit généralement que l'Autriche perdra la Gallicie, les « ports de mer de l'Adriatique, une partie de la Basse-Autriche « et le pays de Salsbourg. Ce n'est que le 18 que les négociations « ont commencé. A Vienne, on n'était pas si généralement d'ac- « cord sur la conclusion prochaine. Les opinions variaient. Il

que gagner aux délais des discussions de chancellerie : aucune affaire urgente ne le rappelait à Paris. Quelques milices armées à la hâte avaient suffi pour arrêter les progrès de cette formidable armée de terre avec laquelle l'Angleterre avait essayé (seule alors !) d'envahir le nord de la France.

La petite île de Valcheren avait été la seule

« faudra maintenant attendre la conclusion de la paix, et ce que « le gouvernement autrichien nous manifestera en conséquence : « il est remarquable que le même comte de Zichy, qui a fait tant « de mal aux capitalistes, est maintenant celui qui pousse leur « amélioration de sort.

« J'espère que vous serez de retour avant que le cas arrive de « retourner en Autriche, car il faudra nous concerter sur bien des « choses : la conclusion de la paix et le rétablissement de la cour « de Vienne prendra nécessairement encore du temps, et vous « pourrez combiner votre retour de manière à nous voir avant ce « temps : un point difficile à combiner, c'est la nature des pou- « voirs à me donner et de la convention à conclure.

« *Signé* F..... »

Nota. Ma réponse fut « qu'il était bien facile d'expliquer et de « justifier l'inquiétude des capitalistes hollandais qui avaient « prêté des fonds à l'empereur d'Autriche, et leur curiosité sur le « sort de leur débiteur : qu'au surplus le syndic de ces prêteurs « donnait à propos un très-bon exemple au vainqueur de l'Au- « triche, qui, dans le traité de paix, n'oublierait pas sans doute « une stipulation expresse en faveur des 200 millions qui pou- « vaient être dus par l'Autriche à la Hollande et à la Belgique. » On négligea ce conseil; mais ce que ne négligea pas l'Autriche, lorsque à l'aide de toute l'Europe elle eut, en 1814, pénétré sur le territoire français, ce fut de faire payer par notre trésor public toutes les dettes qu'elle avait faites pour faire la guerre à la France, et au delà ....



conquête de cette armée, et elle devenait son tombeau.

La guerre d'Espagne, qui se prolongeait avec des succès douteux, occupait peu l'Europe. On s'accoutumait à la comparer à cette longue guerre de la Succession; mais la France n'éprouvait aucun des désastres qui l'avaient affligée lorsqu'un siècle auparavant Louis XIV tentait une pareille entreprise.

Dans l'intérieur de la France chaque administration, chaque service public suivait, comme en pleine paix, sa marche régulière. Paris surtout semblait ne connaître alors de la guerre que l'éclat de la gloire qui s'y attache. Les immenses fournitures de toutes espèces, qu'exigeait un système de recrutement indéfini, donnaient aussi à plusieurs branches d'industrie une apparence de prospérité; et dans ce temps, il était moins inexact de dire que le gouvernement était le plus fort consommateur. Ce qu'il aurait été plus judicieux de remarquer, c'était la fâcheuse influence de ses marchés sur les prix de tous les objets analogues.

Deux circonstances avaient, à cette époque, donné à la conscription un élan extraordinaire : le désir de repousser les Anglais, et l'espérance d'une longue paix sur le continent après la campagne d'Allemagne.

Et l'armée, qui avait les honneurs de cette campagne, se trouvait doublée dans l'intérieur par une

autre armée toute nouvelle, formée, équipée, exercée dans les dépôts des vieux corps où chaque recrue prenait l'esprit et l'exemple du corps qui lui était assigné.

Dans un tel état de choses il convenait beaucoup à Napoléon de laisser ses troupes se reposer sur leurs conquêtes; les frais de leur entretien et de leur solde étaient supportés sans effort par ces vastes et riches provinces qu'il avait traversées et soumises, et dont le revenu lui était abandonné par le gouvernement qui n'avait pas pu les défendre; tandis que les débris des corps autrichiens, resserrés dans des cantonnements étroits, dépourvus de solde, mal pourvus de vivres, n'avaient aucun moyen de réparer leurs pertes en hommes et en équipages. Aussi Napoléon se détermina-t-il à prolonger son séjour à Schœnbrunn au delà du 20 octobre, et sans une trop grande surcharge pour les habitants dont les tributs ne faisaient que changer de destination et de maître. Les grands du pays retrouvaient une cour à Schœnbrunn; ils s'empressaient d'y apporter leur soumission; et l'empereur d'Autriche avait la sagesse de ne pas désapprouver qu'ils y parussent : il ne regardait pas comme une infidélité envers lui l'obéissance à la nécessité; et dans l'impuissance où il était de protéger ses sujets, il trouvait bon que les premiers d'entre eux se rendissent auprès du vainqueur, comme des intercesseurs pour les plus



faibles; qu'ils prissent même à l'administration locale la part qu'on voulait leur réserver. Car c'était servir encore l'ancien gouvernement, dont l'action se trouvait suspendue, et diminuer les obstacles de sa restauration, que d'épargner des injustices et des rigueurs immodérées à l'inexpérience de l'interrègne, en maintenant pour son usage, mais plus encore pour l'intérêt des personnes et des propriétés, les institutions tutélaires qui devaient lui survivre.

Napoléon avait encore un spectacle à donner au monde avant de terminer cette campagne; il l'avait étonné par ses succès; il voulait l'étonner autant par sa munificence envers ses compagnons d'armes: il ne lui suffisait pas d'avoir, par ses bulletins militaires, dressé pour eux ces tables de gloire où chaque action d'éclat prenait son rang, où chaque brave semblait voir son nom comme voué à l'immortalité; il voulait que ceux qui l'aidaient à conquérir les provinces y trouvassent aussi des conquêtes personnelles; que les honneurs et les jouissances de la paix succédassent pour eux aux fatigues et aux dangers de la guerre; que tant d'hommes qui, par des faits d'armes extraordinaires, avaient si rapidement traversé tous les rangs de l'armée, pour s'élever au premier, allassent en quelque sorte, à travers les siècles passés, placer leurs noms à côté des plus anciens noms; revêtus des mêmes distinc-

tions et des mêmes titres que les descendants des premiers fondateurs de la noblesse militaire.

Le réveil de l'armée française, sur le champ de bataille de Wagram, parut à Napoléon le moment le plus favorable; et certes son imagination, si habile à créer des prestiges pour l'imagination des autres hommes, ne pouvait pas mieux choisir l'époque et le lieu. Des maréchaux furent élevés à la dignité de prince de l'empire, le titre de duc fut accordé à quelques-uns des autres; les titres de comte et de baron furent distribués avec une profusion qui, du moins dans l'armée, ne dépassait pas la profusion des services. De riches dotations furent attachées à plusieurs de ces titres; elles étaient assignées sur les terres domaniales que la Prusse avait cédées à perpétuité à la France par le traité de Tilsitt. Les officiers et les soldats que les corps eux-mêmes proclamaient les plus braves obtinrent la décoration de la Légion-d'Honneur : ceux qui étaient déjà légionnaires eurent un grade de plus dans cet ordre. Ce fut à la même époque que le général Macdonal (et c'était envers lui une justice tardive), le général Oudinot, qui avait été choisi dans une précédente campagne comme le plus digne de commander un corps de douze mille grenadiers, et le général Marmont, le plus ancien des aides de camp de Napoléon, furent nommés maréchaux de France. Les services civils eurent aussi part à ses récom-

Dignités et dons de tous genres distribués par Napoléon pendant la négociation de paix qui suivit la victoire de Wagram.



penses. Napoléon ne négligeait aucun genre d'émulation. Il avait rendu la vanité nationale, mais en ce sens qu'il mettait toutes les vanités dans ses intérêts; plusieurs de ses ministres, et le secrétaire d'État, M. Maret [1], qui avait le rang de ministre, furent

1. Napoléon aimait à magnifier tout ce qui l'entourait, et toujours dans l'intérêt de sa grandeur propre. Déjà en 1800, ne s'étant encore fait que premier consul, il avait entrepris de reconquérir à la monarchie française tout ce que le dix-huitième siècle lui avait fait perdre : pour rétablir le pouvoir public comme il le concevait, il avait besoin de s'en faire le centre unique.

Il avait assez habilement combiné et modifié les autorités dont le concours lui était nécessaire, pour qu'en même temps qu'il relevait la dignité de ses ministres, il se ménageât sur eux différents moyens de surveillance.

C'est dans cette vue qu'il s'était donné deux ministres pour la guerre, l'un pour le personnel, l'autre pour le matériel; deux aussi pour les finances, l'un pour les recettes, l'autre pour les dépenses. C'était y placer le meilleur contrôle.

Il avait aussi persuadé à ses ministres que la fonction accessoire de secrétaire d'État, en vertu de laquelle leurs devanciers gardaient en minutes, contresignaient et promulguaient les décrets et règlements qu'ils avaient proposés, était incompatible avec leur fonction principale; que la dignité ministérielle réclamait un dépôt commun pour de tels actes; et il avait institué un secrétaire d'État unique qui n'assistait au conseil que pour recueillir le texte des décisions approuvées ou rendues par le chef du gouvernement, les conserver en ordre et en transmettre les expéditions, contresignées par lui, aux ministres chargés de leur exécution.

Cette fonction a été très-dignement remplie pendant dix ans par M. Maret, aux manières duquel on pouvait seulement reprocher un peu d'emphase, ce qui, au dehors, n'était pas toujours hors de propos, et n'excluait pas d'ailleurs beaucoup de bonnes qualités.

créés ducs sous des noms étrangers qui avaient peut-être un inconvénient, celui de rappeler des conquêtes militaires qu'ils n'avaient pas faites; mais on ne pouvait pas être plus difficile dans ce siècle que dans les précédents sur l'origine des noms supplémentaires.

Malgré l'apparente égalité des récompenses, il n'y avait pas sans doute égalité dans le mérite de tous les services; ce qu'il est juste cependant de remarquer, ce qui semblait imprimer un caractère particulier à la munificence de Napoléon, c'est qu'il n'associait pas aux récompenses éclatantes qu'il accordait à des actes de courage ou à de grands travaux, les complaisances personnelles, et ces recherches de soins domestiques, de captation intérieure qui créent le favoritisme des cours.

Les principaux offices de la maison (et l'on sait qu'ils étaient en général exercés *par des hommes de bonne maison*) n'obtenaient que des distinctions secondaires, à moins que les titulaires n'y joignissent d'autres mérites. Quant à ses grands-officiers, il ne les avait généralement choisis que parmi des hommes déjà distingués par leurs talents militaires ou civils; et comme, en disposant pour l'intérêt de sa domination de tout ce qu'il pouvait exploiter de ressources et de facultés en France, il semblait ne s'élever que pour élever plus haut la France, l'espèce de nationalité, dont il couvrait tous ses des-



seins, justifiait, en les excitant, les efforts de ceux qui concouraient à leur accomplissement, et légitimait tous les honneurs dont le chef de l'État payait leurs services.

Ne voyait-on pas alors la décoration qu'il avait instituée pour l'élite des soldats français, recherchée comme un titre de gloire par les premiers officiers des princes qui devenaient nos alliés, et par ces princes eux-mêmes?

Si la confiance de Napoléon dans l'issue de cette campagne avait comme hésité après la bataille d'Essling, ainsi que semble l'indiquer la lettre qu'il m'avait écrite le 8 juin, j'en dois citer une autre qui prouve que, six semaines après, même avant la bataille de Wagram, lorsqu'il retenait encore son armée concentrée dans l'île de Lobau, il se regardait déjà comme redevenu maître des événements, et seul arbitre du sort de l'Autriche. Mais alors le nouveau pont jeté sur le Danube allait lui rouvrir la rive qu'occupait l'armée ennemie; la sienne, comme je l'ai dit, se trouvait renforcée des deux corps d'armée d'Italie et de Dalmatie. Il avait pu, en conservant, pour la bataille qui devait être décisive, des forces capables de combattre une armée autrichienne supérieure en nombre, fortifier la garnison de Vienne, et répandre dans les provinces qui le séparaient de la Bavière des détachements capables, non-seulement d'y prévenir tout soulèvement, mais

même d'y maintenir, pour la perception des impôts, une administration aussi régulière et aussi calme que si ces provinces eussent été anciennement conquises. L'armée française ne leur coûtait guère plus que ne leur aurait coûté l'armée autrichienne, si l'Autriche avait su mieux défendre ses frontières : elles auraient versé au trésor autrichien les sommes qu'elles versaient dans les caisses françaises pour la solde de notre armée; elles auraient supporté des réquisitions en nature au moins égales pour la subsistance des troupes du pays. Le calcul de ces sacrifices prend naturellement sa mesure approximative dans la réduction que la France pouvait obtenir dans ses charges, et la lettre que j'ai annoncée [1] fera connaître quelle pouvait être la portée

1. « Je viens de rendre un décret, que vous recevrez incessamment, et qui contient les dispositions suivantes : L'armée d'Italie et de Dalmatie, depuis le 1er janvier jusqu'au 1er avril, restera au compte du trésor public de France. Depuis le 1er avril jusqu'au 1er octobre, elles seront payées par la caisse des contributions de la cinquième coalition pour les troupes qui sont en Allemagne. Pour les corps, ainsi que pour les dépôts de corps restant en Italie, en Dalmatie ou en France, ils continueront d'être payés par le trésor public. La caisse de la cinquième coalition rendra au trésor public toutes les avances qu'il aura faites depuis le 1er avril. Il est donc nécessaire que vous fassiez dresser des états, 1° de tout ce que vous avez fourni à l'armée d'Italie et à l'armée de Dalmatie depuis le 1er janvier jusqu'au 1er avril, et qui était resté au compte du trésor public ; 2° de tout ce que vous aurez avancé depuis le 1er avril jusqu'au



de cette économie dans l'évaluation même de Napoléon, dont l'usage n'était pas d'amoindrir les profits de ses conquêtes. Il m'annonçait qu'à compter du 1er avril, l'armée d'Italie et l'armée de Dalmatie, ainsi que la première armée qui, sous le nom d'armée du Rhin, avait pénétré jusqu'à Vienne avant la jonotion des deux autres, cessaient, pour leur

« 1er octobre, et qui doit être restitué au trésor par la caisse de « la cinquième coalition. Il est également nécessaire que vous « fassiez le compte, le plus rigoureusement exact, de ce que doit « vous coûter le petit nombre de troupes qui restent en Italie et « en Dalmatie, et que vous fassiez connaître quelles sont les mo- « difications qui en résulteront dans les budgets de la guerre et « de l'administration de la guerre, pour les six mois pendant les- « quels l'armée d'Italie et celle de Dalmatie seront au compte de « la caisse de la cinquième coalition. On ne stipule rien pour une « époque au delà de six mois, parce qu'on ne peut rien statuer « d'avance pour un temps aussi éloigné. Le budget de l'armée du « Rhin, tel que je l'avais arrêté par décret du 19 février, n'aura « de valeur que jusqu'au 1er avril. A dater de cette époque il sera « annulé. En conséquence, tout ce que le trésor public se trouvera « avoir fourni à l'armée d'Allemagne depuis ce terme lui sera « rendu par la caisse de la cinquième coalition. Il faut donc que « vous en fassiez dresser les états. Nous entendons par fonds de « la cinquième coalition, les revenus de tous les domaines qui « étaient en réserve en Allemagne avant le 1er avril, et les reve- « nus et le produit des contributions des pays acquis depuis les « nouvelles conquêtes. Au moment de la guerre, et depuis le « 1er avril, j'ai accordé des fonds au génie, à l'artillerie, au ma- « jor-général, à l'intendant-général. Je répète que mon intention « est que ces fonds soient remboursés au trésor. Ce sera un sou- « lagement considérable pour les finances. J'ai pour but que toutes

solde et leurs vivres, d'être à la charge du trésor public de France. Il supposait que la France pourrait jouir pendant au moins six mois de cet allégement, en restant toutefois chargée de l'entretien des dépôts de chacun des corps présents à l'armée; et c'était dans ces dépôts qu'ils se recrutaient,

« les dépenses qui se font en Allemagne soient au compte de la « caisse des contributions, ne laissant au compte du trésor que les « dépenses qui se font en France, soit pour les remontes, soit « pour l'habillement, le recrutement, etc., etc. Je désire que « quand ces états seront dressés, vous ayez une conférence avec « les ministres de la guerre et de l'administration de la guerre, « pour savoir quelle économie résultera de ces dispositions pour « le trésor. Vous faisiez par mois l'envoi de 500,000 fr. en Dal- « matie, 100,000 fr. doivent suffire maintenant : ainsi ce sera « pour six mois une économie de 2,400,000 fr. La solde, les vivres, « les fourrages, les gratifications de campagnes, etc., coûtaient « pour l'armée d'Italie environ 3 millions par mois. Cette dépense « doit être aujourd'hui réduite à bien peu de chose, et probable- « ment à une somme qui n'excédera pas 300,000 fr. par mois. Ce « sera donc pour six mois 15 ou 16 millions d'économie. Au com- « mencement d'avril j'avais mis des fonds à la disposition du ma- « jor-général, de l'intendant-général, du génie et de l'artillerie. « Ces fonds se trouvant remboursés, doivent rentrer aux crédits « des budgets ministériels sur lesquels ils avaient été imputés. Je « suppose que définitivement pour les deux ministères de la guerre « les dispositions de mon décret produiront, en y comprenant « tout, une trentaine de millions d'économie au trésor. Je ne dis « cela que de mémoire, et pour vous faire connaître comment je « conçois les choses, en attendant les renseignements précis que « vous m'enverrez. Sur ce, etc.

« *Schœnbrunn*, 8 *août* 1809. *Signé* NAPOLÉON. »



s'équipaient et se renouvelaient en quelque sorte. Le résultat était que les ressources que nos armées tireraient de l'Autriche, pendant l'occupation des provinces autrichiennes, pourraient opérer une réduction d'environ 30 millions[1] dans les dépenses de cette campagne. Mais l'objet de ma citation est moins de prouver la disproportion des indemnités qu'apporte la guerre la plus heureuse avec les sacrifices qu'elle coûte, cette question est jugée, que de faire connaître, par un nouvel exemple, le remarquable esprit d'ordre que Napoléon apportait et savait maintenir dans l'administration des provinces mêmes qu'il ne devait conserver que pendant quelques mois. Chaque semaine un auditeur au conseil d'État partait de Paris et se rendait au quartier-général pour remettre à l'empereur le résultat du conseil des ministres : on appelait cela *porter le portefeuille*. Lorsque l'occupation du territoire succédait à la conquête, l'empereur retenait successivement près de lui ces jeunes gens, parmi lesquels se trouvaient à cette époque MM. de Broglie, Maurice Duval, Dutilleul, Camille Perrier,

1. Il est inutile de faire observer que ce qui n'opérait pour la France qu'une économie de 30 millions pouvait fort bien coûter une somme un peu plus forte à l'Autriche ; et, d'un autre côté, la nouvelle contribution de l'Autriche pouvait bien aussi ne pas égaler la moitié des dépenses réelles que son agression coûta à la France pour cette année.

Cochelet, etc., et, sous le titre d'intendant, il les plaçait à la tête de ces provinces. Ces jeunes administrateurs, dont la première qualité était une austère probité, avaient pour chef un homme qui joignait à la même vertu les plus hauts talents dans l'administration militaire (le comte Daru); pour correspondant, un receveur auquel personne ne contestera le mérite d'avoir été un comptable exact; et il sembla, par l'extrême munificence de Napoléon envers ce dernier (M. de La Bouillerie), qu'il prît plaisir, sur ma proposition, à gratifier dans sa personne toutes les fidélités de ce genre. La plupart des autres agents étaient des hommes du pays, instruments dociles d'un devoir rigoureux, qu'ils remplissaient avec regret sans doute, mais aussi avec la consolation d'alléger la charge de leurs concitoyens par une plus grande équité dans la répartition. Ce qui étonnait et fatiguait le plus ces auxiliaires des administrateurs français en Autriche, quoiqu'ils fussent en général des comptables très-corrects, c'était la nécessité de tenir tous leurs comptes à jour, et de clore en quelque sorte leur gestion à la fin de chaque journée. Ils ne cherchaient pas à abuser des fonds de leurs caisses, que d'ailleurs on n'y laissait pas oisifs; mais les formules de la comptabilité, qui étaient devenues les mêmes aux armées que dans l'intérieur de la France, l'obligation d'accompagner chaque versement des preuves de son exactitude,



de solder et faire juger leurs comptes tous les cinq jours, tout cela formait une combinaison de devoirs nouveaux pour eux; ils demandaient sans cesse, pour mettre leurs écritures en règle, des délais qu'il n'était jamais possible à ceux qui les dirigeaient de leur accorder; car il fallait que ces derniers parvinssent à rassembler, aussi tous les cinq jours, les éléments des comptes collectifs qu'ils avaient à rendre. Et celui qui se réservait le jugement souverain de tous ces comptes ne prenait confiance dans leur résultat que lorsqu'il n'apercevait aucune lacune dans les détails. Napoléon, qui ne dédaignait aucun genre de succès, semblait même prendre quelque plaisir à faire remarquer le bon ordre qu'il exigeait de cette administration passagère; car, quoique l'emploi et la comptabilité des revenus de cette origine fussent étrangers au trésor public, il m'envoyait fort exactement les états qui étaient mis sous ses yeux : et ce fut là le principal objet de sa correspondance avec moi [1] pendant les deux mois

1. « Vous trouverez ci-joints des états que je me fais remettre « tous les cinq jours. Sous la lettre *A*, l'état de la caisse générale « au 1er septembre; sous la lettre *B*, l'état des contributions; sous « la lettre *C*, le budget du second trimestre; sous la lettre *D*, le « budget du troisième trimestre; sous la lettre *E*, l'état de la solde « par corps d'armée; enfin sous la lettre *F*, la situation générale « du payeur, et le détail de son encaisse. Sur ce, etc.

« *Schœnbrunn*, 7 *septembre* 1809. *Signé* NAPOLÉON. »

de résidence[1] qu'il fit encore à Schœnbrunn, pour surveiller personnellement la rédaction du nouveau traité qui rendait la paix à l'Autriche. La troisième de ces lettres[2] peut surtout être digne de quelque attention, moins parce qu'elle présente une nouvelle preuve de la sollicitude personnelle de Napoléon sur les paiements irréguliers et les doubles emplois, qu'il est si difficile d'éviter dans les grands mouvements des corps militaires, que parce qu'elle répond à ces calculs absurdement exagérés qu'on s'est si souvent permis, depuis 1814, sur l'abus que, surtout sous ce rapport, Napoléon faisait de la victoire. Il est démontré, par ses propres éva-

Contributions imposées à l'Autriche par le traité de paix.

1. « Je vous envoie l'état de situation des finances de l'armée « au 10 septembre. Sur ce, etc.

« *Schœnbrunn*, 21 *septembre* 1809. *Signé* NAPOLÉON. »

2. « Maret vous aura envoyé les budgets du quatrième tri- « mestre de l'armée. Il est probable que dans le courant de no- « vembre toute la garde sera rentrée en France, et que probable- « ment une partie de l'armée y sera également de retour; il est « donc nécessaire que vous preniez des précautions pour que la « solde ne soit pas payée deux fois, à l'armée et en France. Cette « campagne ne m'a pas rendu autant que les précédentes; cepen- « dant, par les articles secrets des traités, je recevrai 100 millions « pour les contributions; mais je ne crois pas qu'y compris les « magasins dont l'armée s'est emparée, les recouvrements faits « jusqu'à cette heure s'élèvent à 50 millions. Ainsi cette cam- « pagne aura rendu, tout au plus, 150 millions*. Sur ce, etc.

« *Schœnbrunn*, 5 *octobre* 1809. *Signé* NAPOLÉON. »

* 150 millions dont il faut déduire la valeur des objets fournis par le pays, et qui ont été consommés par l'armée sur les lieux.

luations, qui ne peuvent pas être suspectes, qu'en y comprenant même la valeur des magasins militaires successivement abandonnés par les Autrichiens, le résultat de cette expédition offrait à peine au vainqueur une indemnité de 150 millions en tributs recouvrés et à recouvrer : et il serait facile de prouver qu'en 1810 il fit volontairement remise à l'empereur d'Autriche d'une forte partie des sommes non recouvrées. Personne ne contestera que les préparatifs de cette campagne et les dépenses que la France eut à supporter pendant sa durée pour un recrutement extraordinaire, pour l'équipement de nouvelles recrues, pour les remontes de sa cavalerie, etc., etc., n'aient au moins absorbé le double de la rançon par laquelle la maison d'Autriche acheta la paix et sa réhabilitation sur le trône. Et Napoléon aurait pu être d'autant plus exigeant qu'il n'avait pas plus à se reprocher, dans cette expédition que dans celle de la Prusse, le tort de l'agression.

Ce qu'on ne peut s'empêcher de regretter dans cette guerre, comme dans les précédentes, c'est la persévérance du système d'occupation du territoire qui, après la défaite des armées, laissait peser sur les peuples le fléau de la guerre; et dans ce sentiment d'orgueil qui portait Napoléon à ne rétablir sur leurs trônes les souverains qu'il avait vaincus, qu'après leur avoir imposé des traités plus nuisibles

encore à leur dignité qu'à leur puissance. Mais accuser la France de s'être enrichie pendant quinze ans par les tributs des peuples étrangers, c'est une assertion qui ne peut provenir que de l'ignorance ou de cette espèce de prévention qui n'est que trop ordinaire à l'esprit de parti. Il n'est pas une seule des plus glorieuses campagnes de la France qui ne lui ait coûté plus cher que ne lui ont produit les contributions qui ont puni l'Allemagne de ses imprudentes attaques.

Une femme célèbre [1], qui avait eu personnellement à se plaindre de Napoléon, lui a reproché de n'avoir élevé des monuments qu'avec les dépouilles du monde; mieux instruite, elle aurait su que, comme Napoléon n'employait guère à l'entretien de celle des cours de l'Europe qui conservait encore le plus de magnificence que le tiers de la somme annuelle de 25 millions qui lui était attribuée pour sa liste civile, il trouvait chaque année une somme de 15 à 16 millions à consacrer à la restauration, à l'agrandissement, à l'ameublement des palais royaux et aux divers monuments d'orgueil national qu'il a laissés; que les dépenses de tant d'autres établissements publics dont la France actuelle n'a conservé qu'une partie, tels que les aqueducs, les canaux, les ponts, les quais, les grandes routes,

1. Mme de Staël.



plus multipliés dans les quatorze premières années du dix-neuvième siècle que dans toute la durée du dix-huitième, n'étaient acquittées que par les tributs mêmes de la France.

Un seul fait peut prouver que l'armée victorieuse avait payé assez cher ses succès. Napoléon m'ordonnait, le 7 octobre, de Schœnbrunn [1], où il était encore, d'augmenter de 500,000 francs par mois les fonds affectés à l'artillerie, pour réparer la seule perte de chevaux faite par cette arme dans la campagne d'Autriche. Les autres corps avaient proportionnellement besoin de nouveaux secours; la cavalerie, de remonte; l'infanterie, d'effets d'équipement, quoique dans cette armée la seule dépense de l'habillement militaire eût excédé 40 millions. Et ces corps ne rapportaient en France que de la gloire et des blessures.

Ils n'étaient pas destinés à jouir de la nouvelle paix qu'ils avaient conquise; une plus terrible guerre les appelait au midi de l'Europe, à la tête des nouvelles levées dont la dernière agression de l'Autriche avait été le prétexte : la victoire même ne rendait pas à la France ses enfants; mais alors la carrière militaire, par ses avancements rapides, était plus

1. « Avancez 500 mille francs au ministre de la guerre pour « achat des chevaux d'artillerie, et portez un million pour cet « objet dans la distribution du mois prochain, etc. Sur ce, etc.

« *Schœnbrunn*, 7 *octobre* 1809. *Signé* NAPOLÉON. »

que toute autre, celle de la fortune comme de la gloire, et les soldats que l'obéissance à la loi appelait chaque année sous les drapeaux, ne pensaient plus guère à les quitter. Pourtant ce qu'on n'observait pas assez, c'était qu'en Europe, à cette époque, l'art de la guerre ne pouvait pas faire de progrès que les vaincus ne dussent bientôt s'approprier; qu'ainsi tous grands et nouveaux succès ne pouvaient que jeter des semences de représailles.

La dernière expédition d'Autriche avait paru détourner, pendant quelques mois, la pensée de Napoléon des affaires d'Espagne. D'après les instructions qu'il avait laissées au mois d'avril, de nouvelles tentatives avaient été faites sur le Portugal, mais avec des forces très-inférieures aux troupes anglaises, qui en avaient repris possession, et qui avaient pour auxiliaires toute la nation portugaise : et quoique ces opérations eussent été successivement dirigées par des généraux très-expérimentés, tels que les maréchaux Soult, Masséna et Ney, elles s'étaient en quelque sorte bornées à de simples excursions dont le résultat, pour nos troupes, avait seulement été de sauver l'honneur des armes françaises par d'habiles retraites faites sans pertes devant des ennemis plus nombreux.

Seconde évacuation du Portugal.

En Espagne, nous avions conservé nos positions, mais sans les étendre, sans obtenir surtout des habitants des dispositions plus amicales.



La Vieille-Castille était occupée par un corps de troupes, divisé en détachements, sous le nom d'armée du Nord; un des devoirs de cette armée était de protéger les communications entre Bayonne et Madrid, et de tenir en échec les armées anglaises qui, appuyées sur le Portugal, occupaient déjà l'ouest de l'Espagne.

La Catalogne et l'Aragon n'étaient rien moins que soumis, quoique les principales places et toutes les côtes fussent gardées par nos troupes. L'histoire consacrera le fanatisme héroïque de la défense de Saragosse : puisse-t-elle se taire sur cet autre fanatisme qui tenta d'empoisonner les eaux dont s'abreuvait la garnison française de Barcelonne!

Le maréchal Soult contenait avec plus de succès l'Andalousie et même tout le pays qui s'étend depuis l'Estramadour jusqu'à quelque distance de Cadix; il était parvenu à y établir une administration plus régulière. Mais, sous l'occupation étrangère, un pays peu laborieux et déjà pauvre produira moins encore, pour ne laisser à ses vainqueurs que le partage des privations et des souffrances : ce sera sa première vengeance.

Quant aux autres provinces de l'est, elles luttaient contre la domination française, sans trop définir ce qu'elles pouvaient ultérieurement espérer ou craindre, et il était réservé, mais plus tard, au maréchal Suchet, après de savantes manœuvres par

lesquelles il sut ménager le sang espagnol comme le sang français, d'y maintenir longtemps, par sa justice, la soumission qu'il avait conquise par les armes.

Ainsi, dans tout le cours de 1809, la guerre d'Espagne n'offrait dans son ensemble que des succès négatifs; et encore n'avait-on pu les obtenir que par des envois continuels d'hommes et d'argent. Napoléon se flattait de vaincre une résistance toute nationale par une persévérance à laquelle jusqu'alors rien n'avait résisté. Ne comptant malheureusement pour rien les sacrifices et les efforts qu'il exigeait, il croyait conserver les avantages de la lutte, parce que l'Espagne et l'Angleterre son auxiliaire y perdaient plus d'hommes que la France. Il espérait surtout que la nation anglaise ne verrait pas sans impatience s'accroître encore la charge de ses énormes impôts, pour ne jouer qu'un rôle secondaire dans une guerre continentale qui ne lui offrait la perspective d'aucun profit ultérieur; et il est certain que, pour l'entretien de ses seuls soldats, l'Angleterre dépensait en Espagne au moins le double de ce qu'y dépensait la France, sans comprendre dans ce calcul les avances en armes, en munitions, en habillements, qu'elle faisait aux habitants. Seulement comme l'Angleterre, maîtresse par la mer de toutes les côtes de l'Océan, et bloquant, par ses escadres, celles de la Méditerranée, avait en outre

Situation difficile de nos troupes en Espagne. Nouvelles précautions qu'exigent les envois de fonds pour leur solde.



plus de sûreté pour les communications intérieures, ses troupes étaient abondamment approvisionnées sur tous les points. Dans nos lignes au contraire il fallait renouveler, chaque journée, un combat pour que nos troupes obtinssent une modique distribution de vivres; et quoique tout un corps d'armée fût destiné à protéger la seule route de Bayonne à Madrid, les convois d'argent expédiés de la première de ces deux places ne parcouraient pas sans danger l'espace d'Irun à Burgos. Aussi, malgré la répugnance de Napoléon pour les précautions qui décelaient une sorte d'infériorité, n'attendit-il pas son retour en France pour ordonner [1] qu'il ne fût expédié aucun convoi d'argent de Madrid, sans une escorte de mille hommes d'infanterie et de deux cents chevaux. Il redoutait avec raison l'encouragement et le redoublement d'audace que donnerait aux guérillas espagnoles la prise de quelques millions en espèces.

Lorsque intervint cet ordre (10 octobre 1809), Napoléon était près de quitter Schœnbrunn; le nou-

1. « Je suis mécontent qu'on ait laissé partir de Bayonne un « trésor important sous la simple escorte d'une soixante d'hom- « mes. J'ordonne qu'aucun argent ne parte de Bayonne que sous « l'escorte de mille hommes d'infanterie et de deux cents che- « vaux, avec un officier supérieur. Écrivez dans ce sens à votre « payeur, qui s'entendra à cet effet avec le général commandant. « Sur ce, etc.

« *Schœnbrunn*, 10 *octobre* 1809. *Signé* NAPOLÉON. »

veau traité de paix avec l'Autriche était conclu. J'en ai fait connaître les clauses pécuniaires que Napoléon modéra quelques mois après; mais une condition qui blessa plus les Autrichiens que les sacrifices d'argent, et même l'abandon de quelques provinces, qui fut aussi stipulé par le même traité, ce fut celle qui soumit la capitale de l'Autriche à l'inutile démolition de ses antiques fortifications; ces remparts, qui ne les avaient pas protégés, les consolaient du moins par le souvenir de la gloire de leurs aïeux, qui avaient pu mieux les défendre; et l'on sait trop par quelles représailles leur ressentiment s'est vengé en 1814 et 1815 sur des citadelles moins inutiles à la défense de la France.

Démolition des fortifications de Vienne.

Les provinces dont l'empereur d'Autriche se dépouillait en faveur de la France, déjà maîtresse de la Dalmatie et des Bouches du Cataro, comprenaient tout le pays situé entre la Saxe et l'Isonzo jusqu'à la Bosnie; ce traité mettait en outre la Bavière en possession de tout le Tyrol : ainsi l'Autriche achevait de perdre tout le littoral de l'Adriatique, et toute communication soit par terre, soit par mer, avec ses anciens États d'Italie : et si l'on rapproche ce dernier traité de ceux de Presbourg et de Tilsitt qui avaient déjà livré à la France la Dalmatie, les Bouches du Cataro, les îles Ioniennes, la Pologne, et le protectorat des principautés secondaires de l'Allemagne, on voit qu'il complétait ce grand système, d'opposer partout des digues à l'ambition des

Cession de plusieurs provinces à la France.



deux puissances prépondérantes du continent, l'Autriche et la Russie. Mais d'un côté les nouvelles lignes d'extension, que la France avait à garder, présentaient plus de points vulnérables devant des ennemis dont les forces, quoique affaiblies, étaient plus concentrées; de l'autre, si Napoléon semblait acquérir plus de facilités pour interdire le continent à l'Angleterre, suivant le plan gigantesque qu'il suivait avec persévérance, c'était surtout aux dépens de la Russie; et cette puissance, pour ne pas descendre entièrement à la condition d'une puissance secondaire, pour ne pas voir tous ses ports déserts et toutes ses productions sans valeur, pouvait être naturellement portée, dans un avenir plus ou moins éloigné, à déserter l'alliance de Napoléon pour se réconcilier avec l'Angleterre.

Au surplus Napoléon, dans cet accroissement jusqu'alors progressif de domination, suivait peut-être plutôt encore un système qu'il ne satisfaisait une passion. Pour lui alors, comme il arrive aux hommes à qui rien n'a résisté, les embarras de l'avenir disparaissaient devant le succès présent; et il n'attendait pas son retour à Paris pour régler

Organisation de ces provinces suivant le régime français.

l'organisation des nouvelles provinces qu'il venait de réunir à la France. C'est de Munich, où il ne fit cependant qu'une courte résidence, que je reçus ses instructions [1] sur l'administration financière des pro-

1. « J'ai nommé le conseiller d'État Dauchy intendant-général « de mes finances dans les provinces d'Illyrie. Ces provinces d'Il-

vinces Illyriennes. Ce qu'il n'oubliait jamais, c'est que ce n'était qu'avec un mode régulier d'administration, qu'après avoir conquis le sol, on pouvait conquérir la soumission des habitants. Assez indifférent sur le choix des impôts, il voulait, dans l'intérêt de la justice en même temps que de sa popularité, qu'ils fussent également répartis, et dans son goût pour l'ordre il voulait surtout qu'ils fussent uniformes pour tous les pays dont il agrandissait la France; ce n'était en effet que par cette pratique qu'il pouvait en conserver la haute direction; et l'on sait qu'il ne la déléguait à personne.

« lyrie comprennent le pays entre la Save et l'Isonzo jusqu'à la « Bosnie. Mon intention est qu'il y ait à Laybach une intendance « comme celle de Turin pour les provinces du Piémont; choisissez « un trésorier central parmi les principaux comptables qui sont à « l'armée Les revenus de toute espèce que produit l'Illyrie, c'est-« à-dire le cercle de Villack, la Carniole, Trieste, Sienne, et tout « le littoral, la Croatie et le comté de Gorice, doivent entrer au « trésor public; il faut donc que tous les produits soient versés « dans une caisse centrale et soient affectés aux dépenses de « l'armée que j'entretiendrai dans ce pays; les dépenses entreront « dans les budgets ministériels comme les recettes entreront dans « les ressources générales du trésor. Vous donnerez ces instruc-« tions au sieur Dauchy, au trésorier, aux receveurs et autres « comptables que vous aurez là. Le 11[e] corps d'armée sera le seul « stationné dans ces provinces; il sera traité comme il l'était en « Dalmatie, hormis que j'aie lieu de penser que les revenus du pays « seront équivalents aux dépenses de ce corps. Envoyez aussi un inspecteur du trésor prendre connaissance du pays. Sur ce, etc.

« *Munich*, 21 *octobre* 1809. *Signé* NAPOLÉON. »



Il fallait que les tributs de tant de nouvelles provinces, régis par les mêmes tarifs, répartis suivant les mêmes règles, administrés dans les mêmes formes, prissent rang dans les cadres des mêmes comptes, pour qu'il pût embrasser en quelque sorte d'un coup d'œil le *panorama* des finances de l'empire, pour qu'au point unique où il attirait tout, la méthode pût maîtriser les détails, et que la centralisation portée si loin ne créât pas une œuvre trop compliquée.

Il pensait d'ailleurs que, quelle que fût la puissance des anciennes habitudes, une province conquise était peu disposée à regretter celles qui n'avaient pas pu la protéger; et qu'une assimilation complète à la condition du peuple vainqueur devait être pour elle le meilleur dédommagement de sa nouvelle dépendance.

Ce fut en effet sans effort que l'Illyrie présenta bientôt l'aspect d'un ancien département français dans son administration et même dans sa législation; et la métamorphose était déjà avancée à l'époque du retour de Napoléon en France, qui suivit assez près sa lettre de Munich.

Arrivée à Paris de plusieurs rois et princes et souverains.

Il s'arrêta quelques jours à Fontainebleau avant de reparaître dans la capitale. Il lui avait préparé un spectacle aussi étonnant pour ce siècle que l'avait été sa présence dans les capitales de l'Autriche, de la Prusse et de la Saxe, de la Pologne et de l'Es-

pagne. Son arrivée à Paris allait être précédée par celle de trois souverains qui devaient à son alliance l'érection de leurs principautés en royaumes, le roi de Wurtemberg, le roi de Bavière, le vénérable roi de Saxe, et par celle d'un frère du roi de Prusse, d'un frère de l'empereur d'Autriche et d'une foule de princes allemands. Ces chefs des nations venaient-ils, comme des rois vaincus, servir de trophées au triomphateur? Napoléon, quoique toujours enclin à chercher des exemples dans Rome, l'imitait du moins dans un meilleur sens : les souverains qui entouraient son trône avaient eu part aux fruits de ses victoires, ou espéraient en obtenir une. Ils admettaient sans répugnance, dans leurs rangs, des rois encore plus modernes, celui de Hollande, celui de Naples, celui de Westphalie, même celui à qui Napoléon avait voulu donner l'Espagne; rois que le sort avait fait naître bien plus loin de la couronne. Le rôle que les premiers prenaient dans ce drame politique, qui appartenait peut-être plus aux temps fabuleux qu'aux temps historiques, pouvait n'être pas tout à fait de leur choix. Mais quels étaient alors les souverains véritablement libres? Et ceux-ci pouvaient avoir pour motif l'intérêt de leurs peuples; ils avaient du moins pour excuse cette maxime de tous les siècles : *Sic volvere Parcas*, maxime qu'il leur devint si commode d'invoquer dans un autre sens, cinq ou six ans après.



Au surplus, elle offrait une scène assez imposante, cette transaction pompeuse et solennelle entre d'anciens et de nouveaux trônes, faite sous les yeux d'un homme que tant d'événements extraordinaires semblaient avoir rendu l'arbitre des destinées du monde, et qui, dix ans auparavant, avait subitement opéré en France une transaction, un rapprochement non moins magiques entre tant d'opinions, de passions et d'intérêts contraires.

Ce fut au milieu d'un tel cortége que Napoléon vint, dans la métropole, rendre grâces à Dieu de ses derniers succès, et qu'il alla le même jour au corps législatif, dont l'ouverture avait été jusque là différée, pour lui annoncer les différentes lois qui devaient être soumises à sa délibération. La plus remarquable de ces lois, surtout par l'époque de sa présentation, était celle qui réglait les recettes et les dépenses de 1809. Le corps législatif ne se trouvait appelé à discuter ce budget que lorsque l'année à laquelle il s'appliquait était près d'expirer. Mais Napoléon n'avait pas la prétention de prouver aux monarques étrangers que, dans ce gouvernement représentatif, dont la France avait conservé l'apparence, chacun des trois pouvoirs conservait aussi la plénitude de ses droits ; d'ailleurs il ne demandait pas de nouveaux impôts, et une loi antérieure mettait à sa disposition, pour 1809, tous les revenus qui entraient dans la consistance du budget de 1808.

Entouré de tant d'augustes hôtes, Napoléon ne changeait rien à l'ordre de ses travaux, ni à la marche des affaires. Il ne paraissait que quelques instants aux fêtes qui occupaient les soirées de sa cour. Toutes ses journées étaient remplies par sa correspondance directe avec ses ministres et ses généraux, par les instructions verbales qu'il donnait dans les conférences particulières, et par des conseils d'administration. Il semblait vouloir prouver aux princes qui avaient abandonné pour lui les soins de leur gouvernement qu'il n'abandonnait de tels soins pour personne. Un de ces princes me disait un jour que ce qui l'étonnait et ce qu'il admirait le plus dans le gouvernement de Napoléon, c'était cette promptitude et cette uniformité d'obéissance, malgré la distance des lieux et souvent le dissentiment notoire des agents appelés, dans certains cas, à concourir à l'exécution du même ordre. Il avouait qu'il n'était pas si bien servi dans ses États, quoiqu'il eût de bons ministres. On conçoit que je ne me permis pas de faire à ce prince la réponse d'un ambassadeur hollandais à Charles II, roi d'Angleterre [1].

Pendant leur séjour à Paris, qui se prolongea plusieurs semaines, ces souverains reçurent partout

1. Charles II se plaignait à un ambassadeur de Hollande de ce que sa république ne lui montrait pas autant de déférence qu'elle en avait montré à Cromwell. *Ah ! sire*, répondit l'ambassadeur, *ce Cromwell était tout autre chose*. Je cite sans comparer.

les plus grands témoignages de respect : l'entière habitude de ce sentiment si nécessaire, le respect, n'était pas perdue; mais on ne retrouva plus dans l'empressement dont ils furent l'objet cette effervescence d'enthousiasme, cette espèce d'enchantement, que la présence de souverains étrangers causait autrefois à Paris. Dans les hommages que les Parisiens rendaient à la haute supériorité du rang, ils semblaient s'être nouvellement doués d'un sentiment intermédiaire entre la morgue d'un peuple voisin et le culte superstitieux dont ce même peuple les avait autrefois accusés. Un observateur attentif aurait pu remarquer qu'une période de vingt années avait apporté plus de changements encore dans les opinions et les jugements des habitants de la capitale, que dans ses bâtiments, ses monuments, ses places, ses arts, etc., etc.; et cette disposition n'échappa pas à Napoléon. Ce fut à cette occasion qu'il lui arriva de dire : « Nos alliés n'auront pas perdu leur « temps à Paris, s'ils veulent profiter des leçons « qu'on y donne. Ils auront pu apprendre que le « métier de roi n'était plus, en ce siècle, un jeu « d'enfant; qu'il fallait que les mœurs des rois chan- « geassent avec les mœurs des peuples; que, pour « avoir le droit de se servir des peuples, il fallait « commencer par les bien servir. »

Napoléon croyait que c'était surtout en la grandissant qu'on pouvait mieux servir la France.

A cette époque, sa puissance et sa grandeur étaient parvenues à un tel degré que personne ne pouvait être tenté d'accuser de dérogeance tous ces princes qui venaient prendre le second rang à sa cour. Dans les salons de Paris, les uns disaient que jamais la cour de Louis XIV n'avait présenté un spectacle aussi pompeux ; d'autres, ne soupçonnant pas la puissance des anciens souvenirs, supposaient que ce pêle-mêle de souverains devait assigner une ère nouvelle à tous les trônes ; que, si le droit d'aînesse n'était pas acquis au plus puissant, il y aurait au moins cette fois un traité d'alliance solide entre les illustrations anciennes et les illustrations modernes. Et de telles illusions pouvaient être encouragées par la conduite même de ces souverains, qui comblaient d'égards et de distinctions tous les ministres, tous les généraux, tous les officiers de la cour de Napoléon. Pour prouver cependant que ce prestige n'aveuglait pas tous les jugements, je révélerai les confidences que me fit dans cette circonstance le prince Eugène de Beauharnais [1], aujourd'hui duc de Leuchtemberg ; il exerçait la vice-royauté d'Italie ; il avait épousé une princesse royale de Bavière ; il avait encore le nom de fils adoptif de Napoléon. Les événements qui l'avaient porté au sommet des grandeurs semblaient n'avoir rien fait pour lui ; il

1. Il vivait en 1817, date de cet écrit.

semblait avoir été fait lui-même pour ce rang; et il lui aurait été d'autant plus permis de se méprendre sur les sentiments des autres peuples à l'égard de Napoléon, qu'il lui avait conquis tous les cœurs dans le pays qu'il gouvernait en son nom. « L'empereur, « me dit-il, se trompe sur l'état de l'Europe; peut-« être les souverains qui doivent à son appui un « accroissement apparent de puissance se trompent-« ils eux-mêmes sur les dispositions de leurs sujets. « Mais les nations ne se trompent pas sur la domi-« nation nouvelle qu'exerce sur elles une seule « nation, ou plutôt un seul homme. Ils ne seront « jamais nos alliés de bonne foi, ces peuples dont « la défaite a fondé notre gloire, et dont nos succès « ont fait le malheur. Déjà humiliés comme vaincus, « comme tributaires, ils ont vu leurs souverains « recevoir dans leur propre capitale les ordres d'un « souverain plus grand; ils les voient aujourd'hui « appelés dans la sienne comme pour orner son « char. Les humiliations qui pèsent sur des nations « entières portent tôt ou tard des moissons de ven-« geance. Je n'en redoute rien encore sans doute « pour la France; mais, si j'aime la guerre, c'est « pour qu'elle donne la paix; et je ne vois plus de « paix durable pour le monde. » C'est ainsi que s'exprimait avec moi le meilleur des serviteurs de Napoléon, à une époque où, même avec quelques nuances dans les opinions, il n'y avait plus en

France et dans ses nouvelles dépendances qu'un seul sentiment : unanime soumission. Et ce qui honore le plus le prince Eugène, c'est qu'il avait eu le courage de tenir un langage à peu près pareil à Napoléon lui-même.

Je ne puis me dispenser de rappeler que, tandis que la fortune faisait voir au haut de sa roue un grand capitaine qui avait ceint un double diadème, et qui avait encore trouvé des diadèmes à donner à sept ou huit autres rois, elle montrait à l'extrémité opposée, comme pour compléter le tableau des vicissitudes humaines, des princes du sang des Bourbons déchus du trône des Espagnes, les uns presque errants sur les terres de France, les autres n'ayant trouvé d'asile que dans une sorte de captivité, tous réduits à solliciter comme une faveur le paiement de quelques à-comptes sur les revenus que leur assurait le traité de Bayonne, pour prix de leur renonciation à la couronne. Leurs premières ressources avaient été bientôt épuisées. Dans la retraite qui leur était imposée ils avaient conservé l'habitude d'une sorte de munificence qui est assurément un des nobles attributs de la grandeur. On eût dit qu'ils cherchaient ainsi à échapper au sentiment de leur dépendance, ou du moins à la dissimuler aux yeux des autres. C'était à quelques subalternes mis à leurs ordres que s'adressaient leurs libéralités. Ils ne cherchaient d'ailleurs à éluder ni



à séduire aucune surveillance. Et ils donnaient à Napoléon un singulier exemple de leur fidélité à remplir, en ce qui dépendait d'eux, les conditions de leur transaction avec lui; car on sait avec quel *scrupule*[1] ils écartaient d'eux toutes communications avec les braves Espagnols qui s'étaient armés pour leur cause.

Ainsi que je l'ai dit, les revenus que leur assurait le traité de Bayonne ne faisaient pas partie des dépenses prévues par le budget de l'État, les seules auxquelles le trésor public pût régulièrement pourvoir : il n'avait été possible de leur faire que des avances provisoires en vertu des ordres particuliers de Napoléon : ces avances compromettaient l'ordre de la comptabilité du trésor, et même jusqu'à un certain point la sûreté des comptables. Elles avaient d'ailleurs été un peu plus restreintes pendant la dernière campagne d'Autriche. Au retour de Napoléon, d'un côté le trésor public devait fortement réclamer les garanties qui lui manquaient; de l'autre, les princes espagnols invoquaient leur traité avec l'accent du besoin : et au moment où la cour de France recevait avec tant d'éclat les rois du nord de l'Europe, c'eût été sans doute un spectacle trop scandaleux que celui de deux rois et de deux reines

1. Voir la correspondance de Valançay rendue publique par les journaux.

du midi [1] dépossédés par Napoléon de leurs États, et qu'il n'aurait attirés dans les siens que pour les faire tomber du trône dans la détresse. Il ne voulait pas se donner le tort d'un pareil contraste; il savait que l'opinion de l'Europe n'était déjà que trop défavorable à sa politique sur l'Espagne : il y continuait la guerre parce qu'il l'avait entreprise; *cette guerre,* disait-il, *est un legs que j'ai dû accepter avec la monarchie française, puisque Louis XIV a fait verser tant de sang pour que la même famille occupât ces deux trônes.* Mais il semble qu'il s'élevait déjà des doutes dans son esprit sur l'issue de cette expédition; il ne la dirigeait que de son cabinet, ce qui prouve qu'il ne la regardait plus comme son œuvre propre. Il commençait à trouver onéreux ce traité de Bayonne, qui, au lieu d'être pour son frère le gage de la possession paisible d'un grand État, était devenu l'occasion d'une guerre qui devait coûter bien des hommes et bien des millions à la France. Et cependant ce n'était assurément pas la famille royale d'Espagne qu'il pouvait accuser et punir de l'inexécution du traité. Peut-être aussi prévoyait-il déjà qu'il ne pourrait terminer cette expédition que par une négociation avec la nation espagnole et avec ses princes, ainsi qu'il l'a tenté

1. Le roi Charles IV et la reine sa femme, le roi Ferdinand, ses frères et son oncle, la reine d'Étrurie.



trop tard en 1814. Quels que fussent ses motifs, il me demanda, le 12 novembre [1], un rapport sur la situation du trésor public envers le roi Charles IV. La lettre qui m'apporta cet ordre me fit pressentir qu'il se proposait de ne remplir qu'une partie de ses engagements envers ce prince, et j'en trouvai la preuve dans une seconde lettre du 20 du même mois [2], qui réduisait à 200,000 francs par mois, à compter du mois de décembre 1809, la pension du roi Charles. Toutefois cette réduction n'était présen-

1. « Faites-moi un rapport sur les affaires du roi Charles IV, « sur ce qui lui a été promis par le traité, sur ce qu'il a touché « jusqu'à cette heure, et sur ce qui lui revient. 6 millions par an, « dans la situation actuelle de l'Espagne, me paraissent une « somme bien forte. Sur ce, etc.

« *Fontainebleau,* 12 *novembre* 1809. *Signé* NAPOLÉON. »

2. « J'ai lu avec attention votre rapport du 12 novembre sur les « princes espagnols. A dater du 1er novembre 1809, mon intention « est de donner au roi Charles 200,000 francs par mois, ce qui « fait donc 400,000 francs pour les deux derniers mois de 1809, « et 2,400,000 francs pour l'année 1810. Je ne change rien pour « les autres princes. Vous enverrez le plus tôt possible les « 400,000 francs au roi Charles; mais vous lui direz que vous « n'avez pas d'ordre pour lui faire d'autres paiements d'ici en « janvier. Et de vive voix, vous ferez entendre à ses agents que, « jusqu'à ce que l'Espagne se rétablisse et puisse faire ces paie- « ments, mes finances ne me permettent pas de donner plus de « 200,000 francs par mois; que les paiements sont assurés sur ce « taux pour 1810; que cela n'a rien de commun avec les droits du « roi Charles que je reconnais, et qu'enfin on le soldera aussitôt « que cela se pourra. Sur ce, etc.

« *Paris,* 20 *novembre* 1809. *Signé* NAPOLÉON. »

tée que comme une mesure provisoire; Napoléon me chargeait de promettre que le traité de Bayonne aurait son entier effet à l'égard de ce prince aussitôt que l'Espagne serait pacifiée. Mais, ce qui est remarquable, c'est que la même lettre m'ordonnait de faire payer sans réduction au roi Ferdinand et aux deux autres princes qui habitaient solitairement le château de Valençay, la pension qui leur avait été assurée par le même traité; et cette distinction me frappa. J'avais demandé que cette dépense, qui était étrangère au budget de la France, fût du moins mise à la charge de la caisse particulière que Napoléon instituait sous le nom de domaine extraordinaire; elle était le dépôt du solde des contributions étrangères. Je ne pus obtenir ce virement que plusieurs années après, et lorsque le trésor public était à découvert de près de 22 millions pour le service des princes espagnols en France.

Déjà, en ce moment, la manœuvre des finances n'était pas exempte de quelques nouvelles difficultés; on a vu que le trésor n'avait obtenu, sur les contributions de l'Autriche qu'une part fort inférieure aux dépenses extraordinaires de cette année. Les derniers mois de 1809 éprouvaient le contre-coup des efforts qu'il avait fallu faire dans les premiers pour l'ouverture de la campagne, et ce contre-coup n'était pas le seul qui se fît sentir. Une ancienne cause de désordre tendait à se repro-



duire. Quoique les deux colonnes du budget de l'année présentassent une apparence d'équilibre entre les recettes et les dépenses, les paiements auxquels la trésorerie avait eu à pourvoir excédaient de plusieurs dizaines de millions les recouvrements obtenus jusqu'alors sur l'impôt. En outre, il était déjà notoire que les dépenses réelles de 1809 dépasseraient la limite du budget, et il n'avait rien moins que des excédants à espérer sur les recettes qu'il avait promises.

Indépendamment donc du vide momentané qui provenait de ce que les recouvrements étaient habituellement en arrière des paiements effectués (déficit que la trésorerie parvenait à couvrir par des emprunts partiels qui n'avaient pour gage que l'arriéré même des recouvrements) la menace d'un déficit, sans compensation et sans gage, résultait de l'évidente inégalité de deux membres de cette prétendue équation. Étrange condition des finances françaises, dans lesquelles, depuis plus d'un siècle, venait périodiquement s'introduire, sous tous les gouvernements, un déficit faible pour chaque année, mais qui, après une révolution de vingt ans, devenait une plaie profonde ! Plus étrange aveuglement encore dans Napoléon, à qui on avait souvent dit que cette plaie avait été mortelle pour l'ancienne monarchie; à qui on ne laissait pas ignorer que quelques dépenses non encore liquidées des neuf

premières années de son gouvernement, présageaient déjà un déficit de plus de 25 millions (dont la rumeur publique triplait le volume), et qui répugnait toujours à prélever sur les tributs étrangers qu'il devait à la victoire, le montant du surcroît de dépenses par lesquelles il l'avait achetée. Il interprétait mal le sentiment des braves qui l'avaient aidé à conquérir ces tributs, en disant qu'ils n'appartenaient qu'à eux seuls. Les véritables braves ne séparaient pas leurs intérêts de ceux du pays; ils faisaient cause commune avec lui; de son côté, le pays fait toujours aussi une cause commune avec ceux à l'égard desquels le gouvernement du pays manque à ses engagements.

On conçoit comment dans un état de choses tel qu'on ne remédiait qu'après un an et plus, et toujours insuffisamment, à l'insuffisance des ressources d'un budget, il devenait impossible que chaque budget ne laissât pas quelques dettes en arrière; et, du seul fait que cinq ou six budgets restaient ouverts, il résultait évidemment que leurs dettes n'étaient jamais complétement soldées : on conçoit également combien l'opinion publique, que le seul soupçon de la foi violée doit tenir en alarmes, était disposée à exagérer le volume d'un passif qui restait ainsi en permanence d'atermoiement. Et voici un fait appartenant à peu près à la même époque, qui prouve sans doute que l'arithmétique du méconten-



tement est souvent injuste quand elle évalue de pareils torts, mais qui accuse aussi quelque injustice dans le choix des moyens que Napoléon prenait pour les réparer.

Selon la rumeur publique, les fractions de créances qu'en 1809 les budgets avaient négligé de solder depuis le 1er janvier 1800 sur les services ministériels, devaient, pour les neuf années, s'élever à plus de 100 *millions*, non compris l'arriéré de 1809, qui seul pouvait égaler le déficit des années antérieures. Les journaux étrangers ne manquaient pas de s'emparer de cette accusation, et Napoléon méprisait moins ces journaux que les bruits de Paris. Il n'y avait qu'une manière d'y répondre, c'était de faire liquider l'ancien déficit. Cette liquidation fut faite avec intégrité, et il en résultait qu'avec une somme de 30 millions au plus pour maximum (ajoutée à l'arriéré des recouvrements encore exigibles sur les anciens budgets), le gouvernement se libérerait de toute sa dette antérieure à 1809. Mais il ne suffisait pas d'avoir démenti les fausses évaluations données à cette dette; la faire rentrer dans ses justes limites, c'était déjà la reconnaître et prendre l'engagement de la payer; et ce ne fut que plus tard que Napoléon y consentit : encore y mit-il des restrictions nouvelles. Il ne voulut affecter à son paiement qu'un fonds de 20 millions; et il composa ce fonds de 20 millions, de 1 million de rentes à cinq pour cent;

le cours de ces rentes était alors à 80 fr. ; ce n'était acquitter en effet que deux tiers de la dette, et sur cette partie faire perdre encore un cinquième au créancier, sans profit pour le débiteur.

Comme le moindre des embarras pour Napoléon était toujours de trouver des motifs, son motif, dans ce cas, était que cette vieille créance n'appartenait plus aux propriétaires primitifs; qu'elle avait été achetée à *vil prix* par les nouveaux porteurs de son titre, et que le mode de paiement adopté à leur égard leur laissait encore d'assez grands bénéfices. Si on lui objectait qu'un débiteur n'avait pas le droit de réduire le montant de ses engagements, à quelques conditions qu'ils eussent été cédés à un tiers-porteur, il répondait : « Si vous voulez être « plus juste que Sully, moi je ne puis pas être plus « indulgent et plus prodigue que Henri IV. » Mais ce n'était pas dans la neuvième année du règne de Henri IV que Sully faisait subir aux créanciers de l'État des réductions de 50 pour cent.

La meilleure méthode des écritures servait bien à révéler les torts des budgets; elle dénonçait ces torts, et les prouvait douze ou quinze fois par année, mais le remède ne dépendait pas d'elle !

Napoléon persistait à ne pas vouloir s'occuper des nouveaux excédants de dépenses. Son prétexte était que cette dette était encore trop récente; que le sort du budget n'était pas encore fixé; et qu'il



fallait avoir rassemblé toutes ses ressources avant de statuer sur ses besoins définitifs.

C'est cette dette alors si faible, qu'il aurait été aussi facile que juste de faire disparaître, qui devint le premier texte d'accusation pour le déficit de 1814, accru de la dette de quatre budgets postérieurs; ceux qui le dénonçaient pouvaient difficilement résister à la tentation d'en grossir démesurément le volume; tout ce qui pouvait accuser le gouvernement antérieur paraissait alors de bonne guerre.

C'est la tactique ordinaire en pareille occurrence; elle ne trompa personne sur le déficit réel de ces dernières années, comme Napoléon n'avait trompé personne quand il avait dit que ces années ne laisseraient aucun reste de comptes à solder. Si je signale ici, avec quelque détail, cette faute prolongée de Napoléon, c'est parce qu'elle est une de celles que les gouvernements commettent avec le moins de scrupule et le plus de danger. C'est elle surtout qui désaffectionne les peuples, et les porte, par une sorte de réciprocité, à séparer leurs intérêts de ceux de leurs chefs, et ce n'est pas seulement le siècle qui commence qui a prouvé dans la personne du chef de l'État quels pouvaient être les effets d'un tel divorce ; les banqueroutes du ministère de l'abbé Terray ont fait plus de tort encore à Louis XV que ses maîtresses.

L'empereur, qui connaissait toute l'exactitude

[redacted]

des comptes de la trésorerie, ne contestait pas le résultat qui démontrait la disproportion des dépenses qu'elle avait acquittées à la fin de 1809, comparativement aux ressources qu'elle avait tirées du budget; mais il répondait que, puisque le trésor avait pu acquitter sans retard toutes les ordonnances exigibles, ce seul fait prouvait, mieux que tous les calculs, que le trésor n'était pas dans la détresse; et, à l'égard des ministres ordonnateurs qui établissaient aussi par *le fait* qu'ils excéderaient inévitablement les limites de leurs budgets sur plusieurs services, c'était alors *le fait* qu'il attaquait par des calculs d'une subtilité décevante : personne ne portait plus d'art dans le paralogisme des chiffres.

Napoléon savait bien qu'aucun de ses ministres ne disposait légèrement des deniers publics. Seulement, comme il ne pouvait pas augmenter les impôts, et qu'il ne voulait pas recourir à des emprunts réguliers qui n'admettent pas de prétexte pour les atermoiements, il cherchait à échapper à une liquidation prompte des dépenses, en contestant la dette que dénonçaient les ministres ordonnateurs. Ainsi, par un singulier mélange de force et de faiblesse, on voyait cet homme extraordinaire unir quelquefois pour le même acte la ressource des subterfuges à toute l'énergie d'une volonté forte. C'était surtout après le moment du danger, et lorsqu'il n'était plus



question que de régler par appoint des restes d'engagements exigibles, qu'il se débattait avec cette dernière arme. Croyait-il se faire une ressource pour l'avenir de tout ce qu'il disputait ainsi aux demandes du moment? Non, sans doute; il savait, au moins aussi bien qu'un autre, que c'est sur de judicieuses économies dans les dépenses, et non sur une réduction ou un atermoiement arbitraires dans les paiements, qu'un gouvernement doit fonder son système de finances. Mais, averti par le luxe que conservaient encore la plupart des entrepreneurs des fournitures de la guerre et de la marine, souvent, par leurs indiscrétions, de l'exorbitance des profits faits précédemment par quelques-uns d'entre eux, il croyait ne prendre qu'une revanche en différant pour eux la jouissance d'une partie de leurs bénéfices; et c'était assurément s'y prendre mal, et trop tard pour corriger les marchés.

J'ai déjà eu, dans ces notes, plus d'une occasion de relever ce grave inconvénient d'un système si peu digne de Napoléon, inconvénient qui ternissait l'éclat de tant de brillantes qualités; et cela dans un pays désabusé déjà de toute illusion, où la première vertu qu'on voulait honorer sur le trône était la bonne foi. Je vais consigner ici deux circonstances particulières à cette époque, parce qu'elles semblent justifier plus spécialement les réflexions qui précèdent; voici la première :

Parmi les dépenses militaires de cette année, il avait voulu, par exemple, contester celle de l'habillement des troupes; il avait pris la peine de faire lui-même un recensement rapide de tous les anciens soldats et de toutes les nouvelles levées. Il en concluait que ce service n'aurait dû coûter dans toutes ses parties qu'environ 37 millions. Cependant, d'après les calculs que lui avaient présentés les deux ministres de la guerre, il leur avait successivement accordé des suppléments de crédit au delà de 37 millions; ils avaient en grande partie disposé de la totalité de ces crédits, et le trésor public avait acquitté leurs ordonnances. Il prétendit, et il soutint avec persévérance, que les décrets qu'on rappelait lui avaient été surpris au milieu des opérations de la dernière campagne; que le trésor public aurait dû refuser de reconnaître ces décrets, en prouvant aux deux ministres de la guerre que leurs évaluations étaient inexactes. Il fallut faire de longues recherches pour le convaincre que ce n'était pas du côté des ministres qu'était l'erreur; et le résultat définitif de ces recherches fut que les crédits ouverts pour les frais de l'habillement militaire dans cette année suffiraient à peine, même avec leur supplément, à la dépense complète de ce service [1].

1. On verra que le budget de 1809 étant encore ouvert en 1812, la même dispute se renouvela, et plus sérieusement à cette seconde époque.

La seconde circonstance n'est pas moins caractéristique. A la somme de 785 millions, à laquelle pouvaient s'élever les voies et moyens du budget de 1809, il n'aurait vraisemblablement pas fallu, si elle avait pu être complétement recouvrée, ajouter le supplément de plus d'une dizaine de millions pour solder entièrement toutes les dépenses de 1809 qui restaient à la charge du trésor public : cette disposition d'équité aurait pu économiser une somme presque égale dans les dépenses de l'année suivante, par les seules réductions de prix qu'on aurait pu obtenir des fournisseurs de la guerre et de la marine. Une pareille somme n'eût été qu'un faible prélèvement sur ce trésor personnel que formait Napoléon avec les fonds libres des contributions étrangères. Mais dans sa tête, où tout s'alignait dans une proportion déterminée, il avait arrêté que, déduction faite des nouvelles récompenses qu'il destinait à ses généraux et aux principaux officiers de l'armée victorieuse, il lui resterait, à la caisse du domaine extraordinaire dont il faisait sa caisse personnelle, un fonds libre d'une somme *déterminée* au-dessus de 100 millions. Il ne voulait en rien rabattre; il disait qu'un prince qui pouvait disposer en un jour de plus de 100 millions était inattaquable, préjugé du vieux temps, dont l'année 1814 devait faire si sévèrement justice à ses dépens. Il revenait à cette pensée que la première destina-

tion des impôts d'un pays étant de payer la défense du territoire, c'était aux revenus de la France à supporter les frais de la guerre; qu'il avait assez allégé ses charges en faisant, pendant plus de six mois, nourrir et solder une partie de ses troupes par l'Autriche; qu'à l'égard des contributions payées par les vaincus, il en était comptable à l'armée, dont ce fonds était la conquête et le patrimoine. On serait quelquefois tenté d'attribuer à une sorte de fatalité l'imprudence avec laquelle de tels prétextes étaient invoqués contre les premiers droits de la propriété dans la personne des créanciers de l'État, et contre les premiers devoirs du trône envers elle.

Lorsqu'il ne fut plus possible aux ministres de faire un mystère de l'ajournement indéfini que pouvait éprouver le paiement de quelques-unes des dettes du budget de 1809, dans une année qui aurait dû assurer à la France autant de garanties dans l'intérieur qu'elle lui donnait d'éclat au dehors, plusieurs des entrepreneurs des services ministériels en prirent occasion pour manquer à leurs engagements privés, et il n'y eut bientôt plus, dans cette classe de contractants, une faillite dont le scandale ne retombât sur le gouvernement. Ceux qui avaient le courage de faire parvenir jusqu'à Napoléon les murmures publics n'étaient pas écoutés : il se pressait de dire que l'on paierait sans doute aux créanciers légitimes ce qui leur était dû, mais que



ce qu'il devait avant tout lui-même à la France, c'était d'examiner les titres des créances avant de les faire solder; ce qui demandait du temps.

L'apparente équité du motif ne pouvait pas justifier l'indéfini de l'atermoiement; personne ne pouvait croire que ce fût seulement pour quelques millions que l'on compromettait ainsi le crédit public, et qu'un gouvernement, qu'environnait un tel prestige de pouvoir, se constituait ouvertement dans un tel état d'impuissance. Les injustices dont se plaignait, en les exagérant, la moins populaire des classes sociales (celle des fournisseurs) excitaient dans toutes les autres une anxiété sourde, comme il arrive, quand la terre a tremblé quelque part, que l'émoi se communique à toutes les contrées voisines; et cette tendance de l'opinion n'échappa pas aux souverains étrangers qui quittèrent Paris vers ce temps.

Fausses mesures en finances.

Tous ceux qui avaient des créances à réclamer n'étaient pas néanmoins traités avec aussi peu de ménagement. La garde impériale, qui était une armée d'élite dans l'armée, avait fait la dernière campagne; elle avait joui de toutes les préférences qui entraient dans ses priviléges pour toutes les parties de son équipement, avant qu'elle se mît en campagne : outre sa solde et ses vivres qu'elle avait reçus, comme tous les autres corps, elle avait eu de plus qu'eux l'avantage de faire réparer et renou-

veler en Allemagne une partie de son matériel à sa rentrée en décembre 1809. J'avais regardé, sinon comme une économie pour le trésor, au moins comme un fonds qui restait libre pour d'autres créances, une somme d'environ 7 millions encore intacte sur le chapitre du budget de la guerre, qui était relatif à cette partie de l'armée; et je m'en étais expliqué avec ses chefs. Je reçus, le 28 décembre, l'ordre [1] de faire payer le lendemain 4 millions à la garde, comme supplément à ce qu'elle avait déjà reçu dans la campagne : Napoléon devait la passer en revue deux jours après, et il m'écrivait qu'il ne voulait pas rencontrer dans les rangs un seul soldat mécontent.

On a vu par la nomenclature des budgets que les pays au delà des Alpes, qui composaient alors le royaume d'Italie, devaient payer un subside annuel de 30 millions à la France; j'ai déjà dit que ce paiement n'était qu'une fiction; ce que Napoléon voulait surtout avoir dans ce royaume d'Italie,

1. « Je désire que vous teniez à la disposition de ma garde « 4 millions que vous ferez payer dans la journée de demain. Ces « 4 millions seront imputés sur les masses de la garde. Moyennant « ce versement, vous pourrez continuer de donner en paiement à « la garde tout ce qu'elle a reçu de Vienne Je désire que de forts « à-compte soient donnés avant samedi prochain, pour que les « soldats que j'interrogerai à la parade me disent qu'ils n'ont pas « de réclamation à faire. Sur ce, etc.

« *Paris*, 28 *décembre* 1809. *Signé* NAPOLÉON. »

c'était une armée : et le subside qu'acquittait le pays suffisait à peine à l'entretien de cette armée. Mais comme, en 1809, elle avait pris part aux victoires et aux indemnités des autres troupes françaises en Allemagne, il en résultait que la trésorerie d'Italie se trouvait avoir eu près de 7 millions de moins à payer en 1809 sur les 30 millions qu'elle devait à la France; comme en même temps le commerce du pays avait des créances à recouvrer sur Paris, et que le trésor public de France, dont les besoins croissaient, ne devait négliger aucune de ses ressources propres, avant d'en chercher d'autres, j'avais demandé au ministère italien de m'envoyer sur les arrérages du subside une somme de 5,600,000 francs en traites sur Paris. Napoléon n'approuva pas [1] que je donnasse suite à cette démarche, parce qu'il se proposait d'augmenter, en 1810, la consistance de l'armée française en Italie; mais il croyait avoir une réclamation à peu près égale à exercer sur la trésorerie de Naples, d'après l'engagement qu'avait pris le prince Murat, son beau-frère, en parvenant à ce trône, de rem-

« J'ai lu avec attention votre rapport; il me paraît impossible « à l'Italie de vous envoyer les 5,600,000 francs de remises que « vous demandez sur Paris; mais les besoins de l'armée d'Italie « devant être, en 1810, plus grands que ce subside, vous trouverez alors à employer cette somme. Sur ce, etc.

« *Paris*, 29 *novembre* 1809. *Signé* NAPOLÉON. »

bourser à la France les avances qu'elle avait faites à son prédécesseur; il m'ordonna d'en poursuivre le remboursement : le trésor public de France n'obtint ainsi que la perspective d'un équivalent [1] qui, comme on le verra par la suite, ne se réalisa pas.

Je ne puis assez insister sur la gravité de la faute que commit Napoléon à cette époque, lorsque, pour se venger de quelques fournitures mal faites, et punir quelques prévarications subalternes, il refusa de reconnaître et de solder des restes de créances non contestables, sous prétexte qu'elles excédaient les crédits dont les ministres auraient dû disposer; on avait excusé la sévérité avec laquelle il avait traité les arriérés antérieurs à son règne : mais, lorsque le solde complet de tout ce qui restait à payer pour les dépenses extraordinaires de 1809 ne devait absorber qu'une bien faible partie du trésor personnel qu'il espérait former par les contributions étrangères, acquises avec le secours des contributions de la France, laisser se reproduire le danger d'un nouvel arriéré plus défavorable encore que l'ancien, parce qu'il n'avait pas pour prétexte la pénurie réelle des finances, et plus effrayant pour la

1. « Je vous prie de me faire un rapport sur ce que doit le roi « de Naples, soit pour les avances faites à ce royaume par le trésor « public, soit au trésor de la couronne, soit à la Légion-d'Honneur, « en conséquence de mes différentes décisions. Sur ce, etc.

« *Paris*, 29 *novembre* 1809. *Signé* NAPOLÉON. »



pensée, parce qu'il n'était pas défini; employer, pour punir les fraudes dont on accusait quelques fournisseurs, une combinaison dont l'inévitable effet devait être de ne trouver après eux que des fournisseurs plus infidèles; et surtout imprimer à des entreprises, qui rentrent cependant aussi dans la classe des services publics, un caractère de réprobation et de danger qui devait en écarter, plus que jamais, de meilleurs agents; ce fut, je ne puis trop le répéter, une faute d'autant plus grande qu'elle parut ériger les *arriérés* en système; et un tel système ne serait autre chose qu'une banqueroute partielle en permanence.

Les ministres ordonnateurs promettaient bien aux fournisseurs de ne pas abandonner leur défense; ils remplissaient cet engagement avec courage : et, comme je l'ai dit, ils se prêtaient à leur procurer quelques dédommagements sur le service courant; mais cette désespérante formule des bureaux, *nous n'avons plus de crédit pour cette dépense, il n'y a pas de fonds*, prononcée par les commis, répétée par les agents des fournisseurs, répandait sur toutes les transactions faites par les ministres une défaveur dont ils ne se rédimaient qu'en se soumettant pour chaque nouveau marché à des conditions plus onéreuses. Ainsi déjà un de ces vices organiques, auxquels aucun empire ne résiste, commençait à atteindre ce gouvernement français qui paraissait

au dehors si redoutable à tous les autres. Il est vrai que les opérations de la trésorerie n'en ressentaient pas encore l'influence, au moins pour le crédit qui lui était propre. Le contraste de son exactitude envers ses prêteurs, qui étaient ses créanciers plus directs, semblaient la mettre dans une condition à part : d'après les règles, qui limitaient ses obligations envers les autres créanciers, aux crédits ouverts par le budget, elle ne pouvait admettre les ordonnances ministérielles que jusqu'à concurrence de la portion des revenus publics dont chaque ministère pouvait disposer. Elle ne pouvait pas reconnaître les créances qui ne lui étaient pas déclarées par des ordonnances renfermées dans cette limite ; ainsi les créanciers ministériels, qui n'obtenaient pas d'ordonnances, n'avaient ni demande à faire à la trésorerie, ni plaintes à former contre elle ; et c'était à cette dernière catégorie qu'appartenaient ceux qui se trouvaient atteints par l'arriéré pour quelque fraction de leur créance : aussi, dans l'amertume de leurs reproches, épargnaient-ils le trésor public, qui n'était en effet pour rien dans les privations qu'ils éprouvaient.

Je suis certes bien éloigné de présenter, comme une compensation suffisante, cette exception dont jouissait momentanément le crédit de la trésorerie, quoiqu'il en restât si peu aux autres ministres. Il n'y a pas en Europe de gouvernement assez fort



pour pouvoir violer la foi due aux contrats. Le trésor public ne faisait que suspendre l'orage, et c'était le rendre définitivement plus funeste pour lui-même ; car n'était-ce pas sur lui que l'orage tout entier devait éclater un jour? mais la sécurité avait encore besoin de se réfugier quelque part, et l'opinion faisait de la trésorerie elle-même une sorte d'abstraction pour écarter d'elle le reproche de la complicité. On savait que ses pouvoirs avaient leur limite dans la parallèle d'un budget : on n'attendait rien d'elle au delà des crédits que le budget avait fixés ; on lui savait gré de sa ponctualité à l'égard des paiements réclamés en forme exigible, de ses efforts pour suppléer, par quelques moyens de crédit, aux recettes trop tardives, comme aussi des conditions très-modérées auxquelles elle obtenait ce crédit; et personne n'était tenté de la troubler dans la possession de ce sentiment de confiance publique, dont profitaient du moins les créances qu'elle pouvait régulièrement acquitter. On se rappelle que ses prêteurs directs n'étaient pas créanciers des budgets; ils n'avaient de rapport qu'avec la seule caisse de service. La comptabilité était dans un assez bon ordre pour que ses livres, constamment à jour et ouverts à tout examen, pussent présenter à chaque ministre, à chaque comptable, à tous ceux qui avaient des versements à lui faire, ou des fonds à lui demander, leur situation. Et l'on

concluait de son exactitude à remplir ce premier devoir qu'elle aurait voulu de bonne foi être mise en état de satisfaire à tous les autres.

On a dit avec vérité qu'un gouvernement, quel qu'il fût, et quoi qu'il fît, ne pouvait jamais, tant qu'il était debout, anéantir complétement son crédit, et qu'il le payait seulement plus ou moins cher, en raison du plus ou moins de garantie qu'il pouvait offrir. Ce qui n'est pas moins vrai, c'est que la sûreté des conventions, la sainteté des contrats, sont un tel besoin, que, lorsque l'intention de les maintenir se montre seulement quelque part dans un gouvernement, la confiance va d'elle-même au-devant de lui sur ce point, et se presse de se livrer à lui par la *voie* qu'il lui a ouverte.

Il serait cependant trop injuste de croire que ce fût précisément pour se donner le plaisir de manquer aux engagements qu'il avait pris, ou qui avaient été pris en son nom, que Napoléon portait ainsi jusqu'à l'extrême la défiance et la sévérité à l'égard d'une classe de créanciers. Il cherchait, je le répète encore, par sa manière d'analyser la valeur réelle des fournitures faites à l'armée, à se persuader qu'un fournisseur, auquel il ne restait plus que deux ou trois pour cent à recevoir sur le prix de son marché, avait reçu le prix exact de sa fourniture, avec un bénéfice très-supérieur aux profits légitimes du commerce.



Lorsqu'il était question de vivres, d'habillements, de transports, c'était le nombre d'hommes qu'il avait fallu nourrir, vêtir, voiturer, qu'il prenait pour base de son arbitrage; il opposait la *consommabilité* à la consommation déclarée, et souvent par l'emploi des formules spéciales plus rapides sans doute mais aussi moins sûres, qu'il s'était créées, il ne faisait, en définitive, que combattre, par des hypothèses et par des probabilités, des résultats que les ministres eux-mêmes n'avaient pas pu repousser, puisqu'ils étaient présentés dans les formes et appuyés sur des preuves que les règlements avaient consacrés. Sans doute des abus dans les détails se glissaient à la suite des terribles abus qu'entraîne presque inévitablement la guerre : mais puisque ces abus échappaient aux administrateurs militaires les plus intègres; puisqu'ils se cachaient dans la foule des opérations régulières et sous des dehors aussi réguliers qu'elles; puisqu'ils opposaient à la censure le meilleur des arguments, le respect dû aux contrats; ce n'était que par sa fidélité à les respecter lui-même que le gouvernement pouvait successivement s'épargner les infidélités dont il se plaignait; car, en ce cas, il est plus facile et plus sûr de prévenir que de réprimer.

Je ne fais que résumer, par tout ce qui précède, les observations qui lui étaient souvent faites.

Napoléon répondait à ces raisonnements « qu'un

« souverain avait, dans certains cas, d'autres règles « à suivre que celles d'une morale formaliste; que « la justice, qui émanait de lui, ne devait pas être « celle d'un simple légiste; que son tribunal ne « pouvait pas être un tribunal ordinaire; que quand « il était forcé de prendre le caractère de juge sur « des transactions, ce n'était pas seulement la lettre « du traité, mais aussi le moral du contrat et des « contractants qu'il devait juger : que, si un entre- « preneur de service pouvait échapper par les formes « aux peines de son infidélité, ce ne devait pas être « au moins devant le chef de l'État, dont le premier « devoir était de redresser tous les torts faits à « l'intérêt public; qu'il fallait bien d'ailleurs classer « les créanciers suivant la validité morale de leurs « titres, et que ce n'était pas traiter trop rigou- « reusement quelques-uns d'entre eux que de leur « retenir, pendant quelques mois ou même quelques « années, une petite fraction de la partie fraudu- « leuse de leurs bénéfices. »

Lorsqu'on lui objectait que l'administration de la justice n'était autre chose que l'application des lois, et que des contrats étaient des lois; que d'ailleurs le système de représailles qu'il voulait employer était un cercle vicieux; que dans l'échange des infidélités le gouvernement était toujours dupe; que ce système enfin écarterait indéfiniment les hommes probes de tout rapport avec le service public; il

répondait : « Croyez bien que je connais les hommes « et les pays. Ceux que vous nommez des hommes « probes ne sont-ils pas à peu près les mêmes « qui, en 1800, 1801, 1802, et même plus tard, « ne voulaient nous prêter leurs capitaux qu'à un « et deux pour cent par mois sur les meilleurs gages? « La France n'a pas à regretter qu'ils ne prennent « plus part à ses affaires; s'ils revenaient, on ver« rait à quel prix ils vendent leurs secours; et « encore voudraient-ils qu'on les respectât; et peut« être même parviendraient-ils à se faire craindre! »

Il ne croyait pas faites pour lui ces maximes de la morale commune : que toute fraude, par laquelle un gouvernement se laisse surprendre, accuse sa prévoyance; que, surtout dans ce siècle et dans ce pays, le gouvernement, pour être le centre de la puissance, doit être le centre des lumières; que, plus il aura de lumières, plus il aura de bonne foi : que sa bonne foi ne sera pas cette crédulité qui ne calcule rien, et pour laquelle il y a partout surprise et méprise; mais cette droiture prévoyante qui ne marche à ses *fins* qu'après s'être assurée des *moyens*; qui, prenant le soin de tout apprécier, parvient à tout prévoir, et devant laquelle la ruse fuit de honte et de peur; que, quand un gouvernement, trompé dans quelques-uns de ses calculs, veut faire des dupes, parce qu'il l'a été, comme il ne peut prendre à son service qu'une bien petite part de la ruse

universelle, il arme, contre lui, toute la ruse qui n'est pas pour lui, et que tout ce qu'il gagne à ne pas tenir les engagements qu'il a imprudemment pris, et les mauvais marchés qu'il a faits, c'est de se réduire à ne faire que des marchés plus mauvais encore : car, comme il est plus facile pour le commun des hommes d'acquérir l'esprit de ruse qui ne connaît rien au delà de l'intérêt personnel, que l'esprit de droiture qui tend à combiner et à concilier plusieurs intérêts, tous ceux qui auront des rapports avec lui s'armeront de ce premier esprit, et il ne profitera pas même de la probité qui restera aux autres, puisqu'ils auront la prudence d'éviter tout contact avec lui.

Ce que prouve surtout la théorie que s'était faite Napoléon sur ces questions, c'est que de même que son génie était inépuisable en ressources pour surmonter les grandes difficultés que pouvaient rencontrer ses grandes entreprises, son esprit ne le laissait jamais manquer d'arguments pour diriger les moindres détails de l'administration intérieure de la France dans le sens qui convenait à ses vues; consultant toujours et partout, sans se laisser dominer par le conseil; déclamant contre toute espèce d'innovations, en même temps qu'il entreprenait de refaire à neuf toute l'Europe; agissant en tout par des motifs tellement propres à sa nature que, sans le vouloir et sans le chercher, il n'imitait une



chose déjà faite que pour la rendre toute autre.

Il est tel portrait qu'un dessinateur qui veut être exact, ne peut pas quitter; qu'il croit n'avoir jamais terminé, auquel il trouve toujours quelques traits à ajouter, sur lequel il multiplie les retouches, pour tâcher de saisir toutes les nuances d'expressions dont la variété l'a frappé dans le modèle.

Il arrive aussi qu'au spectacle imposant d'une de ces montagnes, dont l'œil ne peut ni mesurer la base, ni atteindre la cime, le voyageur s'arrête pour observer d'abord un premier aspect. S'il avance pour suivre le contour, la même masse semble se présenter à lui sous une forme nouvelle; plus il cherche à s'emparer de l'ensemble par l'examen des détails, plus il trouve de diversité dans les points de vue; il veut cependant les saisir tous; il traite séparément les différents aspects qui l'ont frappé; ils ne sont pas tous également beaux, mais il n'en est aucun qui ne mérite d'être remarqué par la nouveauté, par la singularité des sites et la grandeur des lignes; et ce qui étonne le plus l'observateur lui-même, c'est de penser que ces différentes surfaces, dont chacune offre un caractère particulier, appartiennent cependant, sur un point du monde, à une seule masse qui le domine.

Je me sers de ces deux figures pour faire excuser dans cet écrit, s'il a jamais des lecteurs, et cette succession et cette variété d'esquisses auxquelles je

[redacted]

suis obligé d'avoir recours pour tenter de peindre un seul homme; je pourrais porter à chacun de ceux qui l'ont vu d'aussi près et ont pu l'observer aussi longtemps que moi, le défi de renfermer tout ce qu'il était dans un seul cadre.

L'an 1809, qui avait été si fécond en événements, touchait à son terme; mais il manquait sans doute encore une scène au drame de cette année. Cette scène fut le divorce de Napoléon. Divorce de Napoléon.

L'impératrice Joséphine avait brillé de son dernier éclat dans cette réunion de souverains étrangers auxquels elle avait fait les honneurs de la France. Un poëte a dit que la *vertu sur le trône était la plus belle image de la Divinité.* Pour appliquer assez justement cette pensée à l'impératrice Joséphine, il n'y avait peut-être qu'à substituer le mot *bonté* au mot *vertu;* car la bonté était sa vertu la plus éminente. Personne, en effet, ne pouvait prouver mieux qu'elle combien le charme extérieur de la bonté supplée à ce qui commence à manquer dans les agréments personnels, comme aussi à ce qui manque à la supériorité de l'esprit. L'élégance et plus encore l'obligeance de ses manières répandaient sur elle l'espèce de dignité qui convenait à l'habitude de ses rapports, soit avec ceux qu'une illustration héréditaire plaçait au premier rang en Europe, soit avec ceux qu'une illustration plus moderne ne rendait cependant pas moins exigeants.



Son fils élevé au rang de prince, vice-roi d'un grand État, adopté par Napoléon, était devenu le gendre d'un roi cher aux Français; et, en le nommant son fils adoptif, Napoléon semblait, au moins jusqu'alors, l'avoir jugé digne d'être un jour son héritier, s'il devait en avoir un. Mais tous les frères de Napoléon portaient plus d'envie que d'affection à la famille française à laquelle il s'était allié. Ils étaient au moins d'accord sur ce point. Considérant aussi le trône de France comme la conquête de leur frère, ils n'étaient pas éloignés de le regarder déjà comme un bien de famille. Tant de miracles s'étaient faits pour eux, que le dernier qui restait à faire pouvait bien leur paraître le plus facile; mais il fallait faire annuler cette adoption du fils de Joséphine, qui était au moins une menace d'exhérédation pour eux; et le seul moyen d'y parvenir était le divorce, qui rompait naturellement tous les autres nœuds avec le premier. On ne manquait pas d'exemples, l'histoire en fournissait de reste; on manquait encore moins de prétextes; et c'était un motif assez imposant auprès de Napoléon lui-même, qu'on savait retenu par divers scrupules, que l'intérêt de fonder sa nouvelle dynastie sur un héritier issu de lui. Il n'est pas clair que les frères de Napoléon espérassent aussi franchement cet héritier qu'ils paraissaient le désirer; mais le divorce une fois prononcé, si le second hymen était stérile, parmi quatre frères, dont trois

étaient déjà rois, le trône français ne pouvait pas manquer de nouveaux héritiers.

Une autre conjecture peut être tout aussi facilement admise : c'est que la première pensée du divorce vint à Napoléon seul; et qu'à l'espoir de mieux fonder en effet sa dynastie par un héritier direct, celui surtout d'allier sa destinée à l'une des grandes maisons souveraines de l'Europe vint se joindre avec une puissante séduction.

Déjà, depuis quelque temps, on avait cherché à pressentir l'opinion publique sur la dissolution du mariage de Napoléon; le ministre [1] qui avait le plus d'action sur elle avait même, en 1807, avancé les choses au point de provoquer Joséphine à en faire elle-même courageusement la proposition, comme celle d'un sacrifice qu'elle devait à la France. L'opinion était restée muette; Napoléon ne s'était pas mépris sur son silence, et il avait alors publiquement désavoué, hautement improuvé son ministre; cependant l'improbation n'avait pas été jusqu'à la disgrâce.

Deux ans après, quoique le même ministre (et il n'avait plus alors de désaveu à craindre) eût mis plus de soin à préparer les esprits, plus d'art à les diriger, l'opinion montrait la même indifférence : le

1. Le ministre de la police d'alors, M. Fouché, fait duc d'Otrante.



auxquelles ils étaient affectés, 3° des recouvrements opérés sur ces produits, 4° des paiements qui restaient à faire sur les crédits ouverts d'après les premières évaluations du budget. J'ai le regret d'ajouter aux observations consignées dans la quatrième et septième colonne du même tableau, que la somme de 6,199,000 fr., qui n'avait pas encore été réclamée sur les crédits ouverts, n'exprimait pas complétement ce qui restait réellement dû sur cette année 1809. Un supplément de ressources était surtout nécessaire pour le ministère de la guerre, et Napoléon avait pris prétexte de quelques-uns des inévitables abus, qu'on révèle toujours trop tard dans ce service, pour refuser le secours demandé. Ce refus n'était, à proprement parler, que l'atermoiement d'un quatre-centième peut-être dans les paiements auxquels le budget de 1809 devait pourvoir. Ce fut cependant une faute, et les moindres en ce genre ont toujours de graves conséquences. *Videbimus infrà.*

JATION DES RECETTES.

…NATIO … des …ENSES.	SOMMES.	*OBSERVATIONS.*
lique, I… viagère e…	302,774,000	La totalité de ces produits n'était pas complétement réalisée deux ans après l'expiration de l'année 1809. A la fin de cette année, il restait plus du tiers des 856,765,000 fr. à recouvrer; à la même époque, il ne restait qu'un sixième des 857,571,000 f. à payer. C'est ainsi que la trésorerie se trouvait, par ses paiements, en avance de plus de 100 millions sur les recouvrements. Elle pourvoyait à ces avances par des emprunts; et outre les sommes nécessaires aux paiements exigibles, il fallait qu'elle entretînt, dans ses principales caisses, des excédants disponibles; ainsi elle était obligée de se procurer, au delà des produits de l'impôt, un capital d'environ 150 millions; il fallait, en outre, qu'elle prélevât, sur ses frais de négociation, des remises et des commissions pour compléter les traitements de cent trente receveurs généraux, et de plus de cinq cents receveurs particuliers; cependant on voit qu'alors ces frais de négociation, pour un mouvement de 1,700 millions de fonds en recettes et en dépenses, et pour les intérêts de 150 millions empruntés, n'excédaient pas 8,461,000 fr. Une partie de ses emprunts ne lui coûtait que quatre pour cent.
……	186,865,000	
y compt… ………	99,104,000	
e la justi… es relatio… ……	105,901,000	
le l'intér…	13,027,000	
es finan…	7,868,000	
lu trésor…	4,453,000	
le la gue…	3,000,000	
e l'admin…	1,139,000	
a guerre.	500,000	
le la mar… les cultes	3,000	
le la poli… égociation… ciaux……	30,000,000	
…es.	30,000,000	
…	72,131,000	
	856,765,000	

(Tome III, en regard de la page 112.)



[redacted]

ANNÉE 1810.

L'année 1810 s'ouvrait sous de brillants auspices pour la France; si la gloire des armes, l'agrandissement du territoire, l'ascendant politique que l'on ne doit qu'à la victoire, constituaient seuls la prospérité d'un grand empire, les Français n'avaient plus, en ce moment, de rivaux sur le continent européen. Situation de France en 1810. Suite de la guerre d'Espagne

L'Espagne seule présentait quelque résistance à nos armes; mais aucune action décisive n'avait été le résultat des efforts de toute cette nation qui avait des armées anglaises pour auxiliaires, contre moins de cent cinquante mille Français répandus dans toutes les provinces de la Péninsule. Là nos soldats avaient à lutter partout, mais partout ils se maintenaient; ils recevaient à cette époque de nombreux renforts, et en même temps une nouvelle armée française s'avançait sur le Portugal pour en disputer la domination aux Anglais.

L'entreprise d'exclure les Anglais du commerce



continental, sans cesser de paraître fabuleuse, marchait vers son but avec un appareil de moyens aussi gigantesque qu'elle; et, si l'Angleterre ne s'en alarmait pas, elle en éprouvait au moins plus que de l'importunité.

Développement du système continental.

De grands intérêts étaient compromis sur tous les points du monde; mais l'influence d'un seul homme n'en devenait que plus imposante.

Depuis Pétersbourg jusqu'à Bayonne, depuis le port de Cette jusqu'aux bouches du Cataro, toute communication avec les consommateurs européens semblait interdite aux Anglais.

La Russie, le Danemark et la Prusse lui fermaient leurs ports; et, pour recevoir quelques-uns de ses versements nocturnes, les villes Anséatiques avaient besoin de tromper la vigilance ou d'acheter la complaisance des douaniers français.

Ce commerce ne trouvait dans les ports de Suède que quelques achats et point de ventes à faire.

Ceux de la Péninsule, loin d'offrir un débouché aux manufactures anglaises, n'étaient ouverts qu'aux secours qu'envoyait à grands frais le cabinet de Londres, en hommes, en armes, en argent, en vivres et même en fourrages.

Les côtes françaises sur l'Océan étaient gardées par une double et triple ligne de douaniers; toutes celles de la Méditerranée n'étaient pas moins inaccessibles à l'Angleterre.

Napoléon régnait à Gênes, à Venise, à Trieste, à Fiume comme en France, et la Toscane devenait une de ses provinces.

Le beau-frère de Napoléon n'était roi de Naples que sous la condition de n'admettre dans ses ports aucun vaisseau anglais.

Le pape allait cesser de régner à Rome parce que quelques barques anglaises avaient relâché à Civita-Vecchia. Et celui de ses frères que Napoléon avait fait roi de Hollande abandonnait ce trône, parce que les Hollandais ne voulaient pas plus renoncer à leurs rapports de commerce avec l'Angleterre que Napoléon ne voulait renoncer à son système.

L'Angleterre, de son côté, n'en prétendait pas moins continuer *le blocus de l'Europe;* elle persistait à vouloir que l'Europe ne reçût que d'elle seule les productions de l'Amérique et de l'Inde. Mais il ne semblait rester d'autre refuge à ses croisières, hors de ses rades, que quelques îles, telles que Heligoland, la Sardaigne, la Sicile et Malte ; et ce qui pouvait donner la mesure de la crise qu'elle éprouvait, c'est que le change anglais perdait jusqu'à trente pour cent. Jamais il n'avait été si bas.

Les commerçants de tous les pays se plaignaient sans doute de cet état de choses [1]; mais, malgré la

1. Le désavantage n'était pas égal pour tous les contractants : les consommateurs du continent devaient être d'autant plus portés, malgré ces obstacles, à s'approvisionner en Angleterre,

perturbation qu'il apportait en Europe dans le système général des échanges, Napoléon, du sommet de sa dictature politique, semblait avoir confédéré l'orgueil de tous les cabinets et celui de toutes les industries locales contre la dictature commerciale du seul peuple qui lui résistât. A la vérité, il dissimulait encore une intention que sa politique tenait en réserve, celle de s'approprier indirectement aux dépens du continent, par ses licences, une part dans le monopole de l'Angleterre.

Ainsi, partout les anciens rapports des peuples, les habitudes et les préjugés des cours, les intérêts de famille entre les souverains, fléchissaient sous sa volonté, qui ne connaissait pas de limite. C'est à cette époque qu'il destinait une nouvelle impératrice à la France; et l'alliance qu'il préféra prouve que dans toutes les familles régnantes il n'en était aucune qui eût refusé la sienne.

Comme, pendant cette année, sauf le voyage qu'il fit en Hollande, il s'écarta peu de la capitale, et qu'il ne fut pas distrait par de nouvelles guerres, il s'occupa d'autant plus des détails de l'adminis-

que, d'après l'état du change, ils payaient encore moins cher ce que les fabricants anglais fournissaient déjà à meilleur marché que tous les autres; et une grande part de profit restait à la fraude. Plusieurs grandes fortunes datent de cette époque. Elles provinrent surtout du trafic de quelques exceptions que Napoléon avait voulu introduire au profit du fisc, sous le nom de licences, et ce n'est pas le fisc qui en a le mieux profité.

tration intérieure. Indépendamment d'une foule de décrets, de conférences particulières dans lesquelles il travaillait seul avec chaque ministre, et des conseils destinés aux affaires générales, je reçus de lui, en 1810, plus de cent dépêches; toutes ne présentent pas le même intérêt, mais la plupart deviennent naturellement les pièces du compte que je me rends des principaux actes de mon ministère pendant cette année. Je m'écarterai pour quelques-uns de ces actes de l'ordre des dates, afin de mettre plus d'ordre dans les matières.

Napoléon expose dans un conseil ses vues sur un second mariage.

Le divorce de Napoléon ayant été annoncé par lui comme un devoir politique, la moitié de son trône ne devait pas rester longtemps vacante. Dans les premiers jours du mois de janvier, Napoléon convoqua un conseil extraordinaire, composé des grands dignitaires et des ministres, et il s'exprima à peu près ainsi : « Je n'ai pas renoncé sans effort « et sans regrets à mon ancienne union, qui répan- « dait au moins quelques douceurs sur ma vie in- « térieure. Si, dans les espérances que l'empire at- « tache à une autre union, je pouvais ne consulter « que mon sentiment personnel, c'est au milieu « des jeunes élèves de la Légion-d'Honneur, parmi « les filles des braves de la France, que j'irais « choisir une nouvelle compagne; et je donnerais « pour impératrice à la France celle que ses qualités « et ses vertus rendraient la plus digne du trône.

« Mais il faut s'accommoder aux mœurs de son « siècle, aux habitudes des autres États, aux con- « venances dont la politique a fait des devoirs; des « souverains ont désiré l'alliance de mes proches, « et je crois qu'il n'en est maintenant aucun auquel « je ne puisse offrir avec confiance mon alliance « personnelle. Trois familles régnantes pourraient « donner une impératrice à la France : celle de « Russie, celle d'Autriche, celle de Saxe; je vous « ai réunis pour examiner avec vous quelle est « celle de ces trois alliances à qui, dans l'intérêt « de l'empire français, la préférence peut être due. »

Ce discours fut suivi d'un assez long silence; personne ne doutait qu'avant une telle ouverture Napoléon ne se fût assuré des dispositions des trois cours; mais, comme il y avait de très-bonnes raisons à donner en faveur de chacun des trois partis, les opinions pouvaient être assez partagées.

Il suffisait, par exemple, de connaître le caractère du roi de Saxe; les principes de justice, de tolérance, de haute vertu qu'il avait portés sur le trône, sa dignité dans les revers, sa fidélité à tous ses engagements, pour être disposé à croire qu'une princesse de son sang réunirait toutes les qualités désirables dans une souveraine. Le séjour que le roi de Saxe venait de faire à Paris avait encore augmenté pour ce prince en France le sentiment de vénération qui lui était dû partout. Le vœu de plu-

[redacted]

sieurs membres du conseil était pour la princesse de Saxe, et cependant la situation géographique de la Saxe, enclavée entre trois puissances supérieures, situation qui pourrait exposer à plusieurs nouvelles chances une puissance qui ferait avec elle un traité de famille, donnait lieu à quelques objections.

D'autres inclinaient pour une grande-duchesse de Russie; ils voyaient dans l'accord de deux grands empires assis sur les bornes opposées de l'Europe, et dans l'irrésistible influence qu'ils devaient exercer sur les États intermédiaires, un présage de la paix universelle; car ils espéraient que l'Angleterre renoncerait bientôt alors à lutter seule contre la confédération européenne, dont les liens seraient resserrés par un tel nœud. Mais l'empereur Alexandre pouvait s'apercevoir qu'il avait acheté trop cher l'alliance politique de Napoléon en fermant aux Anglais les ports russes; une alliance de famille n'aurait rendu que plus obligatoire, conséquemment plus onéreux pour lui, un effort contre nature, c'est-à-dire un engagement contraire aux intérêts de tous ses peuples, et il pouvait ressortir de cette situation, si l'alliance se contractait, des complications embarrassantes pour les deux souverains.

Des objections plus graves encore peut-être semblaient s'élever contre l'espérance de revoir une archiduchesse d'Autriche sur le trône de France; comment se flatter que les descendants de Rodolphe



de Habsbourg, qui se regardaient depuis tant de siècles comme les premiers souverains du monde, consentissent à s'allier au chef d'une dynastie si nouvelle? Ce n'est pas aux yeux de ceux que Napoléon avait vaincus que chacune de ses années pouvait valoir un siècle de noblesse; il pouvait paraître douteux que l'empereur d'Autriche, qu'on n'avait pas accusé de manquer de dignité dans ses revers, consentît si promptement à accepter pour gendre l'homme qui trois fois l'avait ébranlé sur son trône. Enfin, ne pouvait-on pas craindre que la nièce de Marie-Antoinette ne repoussât la couronne portée par cette infortunée princesse, lorsque le cabinet de Londres, dont l'opposition était assez d'accord avec le vœu secret de plusieurs autres cabinets de l'Europe, proclamait encore que le règne de Napoléon n'était qu'une des phases de la révolution dont la reine Marie-Antoinette avait été si déplorablement la victime?

Et cependant, je l'avouerai, c'était dans cette catastrophe elle-même que je puisais mes motifs pour désirer que la nouvelle souveraine de la France pût être une princesse du sang d'Autriche : il me semblait qu'un tel crime ne pouvait pas trouver une plus digne expiation; le trône de la France paraissait n'avoir pas alors de rival en gloire dans chaque nation prise séparément; et sans croire que l'union de Napoléon avec une archiduchesse pût

opérer une réconciliation sincère entre le peuple français et les autres peuples, je la regardais du moins comme un moyen de réconcilier la France avec elle-même, et d'adoucir un de ses plus amers regrets. L'empereur d'Autriche pouvait-il en effet mieux prouver que par une telle marque de confiance, qu'il ne regardait pas la France comme complice de l'attentat de quelques forcenés qui avaient été ses tyrans? Et plus ce prince aurait pu trouver, dans ses seuls scrupules de bienséance et de famille, de considérations à opposer à la proposition de Napoléon (qui, à cette époque, n'était plus une condition de paix), plus, en l'acceptant, il donnait à son consentement le caractère d'un acte libre, et plus aussi la justice qu'il rendait au peuple français se proclamait avec éclat.

Je rends compte ici des motifs qui, lorsque mon tour d'opiner fut venu, me déterminèrent à exprimer ma préférence en faveur d'une archiduchesse d'Autriche; je n'avais pas eu le mérite de l'initiative. Le prince de Talleyrand venait d'énoncer le même vœu; et suivant la manière qui lui est propre, il l'avait accompagné de quelques réflexions fines et judicieuses. Les suffrages ne furent pas comptés, la séance se borna à un seul tour de voix; et je crois me rappeler que la majorité se prononça pour une princesse de Russie.

Dans ce conseil purement consultatif, en laissant



à chacun la plus grande liberté d'opinions, Napoléon s'abstint d'émettre la sienne. Je remarquai seulement qu'il semblait écouter avec plus d'intérêt celles qui se déclaraient en faveur d'une princesse autrichienne.

Deux ou trois jours après ce conseil, M. le duc de Bassano, qui n'était encore alors que secrétaire d'État [1], mais avec le rang de ministre, vint me dire que Napoléon désirait connaître l'opinion publique, et particulièrement celle des principales maisons de commerce et de finances, sur le choix d'une nouvelle impératrice; que, d'après mes rapports avec cette classe de citoyens, l'empereur me recommandait de pressentir leur sentiment, de chercher à

1. Je répète que les fonctions du secrétaire d'État d'alors, qui n'était qu'assistant aux délibérations du conseil des ministres, qui ne disposait d'aucuns fonds publics, et n'était pas nommé dans le budget comme ordonnateur, consistaient à faire enregistrer toutes les décisions impériales réclamées par les ministres, et à leur en transmettre les expéditions contre-signées par lui. Elle avait quelques bons motifs, cette institution très-monarchique, qui réunissait dans un seul dépôt toutes les décisions du chef suprême de l'État. On a dit qu'un secrétaire d'État universel était superflu là où chaque ministre est en même temps secrétaire d'État; et sans doute on ne doit pas supposer un ministre capable de changer dans son cabinet une décision rendue par le roi en son conseil, mais on le supposerait certainement encore moins si le texte de toutes les décisions du trône était recueilli et conservé dans le propre palais du roi, pour servir de type et de contrôle aux duplicata remis aux ministres.

découvrir, par exemple, si les préventions de l'ancienne politique française contre une alliance avec la maison d'Autriche (préventions qu'une intrigue de cour avait réveillées avant 1789, et que des intentions encore plus coupables avaient ensuite rendues populaires) conservaient quelques traces parmi les *gens d'affaires*. Quoique peu propre à ce genre de recherches, j'eus l'occasion d'avoir des explications à ce sujet avec les hommes les plus recommandables dans la finance et le commerce; sans doute il n'est pas étonnant qu'il ne s'en trouvât pas un seul qui allât chercher des objections dans les calomnies de nos temps de désordre; mais ce qui peut mériter d'être remarqué, c'est que, si presque tous préféraient une princesse de la maison d'Autriche, c'était aussi parce qu'elle apparaîtrait en quelque sorte comme une médiatrice pour absoudre la France aux yeux de toute l'Europe d'un crime qui n'était pas le sien.

Lorsque je rendis compte à Napoléon du résultat de cette espèce d'enquête, il me dit : « En effet, si « ce n'est pas un sujet de remords, ce doit être au « moins un bien grand sujet de regret pour tous les « cœurs français que le crime commis dans la per- « sonne de cette malheureuse reine. Il y a une « grande différence entre cette mort et celle de « Louis XVI, quoique certes il ne méritât pas son « malheur. Telle est la condition des rois, leur vie



« appartient à tout le monde ; il n'y a qu'eux seuls « qui ne puissent pas en disposer : un assassinat, « une conspiration, un coup de canon, ce sont là « leurs chances; César et Henri IV ont été assas- « sinés ; l'Alexandre des Grecs l'eût été s'il eût vécu « plus longtemps. Mais une femme, qui n'avait que « des honneurs sans pouvoir, une princesse étran- « gère, le plus sacré des otages, la traîner du trône « à l'échafaud à travers tous les genres d'outrages! « il y a là quelque chose de pire encore que le régi- « cide! [1] »

C'était sans doute sous d'autres rapports que sous

1. Cette occasion n'est pas, au surplus la seule dans laquelle Napoléon ait tenu ce langage ; il me le répétait encore en 1811, en se félicitant des vertus douces et modestes de la petite-nièce de cette infortunée princesse. Je ne sais qui lui avait révélé les intrigues ourdies contre la reine dans son propre palais, plusieurs années avant la révolution ; mais il citait jusqu'aux noms des hommes de cour, des membres du parlement de Paris qui y avaient pris part ; ces courtisans, ces magistrats n'étaient pas des révolutionnaires; ils ont bien prouvé qu'ils n'aimaient pas la révolution, quoiqu'ils lui aient rendu les premiers services ; ils étaient simplement des intrigants.

De tous les vices qui se mettent à la suite d'une cour, l'intrigue était celui que Napoléon supportait le moins, il ne traitait pas si sévèrement ceux qui faisaient auprès de lui le métier de dénonciateur ; mais, en accueillant le délateur, il ne croyait pas légèrement à la délation, il la faisait examiner. D'ailleurs, il n'accueillait que les délateurs qui n'agissaient que pour son compte, et il savait bien que les intrigants, de quelques couleurs qu'ils se couvrent, n'agissent jamais que pour le leur.

celui d'une œuvre expiatoire que Napoléon avait désiré son union avec une princesse d'Autriche; mais il accueillait d'autant mieux le vœu public à cet égard qu'il avait redouté un sentiment contraire; et, chose assez étonnante, les principaux personnages de sa cour avaient entretenu en lui cette inquiétude, tant parce qu'ils n'étaient pas dans la confidence de l'opinion publique, que parce que plusieurs craignaient qu'une princesse allemande ne trouvât leur élévation bien récente, et que d'autres pouvaient encore redouter auprès d'elle les souvenirs qui s'attachaient à leurs premiers noms.

Tels étaient donc la disposition des esprits et le partage des opinions, que la majorité des habitués de la cour de Napoléon ne prévoyait pas sans quelque anxiété qu'une autre archiduchesse d'Autriche pourrait reparaître sur le trône de France, tandis que, par un motif de préférence assurément honorable pour le peuple français, elle était assez généralement désirée par la masse de la nation, qui cependant ne pouvait se promettre aucuns rapports directs avec la nouvelle impératrice, quelle qu'elle fût.

L'archiduchesse Marie-Louise accepte la main de Napoléon.

L'indécision ne se prolongea pas longtemps; le mois de janvier expirait, je crois, à peine, lorsque l'ambassadeur de France à Vienne annonça que l'empereur François acceptait l'empereur Napoléon pour gendre. Cette nouvelle suspendit les démarches auprès des autres cours, et Napoléon s'occupa



immédiatement du choix de l'ambassadeur extraordinaire qui devait aller à Vienne recevoir, en son nom, la main de sa nouvelle épouse, en même temps que les plus pompeux préparatifs furent ordonnés pour la célébration des noces impériales, qui devaient avoir lieu à Paris deux mois après. On s'attendait peut-être en Europe, on s'attendait surtout en France à le voir choisir pour cette mission éclatante un représentant que les actes antérieurs de sa vie rendissent en quelque sorte étranger aux sanglants démêlés qu'il avait eu à soutenir contre l'empereur d'Autriche; mais le parti que prenait Napoléon dans les circonstances d'éclat était toujours celui auquel on ne s'attendait pas. Comme si la main qu'il allait obtenir était une nouvelle conquête, à la gloire de laquelle il voulait associer son armée dans la personne de ses premiers généraux, ce fut le maréchal Berthier, son major-général dans la dernière campagne, qu'il avait déjà décoré du titre de prince de Neuchâtel, et qu'il venait de nommer en outre prince de *Wagram*, en mémoire de sa dernière victoire sur l'empereur d'Autriche, qu'il choisit pour son ambassadeur auprès de ce prince. Voici une autre singularité de cette époque. La démolition des fortifications de Vienne était, comme je l'ai dit, une des conditions du dernier traité de paix; et lorsque le canon publiait à Paris la nouvelle des fiançailles faites à

Choix du maréchal Berthier, prince de Wagram, pour la cérémonie des fiançailles à Vienne.



Vienne, c'était le fracas de la chute des antiques murailles de cette ville qui répondait aux salves de l'artillerie française. Ce qui n'est pas moins étonnant, c'est que, pour un mariage si nouveau dans les fastes de sa dynastie, l'empereur d'Autriche avait voulu que l'on n'omît aucun des anciens usages qui avaient consacré les plus glorieuses alliances de sa maison.

Célébration du mariage à Paris.

Comme je ne cherche à me rappeler que les actes auxquels j'ai pris part, et que, même en prenant part aux grandes cérémonies de ce temps, je n'en ai pas conservé des souvenirs bien distincts, je me bornerai à dire que celles du mariage de l'impératrice Marie-Louise eurent tout l'éclat que les arts et le goût, plus brillants dans ce siècle qu'à aucune autre époque du monde, pouvaient lui donner dans la ville où ils sont cultivés avec le plus de succès. On ne trouvera, dans les comptes du trésor public, aucune trace des dépenses qu'elles occasionnèrent. Napoléon voulut qu'elles fussent toutes supportées par sa liste civile; il avait pris soin de les régler lui-même, et dans un tel ordre qu'elles ne dépassèrent pas leurs justes limites, quoique rien ne fût refusé au prestige du faste le plus élégant.

Il s'était d'abord rendu à Compiègne avec les princesses de sa famille et sa suite ordinaire pour y recevoir sa nouvelle compagne et épargner aux premiers moments de son séjour en France l'impor-

tunité de tant de regards nouveaux qui devaient à Paris se porter sur elle. On sait de quelle manière inattendue, et je dirais presque romanesque, il se présenta à elle, et comment, quelques lieues avant Compiègne, elle rencontra seul à pied [1], sur la grand'route, l'homme qu'elle supposait devoir l'attendre au milieu d'une cour somptueuse. Cet empressement et ce contraste de situation devait assez naturellement flatter et frapper une jeune imagination. C'était là ce que Napoléon avait voulu ; personne n'a jamais su, au même degré que lui, fasciner et subjuguer les esprits, et il n'était pas insensible au plaisir de produire cet effet sur sa nouvelle épouse. Il la conduisit quelques jours après à Saint-Cloud, où un spectacle était préparé pour occuper sa soirée : ce fut avant ce spectacle que Napoléon lui présenta dans ses appartements les grands dignitaires, les ministres, les maréchaux, etc., etc., etc.; le reste de la cour remplissait la salle de spectacle, et je n'ai pas besoin de dire que ce jour-là il en fut du théâtre comme de la messe de Louis XIV, dont parle La Bruyère, pendant laquelle tous les assistants tournaient le dos à l'autel pour ne voir que le roi. Le lendemain, ce fut aussi sous les yeux de toute la

1. Il n'était accompagné que de son beau-frère Murat, roi de Naples. La reine de Naples était allée à la frontière recevoir la future impératrice avec une partie de sa maison.

cour que l'acte de son union fut consigné sur le registre d'État ; le surlendemain, l'impératrice fit en grande pompe son entrée dans la capitale, où les deux époux devaient recevoir la bénédiction nuptiale. Si ce n'était pas dans le tumulte des fêtes que l'inquiète curiosité des courtisans pouvait asseoir ses jugements sur la nouvelle souveraine, au moins était-il impossible, même aux plus prévenus, de refuser un premier sentiment de confiance à ce mélange de douceur et de réserve que tous les yeux pouvaient alors remarquer dans son maintien et dans ses regards.

Napoléon la reconduisit, peu de jours après, à Compiègne, lieu de leur première entrevue ; il devait y séjourner quelques semaines, se proposant ensuite de parcourir avec elle nos anciennes provinces du nord, et cette Belgique nouvellement française, à qui il voulait montrer la fille de ses anciens maîtres. Pendant ce second voyage de Compiègne, tous ceux que leurs devoirs appelaient près de lui eurent l'occasion d'observer de plus près la nouvelle impératrice ; et j'avoue que je ne partageais pas l'opinion de quelques-uns d'entre eux qui auraient désiré plus de recherche dans son affabilité. Mon opinion personnelle fut qu'elle apportait en France un sentiment très-judicieux de sa position et de ses devoirs ; et je jugeai qu'ils étaient tous tracés d'avance dans sa pensée ; qu'elle ne chercherait pas à dominer, et



que sans prendre l'attitude de la résignation, elle se plierait facilement à toutes les volontés qui disposeraient d'elle ; que sa bonté s'exercerait plutôt par des œuvres de bienfaisance que par des actes de faveur ; qu'elle voudrait être égale pour tous, sans laisser arriver l'intrigue jusqu'à elle ; et dans les quatre années pendant lesquelles elle a partagé le trône de France, comme il pouvait l'être, je ne connais pas une circonstance dans laquelle elle ait contredit cet horoscope ; elle témoignait un vif attachement pour Napoléon, mais sans être peut-être très-touchée de l'éclat de sa gloire ; elle aimait plus l'époux que le grand homme, et savait mieux apprécier la situation qu'il lui avait faite, comme souveraine en France et au milieu du luxe et des plaisirs de Paris, que la place qu'elle pouvait prendre à côté de lui dans l'histoire. Lorsqu'elle eut un fils, elle se montra plus d'une fois jalouse de l'extrême affection du père pour l'enfant ; elle recherchait l'intimité, et les deux personnes qu'elle y avait le plus admises, sa dame d'honneur, la duchesse de Montébello [1], pour qui elle manifestait une prédilection toute particulière, et le vieux médecin de

1. L'empereur, au lieu de chercher la dame d'honneur de l'archiduchesse d'Autriche, qui devenait impératrice des Français, parmi les anciennes familles de France, comme on paraissait s'y attendre, voulut la prendre parmi les femmes de ses anciens compagnons d'armes ; ce fut la maréchale Lannes, duchesse de Mon-

l'empereur (Corvisart) étaient sans cesse appelés et retenus près d'elle par le plaisir qu'elle trouvait aux conversations intimes et familières ; elle parlait facilement, avec simplicité, et paraissait redouter les prétentions aux succès de l'esprit, des gens qui pouvaient le plus les justifier par la distinction du leur. La seule occasion peut-être où elle sut opposer sa volonté personnelle à celle de l'empereur fut la preuve de cette disposition bien marquée et d'une certaine bienveillance générale qui cherchait à épargner à qui que ce fût un chagrin non mérité. Napoléon avait voulu remplacer un des premiers officiers de sa maison [1], qui, certes, n'était pas indigne de la position qu'il occupait, pour attacher à sa personne un homme qu'il croyait cependant fait pour lui plaire davantage par la parfaite amabilité de son esprit, par cette tradition qu'il avait conservée, mieux qu'aucun autre de ses pareils, des usages et des manières élégantes de l'ancienne cour [2], et elle s'y refusa obstinément par cette double appréhension du déplaisir de l'un et de la supériorité de l'autre. L'ordre était déjà signé, Napoléon fut obligé de le révoquer.

tébello, veuve de l'un des plus illustres d'entre eux, qui fixa son choix, et ce choix digne de l'empereur et de celle qui en était l'objet fut généralement et hautement approuvé.

1. Son chevalier d'honneur, le comte de Beauharnais.

2. Le comte Louis de Narbonne.



Sa condescendance habituelle pour toutes les volontés de l'empereur se manifesta ouvertement dans une circonstance d'une toute autre importance : lorsque, dans les derniers mois de 1813, l'Europe tout entière, qui ne se croyait pas trop forte contre la France, entraîna dans son mouvement l'empereur d'Autriche, Napoléon voulut qu'en son absence Marie-Louise se rendît au sénat pour annoncer que l'empereur son père rompait ses derniers traités, et pour provoquer de nouvelles levées d'hommes contre la confédération dont ce prince faisait partie; et elle remplit avec calme, dignité et sans apparente contrainte, ce devoir doublement pénible, car elle ne pouvait désirer la guerre, ni pour sa nouvelle, ni pour son ancienne patrie.

La France n'a pas de reproches à faire à cette princesse : si en 1814 elle ne répondit pas à ce qu'on aurait pu attendre d'elle, c'est que l'absence de toute volonté forte et indépendante était le cachet particulier de son caractère, et que cette même douceur, si précieuse dans des situations privées et des temps calmes, est insuffisante pour donner des conseils énergiques et nobles dans des positions et des temps difficiles qui demanderaient des sentiments élevés et un peu plus absolus. Depuis cette époque de 1814, elle n'est plus rien pour la France, et l'on doit cesser de s'en occuper.

Napoléon, qui ne négligeait pas plus que le cabi-



Extension des mesures relatives au système continental.

net de Londres les révélations que présente l'examen de la correspondance du commerce, avait trouvé d'abord dans les lettres des ports maritimes et des différentes classes de commerçants qui tombaient en son pouvoir, quelque détour qu'elles prissent, des opinions assez contradictoires sur le système qu'avait adopté sa politique. La paix du continent n'avait fait, il est vrai, que rendre plus active la guerre des douaniers contre les commerçants. Les lettres qui contenaient des offres, des demandes, des traites, des remises, s'étaient accumulées dans les bureaux des postes de France, comme les marchandises saisies dans les magasins des douanes. A la confiscation, à l'expulsion hors du territoire, peines déjà assez graves, on venait de substituer la peine du *brûlement;* et les plaintes des banquiers, des spéculateurs des ports, redoublèrent avec amertume contre une police qui, dans le siècle le plus industrieux, détruisait, par le feu, les créations de l'industrie, et nuisait ainsi beaucoup plus au commerce du continent qu'à celui de l'Angleterre; car ce dernier ne livrait en général ses produits à la consommation continentale qu'avec garantie pour lui. Jusqu'alors cependant les manufactures françaises s'étaient flattées de pouvoir hériter des consommateurs que devait perdre le commerce anglais, dans un système de prohibition si sévère; mais cette illusion s'évanouit lorsqu'on vit Napo-

léon, séduit par l'espoir d'assurer à la France une part dans les profits du monopole commercial de l'Angleterre, mettre en quelque sorte à l'enchère le droit d'introduire en Europe les productions de l'Amérique et de l'Inde, frapper plusieurs matières premières, telles que les cotons en laine, de droits énormes; et, par une contradiction inexplicable, rendre aux produits de l'industrie anglaise, par ces taxes mêmes, plus d'avantages que la prohibition ne leur en faisait perdre.

Alors ce prétendu système, qui devait affranchir le continent de la domination du commerce anglais, dépouillé de tout prestige politique, ne se montra plus à tous les yeux que comme la plus désastreuse et la plus fausse des inventions fiscales; car c'était créer deux monopoles au lieu d'un seul, aggraver à la fois la condition des fabricants français et celle des consommateurs de tous les pays, et livrer le privilége des spéculations commerciales à quelques aventuriers brevetés.

Encore bien qu'il se trouvât des écrivains et même des savants [1] qui annonçaient que cette crise serait salutaire à l'industrie française, qu'elle forcerait le sol continental à produire tout ce que produisait l'Amérique; et que quelques-uns d'entre eux fissent

1. Ces apologies furent très-bien payées, et quelques-uns des apologistes se payèrent encore mieux par leurs mains, au moyen des exceptions introduites sous le nom de *licences*.

des essais profitables, au moins pour eux, tant parce qu'ils obtenaient des primes d'encouragement que parce que le très-haut prix des denrées coloniales devenait lui-même une très-forte prime pour tous les équivalents qu'on cherchait à leur substituer, la population entière supportait avec impatience un renchérissement de 400 pour cent sur le sucre et le café, de 100 pour cent sur les cotons et sur les substances tinctoriales; et particulièrement à l'époque où Napoléon se proposait de visiter les villes et les campagnes industrieuses de la Picardie, de la Flandre, de la Belgique et de la Normandie, l'unanimité des plaintes devint telle, qu'il put craindre d'avoir aussi de graves doléances à recueillir au milieu des hommages qu'il avait promis à sa nouvelle compagne; il était cependant résolu de ne pas abandonner son plan; car il s'exagérait plus que jamais à lui-même le préjudice que souffrait l'Angleterre et les nouvelles ressources de finances qu'il croyait avoir créées pour la France. On sait que sa forte imagination, dont une raison supérieure dominait souvent les écarts, était aussi quelquefois féconde en illusions; quand elles l'avaient séduit le premier, c'était avec une sorte de bonne foi qu'il cherchait à en étendre le prestige; et il parvenait aisément à persuader à beaucoup d'autres ce qu'il s'était persuadé à lui-même. Il bravait les difficultés et les embarras dans les affaires comme il bravait

les dangers à la guerre; mais il avait bien des fois montré qu'il était peut-être plus fécond encore en ressources que n'aurait pas devinées tout autre; c'est ce qui lui donnait la confiance de braver toute espèce de difficultés; il semblait compter toujours sur quelque inspiration soudaine qui lui ferait trouver une issue.

Si, à cette époque, il n'avait pas cru pouvoir se mettre au-dessus de quelques signes de mécontentement, il aurait pu éviter d'admettre auprès de lui lès commerçants des villes qu'il allait parcourir. Les nobles du pays, les magistrats, les administrateurs lui auraient formé un cortége assez nombreux; les premiers ambitionnaient partout d'être admis dans les gardes d'honneur que formait chaque ville. Mais ce fut surtout aux commerçants que Napoléon résolut de se rendre accessible dans ses entretiens publics et particuliers; et il les mit le premier sur la voie de leurs griefs.

Le plus sensible pour eux, et le plus réel en effet, était le renchérissement presque subit des matières premières que devaient employer leurs ateliers. Il résultait des surcroîts de taxes dont ces matières avaient été frappées, qu'obligés d'élever proportionnellement le prix de leurs fabrications, ils ne trouvaient pas d'acheteurs; et que, la reproduction de capitaux libres se trouvant suspendue pour eux, il leur devenait difficile de renouveler leurs approvisionnements.

Dans une telle crise, les fabricants les mieux famés ne pouvaient pas s'aider des moyens ordinaires du crédit; Napoléon leur promit de rouvrir pour eux cette source; il leur laissa entrevoir la possibilité de leur faire obtenir des escomptes à 4 pour cent; et les mêmes commerçants d'Amiens, de Saint-Quentin, de Lille, de Valenciennes, de Cambrai, qui avaient sonné l'alarme, annoncèrent tout à coup que leur espérance se ranimait, que l'empereur avait sondé toutes les plaies du commerce, qu'il s'occupait de les guérir. Il est vrai qu'ils ne s'expliquaient pas sur le remède, et ce fut une dépêche de Napoléon écrite le 5 mai d'Anvers [1] qui

Nouvelles vues de Napoléon sur la Banque de France.

1. « La Banque ne remplit pas son titre; elle reste Banque de « Paris au lieu d'être Banque de France. Je suis entièrement per- « suadé que 200 millions de billets qu'elle mettrait en émission ne « suffiraient pas, si elle voulait remplir le but de son institution « avec plus d'étendue et d'utilité pour les provinces de France. « Pourquoi n'escompte-elle pas à Valenciennes, à Cambrai, à « Saint-Quentin et à Lille? Par exemple, à Saint-Quentin, elle a « un correspondant qui escompte pour elle du papier sur Paris; « mais avec la commission qu'il retient, cet escompte revient à « six pour cent. A Valenciennes, la banque n'a pas même de cor- « respondant; à Anvers, elle en a un qui depuis six mois ne fait « rien; il est connu que c'est un juif, lequel faisait bien escompter « à la Banque, mais qui prenait le plus de commission qu'il pou- « vait..... Ayez avec le gouverneur et le sous-gouverneur de la « banque une conférence pour porter à 200 millions la masse des « actions, et pour faire mettre en émission les 15 millions qu'elle « a en portefeuille. Mes volontés ne sont pas exécutées quand la « Banque garde 15 millions d'actions en réserve au lieu de les



m'apporta le mot de cette énigme Il me chargeait d'annoncer au gouverneur et aux sous-gouverneurs de la Banque, qui ne justifiait pas, disait-il, *le titre*

« mettre en circulation. Je désire, outre les comptoirs de Rouen et « de Lyon, qu'il y ait au moins quatre succursales de cette espèce ; « ces six succursales peuvent soutenir chacune 5 millions de bil- « lets de banque ; cela fait 30 millions. Je désire que dans les « villes de France où il y a une chambre de commerce et autres « qui seraient désignées, ce qui pourrait aller à trente ou qua- « rante, la Banque ait, non un correspondant, mais un commis- « saire qui soit autorisé à prendre du papier de commerce à « quatre pour cent, sauf une commission qui ne pourrait être de « plus de 1/2 pour cent pour l'année ; en prenant ces mesures, la « Banque aurait bientôt placé 200 millions d'actions ; elle ferait « circuler au moins autant de ses billets ; elle remplirait son titre « et son but : en Piémont, l'intérêt est immensément cher, il y a « des manufactures, des maisons de commerce : le Piémont seul « pourrait soutenir dans la circulation 20 millions de billets de « banque. Occupez-vous de cela, et présentez-moi un projet de « décret ou une délibération de la Banque dans ce sens. Il faut « que, dans toute l'étendue de l'empire, on trouve de l'argent « contre de bonnes valeurs à quatre pour cent : que toutes les « actions de la Banque soient mises entre les mains des particu- « liers, et que la Banque, sous quelque prétexte que ce soit, n'en « puisse retenir aucune, afin d'éviter le jeu d'agiotage auquel par- « ticipent souvent....... S'il y a dans toute l'étendue de l'empire « des provinces où, avec de bon papier de commerce, on ne puisse « pas se procurer de l'argent à quatre et demi, je m'en prendrai « à la Banque, qui manquera au but de son institution, qui ne « réalisera ni mes espérances ni ses promesses, et qui perdra ses « droits à la faveur que je lui ai accordée, en la faisant jouir d'un « si grand privilége. Sur ce, etc.

« *Anvers*, 5 *mai* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

de Banque de France, puisqu'elle n'était que la banque de *Paris*, que son intention était qu'elle ouvrît des escomptes à 4 pour cent dans toutes les villes où une chambre de commerce était établie, en commençant par les villes de Saint-Quentin, Lille, Cambrai, Valenciennes; qu'elle ajoutât cent dix mille actions aux quatre-vingt-dix mille actions qui étaient déjà créées; qu'elle étendît enfin ses escomptes jusqu'au Piémont; il voulait que ces dispositions fussent promptement consacrées par un décret, et d'abord par une délibération de la régence de la Banque.

Ce que démontrait une pareille dépêche, c'était que mes raisonnements antérieurs sur les banques d'escompte n'avaient rien moins qu'éclairci pour Napoléon les conditions organiques de ces établissements, la spécialité de leurs devoirs, la limite de leurs services. En même temps elle me faisait voir que, si la question laissait encore tant de nuages dans une tête telle que celle de Napoléon, on pouvait sans doute en accuser la maladresse de mes commentaires, mais au moins autant la nature mystérieuse, je dirai même abstruse, du privilége qui attribue à une association d'intérêts privés la création et l'émission presque discrétionnaires d'une monnaie que le gouvernement le mieux assis ne pourrait pas, sans danger, fabriquer lui-même pour les dépenses du service public; je ne devais pas es-

sayer de reproduire des explications dont l'insuffisance n'était que trop évidente; je ne pouvais pas non plus vis-à-vis de l'empereur me prévaloir de mon incompétence officielle, en rappelant que dès 1806 j'avais demandé et obtenu de me départir de toute influence sur les actes de la Banque. Celui qui m'interrogeait avait le droit d'exiger de moi une réponse motivée, à quelque titre qu'il me la demandât. Et telle était ma position que je devais, non-seulement pour être d'accord avec moi-même, mais aussi pour remplir tout mon devoir envers l'empereur, peu accoutumé à rencontrer des doutes sur son infaillibilité, lui déclarer que dans l'horizon nouveau qu'il voulait ouvrir aux escomptes de la Banque dont le siége était à Paris, il n'y avait rien qui ne fût politiquement et commercialement impossible, rien qui ne fût danger pour la Banque et pour lui-même.

La question, telle qu'elle était posée par la lettre impériale, n'était plus du ressort de la simple théorie qui, dans la recherche d'une solution, admet le concours et les débats du doute; elle se renfermait dans le cercle des moyens spéciaux d'exécution et d'action, que peut admettre une banque d'escompte, qui, par sa nature, est essentiellement locale. Il en résultait sans doute que la controverse avait un but plus direct; mais il me restait toujours le désavantage d'être placé entre deux systèmes opposés, à

chacun desquels j'étais opposé moi-même, et telle était la singularité de cette triple dissidence, que les faux raisonnements de Napoléon, que j'avais à combattre, n'en étaient pas moins très-logiques. Voici comme il argumentait contre les régents de la Banque; et c'était à leur égard *ex concessis ;* il disait ·

« Je ne demande à la Banque que l'accomplisse-« ment de la promesse qu'elle m'a faite, et sur la « foi de laquelle je lui ai accordé son privilége.

« Puisqu'elle a voulu s'appeler Banque de France, « il est évident que, par son titre même, elle a pris « l'engagement de ne pas réduire à la seule enceinte « de Paris le secours de ses escomptes.

« Déjà elle a établi deux comptoirs d'escompte « hors Paris, l'un à Lyon, l'autre à Rouen; elle ne « peut donc pas refuser d'en établir de pareils à « Valenciennes, à Cambrai, à Saint-Quentin, à « Lille, partout enfin où un tel moyen d'aider le « commerce est nécessaire.

« Elle m'avait explicitement assuré que, pour « étendre ses services qui se bornent à des es-« comptes, elle avait besoin d'augmenter son ca-« pital social; et je l'ai autorisée à le porter de « 30 millions à 90 millions : dans la même vue, je « consentirai, s'il le faut encore, à ce que son ca-« pital soit élevé jusqu'à 200 millions; mais con-« naissant mes intentions et ses devoirs, elle est

« blâmable d'avoir racheté et enlevé à la circulation « près de quinze mille de ses actions; si leur état « de séquestre a procuré aux actionnaires restants « un meilleur dividende, il a en effet diminué de « près de 15 millions le cautionnement dont la « Banque est comptable envers le gouvernement et « envers les porteurs de ses billets : or cette faute « de la Banque est grave.

« Peut-il être facultatif pour un comptable de ré- « duire de son plein gré, surtout pendant que sa « gestion est en pleine activité, le cautionnement « auquel il s'était engagé et qu'il avait même réa- « lisé? Tout n'est-il pas de rigueur dans les condi- « tions imposées à toute fabrication de monnaie? « Serait-ce parce qu'une banque fabrique si lucrati- « vement la sienne, qu'elle serait affranchie de toute « règle? » etc., etc., etc....

Il faut bien convenir, je le répète, que c'est la Banque elle-même qui, par ses premières prétentions, avait fourni à Napoléon de pareils arguments, en partie faux sans doute, mais spécieux; c'est même d'assez bonne foi qu'il pouvait les employer, placé entre les souvenirs d'anciennes illusions que s'était faites d'abord la Banque, et les pressantes demandes de secours que lui adressaient, sous le poids du système continental, les commerçants des villes qu'il traversait : nul doute que Napoléon ne prît son principal motif dans sa politique; il était bien

[redacted]

plus guidé par le besoin d'offrir quelques compensations au commerce que par le désir d'agrandir l'influence de la Banque; mais ce qui était le vice radical de ses objections, c'est qu'il ne tenait aucun compte de la condition vitale des banques, de celle qui prévient et empêche les abus de l'escompte, abus qui ne sont jamais plus imminents que lorsque le commerce jette des cris de détresse : c'est dans ces moments de crise que les *nécessiteux* ont recours à l'artifice des traites collusoires dites de circulation, pour surprendre quelques premiers secours. Déjà, en 1805, la Banque avait subi dans la capitale, à ses dépens et au grand préjudice de l'ordre public, les conséquences de l'admission de pareilles traites à ses escomptes; le souvenir n'en était pas encore effacé en 1810; et si on pouvait reprocher encore à la régence le renouvellement de quelques fautes du même genre, elles étaient du moins rares alors et ne sortaient pas du cercle des exceptions. Mais si, au milieu du sentiment d'anxiété que répandait la gêne universelle du commerce, tant d'actionnaires, qui n'étaient pas *régents*, et si le public de Paris, au milieu duquel 80 millions de billets de banque faisaient alors l'office de la monnaie réelle en obtenant une confiance égale, avaient soupçonné qu'un prince du caractère de Napoléon chargeait un de ses ministres de déclarer à la régence de la Banque que son intention était qu'elle



portât le capital de ses actions à 200 millions, qu'elle jetât dans la circulation 200 millions de ses billets, qu'elle abandonnât à des délégués dans les provinces la plus délicate et la plus hasardeuse de ses opérations, celle de l'escompte, certes, dans le premier émoi de cet instinct public qui pressent les dangers mêmes qu'il ne définit pas, par le seul effroi des actionnaires et des porteurs de ses billets, la Banque aurait pu éprouver, en 1810, une crise nouvelle et plus désastreuse que celle de 1805 [1].

Avec une telle conviction, je ne pouvais pas hésiter sur le parti que j'avais à prendre; ce qui rendait mon devoir plus pénible était aussi ce qui le faisait plus obligatoire. Je répondis à Napoléon le jour même où sa lettre d'Anvers m'était parvenue, *que je ne notifiais pas ses résolutions à la Banque;* je croyais, dans une première lettre, lui en avoir donné les meilleures raisons du monde : j'en trouvai encore de nouvelles à ajouter dans une seconde

1. On trouve très-naturel que des banquiers qui deviennent régents d'une banque ne considèrent, dans ce nouveau levier du commerce mis à leur disposition, rien de plus qu'une grande latitude dans les moyens d'escompte à un taux plus modéré, et quelques autres profits analogues pour les intermédiaires.

Mais si on excuse, dans des hommes qui devraient être spéciaux en matière de banque, une définition si incomplète, peut-on s'étonner que Napoléon se soit aussi laissé surprendre sur le même sujet, par des illusions semblables, et par quelques erreurs quelquefois en sens inverse?

lettre que je lui adressai le lendemain. La réponse que je reçus de Laken, sous la date du 15 mai [1], aurait pu me décourager; Napoléon persistait dans sa détermination, mais sans aigreur. Il confirmait ses premières décisions, mais sans me reprocher d'en avoir retardé l'exécution. Je persistai dans la résistance malgré une nouvelle lettre du Havre, du 28 mai [2], qui revenait encore sur un nouveau comp-

1. « Je reçois votre lettre du 8. Ce que vous devez dire au « gouverneur de la Banque et aux régents, c'est qu'ils doivent « écrire en lettres d'or, dans le lieu de leur assemblée, ces mots :

« *Quel est le but de la Banque de France? — D'escompter* « *les crédits de toutes les maisons de commerce de France à* « *quatre pour cent.*

« Je répète que si 90 millions d'actions de la Banque de France « ne suffisent pas, je les doublerai, et je ne serai pas en peine de « trouver des preneurs. Loin de cela, la Banque garde 15 millions « d'actions dans son portefeuille; donc elle ne remplit pas son « titre. Sur ce, etc.

« *Laken*, 15 *mai* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

2. « Mon intention est qu'on établisse sans délai une succur- « sale de la Banque à Lille; voyez le gouverneur pour que cela « s'arrange sur-le-champ. Il n'y a aucune objection à faire contre « un tel établissement dans une place aussi considérable, qui n'a « de l'argent qu'à six pour cent, lorsqu'au moyen de la succursale « elle l'aurait à quatre pour cent, et dont le commerce est tel, « que Paris a toujours de l'argent à remettre en cette ville. Il faut « sans doute s'arranger de manière que d'abord la Banque « escompte avec de la monnaie réelle; six mois ne se passeront « pas qu'elle n'escomptera plus qu'avec ses billets. La place est « susceptible d'en supporter plusieurs millions. Gand est dans le « même cas, quoique l'argent y soit moins cher. Sur ce, etc.

« *Au Hâvre*, 28 *mai* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »



toir d'escompte à établir à Lille, et qui en prescrivait l'établissement immédiat. Quelques négociants en avaient arraché la promesse à Napoléon; ils en réclamaient l'effet avec instance. Mais, d'après leurs propres aveux, la place de Lille ne présentait pas, à proprement parler, d'effets régulièrement escomptables dans cette place; elle était riche en papier sur Paris; c'était là une matière escomptable à Paris, mais non pas à Lille; des lettres de change qu'un négociant de Lille pouvait tirer sur Paris, n'équivalaient pas à des lettres de change payables à Lille; les premières ne pouvaient pas entrer comme moyen de paiement, et comme faisant partie de la monnaie locale, dans la circulation de cette place. Si la Banque avait envoyé des écus pour les escompter à 4 pour cent, elle aurait éprouvé sur chaque conversion une perte au moins égale au profit d'escompte qu'elle aurait procuré aux porteurs de ces traites; condition qu'on ne pouvait pas imposer avec justice à la Banque. Si elle avait envoyé des billets, ils n'auraient pas pu se soutenir dans la circulation, puisqu'ils y auraient apporté un supplément de monnaie inutile. Ces explications parvinrent aux négociants de Lille, et ils se désistèrent de leurs demandes. Cependant Napoléon n'était pas encore convaincu. Seulement je crus remarquer qu'une seconde dépêche du même jour que celle que je viens de citer était moins pressante, moins

Controverse dont les nouvelles vues sur la Banque devinrent l'occasion.

impérative; soit que l'obstination de ma résistance l'eût ébranlé, soit qu'il eût trouvé dans une ville maritime des personnes plus éclairées sur la saine théorie des banques de circulation, et dont les raisonnements eussent fortifié et justifié auprès de lui mon opposition, cette seconde lettre [1] commençait à exprimer quelques doutes; au lieu de m'apporter des ordres, elle proposait diverses questions à résoudre; et le hasard faisait que le même jour Napoléon recevait de moi une note qui répondait à la plupart de ces questions nouvelles. Comme j'avais dû me défier de l'effet des raisonnements épars dans une correspondance rapide et dans une suite de lettres, dont je ne gardais pas même de copies, j'avais essayé de définir d'une manière générale, dans une nouvelle note élémentaire, mais plus simple, plus claire que les anciennes, les principes qui devaient régir les devoirs de la Banque d'escompte établie à Paris. Cette note commençait par une distinction capitale, qui échappait à Napoléon, comme à beaucoup d'autres moins excusables,

1. « Je réponds à votre lettre du 21 mai. Sans doute il ne faudrait escompter à Rouen qu'avec des billets.... On a assez d'esprit pour comprendre que des billets de banque ne sont pas du papier-monnaie. Faites-moi un rapport qui me fasse bien connaître ce que c'est que le dépôt de la Banque de France? Qui est-ce qui émet les billets? qui fait les profits? qui est-ce qui fournit les fonds? Sur ce, etc.

« *Au Hâvre*, 28 *mai* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

entre la première mise de fonds des actionnaires d'une banque et les valeurs qu'elle employait à faire ses escomptes. Elle rappelait qu'une banque ne devant, en vertu de son privilége, se servir pour ses escomptes que de la monnaie privilégiée qu'elle était autorisée à fabriquer et à émettre, et ne pouvant même que, par l'effet de ce privilége, se contenter du taux de 4 pour cent d'escompte, à côté des escompteurs particuliers qui exigeaient alors une prime de 5 et 6 pour cent, la mise de fonds qui constituait le capital de ses actions n'entrait pour rien dans ses moyens d'escomptes. La note répondait ainsi à une fausse opinion, assez généralement adoptée alors, qu'une banque qui augmentait le capital de ses actions, augmentait proportionnellement ses moyens d'escomptes, opinion, il faut en convenir, qui se trouvait accréditée par l'exemple de la Banque elle-même, puisqu'elle avait successivement demandé et obtenu de porter ses actions, dans l'espace de six ans, de trente mille à quarante-cinq mille, et de quarante-cinq mille à quatre-vingt-dix mille; opinion qu'il fallait sérieusement combattre, puisque Napoléon, trompé par ces antécédents, répétait encore qu'il fallait élever les quatre-vingt-dix mille actions à deux cent mille, pour qu'elle pût rendre plus de services.

En définissant exactement la mise de fonds des actionnaires d'une banque, la note faisait voir que,

considéré dans sa véritable destination, ce capital primitif n'était guère (dans l'exploitation que faisait une banque de son privilége d'escompte) que ce que le cautionnement d'un comptable de deniers publics était dans sa gestion. Et la parité n'est pas contestable. En effet, la mise de fonds des actionnaires d'une banque doit être faite avant qu'elle ouvre ses escomptes et qu'elle émette ses billets au porteur, comme le cautionnement d'un comptable doit être réalisé avant qu'il commence sa gestion ; et de même aussi que le déficit provenant d'une gestion négligente ou infidèle doit être couvert par le cautionnement du comptable, de même c'est le cautionnement donné par les actionnaires d'une banque qui doit garantir les porteurs de ses billets contre les *sinistres* de la gestion des régents, si la banque, ayant fait des escomptes imprudents, éprouvait des banqueroutes, et ne pouvait pas réaliser, par le recouvrement des effets escomptés par elle, des valeurs égales au montant des billets au porteur qu'elle avait émis : enfin, par suite de cette similitude, si le cautionnement d'un comptable doit, pendant la durée de sa gestion, produire des intérêts à son profit par des placements étrangers à sa gestion, de même la mise de fonds des actionnaires peut être placée à intérêt par des opérations étrangères à ses escomptes réguliers, sauf toutefois une réserve en écus, laquelle peut même rester toujours



fort inférieure au montant de ses émissions en billets au porteur, puisque déjà les lettres de change qu'elle a admises à l'escompte doivent seules (et outre la réserve en écus) présenter une somme supérieure au montant de ses billets émis.

La même note indiquait aussi comment une banque pouvait échapper à toutes chances de perte, en définissant les valeurs qu'elle ne devait pas seulement préférer, mais admettre, seules et exclusivement, à ses escomptes. Ces valeurs sont les lettres de change qui ont, pour premier gage, des marchandises appelées par le besoin de la consommation dans les lieux où elles sont payables et qui doivent avoir pour gage définitif le revenu même du consommateur [1]. En escomptant de telles lettres de change, une banque n'a jamais à craindre que la monnaie qu'elle émettrait soit repoussée comme un hors-d'œuvre vers sa source ; car ces émissions alors n'ajoutent rien à la monnaie circulante, elles ne font que remplir le vide que laissent dans la circulation les espèces ou billets de banque, qui sortent du mouvement pour attendre l'échéance des lettres de change à court terme qu'elle a recueillies dans son portefeuille. Et si les escomptes d'une banque étaient dirigés avec une mesure telle que jamais les

1. On présente ici le principe absolu, et dans son expression rigoureuse ; c'est pour rappeler que les modifications qu'il peut admettre ne doivent pas du moins s'écarter de son esprit.



émissions de ses billets ne dussent surcharger la circulation, elle n'aurait pas même besoin de prélever, sur la mise de fonds de ses actionnaires, une réserve d'écus pour faire face aux remboursements imprévus de ses billets, car elle n'aurait à faire aucun remboursement dont les fonds ne lui fussent assurés par le seul produit de ses recouvrements journaliers.

Cette note enfin faisait remarquer que les gouvernements qui se réservent, avec raison, le privilége de la fabrication de la monnaie réelle pour donner à la foi publique pleine garantie sur son titre, accordent en effet un privilége plus grand que le leur, à des entrepreneurs de banques, en leur permettant d'introduire dans la circulation de simples billets au porteur, concurremment avec la monnaie réelle; que les gouvernements ne pouvaient préserver la monnaie réelle du danger d'un tel alliage qu'en veillant à ce que les banques assurassent aussi à leur monnaie un titre équivalent à celui de la monnaie réelle, et ne créassent pas de billets au porteur, comme certains commerçants créaient des lettres de change; que ce titre ne résidait pas seulement dans la conversibilité immédiate des billets de banque en monnaie réelle; car alors, pour conserver leur valeur, ils ne resteraient jamais dans la circulation, et il n'y aurait plus de banques possibles; que la monnaie de banque recevait un bien meilleur titre, et

le seul en effet qui lui fût propre, de sa nécessité dans la circulation; que ce titre ne pouvait lui être conféré que par la régularité des escomptes et l'observation des règles qui n'y admettent que des lettres de change ayant pour cause des approvisionnements prochainement consommables [1]; mais que s'il était déjà si difficile à des banquiers expérimentés, chargés de diriger les escomptes d'une banque dans le chef-lieu de son établissement, d'éviter les erreurs, les préférences qui peuvent vicier les escomptes, des méprises bien plus graves seraient à craindre si, voulant étendre au delà de son chef-lieu le cercle de ses escomptes, une banque en confiait la distribution, dans d'autres villes, à de simples agents

1. Comme la monnaie n'est en effet partout qu'un moyen, un instrument entre la production et la consommation, elle trouve toujours sa limite dans celle de son emploi. C'est ainsi que c'est sa nécessité même qui est son meilleur titre, et cela ne s'applique pas seulement à la monnaie que crée à bon marché une banque d'escompte : la même condition est imposée à la monnaie réelle, c'est-à-dire aux métaux précieux fabriqués en monnaie; avec la seule différence que, si cette espèce de monnaie est de bon aloi, sa surabondance ne fait perdre à l'excédant que son office dans la circulation : elle retrouve sa valeur en redevenant simple métal, sauf le prix de la main-d'œuvre qui l'avait rendue monnaie, etc. La surabondance des billets de banque, comme de toute monnaie de confiance, a bien d'autres conséquences graves, comme l'ont prouvé les *assignats*. *Signum numerarium* (quale sit) non alias mensuram propriam habet quam in *rebus numerandis ad transmissionem*.

salariés ; que dans ce cas, et surtout si elle employait à ses escomptes excentriques les mêmes billets qu'elle faisait circuler dans son chef-lieu, les imprudences commises dans une seule succursale pourraient frapper partout la monnaie de banque d'un discrédit subit ; et, d'un autre côté, que, si une banque ouvrait au dehors, avec de la monnaie réelle, des escomptes à son taux ordinaire de 4 pour cent, elle se mettrait évidemment en perte de plus de 1 pour cent sur chaque opération de ce genre, et qu'elle serait réduite à l'alternative, d'altérer son crédit par de telles générosités si elles se multipliaient, ou si elles étaient rares, de prouver l'inutilité des succursales.

Il résultait de l'application de ces principes à la Banque de Paris qu'elle devait au moins s'abstenir d'ajouter de nouvelles succursales à celles qu'elle avait établies à Rouen et à Lyon ; et que, si elle persistait à conserver ces deux succursales, elle ne devait y continuer le service des escomptes qu'avec des billets au porteur, d'une forme particulière pour chacune de ces deux villes, et même d'une coupure différente de celle des billets circulant à Paris.

La plupart des idées que j'avais placées dans cette note se trouvaient déjà dans toutes les lettres que j'avais écrites à Napoléon depuis qu'il parcourait plusieurs grandes provinces, voulant laisser, pour monument de son passage, un comptoir d'escompte

dans chaque ville; ainsi je n'en attendais pas un grand effet.

Je ne fus pas médiocrement surpris de la réponse que je reçus de Napoléon, sous la date du 29 mai [1]; après quelques mots d'éloges sans doute exagérés, il m'ordonnait d'envoyer aux régents de la Banque, *comme venant de lui*, la dernière note que je lui avais adressée, afin, disait-il, de leur laisser *la liberté* de l'attaquer en ma présence. — Si le reste de la lettre n'était pas en parfaite harmonie avec la profession de foi qu'il m'autorisait à communiquer à la Banque comme la sienne, c'était beaucoup sans doute pour Napoléon que de laisser entrevoir qu'il consentirait à quelques modifications dans ses premières résolutions; et par les démarches mêmes

1. « J'ai lu avec le plus grand intérêt votre mémoire sur la « Banque * : c'est la première chose bien claire, bien faite, et sans « abstraction, que j'ai lue sur cette matière; j'avais eu l'idée de « la faire imprimer; mais je désire savoir si cela n'a pas d'inconvénient. Faites remettre ce mémoire à la Banque comme venant « de moi, afin de leur laisser la liberté de l'attaquer en votre présence .... Pénétrez le gouverneur de la Banque de la vérité de « ces observations. La France ne demande partout qu'à être « éclairée; il y a partout un élan d'énergie et une grande estime « de la Banque. Sur ce, etc.

« *Au Hâvre*, 29 *mai* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

* Cette note présentait les principes usuels, et s'il est permis de le dire, le système et la théorie pratique des banques de circulation : il y a toujours dans de tels exposés quelque chose d'absolu que l'usage peut ensuite modifier sans inconvénient pour quelques cas ; mais ce n'était pas le moment d'indiquer à Napoléon la possibilité des dérogations.

qu'il me chargeait de faire en son nom, la Banque allait se trouver munie d'une espèce de déclaration nouvelle, émanée du chef de l'État, et d'après laquelle elle pourrait ultérieurement à son tour argumenter, *ex concessis*, contre toute mesure contraire aux principes consacrés par cet écrit. Or, c'était de bonne foi que Napoléon commençait à les adopter; car s'il paraissait croire encore que l'établissement qui persistait à s'appeler *Banque de France* devait à son titre même d'étendre ses services au delà de l'enceinte des murs de Paris, il reconnaissait au moins qu'elle ne devait former ou conserver des comptoirs d'escompte que dans les lieux où elle pourrait n'escompter qu'avec des billets au porteur [1].

Il est remarquable sans doute qu'avec son incomparable sagacité, Napoléon eût conservé jusqu'en 1810 des opinions si incomplètes sur le système des banques; mais il les avait puisées dans une législation qu'il avait adoptée de confiance. Il est plus remarquable encore qu'après avoir fait, à différentes

1. « Il est urgent que la Banque prenne les mesures nécessaires « pour n'escompter à Rouen qu'à quatre pour cent avec des bil- « lets, afin que, l'exemple une fois donné, elle puisse faire la « même chose ailleurs, et qu'elle parvienne à ne pas perdre avec « les comptoirs d'escompte : jusqu'à cette heure, je conçois qu'elle « ne devait pas établir plus de comptoirs, puisqu'ils lui coûtaient « trop cher. Sur ce, etc.

« 31 *mai* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »



places de commerce, d'imprudentes promesses, sur la foi de cette législation imprudente, il ait pu, dans le mouvement d'un voyage, et au milieu de tant d'autres soins, donner assez d'attention à des objections qui contredisaient et ses calculs et ses vues, pour revenir sur ses pas; et l'on sait que la faculté la plus contraire à sa nature était celle de rétrograder. Mais si l'issue de la lutte qu'il m'avait permis de soutenir avait été plus heureuse que je ne l'espérais, une autre surprise m'était réservée par la Banque, à qui je m'étais empressé d'envoyer cette exposition de principes que l'empereur m'avait autorisé à lui communiquer, *comme venant de lui*. Sur quinze régents et trois censeurs, il ne s'en trouva que deux qui, à la première lecture, reconnussent qu'elle donnait à la Banque de nouvelles garanties contre le gouvernement lui-même; tous les autres semblaient chercher des énigmes là où tout était simple; ils croyaient trouver des causes de défiance là où étaient pour eux de nouveaux motifs de sécurité. Peut-être aux yeux de quelques-uns qui, en possession d'une bonne routine, se croyaient affranchis du besoin de toute théorie, l'analyse rendait-elle méconnaissables des règles qu'ils pratiquaient cependant tous les jours; peut-être quelques autres craignaient-ils qu'un gouvernement entreprenant, s'il devenait plus éclairé sur les services qu'une banque pourrait lui rendre, ne demandât à ses ac-

tionnaires des efforts de zèle et des preuves de reconnaissance tels que ceux que Guillaume III avait obtenus de la banque de Londres, et Louis XVI de la caisse d'escompte établie par M. Turgot. Et il arriva que la très-grande majorité, après avoir déclaré que la régence ne devait pas répondre sur de telles questions sans avoir mûrement délibéré, délibéra en effet longtemps, et finit par ne rien répondre.

Quant à Napoléon, ce qui prouve que ses opinions, si longtemps vacillantes sur la Banque et qui s'étaient souvent composées d'éléments fort discordants, étaient enfin mieux fixées, c'est la réponse qu'il fit aux envoyés des villes de commerce qui, au moment de son retour à Paris dans les premiers jours de juin, vinrent réclamer l'accomplissement des promesses qu'il leur avait faites, et l'établissement des comptoirs de la Banque qui devaient leur ouvrir des emprunts à 4 pour cent. « Vous aurez « mieux que des comptoirs de la Banque, j'accor« derai le privilége d'une banque particulière à « chaque ville qui m'aura présenté une liste de bons « actionnaires et qui m'aura prouvé que ses négo« ciants, qui réclament le secours de l'escompte, « ont, chaque année, quelques millions de bonnes « lettres de change à acquitter dans ses murs. » Si ce n'était pas là ce qui leur avait d'abord été promis, c'était au moins le seul secours qu'on pût raisonnablement leur promettre.



Il était naturel que les négociants des villes se plaignissent de payer aux correspondants de la Banque un escompte de six pour cent sur les effets qu'elle escomptait à ces derniers à 4 pour cent. Ils auraient préféré sans doute des comptoirs qui escomptassent chez eux, à ce taux de 4 pour cent, les créances qu'ils avaient à recouver à Paris. Mais la Banque ne devait employer ni l'un ni l'autre de ces deux moyens; ni des correspondants ni des agents de comptoirs ne pouvaient lui donner des sûretés suffisantes pour la plus délicate et la plus difficile de ses opérations, celle de l'escompte, et surtout d'un escompte allant chercher au loin des effets sur Paris, avant qu'ils eussent passé au creuset des bonnes maisons de Paris, et y eussent reçu la garantie de nouvelles signatures. Le seul escompte qu'une banque, qui ne doit pas se conduire comme un simple banquier, puisse faire dans une ville, est celui des effets de commerce payables dans cette ville, parce que c'est seulement sur ce point qu'elle peut, en vérifiant toutes les conditions de garantie dont elle a besoin, s'assurer qu'elles ont été remplies. Je vis quelques-uns de ces députés des villes; et ils ne se plaignaient pas trop de remporter, au lieu d'une faveur qu'elles n'auraient pas pu garder longtemps, un refus pour lequel on leur donnait, du moins, de bonnes raisons.

Je dois reconnaître qu'après avoir discuté pen-

dant plusieurs séances cet écrit qu'elle appelait la *note du Havre*, la régence de la Banque commençait à croire que si elle y trouvait quelques censures indirectes, elle y trouverait aussi quelques principes dont elle pourrait, avec avantage pour elle, réclamer les conséquences! Elle était loin, par exemple, de contester les raisonnements par lesquels *la note* établissait qu'on devait s'abstenir d'exiger des actionnaires d'une banque une mise de fonds, c'est-à-dire un cautionnement trop disproportionné avec les risques que devait balancer cette garantie supplétive; on a vu ci-dessus que, s'étant aperçue que ses opérations régulières d'escompte pourraient difficilement assurer un dividende de six pour cent au capital de ses quatre-vingt-dix mille actions, et redoutant avec raison le renouvellement des opérations hasardeuses par lesquelles elle y avait précédemment suppléé, elle avait voulu amortir une partie de ce capital en rachetant sur la place près du sixième de ses actions, ce qui réduisait à environ soixante-quinze mille le nombre des actions qui devaient concourir au partage du dividende; et elle trouvait cette opération pleinement justifiée par la doctrine de la note.

Mais de son côté Napoléon, qui cherchait des placements solides pour les fonds de ce trésor personnel, qu'il fondait sous le nom de domaine extraordinaire, avait conclu, de la même note, qu'un

placement en actions de la Banque était le meilleur qu'il pût choisir. Il désirait la sûreté du capital plus que l'élévation des intérêts; et, comme il était question de quelques milliers d'actions, il ne voulait pas exposer la place aux écarts qu'un tel achat aurait pu produire dans les cours de la Bourse. Il lui convenait beaucoup mieux d'acheter une partie des actions que la régence avait recueillies dans l'intention de les amortir. Il est vrai que ce n'était pas pour les revendre que la régence en avait fait faire le rachat sur la place! Ici du moins la discussion, après avoir menacé dans son principe de grands intérêts, tombait dans des intérêts secondaires; car, en dernière analyse, le débat devait se réduire à savoir si chaque action aurait un soixante-quinze millième ou un quatre-vingt-dix millième dans le partage des profits de la Banque.

Sans doute la régence, qui désirait avec raison se débarrasser de la superfétation du capital, en remboursant ce superflu aux actionnaires qui l'avaient fourni, avait eu tort d'oublier que ce capital constituait un cautionnement fixé par un des contrats qu'elle avait faits avec le public, et qu'elle n'avait pas le droit d'en prononcer et d'en opérer seule la réduction; mais comme, sauf le meilleur choix des formes, cette réduction en elle-même était assez raisonnable, un calcul de convenances personnelles ne pouvait pas être, pour le chef

de l'État, une raison suffisante de s'y opposer.

Et toutefois plus d'un motif pouvait porter le chef de l'État à ne pas abandonner au libre arbitre de la régence la réduction du cautionnement auquel ses actionnaires s'étaient engagés envers le public. Il trouvait là, réunis sous un seul drapeau, une masse de propriétaires intéressés pour un capital de 100 millions dans une entreprise dont il regardait la destinée comme unie à la sienne; peut-être la portion qui s'en serait détachée lui aurait-elle paru comme soustraite à son influence; et on sait qu'à cet égard il était avare de concessions. Il prit la peine de faire lui-même une espèce d'analyse arithmétique d'un bilan de banque pour prouver qu'il ne pouvait jamais être loisible à une banque d'escompte d'amoindrir soit le nombre, soit la consistance légale de ses actions : et ce fut par une sorte de transaction qu'il se borna à n'exiger, pour le domaine extraordinaire, que six mille actions sur celles que la régence avait rachetées et qu'elle destinait à ne plus reparaître; ces six mille actions faisaient encore partie des valeurs du domaine extraordinaire à l'époque de la restauration; mais elles avaient disparu dans l'intervalle du 30 mars 1814 au 20 mars 1815.

Je ne puis me refuser à transcrire ici les cinq lettres[1]

1. « I. J'ai lu avec attention le mémoire de la Banque ; il résulte « du bordereau n° 2 que la régence évalue 13,137 actions (qu'elle



que m'écrivait Napoléon sur une telle affaire, pour laquelle il n'aurait eu besoin que de donner à son

« a rachetées) à 15,864,180 francs, ce qui ne fait guère que « 1225 fr. l'action : et plus bas, je vois qu'elle évalue 90,000 ac- « tions, y compris la réserve, à 109 millions, ce qui ne donne pas « le même prix pour l'action. Au total la banque estime son « action de 1220 à 1230 francs. La première chose à faire serait « que les 13,137 actions fussent dans le commerce ; elle élude, en « les gardant, un des articles du réglement Il paraît que sur « 109 millions qui composent le premier capital de la Banque, elle « retient 15 millions ; il n'en reste donc en emploi que 94. Elle en « a placé 40 ; il en reste donc 54 pour sa réserve d'écus. Je vois « par les mêmes états que le dividende obligé est de 60 francs « pour l'année, et que deux tiers du surplus du bénéfice sont de « 16 francs, ce qui fait 76 francs par action. Cela donnerait une « valeur de près de 1,500 francs à chaque action. Je crois que le « dernier dividende n'a été que de 72 francs, sauf la réserve.... « Faites-moi connaître pourquoi la Banque ne vend pas ces « 13,137 actions, et si elles ne pourraient pas être achetées par « le domaine extraordinaire. Quel prix réel croyez-vous que vaille « aujourd'hui l'action de la Banque?..... Combien le domaine « extraordinaire pourrait-il les acheter? Je vois par la note 3 que « la Banque ne compte à Paris que sur un escompte de 104 mil- « lions, c'est bien peu de chose ; il me semblait que Rouen seul « escomptait 30 millions. Rapportez-moi tout cela au prochain « conseil avec quelques raisonnements. Sur ce, etc.

« *Rambouillet*, 13 *juillet* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

« II. Je vois que les actions de la Banque ont la valeur ci-après : « fonds primitifs, 1,000 francs, réserve 220 francs, ce qui fait « 1,220 francs ; droit de chaque action sur les immeubles de la « banque, 33 francs La valeur intrinsèque de l'action est donc de « 1,253 francs. Faites prendre 4,000 actions à 1,252 francs.... « Sur ce, etc.

« *Rambouillet*, 16 *juillet* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

trésorier, M. de Labouillerie [1], l'ordre de verser à la Banque le prix de six mille actions. Ce que prouveront surtout ces lettres, c'est qu'il faisait

« III. Faites acheter de la Banque autant d'actions que vous « pourrez à 1,260 francs. Juillet et août portent un intérêt de six « pour cent chaque mois; ainsi le prix réel de l'action ne serait « que de 1,248 francs. Vous pourrez en faire prendre à ce taux « autant qu'il s'en présentera. Sur ce, etc.

« *Saint-Cloud*, 29 *août* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

« IV. J'ai mis 4,121,584 francs à la disposition du trésorier du « domaine extraordinaire pour le prix d'achat de 3,242 actions de « la Banque; faites en sorte que la Banque en vende encore 1,258 « pour compléter 5,000 actions. Sur ce, etc.

« *Saint-Cloud*, 2 *septembre* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

« V. On m'assure que la Banque escompte beaucoup; qu'elle a « beaucoup de billets en émission; qu'elle a envoyé beaucoup « d'argent à Lyon; qu'elle n'a plus qu'environ 35 millions en « espèces dans sa réserve. On ajoute que dans le haut commerce « de Paris, cet état de choses inquiète : cela étant, je pense qu'il « serait convenable de proposer à la régence de vendre à mon « domaine extraordinaire 1,000 actions à joindre aux 5,000 qu'il « a déjà, ce qui ferait pour la banque un secours de 12 à « 1,500,000 francs; faites-moi connaître quel est le taux actuel « des actions et la bonification qu'on pourrait obtenir de la « Banque; cet achat pourrait être un nouveau sujet de confiance « pour le commerce. Sur ce, etc

« *Fontainebleau*, 8 *novembre* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

1. De la place de receveur général des contributions de guerre, M. de Labouillerie était en 1810 parvenu, sur ma proposition, à celle de trésorier des domaines extraordinaire, puis, cumulativement, à celle de trésorier de la liste civile de Napoléon. Il a dû ces grâces, et plusieurs autres encore, au bon ordre de sa gestion, lorsqu'il était un des payeurs du trésor public.



aussi lentement, aussi méticuleusement, les petites choses, qu'il faisait rapidement et audacieusement les grandes. Ici la préférence qu'il donnait à un placement en actions de la Banque pour des fonds qu'il regardait comme étrangers aux revenus publics, n'était sans doute déterminée que par un calcul de convenance personnelle; mais il voulait l'ennoblir en quelque sorte par des motifs d'un ordre supérieur, donner à la fois une preuve de confiance à la Banque, et lui rappeler qu'elle n'avait pas pu, sans son autorisation, réduire le gage supplétif que ses actionnaires avaient promis de donner aux porteurs de ses billets. On voit qu'il voulait, par ses actes privés les plus simples, paraître ne prendre conseil que de sa haute position, et leur en imprimer le caractère. Ce qu'on remarquera encore dans ces lettres, c'est que si les explications que présentait la prétendue note du Havre avaient au premier moment éclairé quelques-uns de ses doutes, son opinion n'était pas tellement fixée sur la théorie des banques, que quelques-uns de ses anciens préjugés ne vinssent se mêler aux nouvelles notions qu'il venait de prendre; il inclinait encore à croire que les sommes qu'il ferait verser à la Banque, pour prix des actions qu'elle lui céderait, lui donneraient de nouveaux moyens d'aider le commerce: étrange marché qu'aurait fait la Banque en recevant un capital dont elle devait payer six pour cent, et

dont elle n'aurait pu obtenir que quatre pour cent, par l'escompte! Si, avec un esprit aussi actif et aussi pénétrant, Napoléon restait exposé à des méprises sur une combinaison étrangère sans doute à ses calculs ordinaires, mais qu'il avait pris la peine d'étudier, il faut moins s'étonner que tant d'autres restent en arrière de ces questions, et leurs erreurs demandent au moins de l'indulgence.

Vers le même temps, j'avais eu le bonheur de rendre à la Banque, qui ne m'en a pas su meilleur gré, un autre service, en l'empêchant de renchérir sur un des abus qui survivaient aux gouvernements des premiers temps révolutionnaires. La régence, en se prévalant alors d'un arrêté du directoire de 1796, qui tolérait dans les paiements faits en monnaie réelle l'emploi d'un *quarantième* de la somme totale en monnaie de cuivre ou de billon [1], ne négligeait pas de faire compléter, par un appoint de 25 francs en sous de cuivre, chaque somme de mille francs qu'elle devait payer en monnaie réelle; elle ne méritait pas de reproches sans doute; elle ne faisait que ce qu'on faisait malheureusement partout; elle avait eu le désir de faire mieux, désir

1. Ce cuivre monnayé était, dans toute la rigueur du mot, une fausse monnaie, puisqu'il y avait à la refonte cinquante pour cent à perdre sur la valeur de la matière dont se composait chaque pièce de métal; il y avait en outre l'incommodité du poids et beaucoup d'autres inconvénients.



toujours louable, mais quand il est éclairé : et comme l'inconvénient de ce quarantième en monnaie de cuivre, qui doublait le poids matériel des transports d'espèces, se faisait surtout sentir dans un établissement sans cesse ouvert à de gros paiements, voici ce que la régence avait imaginé pour diminuer l'incommodité de cette espèce de sous-monnaie, sans renoncer à son profit : elle s'était proposé de remplacer, dans tout remboursement de 1,000 francs fait par sa caisse, le quarantième payable en cuivre par un petit billet de 25 francs, qui aurait tenu lieu de cuivre, qu'elle ne donnerait pas, mais que le porteur ne devrait définitivement recevoir qu'en monnaie de cuivre. Le hasard avait fait que le gouverneur de la Banque (c'était alors M. Cretet) était venu se féliciter auprès de moi de cette découverte avant d'en faire part au ministre spécial de la Banque, le duc de Gaëte. Le gouverneur, qui s'attendait à des compliments et qui s'était muni de la planche gravée et d'une épreuve du premier billet, fut fort étonné de s'entendre dire que l'effet d'une telle invention serait d'aggraver l'inconvénient qu'il voulait faire disparaître; que, par cette création de billets payables en espèces de cuivre, la Banque accroîtrait la proportion numérique de ce vicieux mélange; que, chercher ainsi à en dissimuler l'incommodité, c'était en rendre le danger plus grave; que, puisqu'on n'était pas suf-

fisamment averti par le cours du change du préjudice que cette forme de paiement faisait au commerce français, il était trop heureux qu'un autre symptôme vînt sans cesse rappeler aux créanciers l'infidélité du débiteur; que, si j'étais chargé de l'honneur de la Banque, je ne profiterais d'un tel abus que pour donner à ce grand débiteur le mérite d'en affranchir ses paiements; que sans doute la Banque, en déclarant qu'elle ne composerait ses remboursements que de monnaie d'or et d'argent, aurait bien le droit d'ajouter qu'elle n'admettrait dans ses recouvrements que la même qualité d'espèces, lorsqu'ils ne s'effectueraient pas en ses propres billets; mais que, quand même on n'observerait pas rigoureusement cette réciprocité à son égard, il serait non-seulement honorable, mais même utile pour elle, d'introduire cette réforme; car elle parviendrait alors à donner à ses billets au porteur un crédit et une valeur supérieure à ceux de la monnaie réelle, telle qu'elle se trouvait composée alors; que deux autres établissements donnaient déjà, l'un à Paris, l'autre à Rouen, le scandale d'émettre des billets au porteur payables en cuivre; qu'il était évident que ces prétendues banques subalternes ne se soutenaient que parce qu'elles ne conservaient pas même dans leurs caisses une masse de monnaie de cuivre égale à celle que représentaient leurs billets; qu'ainsi la Banque de France

avait à choisir entre la complicité du désordre et le mérite d'un bon exemple à donner pour sa répression; qu'au surplus, le moment serait mal pris, par la Banque, pour imiter deux mauvaises pratiques; car je pouvais annoncer qu'avant peu de mois notre système monétaire recevrait la dernière rectification qui lui manquait quant au titre, et que cette prétendue exubérance de la monnaie de cuivre, dont on abusait pour violer la loi monétaire et la foi publique dans tous les traités, disparaîtrait sans perte pour personne, excepté pour ceux qui ne profitent que des abus.

Je dois croire que le gouverneur de la Banque, que je viens de nommer, avait trouvé ces raisons bonnes; car il n'était pas allé jusqu'au duc de Gaëte qui aurait pu sans doute lui en donner de meilleures encore; et la Banque en avait été quitte pour les frais de la gravure d'une planche, qui devint inutile, au moins pour ce genre de service.

Mais si elle s'était abstenue d'employer le palliatif, qui, loin de fermer la plaie faite en 1796 à notre crédit monetaire, n'aurait pu que l'envenimer et l'étendre, elle n'avait pas profité de l'avis que j'avais eu le bonheur de lui donner pour améliorer son mode de paiement; et elle avait continué, en payant le quarantième en sous dans chaque remboursement de 1,000 francs, de doubler à peu près le poids de la somme par la présence du cuivre en

nature pour 25 francs, et d'augmenter conséquemment les embarras et les frais de transport, contrairement au but des banques [1].

En même temps une des deux banques clandestines, dont je viens de parler, et qui s'appelait à Paris la *factorerie des sous*, avait continué d'émettre des billets payables en sous, et quatre ou cinq fois plus de billets qu'elle ne conservait de sous. Dans quelques villes manufacturières d'autres caisses du même genre faisaient circuler des billets qui n'étaient également payables qu'en sous; aussi la monnaie de cuivre parvenait-elle à étendre sa sphère d'activité fort au delà de son volume réel; et cette extension devenait nécessairement progressive, parce que, ayant renversé la barrière de la loi, elle n'en connaissait plus d'autre; c'est en effet la tendance irrésistible des abus, comme celle des exceptions, des priviléges; ce sont les membres d'une même famille. Quand un gouvernement, qui a admis un bon principe, ne sait pas en maintenir toutes les conséquences, c'est bientôt à ses dépens que l'intérêt particulier introduit les exceptions : l'avidité court après le profit des dérogations, comme la

1. Notre monnaie métallique se compose de neuf parties d'or ou d'argent fin et d'une partie de cuivre. La valeur légale de chaque pièce a pour base la valeur réelle de l'or et de l'argent qu'elle contient, sauf un droit de fabrication modique sur chaque pièce, et qui pourrait l'être encore plus.

vanité après la faveur des distinctions. Certains principes sont dans l'ordre politique ce que certains organes sont dans l'ordre physique; des dangers graves sont l'inévitable suite de toute lésion pour les uns et les autres. C'est par cette raison que l'ordre politique a besoin de se défendre par quelques règles absolues qui sont communes à tous les gouvernements, et qui ne peuvent admettre aucune modification ni des circonstances, ni du climat; elles ne peuvent jamais être violées sans que des symptômes évidents avertissent de l'atteinte qui leur est faite, et la tolérance de leur infraction accuse, dans le gouvernement, la méconnaissance d'une règle d'ordre public dont il est le gardien, et qui doit être une de ses sauvegardes.

La législation monétaire est en effet un de ces principes organiques. Et il y a au moins cette compensation : c'est que, quand les écarts en ce genre proviennent du gouvernement, c'est lui surtout qui en porte la peine.

Funestes effets du mélange du cuivre dans la monnaie.

Ainsi, par exemple, la tolérance qui admettait en France la monnaie de cuivre dans ses paiements, en donnant aux traites, tirées du dehors sur la France, une défaveur dont le change faisait justice, trouvait du moins une limite à l'égard des particuliers porteurs d'une lettre de change; le débiteur, dans ce cas, ne pouvait pas forcer le créancier de recevoir plus que le quarantième en cuivre, tandis

que, dans le recouvrement des impôts, le mélange de la bonne et de la mauvaise monnaie ne connaissait pas de bornes. Si un commerçant recevait en paiement une portion de cuivre qui le constituait en perte, cette perte ne pouvait être que de un à deux pour cent, et il lui était facile de rétablir l'équilibre en sa faveur par le tarif de son prix de vente; mais le trésor public, qui ne parvenait jamais à employer, dans ses paiements, l'énorme quantité de cuivre qu'il était condamné à recevoir de l'impôt pour la valeur nominale qui y était assignée, se trouvait en effet appauvri du déficit qu'opérait dans ses ressources l'*indisponibilité* d'une portion notable de ses recettes. Je ne citerai qu'un seul fait : la régie des postes versait au trésor les neuf dixièmes de ses recouvrements en monnaie de cuivre (9 millions sur 10 millions). Je crois qu'un tel exemple suffit pour caractériser cet état de choses et pour justifier les détails dans lesquels je vais entrer.

Les moindres erreurs dans le système monétaire d'un pays atteignent la société dans tous ses membres comme dans tous leurs actes ; et quelque fastidieux qu'il puisse être d'en développer les effets, surtout quand le désordre a cessé, ce soin pourra ne pas paraître superflu à ceux qui savent que, malgré leurs conséquences, le renouvellement de semblables erreurs reste toujours d'autant plus à

craindre que souvent elles ne se présentent au gouvernement que comme un expédient de finances, et à certains débiteurs comme un moyen d'atténuation pour leur dette. Mais pour ne pas rompre l'ordre des faits relatifs à mon ministère, je transporterai dans une note [1] les longues explications qui furent nécessaires pour que notre système monétaire reprît sa rectitude, et qui préparèrent les décrets des 18 août et 15 septembre de la même année.

C'est dans cette période que la Hollande fut réunie à la France; la guerre continuait en Espagne; des symptômes d'embarras se manifestaient dans le commerce français par suite du système continental; et au milieu de tant de sujets de sollicitude Napoléon, dans son infatigable activité, ne négligeait pas plus qu'auparavant les détails de l'administration intérieure. On conçoit que ses ministres avaient peu de temps à perdre, et cependant l'un d'eux avait trouvé quelques moments à donner à une rêverie politique, dont malgré mon éloignement de toute intrigue, la confidence arriva jusqu'à moi.

A la fin d'avril Napoléon, étant à Compiègne, se promenait après un long conseil au milieu de ses ministres. En s'écartant un peu du cercle, il m'avait

1. Voir la note à la fin du volume.



Étrange essai de négociation avec l'Angleterre, sans le concours de Napoléon.

appelé près de lui ; il me questionnait sur les dommages que devait occasionner au commerce anglais la baisse progressive du change de Londres avec le continent ; il n'en concluait pas que le cabinet de Londres eût des intentions plus pacifiques, quoique le ministère vînt d'être changé à cette époque, et Napoléon ne me faisait aucune objection, quand je lui disais que ce changement dans les personnes n'en opérerait aucun dans le système, et que l'Angleterre n'était pas encore épuisée par ses efforts et ses sacrifices. A peine avait-il rompu cet entretien qu'un des ministres [1], me prenant à part, m'avait dit : — Je parie que l'empereur vient de faire avec vous de la politique ; moi, je vais vous dire quelle est la mienne : il faut que vous et moi nous parvenions à faire la paix avec l'Angleterre, et que nous rendions ce service à l'empereur et à la France ; j'ai de bons renseignements sur l'Angleterre, le commerce y est las de la guerre ; le nouveau ministère aura besoin de suivre une route nouvelle ; et, dans ce moment même où je vous parle, on y entame peut être une première négociation qui peut en amener de plus importantes. — Ce ministre était un homme d'un esprit plus audacieux que prudent et réservé, qui n'abusait sûrement pas avec moi

1 M. Fouché.

de l'espèce de droit qu'il avait de hasarder des opinions indiscrètes ou légères, mais qui, par ses fonctions mêmes, était plus disposé qu'un autre à former sa première opinion sur les apparences les moins décisives. Je lui répondis qu'il était en défaut sur l'objet de mon entretien, et que je ne croyais pas qu'il eût mieux pénétré le secret du cabinet britannique. Il était vrai cependant qu'un négociant hollandais [1], assez élevé au-dessus de sa sphère par son caractère personnel et par l'importance des intérêts dont il était chargé pour être bien accueilli dans tous les cabinets, était alors à Londres. Ce négociant, Français d'origine, et avec qui j'avais eu personnellement des rapports trois ans auparavant pour recouvrer au Mexique un paiement en piastres que nous devait l'Espagne, pouvait avoir eu quelque conférence avec lord Wellesley. L'Espagne devait aussi à la même époque d'autres piastres à la Hollande; des vaisseaux anglais pouvaient seuls aller les chercher; or, un tout autre homme fécond en projets (homme dont j'ai déjà parlé) qui, avant 1806, ne s'était que trop mêlé des affaires de France et des affaires d'Espagne, et qui restait encore débiteur de plusieurs millions envers le trésor public de France,

1. M. Labouchère, homme très-recommandable, mais qui ne pouvait pas éviter tout contact avec des hommes qui l'étaient moins que lui.

avait conçu le projet de se libérer par une opération qui devait, selon ses calculs, assurer à la France le paiement ou solde du débet des anciens banquiers du trésor, dont il faisait partie; procurer à la Hollande le remboursement de l'emprunt que l'Espagne avait fait à Amsterdam pour acquitter une portion de ce débet; mettre à la disposition de l'Angleterre, pour son commerce dans l'Inde et à la Chine, 28,453,000 piastres qu'elle aurait le droit de faire recouvrer dans les comptoirs espagnols d'Amérique, ainsi que cela avait eu lieu, en 1807, pour le compte du trésor public de France, etc. Dans cette vaste combinaison il fallait seulement que la France se résignât à quelques nouvelles avances! et elle devait y trouver ensuite de très-grands profits! Je doute fort que le négociant hollandais, qui était à Londres, connût ce singulier plan; il n'était, certes, pas fait pour séduire un homme tel que lui; le ministre, qui m'avait fait la bizarre confidence dont j'ai parlé, devait ce qu'il en savait à l'auteur lui-même, qui était parvenu à lui faire partager ses illusions : voici comment, quelques jours après, l'empereur, qui ne soupçonnait pas la confidence qui m'avait été faite, me livra le mot de l'énigme.

Le 19 mai je reçus de Bruges, où Napoléon s'était rendu avec l'impératrice, la lettre suivante :

« Je vous renvoie un projet que je vous prie de

« garder pour vous seul. Vous me ferez connaître « votre opinion. — Où est cet O.....? que fait-il? « que veut-il? S'il quitte Paris, je désire que vous « m'en préveniez. Tout ceci doit rester secret.

« Sur ce, etc. Bruges, 19 mai 1810.

« *Signé* Napoléon. »

Et par *P. S.* « Ne dites à qui que ce soit ce que « je vous confie sur cet intrigant. »

Je vais consigner ici ma réponse que la singularité de l'affaire m'a fait conserver. Elle fera connaître et apprécier le plan en question, fruit d'une imagination aventureuse, mais qui plus d'une fois avait trouvé, dans ses propres illusions, des profits aux dépens de ses confidents trop crédules.

« Les propositions contenues dans le projet cijoint peuvent être traduites ainsi :

« L'Espagne a emprunté en Hollande (en 1805) 30 millions de florins. Elle doit rendre 45 millions de florins pour acquitter le capital et les intérêts de cet emprunt; elle a abandonné, pour paiement de ces 45 millions de florins, 28,453,000 piastres recouvrables en quinze années à Mexico. Ces piastres ne sont évaluées, par l'Espagne, qu'à 3 l. 5 s. la piastre; ce qui les laisse à 35 sols environ au-dessous de leur valeur vénale à Mexico.

« Si la France rembourse l'emprunt de l'Es-



pagne aux prêteurs hollandais, en le convertissant en cinq pour cent, elle acquerra la propriété de 28,453,000 piastres qui, à 5 francs plus une fraction la piastre, pourront représenter un capital de 141 millions de francs. Elle aurait donné, en échange de ces 141 millions, des cinq pour cent pour un capital de 45 millions de florins ou d'environ 90 millions de francs, c'est-à-dire 4,500,000 francs de rentes; la France paraîtrait donc gagner la différence entre 90 millions et 141 millions, c'est-à-dire 51 millions. Elle semblerait même gagner plus, car les cinq pour cent n'étant qu'à 80 francs, elle n'aurait effectivement donné, au lieu de 90 millions, que 72 millions; ainsi ce profit semblerait être de 69 millions sur 141.

« Enfin, et toujours selon le programme, la France serait admise, comme précédemment, à employer des négociants et bâtiments anglais pour l'extradition des piastres.

« L'auteur joint à l'appui de ce plan des considérations politiques qui sont en effet dignes de s'y joindre; il le présente comme devant concilier les intérêts de la France, de l'Espagne, de la Hollande, de l'Angleterre..... Mais de tels intérêts sont hors de sa mesure.

« Ce n'est qu'en quinze années que l'Espagne s'est obligée à rembourser par 28,453,000 pias-

tres les 45 millions de florins, ou 90 millions de francs, qu'elle doit à la Hollande. Et cependant on paraît supposer que, pour obtenir cette concession de 28,453,000 piastres, la France devrait constituer, dès à présent, au profit des Hollandais prêteurs de l'Espagne, 4,500,000 francs de rente.

« Qui pourrait garantir que les comptoirs de l'Amérique méridionale resteront, pendant quinze ans, sous l'obéissance soit de la junte d'Espagne, soit des princes de l'ancienne dynastie? Il est au moins certain qu'ils ne reconnaissent pas le nouveau gouvernement donné à la métropole [1].

« En supposant contre toute vraisemblance que le recouvrement pût être garanti, il ne pourrait s'opérer que par l'intermédiaire des Anglais, et des exemples récents ont démontré que l'armement des vaisseaux de guerre anglais qui seraient nécessaires pour l'extradition des piastres, les frais de transport, les doubles commissions à payer à Londres et à Amsterdam, réduiraient pour la France la valeur des piastres à moins de 3 l. 15 s. Ainsi en admettant, comme on veut le faire entendre, qu'il ne serait pas impossible de recouvrer, dans une seule expédition, les 28,453,000 piastres qui ne sont en effet exigibles

1. Celui de Joseph Bonaparte.

qu'en quinze années, il n'y aurait encore presque aucun avantage pour la France à donner 4,500,000 francs de rentes pour 28,453,000 piastres au taux de 3 l. 15 s.

« Mais à qui d'ailleurs espérerait-on persuader que les vaisseaux anglais trouveraient réunie, dans le seul comptoir de Mexico, une quantité de piastres fabriquées égale à celle que peuvent à peine produire tous les comptoirs espagnols dans le cours d'une année ?

« A quoi se réduirait une telle entreprise pour la France ? Réellement, à faire un emprunt sur rentes, puisqu'elle créerait 4,500,000 francs de rentes pour en réaliser le capital au Mexique. Ces emprunts n'entrent ni dans les besoins, ni dans le système de nos finances. Il faudrait d'ailleurs une loi, et le corps législatif n'est pas assemblé. Serait-ce un moyen d'être agréable au gouvernement anglais qui prendrait part à l'opération, et dont le commerce a besoin de piastres ? Ce n'est pas là le but de la politique actuelle, et le système continental le prouve. Il faudrait d'ailleurs, avant tout, que le programme ne présentât pas erreur dans tous ses calculs, ignorance dans tous ses aperçus, invraisemblance dans toutes ses promesses.

« Il est fâcheux de le dire, mais c'est dans les vices mêmes d'un tel plan qu'il faut chercher

la justification de l'auteur ; par excès de légèreté et d'assurance, et par cette habitude qui lui est propre de semer partout des aventures pour tirer parti de celles que le hasard pourrait conduire à bien, il a commencé sans doute par s'abuser lui-même; mais au moins, dans ce cas, il ne peut abuser que lui. Paris, 21 mai 1810. *Signé* M. »

Je n'ai pas besoin d'ajouter que ce projet n'eut aucune suite; il n'aurait certainement pas séduit une seule minute le cabinet de Londres, quelque intérêt qu'il pût trouver à mettre à la disposition de quelques négociants anglais 28,453,000 piastres qu'ils auraient soldées à la France en lettres de change sur le continent, et en retenant un profit de trente pour cent pour les divers frais d'une telle transmission. Il n'aurait pas pu séduire davantage le banquier hollandais, alors à Londres, qui, s'il s'occupait dans l'intérêt des prêteurs de l'Espagne, ses compatriotes, de quelques opérations relatives à l'extradition des piastres que l'Espagne leur avait déléguées, aurait sûrement trouvé dans son expérience personnelle des directions meilleures, et qui, d'ailleurs, était trop prudent pour se présenter à Londres comme le mandataire de quatre nations, sans mission spéciale d'aucune d'elles. Je dois même croire que le ministre qui m'avait assez légèrement entretenu de quelques

espérances de rapprochement entre la France et l'Angleterre les fondait sur une autre base qu'une conception aussi bizarre. Cependant le malheur avait voulu que quelques journaux étrangers eussent parlé d'une prétendue mission diplomatique confiée au spéculateur français. Ce que Napoléon supportait le moins, c'était que son gouvernement fût attaqué par le ridicule ; déjà ces journaux avaient fait leurs commentaires sur l'inconvenance d'une telle négociation, lorsqu'il m'avait adressé la lettre dont j'ai rendu compte ; peu de jours après son retour à Paris, il fit arrêter le prétendu négociateur comme rétentionnaire des deniers publics ; et ce dernier était en effet encore solidairement débiteur de près de 12 millions [1] envers le trésor public.

J'eus bientôt l'occasion de remarquer, par quelques-uns de ces symptômes indirects qui trahissaient quelquefois ses pensées intérieures, que Napoléon changeait sensiblement de ton et de manière avec le ministre qui avait, trop ingénument peut-être, cédé au désir d'une réconciliation avec le seul ennemi qui paraissait alors rester à la France ; et, sous prétexte d'aller remplir une plus grande mission dans un des nouveaux états dont Napoléon avait fait une de ses provinces, ce mi-

1. Il a obtenu de Louis XVIII remise du solde de son débet.

nistre perdit enfin son portefeuille. Quelques préventions restaient aussi dans l'esprit de Napoléon contre le banquier hollandais auquel les journaux avaient assigné un rôle ; elles étaient injustes ; il fut facile de les détruire : il vint à Paris, et l'accueil qu'il y reçut devint la meilleure apologie de sa conduite à Londres. Définitivement cette affaire, diversement commentée par les journaux, eut pour résultat la disgrâce d'un ministre qui se croyait nécessaire et l'emprisonnement d'un spéculateur qui s'était fait pardonner bien d'autres combinaisons. La détention de ce dernier fut longue : j'ai dit qu'elle avait eu pour motif apparent le reliquat de son ancienne dette envers le trésor public : il n'en paya pas mieux ce reliquat : il garda sa fortune, placée depuis longtemps hors de toute atteinte, mieux encore qu'il n'était gardé lui-même. Je dois ajouter un dernier trait à cet épisode : en 1815, dans ces cent jours de si pénible mémoire, Napoléon retrouva ce même homme, habile à surnager à tous les événements, à la tête d'un grand service public ; non-seulement il lui en laissa la direction, mais ce fut à lui qu'il confia, malgré les représentations qui lui furent faites, une délicate et importante négociation d'effets publics. Il est vrai que Napoléon n'avait pas alors le choix des mesures, et que la mesure en question, malgré ses inconvénients, valait encore mieux que des emprunts

forcés et des spoliations de magasins. Machiavel, d'ailleurs, n'a-t-il pas fait un chapitre tout entier sur ce texte, *come conviene variare coi tempi?* et Napoléon aurait pu donner des leçons au secrétaire de Florence. Il en donne encore à tant d'autres !

Réunion d'une partie de la Hollande à la France, sous le nom de départements des Bouches-de-l'Escaut et des Bouches-du-Rhin.

C'était dans les derniers mois de 1809 que s'était préparée pour la Hollande une révolution plus grande que celle qui l'avait érigée en royaume, et lui avait donné pour roi un des frères de Napoléon. Ce prince avait cru devoir, dans l'intérêt des Hollandais, résister à quelques-unes des volontés de l'empereur; et ce n'était pas, par exemple, une volonté favorable à la Hollande que celle qui tendait à soumettre ses ports à toutes les rigueurs du système continental. Napoléon ne supposait pas que ceux qu'il appelait à commander à des nations dussent cesser de lui obéir. Il reprochait de plus à son frère de n'avoir pas su défendre, en 1809, l'embouchure de l'Escaut contre les attaques de l'Angleterre. *Les flottes et les soldats de cette puissance ne devaient*, disait-il , *trouver partout sur cette partie du continent que des roches de fer;* ils n'avaient définitivement trouvé qu'un tombeau dans l'île de Walcheren; mais ce n'était qu'après l'avoir conquise sur une garnison trop faible que commandait cependant un général français.

On avait souvent entendu dire à Napoléon que



l'Escaut était aussi nécessaire à la France que la Tamise à l'Angleterre.

Déjà le 3 janvier 1810[1], Napoléon m'avait prévenu qu'il réunissait l'île de Walcheren à la France. Il m'ordonnait d'établir le service du trésor public dans cette île. Il y mettait une condition remarquable, et qu'on appréciera mieux par le texte de sa lettre; il voulut ensuite que je prisse des informations sur la population, l'industrie, le revenu des parties limitrophes de la Hollande, et que j'entrasse même en correspondance à cet égard avec son ambassadeur à La Haye[2]. Je devais lui communiquer toutes mes lettres et toutes les réponses; je n'avais garde de manquer à cette règle : c'était la condition commune de toute correspondance extérieure; et elle m'était fort favorable en ce cas. J'eus bientôt l'occasion de reconnaître, par la direction qu'il donnait à la mienne, que la réunion de Walcheren en préparait d'autres; mais je n'avais pas encore son secret. Ma mission épistolaire, dont je ne pouvais que soupçonner le but, ressemblait assez

1. « J'ai réuni l'île de Walcheren à la France. Envoyez des « agents pour veiller aux intérêts du trésor; donnez des instruc- « tions aux préfets et à qui de droit; mais il faut faire cela sans « imprimer rien et sans éclat. Sur ce, etc.

« *Paris*, 3 *janvier* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

2. « Je vous renvoie votre lettre au comte de la R ..... J'en ai « effacé ce qui me paraît inutile. Sur ce, etc.

« 26 *avril* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

à celle de ces éclaireurs qu'on jette en avant pour examiner le terrain, sans leur faire connaître le plan de campagne.

Cependant, ainsi que je l'ai dit plus haut, Napoléon avait quitté Compiègne, pour faire connaître à la Belgique l'auguste fille de ses anciens souverains. Trois de ses ministres l'accompagnaient. Je reçus bientôt un décret qui formait deux nouveaux départements français de la plus grande partie du territoire hollandais situé entre l'Escaut et la Meuse. Une lettre du ministre de l'intérieur, M. de Montalivet, écrite sous les yeux de Napoléon, me donnait quelques détails sur leur organisation; et Napoléon m'écrivait lui-même [1], de Bois-le-Duc, qu'il con-

1. « Le ministre de l'intérieur vous écrit relativement aux deux « nouveaux départements des Bouches-de-l'Escaut et des Bouches-« du-Rhin. Il paraît à la première vue que ces pays réunis ren-« daient net 8 millions. En en employant deux ou trois pour les « dépenses locales, ce sera donc 6 ou 7 millions qui resteraient à « recouvrer pour les neuf derniers mois de 1810. Les Hollandais « sont ordinairement de bons comptables, vous pourriez laisser « ceux qui sont en place, mais envoyez un inspecteur du trésor « pour diriger la comptabilité et surveiller l'encaissement des « sommes. Je me fais faire un rapport général, et je compte em-« ployer une partie de ces sommes pour les deux départements, « et faire encaisser l'autre au trésor public. Sur ce, etc.

« *Bois-le-Duc*, 8 *mai* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

P. S. « Je vous ai écrit de pourvoir à la solde de l'armée de Ca-« talogne et à celle de ma garde en Espagne; le sixième, le hui-« tième corps, et les autres corps de l'armée d'Espagne, doivent « avoir des fonds suffisants d'après les derniers envois. »

naissait assez bien les revenus du territoire réuni pour prévoir que les dépenses d'administration locale pourraient employer 3 millions sur 8 millions de recouvrements probables. Il me recommandait de conserver les comptables hollandais qui se trouvaient en exercice, calculateurs exacts qu'il suffisait de surveiller, et surtout de les diriger par un inspecteur du trésor, pour que leurs comptes fussent en harmonie avec ceux des autres comptables des recettes et dépenses de la France. Je crus remarquer que le principal but de cette lettre était de mettre en évidence l'accroissement de revenus que nous promettait le territoire distrait de la Hollande. Napoléon ne me demandait pas le secret sur ce résultat.

Comme les deux ministres qui se partageaient alors le ministère de la guerre, ainsi que ceux de la justice, de la marine et de l'intérieur, avaient reçu dans le temps, pour ce qui les concernait, les mêmes instructions que moi, l'administration française se trouva appliquée à cette portion de la Hollande, presque aussi rapidement que sa réunion avait été prononcée. Napoléon, en la parcourant, apportait sur chaque point des connaissances spéciales; il improvisait, pour chaque lieu, la décision qu'il lui croyait propre; et en peu de temps, ces deux nouveaux départements ne se distinguèrent plus des anciennes provinces. On aurait même pu

croire, dans les premiers moments, que les habitants, cédant à l'ascendant de l'homme extraordinaire qui avait disposé d'eux, séparés de leurs anciens souvenirs par une condition longtemps précaire, supportaient sans répugnance leur agrégation à un peuple qui, par ses victoires et son influence sur tous les autres, se faisait appeler le premier des peuples.

Mais le frère de Napoléon n'avait pas vu avec la même résignation le démembrement de ses États; il ne manquait ni de noblesse, ni d'élévation; cependant on remarquait en lui, comme une nuance originelle, cette roideur *de fibre* que conservent les premières générations des peuples nouvellement civilisés, et qui, selon les différentes positions et les différentes aptitudes, donne au moins l'opiniâtreté, au défaut de la force réelle. Il portait dans les affaires publiques le romanesque et l'exagération qu'on trouvait dans ses sentiments et ses idées morales, et cette tendance à l'extrême donnait souvent à ses bonnes qualités autant d'inconvénient que d'avantage pour les autres et pour lui. Ainsi, par exemple, la prudence, la circonspection, le besoin d'exercer sa sagacité et de pénétrer au fond des choses, dégénéraient parfois chez lui en une défiance qui n'épargnait personne. De là sa versatilité continuelle dans le choix des hommes et dans les plans d'administration publique. Il n'avait pas dé-

siré son élévation à la royauté, mais il se faisait un point d'honneur d'en soutenir le caractère et ne voulait pas dépendre de Napoléon, ni asservir sa politique à celle qui dominait alors la France et la plupart des autres cabinets. Et comme cette disposition, qu'il puisait dans son caractère, paraissait s'accorder assez, au moins dans son but, avec l'intérêt d'un pays qui redoutait et devait redouter toute espèce d'entrave dans sa navigation, dans ses communications extérieures, dans le choix de ses spéculations, dans la liberté de son commerce, il se croyait fort de l'opinion de toute la Hollande, et il n'écoutait aucune représentation sur le danger des conséquences que son opposition pouvait avoir un jour pour elle et pour lui.

La mésintelligence des deux frères ne fut bientôt plus un secret pour toutes les autres cours; celles d'Allemagne étaient réduites au silence; celle de Saint-James usait de sa liberté pour répandre partout ses commentaires; les journaux anglais, de tous les partis, portaient aux nues la courageuse fermeté de Louis Bonaparte : ils préconisaient sa résistance au système impérial comme l'héroïsme royal. Ils accusaient hautement la politique de Napoléon de se jouer des traités, des droits des peuples, des liens du sang : ils ne savaient que trop combien était faible, contre ce genre d'attaque, l'homme dont le monde entier proclamait alors la

puissance. L'Europe attendait avec anxiété le dénouement de ce drame politique, lorsqu'on apprit que le roi de Hollande avait abandonné, presque seul, ses États, sans mettre aucun des ministres, aucun de ses principaux officiers, dans sa confidence. Il était déjà loin des frontières, lorsque son absence fut connue; la nouvelle de son arrivée dans les États d'Autriche ne parvint à Paris que quelques jours après : il s'était borné à quelques précautions personnelles pour s'assurer, dans sa retraite, l'indépendance de tout secours étranger; il n'avait laissé après lui aucune instruction : le pouvoir public avait disparu comme une vapeur.

Ce qui mérite d'être observé, c'est le peu d'impression que produisit sur toutes les classes cette espèce d'abdication faite à la *sourdine*. La Hollande, il est vrai, n'était pas le pays le plus propre alors à un essai de royauté; et elle n'en avait pas pu connaître le bienfait sous un prince si nouveau pour un tel pouvoir, si nouveau surtout pour le peuple éclairé qu'on mettait à cette épreuve. Avec l'apparence d'un titre indépendant, un roi imposé par Napoléon ne pouvait exercer qu'une domination subalterne; il n'offrait en effet aucune sauvegarde contre les chances d'instabilité dont la royauté, mise en harmonie avec son but, doit prémunir les États.

Cependant, à son avénement, Louis Bonaparte avait été entouré d'hommes probes, laborieux,

exercés aux affaires, attachés à leur patrie, d'autant mieux disposés à s'attacher à un bon prince; le nombre en était grand en Hollande, mais aucun d'eux n'avait obtenu sa confiance; la conséquence est facile à définir dans un pays où l'on juge d'après les règles du calcul et la loi de la réciprocité. Et là il pouvait être moins extraordinaire qu'ailleurs qu'on prévît que la royauté changerait bientôt de titulaire en voyant le premier roi changer tous les mois de ministres.

Après le départ du roi Louis Bonaparte, la destinée de la Hollande ne pouvait pas être douteuse.

Dans cette longue suite de guerres, auxquelles s'attache le nom de Napoléon, depuis 1795 jusqu'en 1815 (et jamais capitaine avant lui n'avait fourni une pareille carrière), l'histoire ne pourra qu'applaudir aux nombreuses victoires qui précédèrent la première paix avec l'Autriche, après la défaite de quatre de ses armées en Italie; à celles de Marengo et de Hohinlenden, qui amenèrent la seconde paix avec cette puissance; à celles d'Ulm et d'Austerlitz, suivies du traité de Presbourg; à celles d'Iéna et de Friedland qui réconcilièrent, à Tilsitt, la Russie avec la France, sur les débris de la Prusse; et enfin à celles qui, après la seconde prise de Vienne, donnèrent à la France l'impératrice Marie-Louise presque sur le champ de bataille de Wagram. Dans toutes ces campagnes, Napoléon

n'avait fait que repousser des agressions imminentes, et reporter sur les terres étrangères le système d'invasion dont la France était de nouveau menacée, après en avoir supporté le fléau en 1794.

En considérant que l'Europe entière était sa confédérée, et que tous les souverains de l'Allemagne et de l'Italie marchaient sous sa bannière dans sa gigantesque expédition de Russie, en 1812, peut-être jugera-t-on qu'il y avait du moins de la grandeur dans le but; que le Nord recélait des torrents auxquels il était temps d'opposer des digues puissantes, et que dans une entreprise à laquelle tant de chefs de nations avaient voulu concourir, la responsabilité de l'événement ne pouvait pas retomber de tout son poids sur un seul.

Mais l'impartialité de l'histoire se montrera sévère à l'aspect d'une république alliée et fidèle, qu'un pouvoir, dont elle ne dépendait pas, métamorphosa en monarchie pour la réduire quatre ans après à la simple condition de province française[1].

Toute la Hollande réduite en provinces françaises.

Ici se représentent les réflexions que j'ai déjà faites, et non sans de profonds regrets, à l'occasion de la guerre d'Espagne, sur les diverses combinaisons qu'admettait la politique de Napoléon. Son ardeur de conquête avait besoin de s'aider de toutes les

1. La manière dont le grand Frédéric s'était emparé de la Silésie, en 1740, n'était assurément pas plus morale; mais un mauvais exemple n'est pas une excuse.

puissances de l'esprit humain ; il y employait, ensemble ou séparément, la force et l'adresse, et avec le degré d'énergie dont la nature l'avait doué. *Réussissez*, disait-il souvent, *je ne juge les hommes que par le résultat de leurs actes*. On apprécie l'influence et la magie de ces paroles dans sa bouche ; elles expliquent ce concours de volontés et d'efforts dont il disposait, et leur impulsion vers le but qu'il avait marqué, quel que fût ce but. C'est ainsi sans doute qu'on crée des prestiges, mais la haute moralité qui devrait toujours présider aux relations des peuples entre eux et avec les chefs appelés à les gouverner, tient un autre langage et donne d'autres conseils. C'est à la coupelle de la justice, plus qu'à celle du succès, qu'elle éprouve les résultats, et ce qui est juste reste seul grand. Voilà pourquoi les premières guerres du consulat et de l'empire, et la réorganisation de la France, après les bouleversements révolutionnaires, seront toujours pour Napoléon ses plus beaux titres de gloire.

Au surplus, même dans ceux de ses actes que réprouve cette morale du droit des gens, en considérant l'ardeur et la capacité avec lesquelles Napoléon s'emparait de tous les éléments des questions nouvelles qu'offrait à résoudre un pays nouveau, on eût dit que quand il faisait des conquêtes, c'était autant pour préparer de l'exercice à son esprit que des jouissances à son amour du pouvoir, et l'absorp-



tion de la Hollande va en donner encore des preuves.

Je n'ai pas besoin de dire qu'au moment même où ses projets sur la Hollande, abandonnée par son roi, parurent à découvert, il n'y eut pas dans ce pays une ville, une corporation, une classe de citoyens qui ne se trouvât représentée à Paris pour offrir à Napoléon, comme au seul souverain qu'elles pussent reconnaître, tous les serments de fidélité dont elles se trouvaient dégagées envers son frère. C'était sans doute un grand sacrifice pour une population de deux millions d'hommes, qui, devenue libre deux siècles auparavant par les plus nobles efforts, était bientôt parvenue à faire désirer son alliance ou craindre sa puissance aux autres nations, que de s'effacer subitement elle-même du rang des États indépendants. Mais avec une dette publique, proportionnellement plus forte que celle sous laquelle l'Angleterre semble quelquefois chanceler, la Hollande [1], surpassée alors par un autre peuple dans sa principale industrie, la navigation, épuisée par ses impôts, créancière, sur le continent, de puissances insolvables, menacée dans tous ses rapports avec ses riches colonies, n'était déjà plus rien par elle-même ; elle n'avait plus, même pour ses

1. Dès ce temps la Hollande commençait à perdre l'avantage de sa navigation commerciale ; celle de l'Angleterre, surtout celle des États-Unis, étaient plus économiques ; elles prévalaient à juste titre.

débris, le choix de ses moyens de salut. Ces nombreuses fortunes, créées par une longue économie, et qui offraient encore des restes imposants, n'avaient pas pu défendre la patrie, et elles en cherchaient une nouvelle qui pût les défendre elles-mêmes. Il n'y avait plus de corps de nation là où chaque citoyen se réduisait avec alarmes au soin de ses affaires personnelles.

Depuis près de deux mois, j'avais pu remarquer que l'empereur gardait avec moi une sorte de réserve relativement aux affaires de la Hollande. Le 19 juillet 1810, il reprit la communication de ses plans sur ce pays, et dans l'intervalle de ce jour au 31 du même mois, dix dépêches m'en apportèrent les développements. Il commençait par m'envoyer[1] un tableau assez compliqué de la dette publique de Hollande, sur lequel il me demandait des explications. Le 22 [2] il m'annonçait qu'à compter du

1. « Je vous envoie un tableau de la dette publique de Hollande; « faites-moi un rapport qui me fasse comprendre facilement la « consistance et le montant de cette dette. Sur ce, etc.

« *Saint-Cloud*, 19 *juillet* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

2. « Mon intention est que vous correspondiez avec le directeur- « général du trésor public à Amsterdam, afin de vous procurer « tous les états et renseignements nécessaires, comme voulant « prendre le service à compter du 1er août prochain ; et pour que « vous puissiez me mettre sous les yeux un budget, je vous envoie « les renseignements que j'ai. Vous verrez que si on se résout à « ne payer que le tiers de la dette, on pourra faire face aux dé-

1er août, le trésor public devait se charger du service des recouvrements et des paiements en Hollande d'après le mode suivi dans le reste de la France; que des crédits mensuels devaient y être ouverts pour chaque nature de dépenses ministérielles; que les ministres de France s'entendraient à cet égard avec les ministres de Hollande. Un homme fort habile, M. Robert Voute, restait à la tête de la trésorerie hollandaise. Napoléon voulut l'y conserver; il me recommandait de correspondre avec lui; il me chargeait en même temps de concerter avec les ministres de France les propositions que je pourrais lui faire, pour qu'il pût assigner à chaque ministre les fonds qu'ils appliqueraient, en août, aux différents besoins du nouveau gouvernement de la Hollande. Je connus par cette lettre le

« penses; la plus importante et la plus pressée est celle de la « marine; mon intention est qu'elle soit régulièrement payée et « que ce service essentiel n'éprouve aucun retard; faites en sorte « de vous mettre en règle pour que dans cinq ou six jours, vous « puissiez me remettre un état et me proposer une distribution de « fonds pour le crédit à ouvrir au trésor et aux différents minis- « tères pour le mois d'août; il y a une estafette par laquelle vous « pourrez écrire tous les jours. Indépendamment de cela, des dé- « putés arrivent de Hollande, parmi lesquels beaucoup connaissent « les affaires de finance de ce pays; voyez-les beaucoup. Je vous « envoie le budget des relations extérieures, qui peut être ôté des « dépenses des six derniers mois; envoyez-en une copie au duc « de Cadore. Sur ce, etc.

« *Paris*, 22 *juillet* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

sort qui était réservé aux créanciers de la dette de la Hollande, qui déjà, depuis plusieurs années, éprouvaient des retards sur le paiement des intérêts. Le 23 [1] il avait encore recueilli de nouveaux renseignements sur la dette hollandaise, sur l'arriéré des paiements de cette dette et des autres dépenses publiques. On verra, par la lettre qui porte cette date, qu'il était instruit, jour par jour, du départ pour Paris des ministres et administrateurs hollandais qui devaient se rendre auprès de lui; et c'était lui qui me donnait le premier avis de leur arrivée.

Les charges annuelles de la Hollande excédaient depuis longtemps, et dans une forte proportion, ses revenus, quoique les impôts eux-mêmes y fussent hors de toute proportion. Sous le règne de Louis Bonaparte la dette s'était encore accrue par un nouvel emprunt; Napoléon voulait connaître le système de cet emprunt [2]. C'était une singulière destinée que

1. « Je vous envoie un nouvel état de la dette publique hollandaise, avec de nouveaux renseignements et une note sur l'arriéré; ces pièces importantes sont nécessaires pour entendre le budget des six derniers mois. Corrigez le rapport que vous devez me faire en conséquence de ces nouveaux renseignements; au reste, M. Six, qui est chargé de la dette publique, arrive à Paris. Sur ce, etc.

« *Paris*, 23 *juillet* 1810. *Signé* Napoléon. »

2. « Je vous envoie un mémoire sur l'emprunt qui avait été fait par le roi de Hollande; je vous prie de m'en faire une analyse claire que vous me remettrez avec les pièces. Sur ce, etc.

« *Saint-Cloud, le* 24 *juillet* 1810. *Signé* Napoléon. »

celle de la dette hollandaise qui, composée d'une foule de titres différents, et d'emprunts faits à divers taux d'intérêts (dont le terme moyen, au moins pendant longtemps, n'aurait pas excédé deux et demi pour cent), s'était maintenue, en 1789, au-dessus du pair, et qui, plus tard, frappée de réduction dans son capital, était encore menacée d'une perte de cinquante pour cent sur la valeur vénale du dernier tiers qui resterait. Leçon terrible donnée par les révolutions, et qui apprend surtout aux dépens de quels propriétaires les révolutions se paient.

Ce qui contribuait sans doute au bon choix des nombreux renseignements qui parvenaient à Napoléon et à l'empressement qui portait vers lui les citoyens les plus considérables et les administrateurs les plus éclairés de la Hollande, était la précaution qu'il avait prise d'envoyer, pour prendre en son nom possession de ce pays, un grand dignitaire du gouvernement impérial, M. Lebrun, duc de Plaisance [1], vénérable par son âge, éminemment distingué par son esprit, par la modération de ses principes et par l'urbanité de ses manières ; sa mission devait se borner à inspirer la confiance, son seul aspect aurait suffi pour la bien remplir. Par

1. Troisième consul sous le gouvernement consulaire, qui sous l'empire avait le titre, sans fonction, d'archi-trésorier, comme Cambacérès avait celui d'archi-chancelier.



l'effet de ses communications, Napoléon avait déjà pu prendre, et avait pris en effet son parti sur la plupart des questions relatives à l'organisation de la Hollande, qu'il faisait ensuite discuter pour la forme; rien ne le prouve mieux que sa dépêche[1] du 25 juillet. Il estimait avec assez de justesse que, dans son état actuel, la Hollande, en y comprenant les deux départements qui, les premiers, avaient été réunis à la France, ne pouvait pas supporter annuellement plus de 60 millions d'impôts, somme

1. « Vous avez le budget de la Hollande, et vous connaissez « bien la situation des dettes; je désirerais que vous répondissiez « à la question suivante :

« Quel doit être le montant des impositions que peut supporter « la Hollande, pour payer le tiers de sa dette et les dépenses du « ministre de l'intérieur, de la justice, des finances, celle des ca- « naux, etc., et enfin couvrir la France des dépenses que néces- « siteront la défense du pays et les chantiers de la marine? Il « faudra peut-être 10 millions de florins pour la guerre et 6 mil- « lions de cette monnaie pour la marine; c'est-à-dire 16 millions « de florins, ou à peu près 32 millions de francs. Combien la « Hollande doit-elle rendre pour arriver à ce résultat? Donc, indé- « pendamment des dépenses ministérielles, que j'évalue au moins « à 32 millions, la Hollande devrait encore produire 28 millions « pour payer sa dette, ce qui ferait une soixantaine de millions; « j'y comprendrais les deux départements qui ont été précédem- « ment réunis. Sur ce, etc.

« *Saint-Cloud*, 25 *juillet* 1810. *Signé* NAPOLÉON.

P. S. « L'ancien ministre des finances, M. Gogel, est arrivé; « voyez-le, et amenez-le-moi ce soir à Saint-Cloud à huit heures. « — Je vous envoie une lettre de M. l'archi-trésorier. »

déjà inférieure au seul montant des intérêts annuels de la dette publique ; que les autres dépenses administratives du pays exigeaient annuellement une somme de trente-deux millions ; et les seuls frais de la marine et de la guerre avaient excédé cette dernière somme sous les précédents gouvernements ; la conséquence de ce calcul était qu'il ne restait libre pour la dette publique et les pensions qu'environ 28 millions ; et conséquemment que la dette devait, par la force des choses, subir une réduction telle que ses intérêts n'excédassent pas cette dernière somme.

C'était évidemment, sous le rapport des finances, une mauvaise succession pour la France que celle d'un pays auquel l'interdiction de la mer avait enlevé, avec les produits de ses colonies, ses principaux revenus industriels, qui n'apportait à son nouveau conquérant qu'un surcroît de charges pour sa garde et pour sa défense, et qu'il fallait appauvrir encore par une banqueroute de près d'un milliard, pour que son revenu public ne restât pas chaque année de plus de cinquante pour cent au-dessous de ses dépenses nécessaires.

Sous le rapport de la politique, c'était se donner aux yeux de l'Europe le tort d'une nouvelle usurpation sans profit ; mais le grand but de Napoléon, qui croyait apercevoir que le commerce anglais souffrait déjà plus que le commerce de France, par les



effets du système continental, était de renforcer, de compléter la ligne de circonvallation par laquelle il espérait parvenir à interdire la *terre* aux Anglais, comme ils avaient interdit la *mer* aux autres peuples; toute autre considération lui paraissait faible devant cet intérêt qu'il appelait l'intérêt de l'Europe.

Les Hollandais qui venaient à Paris savaient bien qu'ils ne pouvaient y apporter que de la résignation à de nouveaux sacrifices : ils craignaient au moins autant les Anglais comme auxiliaires que comme ennemis, et ils ne croyaient pas pouvoir acheter trop cher le seul espoir de se venger d'eux.

Détails sur la nouvelle organisation de la Hollande.

Ce que voulait surtout Napoléon, en saisissant au passage, en décomposant, en analysant les masses de chiffres qui lui arrivaient de Hollande, c'était d'empêcher que la France ne crût que l'acquisition de ce pays serait onéreuse à ses finances; il aurait bien voulu accréditer l'idée contraire, parce qu'il la croyait populaire.

Il ne se refusait pas le privilége de plier les chiffres aux différents résultats qu'il voulait faire prévaloir; lorsque la matière des revenus manquait, il se rejetait sur les hypothèses d'économie. L'intérêt annuel de la dette hollandaise aurait dû excéder en effet 80 millions de francs sans compter les pensions; il supposait qu'on pouvait effacer de cette dette ce qui appartenait à la maison d'Orange

et à celle de Hesse-Cassel. Quelques fractions de la dette avaient été rachetées par une caisse d'amortissement; il regardait cette portion de la dette comme éteinte [1]. Il persistait au surplus toujours dans le projet de réduire le capital et les intérêts de cette dette au tiers.

Comme les renseignements et les états, qu'il accumulait, provenaient de diverses sources, ils étaient dépourvus d'ensemble, souvent contradictoires; et il était impossible d'établir, sur une telle base, un système définitif; il écoutait avec patience mes observations à cet égard, et ne changeait pas de marche; il ne voulait pas non plus recevoir de Hollande des plans tout faits; il comptait même sur l'incohérence des détails pour se rendre plus maître de la matière. Il semblait se faire un jeu de jeter

1. « Je vous envoie une lettre de M. l'archi-trésorier sur l'amor-« tissement de la dette hollandaise, c'est encore 1 million à ôter « de cette dette; il faut aussi en déduire ce qu'on payait à Hesse-« Cassel et à la maison d'Orange; on m'assure que c'est un objet « considérable; tout cela doit faire une diminution sensible : com-« prenez tout cela dans le tableau que vous devez me remettre. « — Vous trouverez une autre lettre de M. l'archi-trésorier sur « les emprunts de Portugal et d'Espagne; faites-moi connaître ce « qu'on en peut espérer.

« Je vous envoie de nouveaux tableaux : il paraît que la dette « excède 38 millions de florins; mais je vous ai indiqué les pre-« mières réductions à faire; il pourra s'en présenter d'autres. « Sur ce, etc.

« *Saint-Cloud*, 27 *juillet* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

dans cette correspondance autant de vague qu'il savait mettre de précision dans sa correspondance ordinaire; on en jugera par ses lettres des 28, 29 et 31 juillet [1]. On y trouvera cette continuité d'investigation minutieuse qui tendait à ne laisser échapper aucun détail; on y remarquera surtout une intention qu'il n'était peut-être permis d'exprimer qu'à un homme accoutumé comme lui à concilier les choses les plus contradictoires, et à ne point

1. « I. Je vous envoie différentes pièces qui doivent entrer dans « le compte que vous devez me rendre sur la situation financière « de la Hollande. — Je vous envoie aussi les demandes du minis- « tère de Hollande pour le mois d'août; vous dépouillerez cela, et « vous me le présenterez au conseil de demain; apportez-moi « également, au conseil de demain, ce qu'on demande en plus « pour les dépenses de la guerre en Hollande. Sur ce, etc.

« *Saint-Cloud*, 28 *juillet* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

« II. Je vous envoie encore une lettre de l'archi-trésorier. Je « vous prie d'envoyer un agent du trésor public à Amsterdam; je « ne veux pas que les engagements du trésor de Hollande s'es- « comptent à un pour cent par mois : on pourrait faire prendre à « ce taux ceux qui se présenteraient, pour le compte du domaine « extraordinaire, jusqu'à ce que leur taux d'escompte fût réduit « à un demi pour cent; ce serait d'abord sous le nom de la caisse « de service que vous les feriez prendre, ou sous un nom quel- « conque, comme vous voudrez le faire: chargez de cela l'agent « que vous tiendrez à Amsterdam. Sur ce, etc.

« *Saint Cloud*, 28 *juillet* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

« III. Je vous envoie par un courrier extraordinaire de nou- « velles lettres et de nouveaux états; vous verrez, dans le n° 152, « l'indication d'une nouvelle caisse de 4 millions de florins, ce qui « ferait plus de 8 millions de francs qui se trouvent au ministère

[redacted]

connaître d'obstacles dans les impossibilités communes; il voulait qu'au milieu des incertitudes auxquelles une si grande révolution livrait la Hollande, lorsque déjà la réduction de sa dette au tiers était pressentie, ce pays ne présentât pas de symptômes de discrédit. Il paraissait s'indigner, par exemple, de ce que des lettres de change sur le trésor d'Amsterdam (dont les ressources étaient encore si éventuelles et devaient définitivement rester au-dessous

« de la marine de Hollande; faites-moi connaître ce que c'est et « le parti qu'on en peut tirer.

« Vous trouverez une lettre, n° 157; qu'est-ce que c'est que ces « clous de girofle, qu'on ne peut vendre qu'à raison de 200,000 « florins par an? Il paraît qu'il y a des remboursements à faire; « faites-moi connaître ce que c'est.

« Vous trouverez aussi trois lettres sur les emprunts hollandais « de 20 et de 40 millions, enfin l'état des effets qui se négociaient « à la bourse d'Amsterdam et deux états des maisons appartenant « à l'État : faites-moi connaître le parti qu'on en pourrait tirer. « Sur ce, etc.

« *Saint-Cloud*, 29 *juillet* 1810. *Signé* Napoléon. »

« IV. Le roi de Hollande avait ouvert en 1808 un emprunt de « 51 millions de florins en actions de 1,000 florins chacune, portant intérêt à cinq pour cent; cet emprunt, remboursable en « huit ans, est hypothéqué sur le domaine de l'Ost-Frise Chaque « action a été donnée pour 900 florins au lieu de 1,000, ce qui a « fait une perte de dix pour cent sur le capital; il ne reste plus dû « sur cet emprunt que 1,400,000 florins, le reste ayant été remboursé. Faites-moi connaître le taux actuel de cet emprunt. On « me dit qu'il perd cinquante pour cent; on pourrait en faire « racheter quelques parties. Sur ce, etc.

« *Saint-Cloud*, 31 *juillet* 1810. *Signé* Napoléon. »

de ses charges), perdissent un pour cent par mois : il cherchait aussi quelquefois à me réconcilier avec la tâche ingrate qu'il me faisait partager avec lui. « Je vous envoie, me disait-il un jour, bien des fa- « tras; mais ces gens-là savent que nous travaillons « pour eux ; ils me sauront gré de ma patience ; il « faut bien que je leur en donne l'exemple. » En effet cette multitude d'états, demandés au nom du nouveau souverain qui devait en faire personnellement l'examen, ces dépouillements de tous les registres, de tous les comptes, tenaient en haleine tous les fonctionnaires publics; rien n'était suspendu par l'interrègne; et le plus grand changement que puisse éprouver un État indépendant s'opérait en Hollande sans provoquer aucune secousse dans l'administration intérieure ni dans les rapports mutuels des habitants entre eux. Il arriva même bientôt qu'à l'aide de quelques mesures fort simples, les engagements de la trésorerie hollandaise se négocièrent au taux des effets du commerce; il est vrai qu'il eût été difficile de trouver, dans aucun autre pays, des administrateurs plus méthodiques, des comptables plus exacts, et une population plus calme en son état d'expectance.

Napoléon n'avait évidemment voulu connaître, dans tous ses compartiments, l'édifice du gouvernement hollandais, que pour faire entrer plus facilement ses débris, modifiés par lui, dans le plan

[redacted]

général du gouvernement de la France. Toute la Hollande se trouvait comme transportée à Paris, puisque les anciens ministres, les magistrats, les chefs d'administration du pays, les principaux officiers-généraux de terre et de mer, les plus considérables des propriétaires, étaient réunis dans la capitale impériale, avec une immensité de documents sur les diverses institutions, sur la législation, sur les produits de chaque impôt, sur les dépenses de chaque service public, et sur le système municipal particulier à la Hollande, qui avait été un de ses grands moyens de crédit. Les formes de l'ancien État ne pouvaient pas convenir au nouveau; mais, tout en permettant qu'on lui dît que, dans cette affaire, *la dot avait été reçue avant la signature du contrat*, Napoléon ne voulait pas que la Hollande, qui n'avait pas été conquise par la force, parût avoir été surprise par la ruse. Elle devenait française par l'empire des circonstances; il voulut que ce fût par son choix. Pour exprimer ce choix, elle avait besoin de représentants; et voici ce que répétaient à la ville et à la cour les nouvellistes qu'on connaissait pour les mieux inspirés.

— La Hollande pouvait-elle trouver des mandataires plus spéciaux que les anciens dépositaires de tous ses intérêts, de tous les pouvoirs, les ministres de son ancien gouvernement, les amiraux de ses flottes, les chefs de ses corps militaires, tous rassem-

blés autour de celui que la victoire avait rendu l'arbitre du continent européen ? Ils n'étaient pas venus pour n'offrir à cet arbitre que de vains hommages. Napoléon ne les avait admis que comme les députés de la Hollande ; et ils savaient tous qu'ils n'avaient pas deux manières de remplir cette mission ; aussi s'étaient-ils empressés de demander que les Hollandais, les plus anciens alliés de l'empire français, fussent admis au rang de ses citoyens, et leur vœu avait été aussitôt exaucé. En effet, la plupart d'entre eux ne se trouvaient ils pas immédiatement placés au premier rang des citoyens français par les grades et les titres qu'ils obtenaient dans le sénat, dans le conseil d'État, dans l'armée, dans les principales fonctions administratives ou judiciaires ? —

Et ces insinuations ne rencontraient pas de consciences rebelles parmi ces premiers citoyens de la Hollande qui allaient se faire sujets de la France ; ils furent bientôt unanimes dans ce conseil provisoire des affaires de Hollande formé par eux, présidé par trois ministres français, et qui, après quelques séances, à force de vouloir assimiler leur ancienne patrie à la nouvelle, ne laissa plus bientôt, sauf quelques nuances ineffaçables, rien de hollandais en Hollande.

Quels moyens de force et de dignité pouvait d'ailleurs conserver une population de deux millions d'hommes au plus, précédemment déchue du

seul gouvernement qui lui fût propre pour prendre un vain titre de monarchie; qui ne pouvait avoir pour ressource et pour matière imposable que sa navigation, laquelle allait lui être complétement interdite, et qui devait sceller conséquemment son union plus intime avec la France, dont elle devenait une simple province, par la déclaration d'une banqueroute de près d'un milliard, c'est-à-dire du capital presque entier de sa dette publique, et par sa soumission à une taxe immédiate de 50 millions sur tous ses magasins commerciaux, au profit de sa nouvelle patrie et aux dépens de ses créanciers?

Pendant près de deux siècles, la Hollande avait fait de nombreux emprunts pour suffire à l'établissement de ses flottes et de ses fortifications, au creusement de ses canaux et de ses ports, aux frais de ses conquêtes lointaines et de ses fondations coloniales; mais, jusqu'au dix-huitième siècle, la progression de ce privilége de navigation, qu'elle exerçait sur tant d'autres peuples, avait balancé, chaque année, celle des dépenses publiques.

En 1810, la Hollande voyait s'arrêter les principales sources de ses produits; et dans sa comparaison avec la France, telle était à cette même époque leur situation respective; les impôts français n'excédaient pas 860 millions sur une population de plus de 30 millions, et dans la même année où les deux millions de Hollandais, qui formaient



la nation batave, subissaient une réduction de plus de 50 millions dans l'intérêt de leur dette publique, où ils avaient à supporter en outre une taxe extraordinaire de 50 millions sur les denrées coloniales renfermées dans leurs magasins, les exigences de leur budget se maintenaient encore à 60 millions.

La taxe d'un Hollandais, dans cette période, était ainsi presque double de celle d'un Français.

On me pardonnera de me borner à citer les faits, et de n'y joindre aucune réflexion. Je n'aurai encore que trop dit en déclarant qu'en outre, sur 100 millions de créances arriérées et qui étaient exigibles, les honneurs du paiement ne furent accordés qu'à quelques ordonnances du gouvernement antérieur et à diverses lettres de change pour service public assignées sur la trésorerie d'Amsterdam.

Les nouveaux moyens de paiement sont développés dans une longue lettre que Napoléon m'adressa, le 24 août : je n'ai pas besoin d'appeler l'attention sur elle. L'empereur affectait au paiement des ordonnances et des lettres de change suspendues, 20 millions de bons de la caisse d'amortissement de France portant intérêt à cinq pour cent, et remboursables dans quatre ans, à compter de 1812. Encore la caisse d'amortissement française devait-elle être couverte de cette somme par la cession de diverses valeurs hollandaises. Quoi qu'il en soit, la Hollande s'accommoda assez de cette mesure, qui

s'étendit bientôt à d'autres arriérés, tant ce pays était facile à la confiance et à la résignation. Mais c'est dans la lettre même de Napoléon que les motifs de sa détermination et les recherches qui la préparèrent pourront surtout être appréciés, et j'en transcris ici quelques extraits [1].

1. « Je viens de signer le décret de distribution pour le service « du mois de septembre en Hollande ; j'ai pensé que le plus pru- « dent était de ne rien changer. J'ai supprimé l'article du traite- « ment extraordinaire de l'archi-trésorier ; vous pourrez en faire « faire l'avance par la caisse de service, on le portera ensuite « dans les dépenses de la Hollande. Vous dites dans votre rapport « que l'arriéré des lettres-de-change montait à 5,138,000 florins ; « au 1er octobre on aura payé 1,626,000 florins ; il ne restera plus « à payer que 3,510,000 florins ou 7,300,000 fr, aux échéances « d'octobre, novembre, décembre, janvier et février. — Je re- « marque, d'un autre côté, que l'arriéré sur les ordonnances se « monte à 5,282,000 florins, sur quoi le décret de distribution de « ce mois donne 382,000 florins ; il reste donc 4,900,000 flo- « rins. Je suppose que cette dernière somme n'est plus suscep- « tible de discussion : puisqu'on la présente comme déjà ordon- « nancée, elle est donc due. Par les états joints au rapport il n'est « pas possible d'indiquer les exercices ; je demande des états par « exercices, pour chaque exercice par ministère, et pour chaque « ministère par chapitre ; mais on voit qu'au moins la moitié de « ces 5,300,000 florins appartient aux six premiers mois de 1810, « c'est-à-dire à l'exercice courant. Mon intention serait qu'à « compter du mois d'octobre prochain, le trésor de Hollande n'eût « plus à faire les fonds de ces deux parties de lettres-de-change et « d'ordonnances ; je voudrais même faire sortir des états ces « 8,810,000 florins, ou ces 18,500,000 francs, et les faire solder « par notre caisse d'amortissement ; je vous prie de demander « des renseignements à M. Gogel, et de rédiger ensuite le projet



L'influence du régime français en Hollande se fit bientôt remarquer par l'accélération des recouvrements. Il s'était formé, pendant l'interrègne d'environ deux mois, un arriéré de recettes presque égal à celui des paiements; et le budget de 1810 pouvait mieux se suffire à lui-même, puisqu'il

« de décret dont je vais indiquer les bases ; on l'enverrait à l'ar-« chi-trésorier et aux ministres pour avoir leurs observations « avant la distribution d'octobre; on préparerait en même temps « les bons afin qu'ils pussent partir en même temps que le « décret.

BASES DU PROJET DE DÉCRET.

TITRE PREMIER.

« Article 1er. Il est créé vingt millions de bons de la caisse « d'amortissement.

« Ces bons formeront dix séries, savoir :

« Cinq séries composées chacune d'une somme égale au mon-« tant de chaque échéance de lettres-de-change à rembourser en « octobre, novembre, décembre, janvier et février. Ces cinq séries « feront une somme totale de 3,300,000 florins, montant des « lettres-de-change; la sixième sera d'une somme de 50,000 flo-« rins, montant de l'argent qui avait été emprunté sur les girofles; « quatre autres séries compléteront la somme de 20 millions de « francs, et serviront à rembourser les ordonnances qui ont été « délivrées, et que le trésor de Hollande n'avait pas payées faute « de fonds au 1er octobre.

« Art II. Ces bons porteront intérêt à cinq pour cent, à dater, « savoir : pour la première série, du mois d'octobre; pour la « seconde, du mois de novembre ; pour la troisième, du mois de « décembre (ainsi pour les deux autres mois); c'est-à-dire, en

allait se trouver allégé de tout ce qui pourrait être payé sur d'autres fonds, savoir, les ordonnances et les lettres de change antérieures, qui avaient été frappées de suspension.

La nouvelle dépense de chaque mois se trouvant fixée à 5 millions, le trésor de Hollande offrit bien-

« partant du jour de l'échéance des lettres-de-change. Pour la « sixième série, conformément aux conditions de l'emprunt qui « avait été fait sur les girofles, et pour les quatre autres séries, « à partir du 1er juillet 1811.

« Art III. Les intérêts acquis aux trois derniers mois de 1810 « seront payés au 1er janvier prochain ; on paiera ensuite l'in- « térêt par semestre, c'est-à-dire de janvier en juillet, et de « juillet en janvier.

« Art. IV. Les dix séries seront remboursées en quatre ans, à « raison de 5 millions par an, à dater de 1812.

TITRE II.

« Art. V. La caisse d'amortissement recevra la valeur des « *bons* émis par elle, moyennant, 1° la cession qui lui sera faite « de dix-neuf cents milliers de girofle, au prix de.... (Il faut que « la caisse d'amortissement retire par la vente de cet objet l'équi- « valent de ce qu'elle aura payé : les girofles sont estimés 10 mil- « lions de francs) ; 2° la cession d'une somme de 10 millions sur « les premières rentrées de l'arriéré des contributions. (Il faut « déterminer cet arriéré exercice par exercice, et bien spécifier « ces opérations, etc., etc.)

« Vous voyez qu'avec ces moyens, le service des trois derniers « mois deviendra facile et sera bien assuré.

« Comme j'ordonnerai à la caisse du domaine extraordinaire « d'escompter au pair tous les bons qui se présenteront, ils équi- « vaudront pour les porteurs à de l'argent comptant, et cela

tôt des excédants disponibles; et Napoléon en fut instruit aussitôt que moi. Il sentit qu'un nouveau gouvernement se recommanderait d'autant plus mal auprès d'une nation qui savait tout traduire en chiffres, s'il laissait des fonds oisifs sur le produit des impôts, en même temps qu'il avait ajourné des

« arrangera beaucoup les créanciers : il ne restera plus alors à « régler que l'arriéré des ministères et celui de la dette, questions « qui n'embarrasseront pas le service des derniers mois de cette « année. Il faut que nous ayons une idée nette sur le service de « Hollande : on ne peut se former cette idée, si l'on n'établit pas « d'abord le budget de 1810; il faut récrire au ministre des « finances de Hollande pour qu'il l'établisse tel qu'il croit qu'il « sera réellement à la fin de l'année; nous finissons le huitième « mois; il est facile de deviner le reste pour la recette. Quant à « la dépense, le service est réglé. Les pensions restent réduites; « plus de liste civile; plus de frais pour le corps législatif; la garde de « Hollande, le régiment de hussards, celui des cuirassiers ne se « paient que jusqu'en septembre; on paie ensuite cinq régiments « d'infanterie française et quatre régiments de cavalerie, en rem- « placement de la garde de Hollande, et autres troupes. Ainsi le « budget de la dépense est facile à faire; il faut ensuite connaître « tout ce qui a été recouvré en juillet; on connaîtra en sep- « tembre ce qui sera rentré en août, et en octobre ce qui sera « rentré en septembre, et ainsi de suite, etc. On présentera aussi « ce qui avait été dépensé dans les six premiers mois de 1810; de « même en juillet, de même en août, en ayant soin de ne pas « confondre 1810 avec 1809 et années antérieures; il faut établir « dans la même forme les budgets des exercices arriérés pour « connaître au vrai le déficit..... La trésorerie de Hollande a trop « peu d'affaires pour ne pas bien les connaître, et ne pas les pré- « senter dans nos formes; il ne faut que leur envoyer des modèles « d'états. En notifiant le dernier décret de distribution, vous ferez

paiements exigibles ou qu'il en modifiait les conditions. La marine française devait d'assez fortes sommes au commerce de Hollande. Napoléon [1], sans rien changer à son système de liquidation à l'égard des créanciers de la Hollande, voulut du moins profiter de l'abondance qui se trouvait dans la caisse centrale d'Amsterdam pour acquitter, avec l'argent

« remarquer que j'ai donné à la marine hollandaise plus qu'elle « ne demandait à cause de la dépense des vélites et des pupilles « royaux, mis à sa charge; que la guerre se trouvera déchargée « de ces corps ainsi que de la garde, des régiments de hussards « et du régiment de cuirassiers; que cela compense l'entretien « des cinq régiments d'infanterie et des quatre régiments de « cavalerie, d'autant qu'on a ôté toute l'artillerie, les sapeurs, etc.; « que si cependant il y avait insuffisance, on y pourvoirait en « octobre..... Sur ce, etc.

« *Saint-Cloud*, 24 *août* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

1. « Il y a déjà beaucoup d'argent dans les caisses de Hollande; « j'ai intérêt de le dépenser dans le pays pour éviter les pertes « sur les espèces, et surtout de les dépenser promptement pour « ranimer d'autant la circulation.

« Déjà une première émission de 8 millions va avoir lieu par « suite des dernières dispositions prises pour la caisse d'amortissement.

« Mais en outre notre marine est débitrice envers la Hollande... « Je crois qu'elle doit seulement à Dordrecht 4 ou 500,000 francs.

« Faites-vous remettre par la marine l'état de sa dette, et présentez-moi un décret pour mettre ces sommes à la disposition « du ministre, afin de payer, et de remettre dans la circulation « les fonds qui peuvent être stagnants dans les caisses publiques « en Hollande. Sur ce, etc.

« *Saint-Cloud*, 21 *septembre* 1810. *Signé* NAPOLÉON »

du pays, une partie des dettes de la marine française envers ses fournisseurs hollandais. Quoique ce fût payer une dette française avec l'argent hollandais, c'était du moins ne pas détourner l'impôt de sa source; et il aurait pu paraître assez simple à la Hollande d'entrer ainsi en partage de ses produits avec la nouvelle puissance, si celle-ci avait dû se mettre de bonne foi en partage de ses charges.

Mais, ainsi que je l'ai dit, la Hollande était réservée à une plus rude épreuve.

Elle fut dans un instant couverte d'agents des douanes françaises, qui avaient l'ordre de faire simultanément, dans chaque lieu, l'inventaire de toutes les marchandises anglaises, de toutes les denrées coloniales, qui se trouvaient dans les magasins, dans les boutiques du commerce hollandais; les premières devaient être confisquées, sous prétexte que Napoléon avait ordonné à son frère, en le faisant roi, de rendre communes à la Hollande les prohibitions françaises; les secondes ne devaient redevenir disponibles pour les propriétaires qu'après qu'ils auraient acquitté un droit de 40 ou de 50 pour cent, parce que c'était là le taux des droits de douanes imposés à ces denrées par le tarif de la France, dont la Hollande ne se trouvait plus séparée.

On prétendait dans le temps que cette disposition avait été réclamée par le commerce de France, et

particulièrement par ceux qui commençaient à élever à grands frais des manufactures de *sucre de raisin, de sucre de betterave*, et de substances tinctoriales propres à remplacer l'indigo et la cochenille. Le seul adoucissement qu'elle reçut fut dans la facilité dont purent user les propriétaires hollandais de n'acquitter cette taxe qu'en lettres de change dont les dernières échéances étaient à long terme. On avait flatté Napoléon d'un produit de 40 à 50 millions, et il atteignit au moins la première somme; ce fut au surplus sans profit pour la France que les pertes de la Hollande furent ainsi aggravées. La presque totalité du montant des taxes extraordinaires perçues par les douanes dans ces années fut employée à construire des fortifications, ouvrir des routes, creuser des canaux, agrandir des ports qui ne sont pas restés à la France; c'était surtout à la défense de ses nouvelles frontières qui s'étendaient jusqu'à Kœnisberg, en embrassant les villes anséatiques, et à l'établissement d'un système militaire de communication entre elles, que Napoléon consacrait ses nouveaux revenus; il ne les surveillait pas avec un moindre intérêt que tous les autres, depuis leur origine jusqu'à leur emploi; et il ne négligeait pas, dans son impatience, de relever [1], par exemple, dans les états qu'il se

1. « Dans l'état que vous m'avez envoyé de l'extraordinaire « des douanes, il faut faire ajouter une colonne pour les mar-

faisait remettre des produits extraordinaires des douanes, l'omission de deux colonnes par lesquelles il aurait voulu qu'on distinguât les marchandises *licites* trouvées dans les villes anséatiques ainsi qu'en Hollande, de celles dont il venait d'ordonner la confiscation.

Ce n'était donc pas, je le répète, une conquête proprement dite pour la France, que ces nouveaux tributs qui devaient soulever tant de haine contre elle. Je viens d'indiquer qu'ils avaient une destination étrangère au besoin du service intérieur du gouvernement; ils grossissaient le volume de ces fonds spéciaux, séparés des fonds du budget par une distinction difficile à justifier, et qui s'accrurent en effet de près de cent cinquante pour cent dans les années 1811 et 1812. J'ai dit quelle en avait été la destination.

J'ai toujours besoin de faire quelque effort sur moi-même pour censurer les actes de Napoléon; mais je ne fais que révéler mes premiers jugements sur cet envahissement de la Hollande. Quelle autre vie que celle de Napoléon, dans son immense gloire, prouverait aussi bien que, parmi les qualités qui honorent le plus l'humanité, celles qui

« chandises trouvées dans les villes anséatiques, et une autre
« pour les marchandises confisquées en Hollande, indépendam-
« ment des droits de quarante et cinquante pour cent. Sur ce, etc.

« *Paris*, 7 *décembre* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

[redacted]

l'ont le mieux servie peuvent seules conserver dans les siècles une admiration sans réserve!

Dans les derniers mois de 1810, la Hollande, quoique réunie à la France, quoique divisée par départements comme la France, avait encore gardé, du moins dans les formes de son administration, quelque apparence de son ancienne unité politique : elle aurait sans doute voulu prolonger ce rêve; et le grand dignitaire français qui résidait auprès d'elle paraissait céder à son vœu en demandant que les impôts perçus en Hollande, quoique déjà modifiés par l'application de plusieurs tarifs français, fussent du moins spécialement affectés aux dépenses locales, de telle manière que la Hollande conservât ainsi une administration et une comptabilité distinctes. Elle n'eut d'autre privilége que celui d'être traitée comme le Piémont, la Toscane et l'Illyrie; les ministres de France se partagèrent la direction des différents services; ils y déléguèrent des ordonnateurs secondaires pour les dépenses; un intendant des revenus publics, un directeur-général d'une caisse centrale établie à Amsterdam, furent placés, pour les recettes et pour les dépenses, sous les ordres des deux ministres des finances françaises; et telle fut la condition de la Hollande jusqu'à l'époque de 1814, qui sépara de la France toutes les agrégations qui lui étaient étrangères.

Ma mémoire vient de montrer dans ce qui précède :

Napoléon maintenant, obstinément, ce qu'il appelait son *système continental*, contre le vœu et contre les intérêts de tout le continent ;

La féerie de son mariage avec une princesse du sang d'Autriche ; les nouveaux soins qu'avait exigés de lui cette union ; les nouveaux rapports politiques qu'elle lui avait imposés ; les nombreuses journées qu'il avait employées en fêtes, en voyages d'apparat dans la Picardie, la Belgique, sur l'Escaut, dans la Normandie ;

La polémique à laquelle il s'était livré sur des questions de banque au milieu de ses voyages ;

L'étude qu'il avait voulu faire des conditions d'un bon système monétaire, avant de consentir à compléter le perfectionnement de la monnaie française, par des mesures qui contrariaient d'anciens préjugés qui n'appartenaient pas à lui seul ;

Le premier démembrement qu'il avait fait subir à la Hollande, *pour voir* (disait-il) *de plus près l'embouchure de la Tamise ;*

Enfin, la réunion à la France de la Hollande entière, dont les serments de fidélité rappelaient ceux qu'avaient précédemment prêtés, dans des circonstances et par des motifs à peu près semblables, Gênes, Lubeck, Brême et Hambourg !

La part que Napoléon a voulu m'assigner dans

ces divers événements se trouve déterminée par ses lettres même que j'ai citées; chacun des autres ministres avait dû avoir la sienne, et avait été appelé à concourir à tant de buts divers, par des instructions analogues à ses attributions. Il y avait certes bien là de quoi occuper, pendant toute une année, le prince le plus laborieux, surtout s'il s'était condamné comme Napoléon à sacrifier beaucoup de moments aux audiences publiques et particulières, aux revues militaires, aux chasses, aux spectacles, aux représentations de cour. Eh bien ! je n'ai encore extrait qu'une bien faible partie de la correspondance qu'il eut, seulement avec moi, pendant cette année 1810. Or, on sait que le principal objet de sa correspondance avec ses ministres était de compléter par des mesures spéciales, ou de modifier par des mesures exceptionnelles, les décrets généraux qu'il rédigeait souvent lui-même, ou les décisions rendues en conseil sur les rapports des ministres. On sait aussi que chaque ministre était en outre appelé, près de lui, trois ou quatre fois par semaine, pour recevoir des ordres verbaux. On ne peut mieux appliquer qu'à Napoléon ce mot de Tacite : *Par cunctis negotiis quia supra.*

Quoique la conquête de la Péninsule, après trois années d'efforts, offrît nécessairement des difficultés plus grandes encore dans la quatrième (car la résistance prolongée par l'accord unanime fortifie les



peuples au lieu de les épuiser), Napoléon, naturellement peu enclin au découragement, semblait n'abandonner aucune de ses prétentions sur l'Espagne et même sur le Portugal : s'il avait voulu appeler sur ce point les forces de l'Angleterre, il avait réussi dans cette partie de son plan, car c'est là que l'Angleterre avait fait débarquer ses premières armées; mais elle avait attendu que toute la population indigène se fût elle-même soulevée contre la faible armée française qui avait conquis le Portugal en 1807; et c'est avec son secours, avec celui de quelques corps espagnols qui étaient venus s'y joindre, qu'elle avait forcé à la retraite, en 1808, les troupes françaises commandées par le général Junot. Depuis cette retraite, une nouvelle armée, suivie de plusieurs renforts successivement envoyés sous les ordres des maréchaux Masséna, Ney et Soult, avait disputé aux Anglais, avec des succès balancés, l'occupation du Portugal; mais, indépendamment de l'avantage d'avoir tous les nationaux pour auxiliaires, les Anglais avaient eu celui de se recruter, de s'approvisionner librement par la mer, tandis qu'une victoire procurait à peine aux Français quelques jours de vivres. Le maréchal Soult, qui prolongea le plus longtemps la résistance, avait fini comme les autres par se replier sans perte sur l'Espagne; et cependant Napoléon voulait que, même sur le territoire espagnol, un de nos



corps d'armée conservât encore le nom d'armée de Portugal.

Si nos troupes trouvaient difficilement dans l'une et l'autre partie de la Péninsule quelques moyens de subsistance, les moyens d'entretien pour l'habillement et pour les armes leur manquaient plus encore; et après quelques mois de campagne qui se passaient en marches et contre-marches sans résultat, dans lesquelles la discipline était sans force (pour maintenir les soins de conservation nécessaires au matériel), des bivouacs continuels avaient bientôt détruit les effets d'équipement des soldats qui survivaient à leurs fatigues. Ce n'était pas en Espagne, même dans les parties les plus soumises, que l'on pouvait réparer, par les réquisitions militaires, les pertes de la guerre. Des exactions particulières ont pu enrichir quelques individus; mais on sait par exemple que le corps nombreux qui occupa, pendant plusieurs années, la riche Andalousie ne tirait du pays que des subsistances; que, malgré les secours d'argent qu'il avait continué de recevoir de la France, il revint, en 1814, avec un arriéré de plus de deux années dans sa solde; et on ne citerait définitivement qu'un seul corps qui soit parvenu à se suffire à lui-même dans une partie de l'Espagne, et sans surcharge pour le pays : c'est celui à la tête duquel le maréchal Suchet avait conquis la province, ou, si l'on veut, le royaume de Valence

Napoléon, qui analysait aussi bien que ses ministres les comptes du trésor public, n'ignorait pas que dans les trois premières années la guerre d'Espagne avait en effet coûté, chaque année, plus de 60 millions à la France, quoique les envois de fonds pour la solde proprement dite ne se fussent élevés qu'aux deux tiers environ de cette somme. C'était une nouveauté pour lui qu'un pays qui ne se chargeait pas de l'entretien complet des troupes qui l'avaient envahi. Il me déclara au mois de février 1810[1] qu'il ne voulait plus employer à la guerre d'Espagne, en envois d'espèces, que 2 millions par mois, ou 24 millions pour l'année; mais il ne comprenait pas dans cette dépense celle du renouvellement d'effets d'équipement et d'armement auquel les magasins de France devaient pourvoir; il faisait encore, dans cette première disposition, d'autres omissions; et la dépense totale devait s'élever à plus de 40 millions par année dans l'hypothèse même où celle de la solde aurait pu ne pas excéder 24 millions.

Sans doute l'entretien en France des troupes que

1. « A dater du 1[er] mars, il ne doit plus être envoyé d'argent « pour la solde de mes troupes dans l'Aragon, la Navarre et la « Biscaye; vous règlerez les envois de fonds en Espagne de ma- « nière qu'ils ne dépassent pas 2 millions par mois; tout le reste « doit être au compte de l'Espagne. Sur ce, etc.

« *Paris*, 10 *février* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

nous occupions en Espagne, sans y comprendre les contingents de la Bavière, du Wurtemberg, de Bade, etc., auraient coûté au trésor public plus de 40 millions par année; mais, sans la guerre d'Espagne, la France n'aurait pas eu besoin de conserver et de solder ces troupes.

Dans toutes les décisions relatives à la solde des divers corps, Napoléon recommandait toujours la priorité des paiements [1] pour les détachements de sa garde; mais il reconnaissait bientôt qu'indépendamment des 24 millions auxquels il voulait réduire, du moins pour la solde, la dépense de tous les corps qui se trouvaient en Espagne, il fallait solder et nourrir le corps particulièrement cantonné dans la Catalogne (voir la note n° III); nos troupes n'étaient pas encore alors maîtresses de Valence.

1. « I. J'ai examiné le dernier compte des fonds qui sont à « Bayonne; je désire qu'avant tout les fonds destinés pour l'Es- « pagne soient employés d'abord au service des détachements de « la garde, ensuite à celui du huitième corps, et qu'un supplé- « ment soit envoyé aux corps qui sont à Madrid. Sur ce, etc.

« *Compiègne*, 9 *avril* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

« II. Donnez ordre que la division de la garde qui est à Burgos « soit mise au courant pour sa solde : cette dépense doit être la « première de toutes. Sur ce, etc

« *Anvers*, 5 *mai* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

« III. Faites passer de l'argent à l'armée de Catalogne, pour « payer la solde, et faites la mettre au courant dans le plus court « délai possible. Sur ce, etc.

« *Anvers*, 4 *mai* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

Et, soit que Napoléon se proposât de faire revivre les anciens droits de Louis XIII sur la Catalogne, soit qu'il voulût se rendre maître des deux versants des Pyrénées, il paraît qu'il destinait à l'Aragon et à la Catalogne un sort différent de celui des autres provinces espagnoles.

Le même jour, où il s'occupait des besoins de l'armée de Catalogne, au milieu des immenses travaux d'Anvers qu'il visitait, et de l'agitation que sa présence y causait dans toutes les classes, il prenait aussi dans une seconde dépêche[1] le soin de m'expliquer que s'il réduisait à 2 millions par mois

1. « Je vois par votre note sur la solde des huitième, deuxième « et sixième corps de l'armée d'Espagne, que vous avez fait payer « ce qui était dû au huitième corps, et que vous donnez ordre « que la solde des deuxième et sixième corps soit alignée. Je « pense que vous vous serez fait rendre compte des fonds que les « deuxième et sixième corps auront pu se procurer. Dans votre « correspondance avec les payeurs, faites-leur comprendre que « vous présumez qu'ils auront trouvé deux mois de solde dans le « pays, et qu'avec 2 millions par mois venant de France, indé- « pendamment des envois faits à l'armée de Catalogne, ils doivent « pourvoir à la solde en s'aidant des contributions du pays, qui « doivent fournir la moitié de l'entretien des corps; faites-moi un « rapport sur la situation de toute l'armée d'Espagne, en distin- « guant ce qui est fourni par le trésor public et ce qui est fourni « par le pays, et en partant de ce principe, que je ne veux donner « que 2 millions par mois. La dépense serait ainsi payée, moitié « par la France, moitié par le roi d'Espagne, hormis l'armée de « Catalogne, à laquelle il faut envoyer l'argent nécessaire pour la « tenir le plus possible au courant. Sur ce, etc.

« *Anvers*, 5 *mai* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

les fonds que le trésor de France fournirait aux armées d'Espagne (celle de Catalogne exceptée), c'était parce que les provinces où elles étaient cantonnées devaient, disait-il, acquitter le reste par leurs contributions; ainsi Napoléon conservait encore sur le trône les principes de cette tactique aventureuse par laquelle il s'en était frayé la route dans ses premières campagnes. Il ne considérait pas que l'Espagne ne ressemblait pas à l'Italie, ni une guerre d'occupation à une guerre d'invasion, qu'il ne pouvait pas attendre de ses meilleurs généraux cette force de volonté et cette patience de détails par lesquelles il était autrefois parvenu à diminuer l'abus des réquisitions en les dirigeant, sans désordre, vers les seuls besoins des troupes, selon leur strict nécessaire; mais que le système des réquisitions exercé par des détachements armés dans un pays aussi dénué d'approvisionnements que l'Espagne, en même temps qu'il ne pouvait produire que des ressources insuffisantes, devait introduire dans nos troupes des germes d'indiscipline, et créer, contre chaque détachement, une troupe plus nombreuse de *guérillas* dans chaque province. Il ne négligeait pas de donner les ordres les plus sévères pour que les distributions fussent faites avec ordre; que les divers agents de l'administration fussent responsables de l'emploi des objets requis et que les agents de la trésorerie pussent en établir le compte, comme ce-

lui des impôts et des matières d'or et d'argent dont ils avaient le dépôt. Mais les généraux, qui commandaient les différents corps d'armée, étaient indépendants les uns des autres; chaque général portait cette indépendance dans l'administration des provinces qui composaient son gouvernement. Les fonctionnaires civils, qu'il employait, ne pouvaient trouver dans le pays quelque obéissance que là où ils se montraient à la tête de nombreux détachements : et ils les dirigeaient moins qu'ils n'étaient dirigés par eux; car la force armée ne parvenait guère que par ses propres recherches à s'assurer quelques approvisionnements insuffisants.

Ces fonctionnaires formaient de volumineux tableaux des objets qu'ils avaient requis; et ces objets ne grossissaient que les comptes : ils étaient souvent dissipés ou repris avant de parvenir aux magasins du quartier-général. En préjugeant la situation des corps par la nature et le montant des réquisitions faites, on aurait pu en conclure que chacun d'eux avait été satisfait dans toutes ses nécessités; mais en considérant leurs distributions réelles de vivres, leurs vêtements, leurs armes, on ne pouvait qu'admirer leur résignation et leur patience dans cet assaut continuel de dangers, de fatigues, de besoins. Et ce problème de la disparition des objets requis s'expliquait par les pertes inséparables de transports faits à la hâte, harcelés

sans cesse par les guérillas, et souvent abandonnés par les escortes. Les propriétaires primitifs étaient dépouillés, et les troupes françaises restaient dans la détresse. On changea les comptables, mais on ne changeait pas le régime; et le résultat fut le même [1]. Il y avait là, par la force des circonstances et par le vice du système, un genre d'anarchie contre lequel la volonté même de Napoléon devait échouer. Quel sujet de réflexion qu'une pareille combinaison de guerre au commencement du dix-neuvième siècle! quel spectacle que celui d'un frère de Napoléon, titulaire des divers royaumes des Espagnes et des Indes, et qui ne régnait pas au delà des murs de Madrid! quel spectacle que Napoléon lui-même,

1. « I. Je réponds à votre lettre du 14 mai, sur le service de « l'armée d'Espagne. Le décret que vous me proposez ne me con- « vient pas. Vous en recevrez un autre; je veux un receveur- « général qui réside à Bayonne; voyez le ministre de la guerre « pour que mon décret parvienne à l'armée par des courriers ex- « traordinaires; envoyez de votre côté des ordres aux receveurs « que vous nommerez, pour qu'ils se rendent en toute diligence « à leur résidence; faites venir à Paris tous ceux qui ont reçu des « contributions pour qu'ils rendent leur compte, j'entends que « tous les fonds rentrent. Donnez des instructions à votre rece- « veur-général; il ne faut pas qu'il gêne la marche de l'adminis- « tration militaire; déclarez aux comptables qui laisseraient dé- « tourner des fonds sur les contributions locales, qu'ils en seraient « responsables. Sur ce, etc.

« *Paris*, 29 *mai* 1810. « *Signé* NAPOLÉON. »

« II. Je désire que vous avanciez, sans délai, au ministre de « l'administration de la guerre, un million pour le service de l'ar-

qui, par ses seuls ambassadeurs, tenait soumises à sa politique, contre l'intérêt de leurs sujets, les cours de Vienne, de Pétersbourg, de Berlin, de Munich, de Copenhague, etc., et qui, avec plus de cent cinquante mille hommes, ne parvenait à obtenir de l'obéissance en Espagne ni pour le roi qu'il lui avait donné, ni pour lui-même!

Comptabilité de l'armée d'Espagne.

Malgré les difficultés qu'un tel état de choses devait apporter au maintien d'une comptabilité régulière, les agents de la trésorerie, qui conservaient en Espagne leurs habitudes d'ordre et de fidélité, parvenaient, la plupart, à me rendre compte de leur gestion presque aussi exactement que ceux de l'intérieur de la France. Quelques détails locaux sans doute échappaient à cette comptabilité; mais

« mée de Catalogne; vous ferez sortir ce million de la caisse de « service; 400,000 fr. seront employés à payer les fournitures de « chevaux, voitures et transports militaires : 400,000 fr. pour « payer ce qui serait dû aux agents des services, et 200,000 fr. « pour ce qui peut rester dû aux départements français, qui ont « fourni des bœufs et des fourrages. Le tout, sur 1808, 1809 et « 1810. Le ministre de l'administration de la guerre répartira « cette somme sur ces trois exercices. Vous la porterez en dis- « tribution dans le décret du mois d'août; mais comme cela « apporterait un mois de retard, vous la ferez avancer par la « caisse de service, qui en sera couverte et remboursée par « l'effet de la distribution d'août; faites-moi connaître ce que « l'armée de Catalogne a coûté pour la solde de 1810, et les fonds « que vous vous proposez d'affecter aux paiements ultérieurs de « la solde. Sur ce, etc.

« *Rambouillet*, 10 *juillet* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

elle était complète et constamment d'accord avec les écritures de la trésorerie pour tous les fonds envoyés de France, et ils ne négligeaient au moins aucune recherche pour découvrir, pour faire entrer dans leurs résultats et pour soumettre à un emploi régulier, les rares produits et fournitures qui provenaient d'une autre source.

Indépendamment des communications périodiques du payeur-général et du receveur-général, le trésor public recevait celles de chacun de leurs subordonnés; il contrôlait les unes par les autres. Souvent leur correspondance me mettait en état de connaître la situation et la composition de chaque corps mieux que les deux ministres de la guerre. Ces renseignements étaient bien nécessaires à la trésorerie pour qu'elle pût répondre aux diverses questions que renouvelait Napoléon; je n'en cite que quelques-unes [1].

1. I. « Faites-moi connaître avec plus de détail ce qui a été payé « cette année pour l'armée de Catalogne, quelle est la situation « de la solde de cette armée, et quels fonds il faudrait y envoyer « de nouveau pour la mettre au courant. Sur ce, etc.

« *Saint-Cloud*, 19 *juillet* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

« II. Je vous prie de me faire un rapport sur ce qui a été envoyé pour le paiement de la solde en Espagne, depuis le com- « mencement de l'année; il serait nécessaire de faire passer 2 ou « 3 millions pour payer la solde de l'armée de Portugal. Sur « ce, etc.

« *Saint-Cloud*, 9 *septembre* 1801. *Signé* NAPOLÉON. »



Souvent aussi les ministères de la guerre et le trésor public différaient dans leurs calculs sur les besoins de chaque corps. Mais il était rare que ceux du dernier ne fussent pas les plus exacts. Il arrivait, par exemple, qu'on affirmait à Napoléon qu'il restait peu de troupes à Madrid [1] lorsque j'avais la

« III. Je vois par votre rapport du 12, que vous avez dirigé sur « l'Espagne, depuis le 1er janvier, 22 millions pour la solde, et « 4,200,000 francs pour les ordonnances des deux ministres de la « guerre; faites-moi connaître le détail de ces ordonnances par « ministère et par chapitre, et combien, sur les 22 millions des- « tinés à la solde, il reste encore aujourd'hui de fonds à Bayonne. « Sur ce, etc.

« *Saint-Cloud*, 13 *septembre* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

« IV. J'avais ordonné que les receveurs des différents gouver- « nements d'Espagne vinssent rendre compte de leur gestion. « Faites-moi un rapport sur les contributions qui ont été levées, « et sur ce qu'on pourrait sauver des dilapidations qui ont pu « être commises. Sur ce, etc.

« *Saint-Cloud*, 16 *septembre* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

1. « Vous n'auriez pas dû envoyer 2,500,000 fr. à Madrid; je « n'y ai presque pas de troupes : elles sont en Portugal, en Anda- « lousie, en Aragon. 500,000 fr. à Madrid auraient été suffisants. « Il eût été plus à propos d'envoyer cet argent à l'armée de Por- « tugal. Faites-moi connaître ce qui a été envoyé jusqu'à ce jour « à la partie de ma garde qui est en Espagne.... Recommandez à « votre payeur à Madrid de ne payer, sur les 2,500,000 fr., que « ce qui est dû à chaque corps pour la solde, et de faire, sur ces « fonds, un envoi de 500,000 fr. au second corps, que commande « le général Reynier à l'armée de Portugal; cette somme, jointe « aux 2,500,000 fr. déjà envoyés à cette armée, ferait 3 millions « qu'elle aurait reçus. Sur ce, etc.

« *Saint-Cloud*, 20 *septembre* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

certitude que cette garnison venait de s'accroître de plusieurs détachements ; je n'y avais envoyé que les fonds nécessaires, et il désapprouvait cet envoi sur lequel je n'avais pas attendu ses ordres.

Ce qui est plus remarquable que ces contradictions, c'est cette continuité de surveillance, d'influence exclusive qu'il s'efforçait de porter sur *un imbroglio* en quelque sorte inextricable d'opérations militaires, dont le théâtre occupait tout un royaume à quatre cents lieues de distance, et dont il voulait seul renouer et tenir tous les fils, rompus et épars sur les lieux mêmes de la scène. Ainsi, le véritable quartier-général de l'armée d'Espagne s'était successivement trouvé, en 1810, en Picardie, en Belgique, à l'île de Walcheren, en Normandie, et dans les diverses résidences impériales, où chaque saison conduisait Napoléon autour de la capitale de la France.

J'avais pris l'habitude (et plus d'un motif faisait pour moi, dans ce cas, de l'habitude un devoir) de récapituler dans les comptes particuliers des dépenses de la guerre d'Espagne, pour chaque année, celles que cette expédition avait exigées dans les années antérieures, ainsi que les avances faites en France aux princes espagnols ; le total excédait, à la fin de 1810, près de 220 millions, en y comprenant le prix des effets d'habillement et d'armement fournis par les magasins de la guerre. Mon principal but, en présentant ce tableau qui offrait

en masse les sacrifices déjà faits par la France pour cette entreprise, était d'amener Napoléon à s'interroger plus sévèrement lui-même sur son issue; mais je ne pouvais pas exprimer cette intention. Je venais encore de produire ce résultat en novembre 1810. Napoléon crut sans doute que je voulais par là lui faire entendre que le trésor public commençait à se fatiguer de ce service extraordinaire, et il me proposa [1], comme moyen de l'alléger, de faire entrer,

1. « Je pense qu'il faudrait diriger 2 millions de monnaie de « cuivre sur Bayonne, et les faire entrer dans les paiements de la « solde des armées d'Espagne et de Portugal; l'envoi de ces deux « millions devrait avoir lieu à raison de 200,000 fr. par mois; ces « deux millions seraient répartis de la manière suivante,

Savoir :

A l'armée d'Andalousie.	40,000	
A l'armée du centre à Madrid.	40,000	
A l'armée de Portugal.	40,000	
Au troisième corps en Aragon.	20,000	200,000
Dans la Navarre.	20,000	
A Saint-Ander.	10,000	
En Biscaye.	10,000	
A Valladolid et Salamanque.	20,000	
Ce qui, au bout de dix mois, ferait		2,000,000

Savoir :

En Adalousie.	400,000	
A Madrid.	400,000	
En Portugal.	400,000	
En Aragon.	200,000	2,000,000
Dans la Navarre.	200,000	
A Saint-Ander.	100,000	
En Biscaye.	100,000	
A Valladolid.	200,000	

« Donnez aussi l'ordre que l'on envoie tous les mois 10,000 fr. « de cette monnaie de cuivre sur Gironne, etc., etc. Sur ce, etc.

« *Fontainebleau*, 6 *novembre* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

dans les envois d'espèces qui seraient faits en Espagne, un dixième en monnaie de cuivre, environ 200,000 francs par mois. C'était peu de temps après la mesure qui avait exclu, en France, la monnaie de cuivre des paiements légaux; il s'en trouvait en effet pour une somme de 3 millions dans les diverses caisses publiques; je ne pouvais en employer que de très-faibles fractions dans les dépenses payables en France; car il ne fallait pas que le trésor, qui écartait la monnaie de cuivre de ses recettes, la fît reparaître dans ses paiements. Mais l'emploi assigné par l'empereur présentait bien une autre difficulté : 200,000 francs en cuivre devaient peser près de quarante-cinq mille kilogrammes. Quel embarras dans des convois qui devaient traverser l'Espagne sous l'attaque des guérillas, et qui se composaient de voitures dont chacune ne pouvait pas porter plus de mille kilogrammes ou vingt quintaux! Quelle économie serait résultée de l'emploi d'une monnaie dont la valeur réelle devait, après quelques centaines de lieues, être absorbée par les seuls frais de son transport? Je pourrais ajouter beaucoup d'autres questions. Cependant Napoléon avait, suivant son usage, porté la prévoyance jusqu'au détail de la répartition qui devait être faite entre chaque armée de cette monnaie de cuivre. Je n'ai pas besoin de dire que le trésor public ne tira pas un grand

parti de l'expédient; mais j'ai cru devoir rapporter ce fait, parce qu'il intervient, comme preuve, à la suite des réflexions qui précèdent.

Tant de détails saisis avec tant de précipitation, tant de dispositions qui s'appliquaient de si loin à des circonstances si mobiles, devaient donner lieu à de fréquentes erreurs. Il n'était pas toujours aisé de les combattre, et moins encore de les amender par l'exécution. Il n'était pas sans exemple que l'empereur les reconnût lui-même. On a vu que, le 20 septembre, il avait improuvé l'envoi que j'avais fait à Madrid, d'après mes renseignements particuliers, d'une somme de 2,500,000 francs; dix-huit jours après, Napoléon m'ordonnait d'ajouter un nouvel envoi de 1 million de plus aux 2,500,000 fr. que j'avais dirigés sur Madrid [1].

Tel était le caractère des erreurs de ce genre qui échappaient à Napoléon qu'elles servaient même l'action de son gouvernement. Elles ne cédaient qu'à la vérité claire et précise. Il fallait donc que ses ministres arrivassent à cette vérité, quand il n'avait pas pris la peine d'y arriver lui-même; il

1. « Sur les fonds de la caisse de réserve de Bayonne, donnez « l'ordre qu'il soit envoyé 1 million à l'armée du centre à Madrid; « 1 million à l'armée du Midi à Séville; 1 million à l'armée de « Portugal, lequel sera dirigé sur Valladolid, ce qui fera en tout « 3 millions, etc., etc. Sur ce, etc.

« *Paris*, 28 *novembre* 1810. *Signé* Napoléon. »

fallait qu'ils la recherchassent, qu'ils la trouvassent sur tous les points de leur administration; car ils ne pouvaient pas prévoir celui où un calcul hasardé pouvait devenir l'occasion d'une attaque difficile à soutenir. Il disait quelquefois, à l'occasion de cette maxime, *les rois ne se trompent jamais*, qu'elle n'était vraie que des rois qui étaient dispensés de gouverner, qui étaient venus *tout faits*, et que ce n'était pas son lot.

J'abuserais du privilége de prolixité qu'on accorde à des notes auxquelles on veut conserver l'empreinte des faits, si j'analysais avec détail la partie de la correspondance de Napoléon avec moi, qui est relative à l'administration intérieure de la France en 1810. Celle-ci est beaucoup plus volumineuse que dans les autres années; j'y devrai faire plus de suppressions encore que dans celles que j'ai déjà extraites.

Par exemple, je ne parlerai pas de ces nombreux conseils dans lesquels Napoléon entendait, en présence des ministres et presque contradictoirement avec eux, les directeurs-généraux des différentes régies, les chefs de divisions chargés des différents services de la dépense. Je me suis assez étendu, dans les années antérieures, sur ces revues auxquelles aucun carton ministériel n'échappait. Elles avaient chaque année le même but; elles finissaient par le même résultat, celui sans doute de redres-

ser quelques torts, mais surtout de prévenir des négligences, de maintenir chacun de ceux qui prenaient quelque part aux affaires publiques en éveil sur tous les détails, presque en alarmes, et surtout en défiance d'eux-mêmes, devant un homme qui mettait une sorte d'affectation à paraître se défier de tout le monde, et ne dégoûtait cependant personne de son service.

J'ai déjà fait mention de l'espèce de bilan que je faisais former tous les trois mois sous le nom d'*actif* et de *passif* du trésor, pour balancer les ressources et les dettes de tous les budgets, par la comparaison des recettes et dépenses faites sur chacun d'eux, des paiements qui leur restaient à faire, et des moyens dont ils pouvaient disposer. Napoléon était toujours impatient, à la fin de chaque trimestre, de vérifier les changements qu'un intervalle de trois mois avait opérés dans les résultats. Sa confiance s'y trouvait dominée par le mécanisme des chiffres qui se servaient réciproquement de contrôle et de preuves; il y retrouvait les anciens éléments dont il avait composé les budgets; il suivait les variations que la marche du temps avait amenées dans leur situation respective, et il ne s'offensait pas de trouver là des vérités arithmétiques qui détruisaient les illusions des premières évaluations sur les moyens et les besoins de chaque exercice. C'était surtout lorsqu'il s'occupait de for-

mer un nouveau budget et d'arrêter le service d'une nouvelle année, qu'il aimait à consulter ces états; et, dès le 3 janvier 1810[1], il m'avait demandé le bilan[2] du trésor public arrêté au 31 décembre 1809. Dans la situation où se trouvaient alors les écritures du trésor, il n'y avait pas de mérite à le satisfaire, quoique aucun examinateur de compte ne fût peut-être plus difficile à contenter, et plus fécond en objections contre tout résul-

1. « Vous m'avez remis un compte du trésor au 1er octobre. Je « désire savoir quand vous pourrez me remettre un pareil compte « au 1er janvier, parce que je suis bien aise d'asseoir les calculs « de l'année sur ce nouveau compte.— Je vous prie de m'apporter « demain, à quatre heures après midi, les décrets que j'ai pris « l'année passée lorsque j'ai réglé le service, et les renseigne- « ments nécessaires sur la manière dont les exercices arriérés « doivent être soldés, et sur ce qu'il est convenable de faire pour « régler le service de cette année; apportez-moi aussi le budget « de l'armée du Rhin de l'année passée; enfin tous les décrets et « pièces propres à me mettre à même de prendre une décision, « pour assurer le service de 1810. Sur ce, etc.

« *Paris*, 3 *janvier* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

2. L'exactitude des résultats généraux de ce *bilan*, composé des recouvrements et des paiements appartenant à chaque budget encore ouvert, était d'autant mieux assurée, que les résultats partiels qu'ils résumaient avaient été vérifiés et contrôlés eux-mêmes dans tous leurs éléments, contradictoirement avec les comptables, par les préfets et sous-préfets de chaque lieu, ainsi que par les ordonnateurs militaires, sous leur responsabilité.

C'est ainsi qu'il arrive que le nouveau système de comptabilité, bien appliqué, garantit aussi bien les comptables et leurs familles, que le trésor public lui-même.

Diverses dispositions de finances.

tat qui ne portait pas avec lui ses preuves. Dès le 9 janvier, le trésor public était parvenu à produire son bilan complet à la date du 1er du même mois; ce bilan faisait, comme de coutume, reconnaître dans les anciens budgets des insuffisances de trois ou quatre dixaines de millions; mais, à la même époque, il arrivait que le royaume d'Italie offrait de solder, comme il le pouvait, une partie des avances très-réelles qui lui avaient été faites par la France pour son service intérieur; il y destinait 750,000 francs de rentes sur *le mont de Milan*, c'est-à-dire sur le grand-livre [1] italien. L'à-compte était faible, et sous une forme peu commode : c'était du moins un à-compte, un secours; j'obtins de Napoléon qu'il fît acheter ces rentes par son domaine extraordinaire; et un versement de 15 millions fut fait au trésor public.

Au commencement de chaque année Napoléon était toujours assez disposé à ouvrir de larges cré-

1. « Vous recevrez un décret par lequel 750,000 francs de « rentes vont être versés au trésor public en inscriptions du « Mont-Napoléon. Je pense que nous pouvons tirer parti de « cela dans nos besoins du trésor; ce sera un capital de 15 mil- « lions que nous pouvons faire entrer dans nos combinaisons : « comme ces inscriptions peuvent être rachetées du trésor « public par mon domaine extraordinaire, elles vous fourni- « ront les 16 millions dont nous étions embarrassés hier. Sur « ce, etc.

« 9 *janvier* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

dits à ses ministres de la guerre [1], et même, pour le premier emploi de ces crédits, à modérer quelquefois la rigueur des règles ordinaires.

A toutes les époques il connaissait, au moins aussi bien qu'eux, la composition et l'emplacement des divers corps et même de leurs détachements, et si quelque question lui était faite à cet égard, il pouvait répondre plus tôt et plus juste ; car c'est lui qui avait réglé chaque mouvement et chaque station [2].

Et lorsqu'il s'agissait d'arrêter définitivement les comptes du budget, comme alors il scrutait chaque compte dans ses éléments, les discussions menaçaient souvent d'être interminables. J'en ai cité déjà

1. « Portez sur la distribution de février 500,000 francs pour « l'exercice de 1809, et 1 million pour l'exercice de 1810, à donner « aux manufactures d'armes. Prévenez le ministre de la guerre « que vous tenez cette somme de 1,500,000 francs à la disposi- « tion des entrepreneurs des manufactures, et que vous la ferez « payer sans délai, et sans même attendre la distribution du « mois. Je vous envoie une note qui vous mettra au fait. Sur « ce, etc.

« *Paris, février* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

2. « Je reçois votre lettre du 3. Du 1er au 15 février, mon armée « du Rhin sera bien éloignée d'Augsbourg. Une division de quatre « régiments sera à Hambourg ; une autre à Dusseldorf, marchant « sur la Hollande, et une autre à Hanau. Tout le second corps se « rapprochera de la France. A l'égard du troisième corps, la « division Gudin sera à Magdebourg ; la division Morand, à « Bareuth ; la division Friant, à Passau et à Salzbourg. Le service « de la solde doit être réglé en conséquence.. .. Sur ce, etc.

« *Paris,* 5 *février* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

plus d'un exemple, j'en supprime bien plus encore; mais parmi une foule d'autres lettres de 1810, dont je ne fais pas mention, j'excepte celle du 29 octobre, parce qu'elle indique, par le seul chiffre de la solde d'activité, ce que coûtait alors à la France son état militaire, et parce qu'elle offre une nouvelle preuve de la sévérité d'analyse que Napoléon portait dans l'examen des chiffres.

On voit par cette lettre qu'en 1809, la solde d'activité s'était élevée à 214,451,000 fr.; elle était évaluée, pour terme moyen, à l'égard des troupes stationnées au dehors, à 22 fr. 50 c. par homme, par mois, et à l'égard de celles de l'intérieur à 30 fr. par homme par mois, à cause des nombreux états-majors [1].

On voit aussi que, sans contester la réalité de la dépense, Napoléon avait seulement remarqué que les ordonnances délivrées par le ministre de la guerre pour la solde, restaient au-dessous de 214,451,000 fr., et il n'admit le résultat que lorsqu'il lui eut été prouvé que ce qui n'avait pas été ordonnancé par le ministre de la guerre l'était par le second ministre de l'administration militaire, dans les attributions duquel était l'arbitrage des accessoires de la solde [2].

1. Plus tard, la solde d'activité avait coûté plus de 220 millions. . plus de huit cent mille hommes sous les armes!

2. « Je ne puis pas arranger les affaires de la guerre pour 1808

Certainement on n'aurait pas pu demander mieux à un président de la cour des comptes.

Le complément des mesures financières de chaque année était une espèce de disposition générale qui devait fixer le sort du budget : j'eus encore cette fois le regret de voir arriver ce complément dans un état fort incomplet, malgré mes itératives remontrances[1].

Je ne pus pas même obtenir, dans ces dispositions de finances, un article qui assurât au trésor public le remboursement des avances qu'il avait faites aux princes de la maison d'Espagne d'après le traité de Bayonne de triste mémoire : à la fin de 1810, elles pouvaient s'élever à près de 10 millions; elles n'étaient pas reconnues par le budget, aucune partie des revenus publics ne leur était affectée, et l'on a vu que déjà les revenus publics ne suffisaient pas à leurs charges spéciales. C'était donc

« et 1809, tant que vous n'aurez pas déterminé ce qui était dû et « ce qui a été payé pour chaque service. Je vois par votre état « n° 13 que le trésor public a payé pour la solde d'activité « 214,451,000 francs; mais il paraît que quelques fonds donnés « pour la solde doivent être imputés à l'administration de la « guerre; il est urgent de terminer cette affaire pour 1808 et 1809 : « je ne connais pas de travail plus pressé que celui-là, puisque « l'ordre en dépend. Sur ce, etc.

« *Fontainebleau*, 29 *octobre* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

1. « Je vous envoie un projet de disposition de finances; je dé- « sire, avant de le signer, que vous vérifiiez plusieurs chiffres qui « vous regardent... Sur ce, etc.

« *Paris*, 28 *décembre* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

une avance gratuite et une créance sans gage qui entachait d'une irrégularité grave la comptabilité du trésor public, en même temps qu'elle détournait ses ressources de leur destination légale; je demandais que ces avances fussent remboursées au trésor public sur les fonds du domaine extraordinaire. Le trésor public n'obtint pas ce que je demandais; mais il obtint ce que je ne demandais pas, ce fut une réduction à la somme annuelle de 3,276,000 francs de celle d'environ 10 millions que le traité de Bayonne promettait à ces princes. On verra seulement que ce n'était pas sans une sorte de pudeur que Napoléon prononçait cette réduction [1].

Il m'avait aussi donné l'ordre de faire avancer, par la caisse de service, un million au prince de Ponte-Corvo [2] au moment de son départ pour la

1. « Vous verrez, par le décret que je viens de signer, que j'ai « réduit les princes espagnols, et que je ne veux accorder que « 3,276,000 par an, ou 273,000 par mois, savoir : au roi Charles, « 150,000 f.; à la reine Louise, 33,000 francs, au prince Ferdinand, « 40,000 francs; à son frère, 25,000 fr. et à son oncle 25,000 fr.; le « tout par mois, ce qui fera pour l'année 3,276,000 francs. Il est « convenable que ceci reste secret. Vous ne devez pas leur annon- « cer cette disposition, mais seulement faire faire les paiements en « conséquence, et sans dire qu'il y ait rien de changé. Sur ce, etc.

« *Paris*, 21 *décembre* 1809. *Signé* NAPOLÉON. »

2. « I. Donnez 1 million au prince de Ponte-Corvo sur la caisse « de service; cela sera régularisé ensuite... Sur ce, etc.

« *Saint-Cloud*, 16 *septembre* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

« II. Je donne ordre que le million que le trésor public a avancé.



Suède, qui l'appelait à succéder au trône; les réclamations que je fis pour que cette munificence ne restât pas à la charge du trésor public furent au moins plus heureuses; Napoléon la prit à la charge de sa liste civile.

Quoi qu'on ait pu dire de l'arbitraire et du despotisme de ce temps où le corps législatif était si nul, et la loi de finances une formalité si vaine, ce serait une erreur que de croire que, sous un rapport qui touche à tant d'intérêts privés, la seule règle de l'État était la volonté de son chef, et que cette volonté ne se manifestait que par des caprices. L'exemple suivant prouvera que l'accès n'était pas fermé aux représentations fondées sur des principes d'ordre. Un décret avait ordonné l'inscription, sur le grand-livre de la dette publique de France, d'une rente de 500,000 fr. constituée au profit des créanciers de l'ancienne dette de Piémont; mais cette inscription n'était pas explicitement autorisée par la loi de finances de 1810; le trésor public refusa d'obéir au décret; et, malgré un ordre itératif de Napoléon [1], l'inscription n'eut définitivement lieu

« par sa caisse de service, au prince de Ponte-Corvo, soit rem-
« boursé par le domaine extraordinaire afin de terminer cette
« affaire.. Sur ce, etc.

« *Fontainebleau*, 24 *octobre* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

1. « Je reçois votre rapport du 11, par lequel vous me repré-
« sentez qu'il n'a pas été ouvert de crédit législatif pour l'inscrip-



que lorsqu'une loi nouvelle, votée par le corps législatif, l'eut textuellement autorisée.

Les puissances étrangères ont souvent reproché à Napoléon sa défiance envers elles; c'était sans doute en lui un sentiment inné que la défiance, et il s'était encore fortifié par sa position; les agressions plus qu'imprudentes de la Prusse en 1806, de l'Autriche en 1805 et 1809, l'autorisaient peut-être à ne pas trop se reposer sur la foi des traités.

Cependant il donna, en 1810, une assez singulière preuve de sa confiance dans la bonne foi de la Prusse. Cette puissance avait ouvert un emprunt en Hollande; on montrait dans ce pays peu d'empressement à y porter des fonds. Napoléon m'écrivait, le 3 mai, que son intention était d'y employer 10 millions sur les fonds de son domaine extraordinaire [1]; c'était faire remonter ces fonds vers leur source. Obligé de prendre part à cette opération, quoique l'administration du domaine extraordinaire

« tion de 500,000 francs de la dette publique du Piémont. Ce « crédit doit exister dans la dernière loi de finances. Il n'y aurait « donc aucune difficulté à ce que vous fissiez inscrire ces « 500,000 francs de rentes. Sur ce, etc.

« *Rambouillet*, 12 *juillet* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

1. « Je veux placer 10 millions dans l'emprunt de Prusse, qui « se place difficilement en Hollande. Voici ce qu'on me dit sur les « conditions : la première pour moi serait que la négociation fût « tellement secrète, que personne ne puisse soupçonner ce pla- « cement ; les fonds seront fournis par mon domaine extraordi-

me fût étrangère, je dus faire quelques observations sur l'effet que produirait un tel placement, dont le volume seul trahirait l'origine; et c'était là surtout ce que Napoléon voulait éviter; la première mise fut réduite à un million [1]. La voie était préparée; j'obtins d'être dispensé de m'occuper des opérations subséquentes ; j'en ignore donc le résultat; je sais seulement que les engagements à long terme de la Prusse formaient, en avril 1814, une notable partie de l'actif du domaine extraordinaire.

On aura remarqué que, pendant que le domaine extraordinaire appelait à lui tous les profits de la guerre, le trésor public supportait presque toutes les charges : en effet, quoique par le décret d'institution Napoléon eût déclaré que la première destination de ce domaine était de pourvoir aux besoins extraordinaires de l'État, il regardait les tributs du dehors qui en composaient principalement le fond,

« naire. Pour ne mettre personne dans le secret, faites-en faire « d'abord l'avance par la caisse de service..... Mettez la plus « grande activité dans la conduite de cette affaire, et terminez la « promptement.

« *Anvers*, 3 *mai* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

1. « Il n'y a pas de difficulté à ce que vous preniez les mesures « convenables, soit en employant la maison Hope comme vous le « projetez, soit en prenant tout autre intermédiaire; mais vous « pourrez ne mettre d'abord qu'un million dans l'emprunt de « Prusse. Vous me rendrez compte, etc Sur ce, etc.

« *Laken*, 15 *mai* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

comme la conquête, le patrimoine de l'armée ; et il lui arrivait souvent de répéter que les tributs de l'intérieur devaient satisfaire à toutes les nécessités de l'État ; que, la première de ces nécessités étant la défense du territoire, les dépenses de la guerre étaient la première dette du pays.

Plusieurs échanges de valeurs entre le trésor public et le domaine extraordinaire avaient procuré sans doute quelques moyens de paiement plus immédiats ; mais ce n'était pas là un accroissement réel de ressources. Les nouveaux impôts que promettait la réunion de quelques nouvelles provinces étaient plus que balancés par le surcroît de dépenses qu'exigeait leur gouvernement et par l'extension progressive de nos armées, auxquelles chaque année une population nouvelle apportait, pour premier tribut, de nouveaux conscrits. On a vu que, dans l'héritage qu'il avait reçu de la révolution, Napoléon n'avait pas négligé l'expédient de la vente des domaines nationaux : aussi un de ses premiers soins dans chaque province dont il agrandissait la France était-il de réunir au domaine français tout ce qui composait le domaine public du pays incorporé ; il en faisait entrer la valeur dans les budgets comme supplément au produit des impôts ; il autorisait le trésor à charger la caisse d'amortissement de la vente de ces immeubles, et à les remplacer dans l'actif du trésor par des annuités portant in-

Secours au trésor public en bons de la caisse d'amortissement.

térêt, et dont l'échéance devait coïncider avec l'époque des recouvrements que pouvait faire espérer la vente des nouveaux domaines. Et par cet expédient il croyait avoir réalisé les moyens de paiement que les budgets devaient assurer au trésor. Il disait sans cesse des bons de la caisse d'amortissement, qu'ils valaient bien les bons de l'échiquier anglais [1], qu'ils étaient mieux fondés, mieux garantis. Mais la plupart des bons de la caisse d'amortissement avaient deux et trois ans de terme; et le trésor, qui, malgré les difficultés de son service, parvenait du moins, par la ponctualité et la régularité de ses paiements, à sauver les apparences, se serait dénoncé lui-même comme bien plus nécessiteux qu'il n'était en effet, si les porteurs d'ordonnances avaient reçu de lui une telle monnaie au lieu de celle sur laquelle ils devaient compter. On conclura sans peine de ces réflexions que je ne ménageais pas les objections contre le projet de faire entrer les bons de la caisse d'amortissement dans les

1. Plusieurs centaines de millions de francs en billets de l'échiquier peuvent se maintenir dans la circulation à Londres, place où abondent des capitaux en expectance de placement, conséquemment en état d'offres. On devait croire, en 1810, qu'à Paris les capitaux seraient longtemps encore plus demandés qu'offerts; et plus tard encore, lors même qu'ils pourront être accidentellement offerts dans quelques moments, il ne faudra pas en conclure qu'ils sont abondants, et même suffisants partout! Nous ne comprenons pas encore bien la génération des capitaux.

moyens de libération du trésor public. Lors même que, d'après les ordres de Napoléon, les ministres avaient prévenu leurs créanciers qu'une partie de leurs paiements pourrait être faite en bons de la caisse d'amortissement, j'avais eu soin de prendre des mesures pour que ces bons fussent rachetés sur la place au premier signe de dépréciation. La trésorerie obtenait alors de la confiance libre du public, sur la seule signature du caissier de la caisse de service, plus de ressources que ne pouvaient en procurer les bons de la caisse d'amortissement; ces emprunts, que je n'aimais pas et que je n'employais que dans la mesure exacte des besoins, se faisaient à cinq pour cent au plus, souvent à quatre pour cent; ils auraient été nuls pour le trésor public, si les bons de la caisse d'amortissement n'avaient pu être négociés qu'à un taux très-supérieur. Plus le crédit public était chancelant, plus il demandait de ménagements; et ce n'était pas le cas d'appliquer à la France les expédients de la trésorerie anglaise au lieu de ses principes. Ce n'était pas d'ailleurs sous un gouvernement exposé sans cesse au hasard des attaques qu'il faisait, ou des attaques qu'il avait à soutenir, que, dans son intérêt même, il était prudent d'employer ces combinaisons, qui ne donnent que du superflu dans les temps prospères, et ne peuvent donner le nécessaire dans les temps difficiles. Après tant de victoires et tant de paix glo-

rieuses, quelques millions de bons de la caisse d'amortissement se soutenaient à peine dans la circulation; ils ne s'y soutenaient que parce que la caisse de service et la caisse d'amortissement rachetaient immédiatement ceux qui ne trouvaient pas d'autres acheteurs à six pour cent d'intérêt, et conséquemment à un pour cent de perte. Combien cette intervention n'aurait-elle pas été plus laborieuse, si, au lieu de quelques millions toujours assurés de trouver un acheteur, une irruption de plusieurs dizaines de millions de ces valeurs avait envahi la bourse de Paris [1]; quels désordres n'eût pas produits ce torrent ne rencontrant pas de digue? Je voyais bien que des influences secrètes, dont je ne veux pas définir le motif, combattaient ma résistance; je n'y persistai pas moins, et je me consolai de ne pas avoir obtenu un tel supplément de ressources par l'avantage de n'avoir pas du moins

1. On se rappelle, on se rappellera longtemps l'essai que le gouvernement royal de 1814 fit d'une émission de valeurs, précisément semblables, sauf le nom, aux anciens bons de la caisse d'amortissement. A une époque si favorable aux épreuves les plus hasardeuses (la France était alors réconciliée avec toute l'Europe), un ministre, dont personne ne contestera l'habileté, a vu les obligations royales portant six pour cent d'intérêt perdre plus de vingt pour cent; et tous ses efforts n'ont pu en maintenir vingt millions dans la circulation. De tels expédients sont souvent suivis de quelque scandale, et le discrédit de *l'effet* est encore le moindre!

compromis celles que le trésor public devait au système régulier de ses paiements, quelque précaires et quelque insuffisantes qu'elles fussent. Je transcrirai par extrait la correspondance de Napoléon sur cette question [1].

Voici dans quel cercle se renfermaient mes objections, qui finirent par prévaloir au moins à cette époque. « Un débiteur, qui a promis à ses créanciers d'acquitter en argent comptant ses engagements avec eux, se libère-t-il régulièrement lorsqu'il donne en paiement de nouveaux engagements à un et deux ans de terme? Substituer à un engagement échu un engagement à échoir, n'est-ce pas *atermoyer*, et tout atermoiement n'est-il pas synonyme de faillite? »

1. « I. Les bons de la caisse d'amortissement ne sont pas assez « connus sur la place, parce que la caisse de service les retire ; « cela est contre mon intention. Je désire que dans vos premiers « paiements vous en donniez, que vous en mettiez en circulation « pour huit ou dix millions, et que vous les laissiez aller à leur « sort. Sur ce, etc.

« 28 *janvier* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

« II. J'ai reçu votre mémoire sur les bons de la caisse d'amor- « tissement; je ne désire pas moins que vous mainteniez sur la « place douze ou quinze millions de ces bons pour accoutumer le « public à cette monnaie. Ces bons, jusqu'à présent, sont restés à « peu près au pair ; quand même ils perdraient un ou deux pour « cent, ce ne serait pas une raison de les retirer. Sur ce, etc.

« *Paris*, 5 *mars* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

« III. Je désire que vous m'envoyiez tous les soirs une note sur

Déjà s'établissait, entre un grand pouvoir et ses moyens de finances, cette lutte qui devait commencer l'ébranlement de ce pouvoir; l'empereur allait retomber dans la nécessité des expédients, qui, en finances, sont toujours des signes de faiblesse.

Droit de surveillance itérativement conféré au ministre du trésor sur la caisse des invalides de la marine.

En 1803, Napoléon avait eu l'occasion de découvrir, dans un moment où les caisses du trésor public étaient assez mal garnies, qu'une autre caisse indépendante du trésor, et qui avait été instituée par Colbert pour assurer des pensions aux invalides de la marine, conservait, à Paris et dans les ports, beaucoup de fonds sans emploi. M. de Barbé-Marbois, ancien intendant maritime, dirigeait alors le trésor public, et il avait cru ne pas

« le cours des effets publics sur les différentes circonstances du « change, qui me fasse connaître les variétés qui surviennent « dans cette partie de l'économie publique ; vous me rendrez « compte, par la même note, de la quantité de bons de la caisse « d'amortissement en émission, et quand il y en aura pour quinze « à vingt millions. Sur ce, etc.

« *Paris*, 15 *mars* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

« IV. Je voudrais voir l'émission des bons de la caisse d'amor- « tissement portée jusqu'à vingt millions; vous aurez soin de les « laisser tomber jusqu'à sept pour cent : s'ils passent ce terme, « vous autoriserez la caisse d'amortissement et le trésorier du « domaine extraordinaire à les retirer. Mon intention est d'en « saturer la place et d'en porter l'émission, s'il le fallait, à une « trentaine de millions. Sur ce, etc.

« 9 *mai* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

violer la fondation de Colbert en exécutant l'ordre que venait de lui donner Napoléon d'emprunter momentanément pour des paiements urgents et immédiatement exigibles les fonds qui s'étaient oisivement accumulés dans cette caisse. Ces fonds avaient une double origine. Les marins de tout grade y contribuaient par une retenue sur leur traitement et leur solde; mais la plus forte part provenait d'un prélèvement d'environ trois pour cent sur le prix des fournitures du matériel de la marine, qui s'opérait de telle manière que tout porteur d'ordonnances pour ce service subissait, sur le paiement qui lui était fait, une retenue de 3 pour cent au profit de la caisse des invalides : on ne retrouvait pas, dans une telle combinaison, le droit sens de Colbert; mais certes il n'eût jamais eu la pensée de la maintenir dans la même proportion lorsque les dépenses du matériel de la marine se seraient élevées au triple, comme sous Louis XVI, et au quintuple, comme sous Napoléon. S'il avait voulu distinguer les pensions de retraite de la marine de celles de la guerre, c'était en ce sens que les premières seraient principalement le produit de l'épargne honorable faite par les marins sur leur solde; mais lorsque, par l'effet du développement de nos armements, le fonds dotal des retraites s'était trouvé composé en majeure partie du prélèvement fait sur les fonds du matériel, il en était résulté

que ces pensions rentraient dans les charges du trésor public comme celles de la guerre; et plus mal, puisque c'était d'une manière détournée et conséquemment moins régulière. Toutefois, après avoir donné au superflu de cette caisse un emploi plus utile, Napoléon lui avait laissé la plénitude de sa dotation, il paraît même que M. de Barbé-Marbois n'avait conservé sur elle qu'un droit de surveillance à peu près inactif.

Quoique je ne fusse pas du nombre de ceux qui vantaient, dans la caisse des invalides de la marine, une institution qui payait largement, disait-on, des pensions de retraite sans rien coûter au trésor public, j'avais trouvé, en 1806, dans la trésorerie bien d'autres redressements à faire que ceux que pouvait demander, pour la combinaison de ses ressources, cette caisse de retraite; je n'avais eu d'ailleurs aucune révélation de la surveillance spéciale attribuée sur ce fonds à mon prédécesseur par Napoléon; elle était officiellement placée sous les ordres du ministre de la marine; c'était sous ses yeux que s'opérait le prélèvement fait au profit de la caisse des retraites sur le montant de ses ordonnances.

Il savait et il souffrait qu'une ordonnance de 100 francs, délivrée par lui, ne représentât que 97 ou 98 francs pour son porteur, et en réalité ne libérât son ministère que d'une somme moindre

que celle qui y était exprimée. Il y avait bien là quelque vice, et il remontait à cent trente ans; mais jusque-là du moins aucun autre ne s'était fait soupçonner dans une telle administration, et c'était bien assez que, par là, le budget des approvisionnements maritimes se trouvât en effet appauvri d'un quarantième peut-être dans le seul but d'assurer constamment à la caisse des retraites de la marine plus de fonds qu'elle n'en pouvait régulièrement employer pour ses pensions; je ne prévoyais au surplus, et je ne cherchais aucune occasion de rapports avec cette caisse, lorsque je reçus de Napoléon [1] l'ordre de lui rendre compte de son administration depuis le décret qui plaçait cet établissement sous ma surveillance. J'étais bien sûr que, depuis environ cinq ans, c'est-à-dire depuis mon entrée au ministère, jamais attribution pareille ne m'avait été imposée : il semblait même que le but de l'institution ayant été de mettre les épargnes et le patrimoine de la vieillesse des marins à couvert des chances qui pouvaient atteindre les autres paiements publics, le ministre du trésor devait y rester plus étranger que tout

1. « J'ai pris depuis longtemps un décret pour que la caisse des « invalides de la marine fût sous vos ordres et vous rendît des « comptes : vous ne m'en parlez jamais; faites-moi un rapport « sur l'administration de cette caisse depuis dix ans. Sur ce, etc.
« *Rambouillet*, 14 *juillet* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

autre; cependant Napoléon ne se trompait que sur la personne; il était vrai que, six ou sept ans auparavant [1], il avait, par une dépêche (et ses dépêches avaient, auprès de ses ministres, autant d'autorité que des décrets); il avait, dis-je, investi M. de Marbé-Marbois, mon prédécesseur, de la surveillance de la caisse des invalides de la marine; mais je n'avais trouvé aucune trace de cette disposition; et dans tous les cas je l'aurais regardée alors comme tellement personnelle au ministre auquel je succédais, qu'assurément je ne me serais rien attribué dans cette partie de l'héritage; M. de Marbois lui-même n'en avait usé qu'une seule fois pour cette conversion, qui avait eu lieu en 1803, des fonds stagnants de cette caisse en rentes sur l'état. Ce qui en 1810 avait rappelé sur ce point l'attention de l'empereur et réveillé en lui les souvenirs des premières rectifications qu'il avait fait opérer sept ans plus tôt, c'étaient les irrégularités bien plus graves, et que ne soupçonnait pas même le ministre de la marine, qui venaient de lui être révélées par l'effet de ces divers moyens d'investigation qu'il maintenait en constante activité partout et sur tout.

1. Vers la même époque, Napoléon avait fait convertir en rentes à cinq pour cent, sur le grand-livre, les fonds libres de la caisse des invalides de la marine. J'avais concouru à cette opération comme directeur alors de l'amortissement.

On conçoit bien qu'un tel contrôle attribué de nouveau à la trésorerie sur une caisse amphibie, qui avait des grâces à répandre, devait avoir quelque défaveur dans le département de la marine : mais le mécontentement alors gardait le silence ; il fut surtout contenu par le résultat des premières recherches qui firent découvrir, outre un déficit de plusieurs centaines de mille francs dans la caisse du trésorier-général, des abus, des irrégularités du même genre dans plusieurs des caisses secondaires; et bientôt ce mécontentement fit place à un sentiment plus juste lorsqu'on vit que le trésor public bornait son intervention au rétablissement de l'ordre; que la dotation des vieux marins, tout irrégulière qu'elle était sous quelques rapports, recouvrait par ses soins les fonds que des abus impunis, parce qu'ils n'étaient pas même soupçonnés, en avaient détournés; en un mot, que le trésor voulait aider à conserver et non pas envahir, et il sut borner là sa mission pour que la répression d'un vieux abus ne fût pas décriée par les intéressés comme la violation d'un droit réel.

En effet non-seulement le trésor public s'abstint de proposer le renouvellement de ces reprises exercées plusieurs fois avant 1806 sur les excédants abusifs de retenues qui se reproduisirent encore depuis lors au moins momentanément dans cette caisse; mais, chargé de choisir les comptables, il

n'en nomma aucun sur lequel il n'eût d'avance l'assentiment du ministre de la marine, et qui ne fût pris parmi ceux qui avaient déjà servi dans ce département. Le choix qu'il fit, en 1810, du trésorier-général [1] explique tous les autres.

Peut-être serait-il arrivé quelque temps après que la dotation des invalides de la marine, rectifiée par une justice mieux éclairée, ne fût pas restée sous l'alternative hasardeuse des excédants ou des déficits, dont de telles retenues sur des traitements et sur des ordonnances offrent inévitablement la chance : et cette rectification n'aurait pas certes été désavouée par Colbert lui-même; mais, en 1815, on ne se borna pas à soustraire la caisse des invalides de la marine à la surveillance que le trésor avait continué pendant quatre ans d'exercer d'une manière si désintéressée sur elle. On entreprit même d'appliquer aux invalides de la guerre le système de dotation dont Colbert n'avait pu que hasarder l'essai pour les invalides de la marine ; et l'on fit ensuite bien plus, au moment où la marine de France se trouvait appauvrie de plusieurs ports et d'un grand nombre de ses vaisseaux de guerre saisis par ses alliés au moment où ces mêmes alliés exigeaient d'elle pour sa rançon le capital de près

1. M. de Montcabrié, fils d'un officier-général du corps de la marine.

de 100 millions de rentes, le ministère de la marine d'alors, rétabli sans partage et sans contrôle dans la disponibilité de la caisse de ses invalides, évalua au capital de plus de 3 millions la dette de la France envers cette caisse pour la prétendue soustraction de ses fonds sous Napoléon. Dans l'état où se trouvait la marine française, le besoin était au moins douteux; le droit d'autant plus contestable; l'époque était surtout bien mal choisie. Je sais bien qu'on objectera que ce n'est pas parce que les alliés exigeaient 100 millions de rentes que la caisse des invalides réclamait en même temps pour elle une aussi forte somme de rentes en 5 pour cent; mais je crois que cette caisse devait être plus discrète dans le calcul de ce qu'elle appelait improprement ses reprises, lorsque la France avait tant d'autres sacrifices à faire.

Aux yeux des hommes qui ont des notions exactes sur les devoirs des ministres envers un gouvernement représentatif, en matière de deniers publics, un seul fait suffit pour réduire à son terme le plus simple la question d'un prélèvement sur des ordonnances, c'est-à-dire de l'acte par lequel on détourne une partie des fonds ordonnancés de l'emploi que les ordonnances ministérielles leur assignent. En 1816 et 1817, par exemple (et ici les chiffres ne sont qu'une fiction approximative), si la dépense des vivres de la guerre et de la marine, d'après

le prix ordinaire des denrées, avait dû être évaluée par le budget à 12 millions, la caisse des invalides aurait eu à prélever sur cette somme 3 pour cent, c'est-à-dire 360,000 francs; mais le prix des denrées ayant quadruplé par la disette, il aurait bien fallu quadrupler aussi la somme qu'une première évaluation attribuait à la dépense des rations : il en serait donc résulté que les deux caisses des invalides (marine et guerre) auraient, dans ces années de malheur, détourné à leur profit 1,440,000 francs au lieu de 360,000 francs; et que définitivement la base habituelle de leurs prélèvements sur la dépense des subsistances étant de 12 millions dans les temps ordinaires, elles auraient été rétribuées dans une proportion quadruple à une époque de disette, précisément parce que le désastre d'une année dont tous les autres Français contribuables ou créanciers de l'État étaient victimes, obligeait le gouvernement d'appliquer à un de ses services une dépense quatre fois plus forte! Un fléau, tel que la famine, survenu sous l'administration de Colbert, eût-il été pour lui l'occasion et le motif de doter plus richement sa caisse des invalides? Aucun de ceux qui, en 1815, ont tant abusé de son nom, n'oserait ternir par un tel soupçon sa mémoire. Assurément je n'avais pas attendu l'époque de 1815 pour porter, sur cette singulière dotation, le jugement que j'exprime aujourd'hui;



mais ce n'était pas lorsque le trésor public était son *tuteur* qu'il pouvait lui en faire subir l'application rigoureuse.

Exercice de la même surveillance sur la comptabilité de tous les receveurs communaux et municipaux.

Dans son goût d'investigation sur les comptables, et d'après les inquiétudes que quelques maires des grandes villes avaient témoignées au ministre de l'intérieur relativement à la gestion des receveurs des revenus municipaux, Napoléon avait aussi voulu, en 1810, que le trésor public portât sur les caisses municipales cet examen sérieux qui dévoilait la situation de ses agents directs [1]. Les premiers résultats de cette vérification n'en justifièrent que trop l'à-propos. Plus de 2 millions de déficit furent constatés en très-peu de temps dans les caisses municipales de Rouen, Marseille, Anvers, etc.

On était alors dans l'usage de soumettre au conseil d'État la discussion des budgets de toutes les villes, dont le revenu excédait 10,000 francs; on devine combien cette discussion était lente; com-

1. « J'ai lu avec un grand intérêt votre rapport du 12 décembre « sur la vérification des receveurs des communes. Mon intention « est que vous augmentiez, si cela est nécessaire, le nombre des « inspecteurs du trésor public, et que vous fassiez vérifier les « receveurs des grandes communes telles que Lyon, Gênes, Bor- « deaux, etc., de sorte que successivement, et dans l'espace de « deux ans, tous les receveurs des communes soient vérifiés. Sur « ce, etc.

« *Paris*, 15 *décembre* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

bien elle apportait de retard au paiement des dépenses les plus urgentes, à l'établissement des comptes par exercices, c'est-à-dire par année; combien surtout elle était favorable aux comptables de mauvaise foi, qui, quand ils n'achetaient pas des complaisances, trouvaient un autre refuge dans la complexité et l'incohérence de leurs écritures abandonnées presque partout au système que le comptable lui-même avait voulu adopter. Un décret conféra au trésor public l'inspection de toutes ces comptabilités qui furent bientôt ralliées sous un mode d'écritures uniformes : j'avais demandé que le résultat des premières vérifications fût rendu public pour que les comptables accusés n'eussent pas à reprocher au trésor public des jugements arbitraires, et aussi pour que ceux qui avaient quelques irrégularités à se reprocher eussent le temps de les réparer avant qu'elles pussent m'être dénoncées. Napoléon avait supposé d'abord qu'un délai de deux ans serait nécessaire pour compléter les vérifications de toutes les caisses communales; elles furent toutes vérifiées en quelques mois, et ce fut un nouveau service rendu par cette utile institution des inspecteurs [1], dont on avait fait autrefois

1. Ces inspecteurs sont, en quelque sorte, les juges ambulants, les juges de première instance des comptables. Les plus simples notions d'analogie indiquent qu'ils doivent être la pépinière des magistrats de la cour des comptes ; et telle sera leur destination

la terreur des comptables et qui ne remplit son véritable but que depuis qu'ils sont devenus leur sauvegarde, comme celle du trésor.

Le ministère des finances, en 1815, a conservé la surveillance des caisses communales; il y a maintenu les formes de comptabilité introduites en 1810. Je regrette seulement qu'il ne les ait pas améliorées en les simplifiant; car le temps m'avait manqué pour leur donner complétement la meilleure forme, dont profitaient toutes les autres caisses publiques. Mais sans doute le conseil d'État actuel ne conservera pas la prétention de l'ancien sur l'arbitrage des budgets municipaux; et, certes, s'il est désirable que les communes restent prémunies par le con-

et leur récompense sous toute administration libre et éclairée dans ses choix.

Ce qui facilite les opérations des inspecteurs et rend aujourd'hui les débets plus rares, c'est que dans chaque département les récépissés délivrés par les comptables de chaque circonscription ne sont valides que lorsque les préfets et sous-préfets en ont pris note identique en sommes. Or, tous les dix jours, les préfets et sous-préfets envoient au ministre des finances ces notes, lesquelles deviennent le meilleur contrôle des extraits que les comptables envoient de leurs journaux dans le même délai. Les inspecteurs envoyés par le trésor public, connaissant ainsi d'avance la situation du comptable qu'ils vont vérifier, n'ont plus à constater que l'identité des résultats, entre les écritures de chaque comptable et celle du trésor public. Cet ordre date de l'établissement même de la comptabilité en partie double pour tous les comptes publics, conséquemment du décret du 4 janvier 1808.

cours de vérificateurs exercés, tels que les inspecteurs du trésor public, contre les irrégularités des dépositaires de leurs revenus, il ne l'est pas moins, si, pour satisfaire à quelque besoin qui leur est propre, elles sont autorisées à s'imposer des taxes additionnelles, que l'emploi de ces taxes, lorsqu'elles sont recouvrées, ne dépende pas, en outre, d'une approbation supérieure qui se faisait autrefois attendre pendant des années entières. Ce n'est pas dans de telles prétentions que le gouvernement impérial peut être imitable; c'était là le côté faible de la politique de son chef qui semblait vouloir lier toutes les destinées à la sienne, et se faire proclamer la première nécessité : il croyait y parvenir en se rendant l'arbitre de toutes les convenances collectives ou individuelles d'un grand empire; on eût dit qu'étonné du miracle de sa mission il s'étudiait à en exagérer l'utilité dans l'opinion des peuples, pour se donner à lui-même plus de confiance dans sa durée. Mais lorsqu'il paraissait vouloir remplacer la Providence universelle dans la plénitude de son influence, il oubliait qu'en environnant de ses secours tout ce qui vit et se meut par elle, la Providence laisse à chaque espèce le soin de se les approprier dans la mesure qui lui est propre; et qu'elle livre à l'instinct de ses créatures l'application partielle et proportionnelle des lois générales qu'elle a créées. C'est ainsi qu'elle s'est

placée au-dessus de toute résistance comme de toute soumission. Si, dans les choses humaines, son exemple peut être imité, c'est sans doute aux chefs des gouvernements que l'honneur d'y prétendre peut être permis; mais ceux-là seuls ont profité de ses inspirations, qui, pour maintenir durablement quelques dizaines de millions d'hommes en un seul corps de nation, sous le rapport des intérêts généraux et de la défense commune, ont, sous celui des nuances locales qui distinguent les diverses agrégations de cette grande famille, consenti à abandonner au libre arbitre de chacune d'elles les modifications, les exceptions qui, loin de nuire à l'ensemble, ne peuvent qu'en assortir mieux les parties. Ainsi, dans un vaste édifice, c'est par la variété même de leur forme que les matériaux qui le composent concourent à sa stabilité.

Si Napoléon ne disait pas aussi souvent que Louis XIV : *L'État c'est moi*, il avait mis bien plus rigoureusement en pratique cet autre paralogisme : *Non seulement le gouvernement* C'EST MOI, *mais l'administration de chaque ville, de chaque commune,* C'EST ENCORE MOI; et lorsqu'il tomba, tout ce qui n'était pas entraîné et, si je puis le dire, déraciné avec lui, tout ce qu'il avait courbé de vive force, devait tendre à se relever contre lui. Or c'était par une habitude bien différente que les gouvernements qui avaient succombé sous lui ne lui avaient opposé

que des moyens de résistance insuffisants. Se confiant trop dans une routine qui les tenait en arrière des siècles, devant un ennemi qui marchait quelquefois contre le sien, ils s'étaient, sans le savoir, isolés du premier principe de leur force; mais ils avaient en leur possession un bon fonds de réserve; et s'ils n'avaient pas su en faire emploi, du moins ils ne l'avaient ni affaibli, ni dénaturé. Le trésor du prince était dissipé; mais la somme de la fortune publique n'était pas épuisée : l'armée était dispersée; mais la nation restait entière, protégée dans chaque circonscription par une administration locale qui survivait au gouvernement suspendu : les provinces n'avaient livré en général aux vainqueurs, sur les impôts, que l'héritage du fisc; le dernier acte du gouvernement vaincu avait été d'en faire l'abandon, afin d'obtenir d'autant plus de ménagement pour les propriétés particulières, pour les établissements publics de chaque lieu, et pour leurs dotations auxquelles une partie seulement des impôts était assignée; ces pays avaient conservé sous la conquête leurs anciens administrateurs et la réalité du système municipal. Et telle avait été l'influence de ce système, que, surtout en Autriche, il avait corrigé en faveur des plébéiens les inconvénients de l'ancienne féodalité, comme il avait atténué en faveur des provinces les effets des fausses

opérations de finances dont souffrait depuis longtemps leur capitale.

C'était même pendant l'occupation de leur territoire par des troupes étrangères que ces peuples avaient encore mieux apprécié la paternité de leurs gouvernements.

Ce qu'un tel gouvernement avait eu de défectueux n'avait tourné que contre lui seul; les provinces avaient profité de ce qu'il avait de bon, et son principal mérite avait été d'avoir pu laisser après lui, lorsqu'il ne pouvait plus se défendre, des institutions locales assez bien fondées pour se défendre elles-mêmes, pour servir de sauvegarde aux citoyens, pour être conservées par les conquérants qui ne pouvaient mieux administrer leurs conquêtes que par les magistrats du pays.

Si, en portant ses regards sur les gouvernements despotiques qui sont parvenus à résister au temps, on recherchait les causes de leur durée, on retrouverait la principale dans ces espèces de divisions fédératives dont l'instinct de ce pouvoir s'est partout entouré, et qui, se plaçant pour la répartition des charges entre les sujets et le prince, ont épargné du moins aux simples citoyens le choc de son action directe, et fait que sa rudesse échappât aux yeux de la multitude.

Et la politique du plus despote des conquérants,

le sénat romain, n'était-elle pas la même, lorsque, après avoir renversé les trônes et substitué les proconsuls aux souverains vaincus, il balançait le pouvoir de ces gouverneurs étrangers par l'autorité municipale dont il revêtissait quelques habitants du pays conquis ?

C'est une maxime vieille comme le monde que celle qui dit *qu'on ne fait jamais faire aux hommes en masse que leur volonté ;* et cette maxime est avouée par l'apologiste même du gouvernement qui est le plus contraire à la volonté commune des hommes, le gouvernement féodal [1]. Ils n'aliènent jamais une portion de cette volonté que pour conserver plus sûrement l'exercice du reste. Dans une population nombreuse qui s'est trouvée réunie par quelques rapports sympathiques sur un territoire étendu, la volonté commune s'accorde bientôt pour déférer à une autorité centrale le soin du salut commun ; et si le plus ambitieux ne se saisit pas du pouvoir, l'obéissance va d'elle-même au-devant de celui qu'on croit le plus habile. Mais il existe dans chaque localité des convenances immédiates, dont les habitants veulent rester les arbitres exclusifs, quel que soit d'ailleurs l'arbitre des intérêts généraux de l'État dont ils dépendent. Ils achètent ces convenances par des charges qu'ils s'imposent libre-

1. M. de Montlosier.

ment au delà des taxes dont ils abandonnent l'emploi à ce chef suprême. Ils regardent ce surcroît de sacrifices comme volontaire de leur part, et ils veulent en disposer seuls ; ils veulent surtout rester juges de l'emploi qui en est fait; c'est là en effet que leur liberté s'est réfugiée; et c'est faire un usage, au moins maladroit, du pouvoir, que de prétendre la forcer dans ce dernier retranchement. On a vu que, sous ce rapport, une telle faculté a été souvent respectée par des despostes; j'ai cité l'exemple de monarchies absolues dans lesquelles le maintien de ces droits primitifs semblait avoir consolé les peuples de la suspension de tous les autres. La France est sa terre classique, car le régime municipal y était organisé depuis longtemps, lorsque les Allemands n'étaient pas même les Germains de Tacite. Les Romains l'avaient trouvé établi et l'avaient maintenu. Après l'invasion des Francs il avait disparu sous les usurpations féodales. Mais avec le temps, à qui toute oppression cède, l'industrie lui avait ouvert un asile dans les villes : le régime municipal s'y était réfugié avec elle, et c'est là qu'il forma, pour la monarchie, ces auxiliaires qu'elle sut employer contre leur ennemi commun.

Après la destruction de la féodalité, les administrations municipales conservèrent assez longtemps leurs franchises; plusieurs étaient parvenues à se former un patrimoine par la possession de terrains

sans culture et de forêts sans propriétaires; d'autres avaient eu recours à des taxes locales connues sous le nom d'octroi. Il est vrai que, dans les deux derniers siècles, la monarchie, pouvoir alors sans contrepoids, s'était emparé de l'octroi des villes, et qu'elle avait érigé en charges vénales plusieurs magistratures municipales. C'est sous ce dernier rapport qu'en 1789 la révolution trouvait aussi des torts à redresser, des griefs à réparer dans cette partie de l'organisation sociale. Le régime municipal fut bientôt rétabli par elle dans la plénitude de ses premières attributions. Il arriva seulement, comme on avait alors plus de résolution que d'expérience, qu'une mesure qui n'avait pour objet que de donner une garantie à la révolution, parvint en peu d'années à enlever au régime municipal la principale des siennes. Un ministère spécial de l'esprit public avait été institué en 1790 sous le nom de ministère de l'intérieur, pour *diriger les opinions* dans la ligne tracée par la nouvelle constitution imposée à la France; mais, comme les fonctions ministérielles ne se composent pas d'abstractions; comme d'ailleurs, pour remplir sa destination, ce nouveau ministère avait besoin d'étendre son examen et sa correspondance sur tous les points du royaume, on imagina de créer pour ce ministère une fonction nouvelle comme lui. On en fit le *grand tuteur* des communes: et les cartons

ministériels ne furent d'abord remplis que de détails statistiques, ou prétendus tels, qu'un ancien ministre a fait entrer dans son ouvrage sur l'industrie. Les communes furent ensuite autorisées à prélever des centimes additionnels, à rétablir des octrois, à créer une surcharge d'impôts de 40 à 50 millions pour les seules dépenses municipales. Cette tutelle acquit une importance que, dans son système, Napoléon n'était pas d'humeur à négliger : c'était lui-même qui avait encouragé les communes à accroître leurs revenus, soit pour des établissements publics nouveaux, soit pour la restauration des anciens, soit seulement pour quelques détails d'embellissement. Mais, en favorisant dans ce sens l'augmentation des revenus municipaux, il s'était réservé d'en régler l'emploi. Il admettait sans objection les tarifs d'octroi, sous la condition qu'un dixième du produit appartiendrait au trésor public. Les communes, dont le revenu excédait 10,000 francs (et le nombre en était alors très-grand) devaient envoyer tous les ans au ministre de l'intérieur, sous le nom de budget, leurs propositions pour l'emploi de ces revenus. Ces budgets, discutés en conseil d'État, ne devenaient exécutoires qu'en vertu d'un décret; et l'on conçoit qu'avec les détails qu'exigeait, tant dans les bureaux du ministère de l'intérieur que dans le conseil d'État, l'examen de quelques milliers de

pareils budgets, les communes n'obtenaient que trop tardivement, soit la disponibilité de leurs revenus, soit l'indemnité de leurs sacrifices; et que souvent la complaisance des administrateurs municipaux exprimait des vœux qui n'étaient pas partagés par les habitants. Il résultait aussi des formalités auxquelles était soumise l'approbation de leurs budgets, qu'avec des fonds libres, les municipalités ne pouvaient prendre que des engagements éventuels, et étaient ainsi souvent exposées à faire des marchés onéreux.

Dans ce siècle, et dans la situation présente des communes en Europe, il semble que tout gouvernement doit dans son intérêt même suivre à leur égard un autre système.

Il doit se montrer difficile pour tout accroissement de revenus municipaux, qui proviendrait d'un accroissement de taxes; il doit même réduire celles qui ne conserveraient pas une destination nécessaire, parce qu'il n'y a pas de superflu dans l'impôt qui n'enlève à beaucoup de familles une portion de leur nécessaire. S'il se réserve quelque regard sur les revenus des communes, son influence doit se borner à favoriser la conversion des produits d'une exploitation contentieuse, tels que celui de certains immeubles, en d'autres produits d'un recouvrement périodique et facile; et cette combinaison, dirigée avec discernement, peut

être féconde en bons résultats de plus d'un genre.

Mais lorsqu'une fois le gouvernement se sera assuré qu'un revenu communal est renfermé dans la limite des besoins locaux pour lesquels il a été formé, la gestion, la dispensation de ce revenu, ne doivent plus concerner que les administrateurs mêmes de la commune; c'est à eux seuls que peut appartenir la manœuvre du budget qui doit mettre en rapport la recette et la dépense. Si alors les corps municipaux conservent l'habitude d'envoyer, au commencement de chaque année, au ministre de l'intérieur, une copie du budget rendu exécutoire par eux, ce n'est plus, dans ce nouvel état de choses, qu'un simple renseignement qui avertit le ministère des mesures dans lesquelles son action est supplée et remplacée; si les inspecteurs de finances continuent de vérifier la comptabilité des receveurs communaux; si le tribunal ambulant qui exerce son utile enquête sur tous les comptables publics, reste aussi juge des comptes des receveurs municipaux, c'est un secours, un service, et non plus un empiètement du pouvoir public sur un droit local.

Dans ce système, le régime municipal, qui forme les premiers liens sociaux, obtient du gouvernement tout ce que sa protection peut avoir d'utile pour lui, en même temps qu'il conserve son indépendance caractéristique. Et plusieurs exemples

ont prouvé que cette indépendance n'est que profitable au trésor public. C'est un des cas dans lesquels le gouvernement place au profit de son autorité réelle ce qu'il économise en action superflue.

Je n'ajouterai qu'une seule réflexion, c'est que si cette manière de concevoir le régime municipal était étrangère aux idées que Napoléon s'était faites, dans les camps, du pouvoir civil, elle doit l'être d'autant moins au gouvernement qui remplace le sien. On a souvent dit que les hommes en général n'étaient jamais mieux disposés en faveur de leurs devoirs que lorsqu'ils étaient en pleine sécurité sur leurs droits; que l'espèce de pacte qui lie les gouvernés aux gouvernants était de tous les traités celui qui échappait le moins à la condition des représailles. Voici une dernière considération, qui se place naturellement à la suite de celles qui précèdent : c'est qu'un gouvernement tellement prodigue de son intervention, qu'il veut associer à la combinaison des intérêts généraux dont il est le centre durable, la prévoyance et la direction de cette foule d'intérêts locaux, d'autant plus indépendants de lui qu'ils sont étrangers entre eux, compromet le mérite du pouvoir tutélaire qu'il exerce, par la défaveur de celui qu'il s'attribue au delà du besoin commun. Il en est du pouvoir comme de la propriété, qui n'est forte que dans ses limites et par

ses limites. Le dieu terme n'est pas seulement la divinité des champs [1].

On a vu que la sollicitude de Napoléon s'étendait des caisses publiques, qui, au nombre de quelques centaines, étaient en rapport avec la trésorerie, aux quarante-cinq mille caisses communales qu'on pouvait alors compter en France ; elle ne s'arrêtait pas là ; il s'était formé à Paris, par suite de cet esprit aventureux et cupide qui naît des révolutions, divers établissements aléatoires, des tontines, des maisons de prêts sur dépôts, des plans d'associations qui, pour une mise de fonds modique, promettaient de grands profits ; les plus absurdes de ces combinaisons étaient celles qui trouvaient le plus de dupes; les plus innocentes étaient celles dans lesquelles les salaires des inventeurs n'absorbaient pas les fonds des intéressés. Napoléon voulut que je pénétrasse ce qu'il appelait le mystère de ces entreprises [2]; rien n'était moins mystérieux que la fraude qui les avait imaginées; elles ne pouvaient pas soutenir un long examen : la plupart d'entre elles se liquidèrent, comme la

1. Montesquieu dit que c'est surtout à la séparation constante du gouvernement central et de l'administration locale, que Rome dut la durée de sa domination sur le monde alors connu.

2. « Il y a beaucoup de tontines et autres établissements par « lesquels on a abusé de la bonne foi du public. Le résultat a été « de faire essuyer des banqueroutes à un grand nombre de mal-

banque territoriale de ce temps, avec une perte de 50 à 80 pour cent à la charge des actionnaires. J'eus le bonheur d'ensevelir avec elles les noms de plusieurs de ces derniers que Napoléon aurait été étonné de surprendre dans un tel piége. Je trouvai parmi eux des hommes admis à prendre part devant lui à des questions de finances et de commerce, et qui s'étonnaient d'avoir perdu, dans des maisons de prêts, le capital qu'ils y avaient placé sous la promesse d'un intérêt de 12 pour cent!

Depuis cette époque quelques-uns d'entre eux ont spéculé de plus haut et beaucoup mieux pour leur fortune.

Premiers prêts faits à des commerçants

J'ai parlé des inquiétudes plus graves que donnait à Napoléon l'état de crise dans lequel le commerce français se trouvait placé cette année par l'effet de son système continental; l'illusion des expédients par lesquels il avait voulu le secourir avait été promptement dissipée. On a vu que le projet de cette banque universelle, qui aurait fait aux commerçants des diverses places des prêts à 4 pour cent par an, avait été abandonné, comme

« heureux ; je désire que vous fassiez des recherches, et que vous « me remettiez un rapport sur les moyens de prévenir ces abus, « et de mettre les citoyens à l'abri des banqueroutes, soit en pla- « çant leur argent sur le grand-livre, soit de toute autre manière. « Sur ce, etc.

« *Saint-Cloud*, 24 *juin* 1810. *Signé* Napoléon. »

il devait l'être, presque aussitôt qu'il avait été formé; mais il arrivait à cette époque que les négociants les plus considérables suspendaient leurs opérations et dissimulaient leurs pertes pour sauver au moins leur crédit. Un assez grand nombre éludait, par les ruses ordinaires, les lois prohibitives des douanes; quelques-uns, dont les embarras avaient d'autres causes, ne les attribuaient qu'à une seule, et se faisaient de leur discrédit même un appui auprès du gouvernement qu'ils en accusaient : dès le mois d'avril 1810[1], un fabricant de cette classe avait demandé un secours de 500,000 fr., et comme Napoléon l'avait prévu, ce premier secours fut son meilleur titre pour en solliciter, quelque temps après, un second et un troisième.

Je n'encourageais pas de pareils prêts; un domaine extraordinaire, dix fois plus riche, n'y aurait pas suffi; quand toute l'industrie souffre, on ne sauve pas plus le commerce par des avances faites à quelques négociants qu'on ne sauve, dans tous les temps, la pauvreté par quelques aumônes.

1. « Je vous prie de prendre des renseignements sur ce manu-
« facturier. Ce que je vois de plus clair dans sa lettre, c'est qu'il
« demande 500,000 francs. Qui est-ce qui m'assure que, quand il
« les aura, il n'en demandera pas d'autres, et que la manufacture
« ne sera pas dans le même embarras? Sur ce, etc.

« *Compiègne*, 22 *avril* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

Au projet de secourir le commerce par des escomptes, on lui avait proposé d'en substituer un autre [1] qui n'était pas plus exécutable : c'était d'établir en faveur du commerce un immense Mont-de-Piété qui recevrait des marchandises en dépôt et avancerait aux propriétaires la moitié de la valeur. Napoléon voulait destiner à cet emploi une trentaine de millions; il recula devant l'objection

1. « I. Les renseignements que vous me donnez, et ceux que « j'ai d'autre part, me confirment que des maisons ayant en ma- « gasin une grande quantité de denrées coloniales et autres mar- « chandises, sont cependant dans le cas de manquer. Comme j'ai « de grands moyens dans les mains, ne serait-il pas possible de « les aider par des escomptes, et d'exiger que les marchandises « fussent données en garantie? Ainsi, par exemple, une maison « a pour 10 millions de sucre, de café, d'indigo rendus en France; « elle ne peut obtenir des escomptes à la Banque, qui peut avoir « de bonnes raisons pour ne pas admettre des engagements à « long terme; qui est-ce qui empêcherait l'établissement d'un « bureau qui escompterait, dans le cas ci-dessus, leurs engage- « ments jusqu'à concurrence d'un million? Prenez des renseigne- « ments auprès de ces négociants, et voyez comment on pourrait « réaliser cette idée... L'emploi d'une trentaine de millions pour « un objet si important ne pourrait qu'être fort utile, et je ne vois « pas l'inconvénient qu'il aurait... Une des conditions de cet éta- « blissement serait que la maison venant, au bout de deux ou « trois ans, à être hors d'état de rembourser, on vendrait les « marchandises pour y suppléer..... Sur ce, etc.

« *Fontainebleau*, 8 *novembre* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

« II. Je vous prie de me faire ce soir un petit rapport confiden- « tiel sur l'établissement de cette caisse de prêts, etc. Sur ce, etc.

« 26 *décembre* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

suivante : Si les emprunteurs ne remboursent pas à l'échéance, il faudra faire vendre leurs marchandises; plusieurs millions de mêmes espèces de marchandises pourront donc être mis en vente en même temps, et nécessairement à un prix inférieur au cours, par l'établissement prêteur. Dans ce cas, si les emprunteurs sont ruinés, ils en auront couru la chance : à la bonne heure. Mais sera-t-il juste de ruiner en même temps d'autres négociants non emprunteurs et propriétaires de marchandises semblables, qui ne pourront rien vendre, pendant que le gouvernement vendra, ni rentrer dans leurs capitaux, pendant qu'il recouvrera les siens?

Au surplus, cette sollicitude de Napoléon, qui ne pouvait guère profiter au commerce, n'était pas complétement stérile pour lui-même, on lui en savait gré : et d'ailleurs, comme on va le voir, il ne se bornait pas toujours à la seule intention.

Vers la même époque éclata la banqueroute d'un des premiers banquiers d'Amsterdam, qui avait pris des engagements imprudents en faveur d'un spéculateur belge établi à Paris et devenu insolvable. Je ne sais sous quelles couleurs la situation de l'un et de l'autre avait été peinte à Napoléon; car ils ne pouvaient se placer parmi les victimes du système continental. Cependant Napoléon m'écrivit[1]

1. « Je vous autorise à prêter 1,200,000 francs à la maison « D....., d'Amsterdam, et 600,000 francs à la maison S....., de

qu'il voulait avancer au premier 1,200,000 francs et au second 600,000 francs. Seulement il exigeait des sûretés, et aucun des deux ne pouvait en offrir de suffisantes. Mais une troisième faillite devait être à Paris le résultat de la leur; une maison de banque, qui avait été longtemps recommandable, et qui conservait encore des rapports assez étendus, avait prêté aux deux autres, non pas ses capitaux, mais sa signature, genre de prêt qui expose à la vérité l'honneur, mais qui donne (sans frais) un profit facile, et qui était devenu fort commun depuis vingt ans; Napoléon voulut prévenir l'explosion de cette troisième catastrophe dans la capitale. 1,500,000 fr. seulement, au lieu de 1,800,000 fr., furent prêtés au trop confiant signataire, après qu'il eut présenté, pour garantie, des immeubles libres qui furent hypothéqués à ce prêt.

Un gouvernement ne s'impose pas une médiocre tâche lorsqu'il entreprend de faire des avances à des commerçants qui menacent de faire faillite. Le prêt dont je viens de rendre compte eut lieu en décembre; on verra combien cet exemple fut fécond en 1811.

« Paris, total, 1,800,000 francs, après vous être assuré que ces « maisons offrent pour une valeur de plus de 1,800,000 francs de « biens-fonds situés en France, et libres de toutes inscriptions et « hypothèques; enfin après que les mesures auront été prises « pour que ce prêt fût fait avec toute sûreté..... Sur ce, etc.

« 9 *décembre* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

Je ne me suis que trop étendu sur 1810; je termine mes notes relatives à cette année par l'exposé de son budget[1].

1. Voir le budget ci-contre.



[S]ITUATION DES RECETTES.

ORIGINE des DÉPENSES. / [NAT]URE	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	*OBSERVATIONS.*
Dette publique, per[...]tes..	302,580,000	On a vu dans le tableau des dépenses que les crédits n'étaient pas inférieurs aux besoins; on voit par le tableau des recettes, qu'elles s'étaient élevées au-dessus des crédits.
tuelle et viagère et [...]omai-		Au montant des contributions directes, porté à 302,580,000 f., doivent être ajoutés les centimes additionnels considérés d'après leurs destinations comme fonds spéciaux, et compris dans les 74,094,000 francs qui forment le dernier article des recettes. Ces centimes s'élevaient environ à 30 millions; le total des contributions directes était donc alors d'environ 332,000,000. La France se composait alors de cent trente-quatre départements; cinquante-deux en ont été distraits en 1814.
sions ....[...].....	190,438,000	On remarquera que les recettes réalisées excédaient de 1,300,000 fr. les crédits que les ministres n'avaient pas encore épuisés trois ans après 1810.
Liste civile y compris[...]ts ex-		
princes..........[...].....	100,632,000	
Ministère de la justic[...]tribu-		
Ministère des relations [...]et ta-		
.....	109,734,000	
térieures	19,123,000	
Ministère de l'intérie[...].....	10,625,000	
Ministère des finance[...]là des		
Ministère du trésor p[...].....	7,778,000	
Ministère de la guerr[...].....	3,221,000	
Ministère de l'adminis[...].....	1,000,000	
tion de la guerre.. [...]s....	»	
Ministère de la marin[...] acci-		
Ministère des cultes.	5,113,000	
Ministère de la police [...]eures		
Frais de négociations[...])...	30,000,000	
Dépenses assignées [...]parte-		
les fonds spéciaux[...]es-de-		
[...]in...	6,325,000	
travaux extraordin[...].....	74,094,000	
	860,663,000	

(Tome III, en regard de la page 280.)



ANNÉE 1811.

Examen du gouvernement de Napoléon.

Je ne puis assez le redire, je n'ai pas entrepris de décrire dans ses divers et magiques ressorts la domination que Napoléon a exercée sur une grande partie de l'Europe à une époque où la raison publique ne s'élevait pas encore contre les dangers de l'abus du pouvoir; je n'ai pas non plus la prétention d'expliquer par quel art il avait forcé tous les partis qui avaient divisé la France à n'avoir plus d'autre ambition que celle de servir la sienne; ni d'analyser cette puissante mais souvent hasardeuse politique par laquelle, sur une route semée de tant d'écueils, il était parvenu tant de fois à conjurer tant de tempêtes soulevées contre lui : mon but serait plutôt d'indiquer à ceux qui, tout en accusant le conquérant, cherchent en lui le type de la force et de la puissance, combien, en la supposant possible, l'imitation du système de gouvernement qu'avait établi Napoléon, serait plus dangereuse encore pour tout autre.



C'est surtout à la démonstration de cette vérité que je m'attache, quand, en rendant compte des soins personnels que Napoléon donnait à la seule administration du trésor public, je fais entrevoir par ce fait, entre tant d'autres, à quelle condition il achetait la jouissance de cette suprématie vigilante, qui ne trouvait rien d'indigne de son examen dans les détails, comme elle ne supportait rien au-dessus d'elle dans l'exercice du pouvoir.

Sans doute, les ressources inépuisables de son génie, l'audace et la rapidité de ses combinaisons déconcertèrent souvent, dans les puissances rivales, la routine d'une prévoyance méthodique; sans doute aussi, comme tout s'enchaîne dans l'influence réciproque que les hommes exercent les uns sur les autres, quelques-uns des plus grands actes de sa vie peuvent s'expliquer par cette continuité d'efforts de tous les jours, de tous les moments, dont il avait pris l'habitude, et qui commandait, de la manière la plus efficace, la réciprocité d'ardeur et de constance, à tous les exécuteurs de ses ordres. Les difficultés mêmes de l'exécution entretenaient, irritaient cette émulation de zèle. Aussi, à cette époque, que d'obstacles surmontés en tout genre qui, jusqu'alors, avaient été jugés insurmontables! Mais, comme il arrive que du sommet des hautes montagnes l'œil seul mesure mal les distances, au faîte de la puissance Napoléon avait méconnu, et



dans lui et dans les autres, la limite des efforts humains.

Il disait souvent que le métier de roi était trop facile pour lui, et qu'il avait pris celui de premier ministre.

Mais, lorsque ce premier ministère embrassait le monde, et que, d'un même coup d'œil, il voulait tout diriger, à Madrid, à Vienne, à Berlin, comme dans la capitale de la France;

Lorsque, par exemple, dans une année de disette, au milieu des opérations militaires, et campé sur les frontières de l'Europe, il voulait, seul et par ses propres calculs, pourvoir à la subsistance de quelques centaines de mille hommes réunis sous ses drapeaux, et en même temps à l'approvisionnement de Paris et des principales villes de la France; amener à ce but les opérations du commerce, dont ses plans contrariaient les spéculations sur tant d'autres points; statuer le même jour sur le budget municipal de quelques villes de France et sur le sort de deux ou trois royaumes d'Allemagne; pénétrer les secrets de tous les cabinets étrangers et ceux des moindres salons de Paris; suffire seul à la correspondance la plus étendue et la plus variée;

Quoique sans doute encore ses décrets, ses décisions, ses lettres, reproduisent les mêmes traits de lumières et surtout cette précision qui naît de l'habitude du commandement et de l'aptitude à com-

mander; on conçoit combien d'intérêts graves pouvaient se trouver compromis par cette multitude d'ordres et de mesures qui tendaient à un seul but, souvent aux dépens de tous les autres; combien l'action administrative devait se compliquer par cette foule de dispositions et d'exceptions locales; combien leur application exigeait de modifications et pouvait subir d'interprétations diverses; combien enfin un état de guerre perpétuel devait entretenir de trouble et d'incertitude dans toutes les transactions commerciales et privées et retarder pour la France, même au milieu de l'auréole de gloire dont elle était entourée, la prospérité qui lui était due.

Il jetait sans doute un grand éclat, ce gouvernement qui ne se laissait entraver par aucune censure, et la forte administration dont la France avait été dotée en 1800 frappait surtout les étrangers par l'importance des résultats auxquels elle concourait. Elle assurait bien en effet une prompte obéissance à la volonté ferme qui l'avait créée et qui la dirigeait. Napoléon aimait assez à se faire à lui-même un mérite, auprès des autres souverains, de l'exactitude et de la facilité avec lesquelles, au milieu de tant de ressorts, de tant de rouages, et malgré les distances, chaque mouvement venait aboutir à lui-même comme à son principe et à son but. Mais il était impossible que ce gouvernement,

qui agrandissait chaque année son orbite par des conquêtes nouvelles, des efforts sans relâche et des entreprises sans borne, ne négligeât pas quelquefois des devoirs dont la violation ou le simple oubli est une faute que l'esprit du siècle actuel ne pardonne plus au pouvoir. Cet esprit, bien jugé, n'est autre chose que le sentiment plus éclairé, la conscience plus exacte des moyens de conservation les mieux appropriés aux nations et à leurs membres : ces notions ont fait, en effet, de grands progrès, pendant ce siècle, parmi les peuples d'Europe!

C'était malheureusement moins au profit de leurs développements qu'à celui de sa grandeur et de sa puissance que Napoléon avait fini par employer l'autorité que la France lui avait donnée sur elle; et cependant elle n'a pas reculé devant les nombreux sacrifices qu'il lui imposait; mais plus il croissait en puissance, plus il parvenait à acquérir à sa grandeur de hautes garanties, plus aussi l'Angleterre cherchait à se donner et à acheter à tout prix sur le continent, qui paraissait si soumis à Napoléon, des complices de sa haine profonde contre un tel rival en domination. C'est dès cette époque de 1811 que vont successivement apparaître les symptômes avant-coureurs du grand événement de 1814, insensibles d'abord, se manifestant toutefois partout où Napoléon étendait son pouvoir au delà de ses justes limites, et se multipliant avec

ses actes, sous le masque même de la soumission des nations et de leurs chefs, que les subsides anglais devaient bientôt détacher entièrement de la France.

La gloire et la fortune de l'empereur paraissaient cependant alors être à leur apogée. De son union avec une archiduchesse d'Autriche venait de naître l'héritier sur lequel semblait reposer le sort de sa dynastie; et cet événement, qui promettait à la France le bienfait de la stabilité dans son gouvernement, avait été accueilli par elle avec une véritable satisfaction. J'épargnerais à la fragilité des sentiments humains la mention, si contrastante avec une autre époque, de tant d'élans de joie dans l'intérieur, de tant de félicitations de toutes les cours de l'Europe; mais je dois dire qu'au milieu de cet enthousiasme, il se trouvait, auprès même de Napoléon, un petit nombre d'hommes prévoyants (et ils n'étaient pas les moins bons serviteurs de l'État) qui ne voyaient pas sans peine l'héritier de Napoléon naître déjà *roi* et *roi* de *Rome*. Ils trouvaient un tel emploi du plus auguste des titres malséant pour tous les autres rois, et surtout pour deux souverains, l'empereur d'Autriche, qui, certes, quelques années plus tôt, n'avait pas abdiqué le titre de roi des Romains en faveur d'un petit-fils qu'il n'attendait guère alors, et le chef de l'Église chrétienne, que l'Europe ne regardait pas comme

Naissance du fils de l'empereur.

déchu de la souveraineté de Rome. Quelque délicate que fût une telle remontrance, je puis affirmer qu'on eut le courage de la faire et qu'on en fut quitte pour quelques railleries *sur la politique des hommes timides*. Quant à cette foule de *Pindares*, qui, des rives du Tibre, du Danube et de la Seine, saluaient le berceau de l'enfant-roi, Napoléon, qui n'avait jamais aimé les lieux communs de la flatterie, faisait peut-être intérieurement justice de leur emphase; mais comme c'était pour le public qu'il accueillait leurs chants, que c'était sur lui qu'il désirait leur effet, il ne trouvait jamais qu'ils s'élevassent plus haut que la hauteur du sujet; il était si plein de la grandeur de sa destinée qu'il aurait voulu que la pensée des poëtes fût grande comme elle.

Cependant, au milieu des impressions différentes qui suivirent la naissance du jeune prince, à côté des intérêts moraux de la politique qui étouffaient encore leurs plaintes, des signes de mécontentement moins circonspects s'élevaient, dans toutes les parties de l'Europe, contre la lésion des intérêts réels de toute espèce d'industrie; et l'industrie est aujourd'hui pour chaque peuple une seconde propriété plus intelligente, plus active, plus irritable que la première. L'aggravation des rigueurs du système continental soumettait toutes nos manufactures à la plus rude des épreuves. L'Angleterre

Effets du blocus continental en Angleterre.

sans doute en avait aussi souffert; ses produits s'étaient longtemps encombrés dans les magasins publics et particuliers. La banque anglaise avait forcé la mesure de ses escomptes pour secourir ceux de ses manufacturiers qui n'avaient pas pu rentrer dans leurs capitaux parce qu'ils n'avaient pas trouvé d'acheteurs : les billets de banque, sortant ainsi de la limite assignée à toute monnaie, avaient éprouvé une dépréciation proportionnelle à leur débordement; et bientôt tout équilibre avait été rompu entre les anciens et les nouveaux prix, entre ceux-ci et les salaires, entre le taux des nouveaux fermages et celui des anciens baux. Par la même cause, le change de l'Angleterre était tombé de plus de 30 pour cent; il devait subir la condition accidentelle de sa monnaie; et depuis longtemps créancière du continent, elle restait exposée à une perte proportionnelle au taux du change sur les remboursements qui pouvaient lui être faits. C'était là, pour les partisans de la prohibition continentale, le côté séduisant du système sous lequel on se flattait d'écraser cette puissance. Mais l'interdiction du feu et de l'eau prononcée contre les exilés romains se bornait à l'enceinte de Rome. Le continent européen ne pouvait pas être gouverné comme une citadelle.

D'un autre côté, l'Angleterre restait maîtresse de la mer; ainsi, elle conservait le double privilége

d'offrir à ses manufacturiers le choix des meilleures matières premières au plus bas prix, et de pouvoir prélever une taxe à son profit sur celles qu'elle consentait à céder aux autres consommateurs du monde. Les commerçants anglais, qui s'étaient trouvés d'abord déconcertés dans leurs rapports réguliers avec Lubeck, Hambourg, Amsterdam, Gênes, Livourne, parvenaient avec le temps à se frayer d'autres routes, plus hasardeuses sans doute, mais qui leur présentaient des retours plus prompts. Leur correspondance était arrêtée; les lettres de change interceptées. Le besoin est fécond en expédients : le commerce se fit au comptant; il revint presque aux échanges primitifs, et jamais plus de monnaies continentales ne furent converties en lingots. Les îles d'Héligoland, de Jersey, de Sardaigne, de Sicile et de Malte étaient remplies des draps, des tissus, des armes, qui pouvaient manquer à quelques parties du continent. Il suffit de lire l'enquête faite par le parlement britannique en 1816, pour apprendre combien l'Espagne offrit un large débouché au commerce anglais pendant tout le temps que les armées anglaises occupèrent les côtes et parcoururent le pays comme auxiliaires, et combien les consommateurs espagnols devinrent pour les manufactures anglaises des *auxiliaires* encore plus utiles.

L'Angleterre faisait la guerre des temps moder-

nes; Napoléon celle des temps anciens. Il est des temps et des cas où l'anachronisme est mortel.

Sur cette longue étendue de frontières que développait alors la France, plus de vingt mille douaniers, dont les postes étaient connus, avaient à défendre un cercle menacé dans tous ses points par plus de cent mille contrebandiers [1] en activité continuelle, et plus favorisés qu'eux par les habitants du pays. Ainsi cette lutte laissait encore à l'introduction de la fraude quatre-vingts probabilités sur cent. Et l'empereur, sans le vouloir, augmenta encore le nombre des chances qu'elle avait déjà.

Indigné de ce que l'Angleterre prélevait une taxe sur les denrées coloniales, sur les matières premières dont elle permettait l'entrée dans les ports du continent, il les avait imposées lui-même à une surtaxe additionnelle de 30, de 40, de 50 pour cent; il n'en avait pas excepté les vaisseaux américains, sous prétexte que, pouvant être visités par les croiseurs anglais, ils devaient être traités comme les vaisseaux anglais eux-mêmes; il ne la modéra que pour les vaisseaux français, mais sous la condition que ceux-ci se muniraient d'une *licence*, qu'il leur faisait payer fort cher; ils devaient aussi exporter des marchandises françaises d'une

1. On a supposé que les contrebandiers de cette époque avaient à Paris de bons correspondants.



valeur égale à leur cargaison de retour, et l'on sait comment cette condition était observée [1].

Par l'effet de cette combinaison, le prix des produits exotiques, qu'appelaient les besoins de la consommation et de l'industrie, se trouvait doublé, triplé, quelquefois quadruplé; et les taxes qu'exigeaient les douanes françaises étaient une prime de plus en faveur du monopole et de l'interlope anglais. Effets de ce système en France.

Telle était alors la condition des manufacturiers français qui se résignaient à l'obéissance. Ils avaient besoin, pour renouveler leurs approvisionnements, d'un capital proportionnel au renchérissement des matières. Comme cependant ce renchérissement lui-même diminuait la consommation, ils étaient obligés de fermer la moitié de leurs ateliers; et une partie du capital matériel de leur établissement en bâtiments, machines, etc., devenait sans produits pour eux. Or, avec un tel ordre de choses, il existait tel produit manufacturé que les fabriques anglaises, par la supériorité de main-d'œuvre qu'elles conservaient encore alors, pouvaient introduire dans les marchés à un prix moindre de 10, de 15,

1. Ces licences ont été l'occasion de quelques fortunes subites auxquelles on a pardonné leur origine, parce que les agents qui plaçaient ces licences utilement pour leur propre compte, donnaient aussi quelque satisfaction au vœu commun, en trompant le vœu du chef de l'État.

de 20 pour cent; on peut apprécier le désavantage nouveau qu'apportait à la concurrence française une si grande disproportion dans les charges. La comparaison suivante le démontrera mieux encore.

On sait que, après plus de vingt ans d'essais, d'études, de sacrifices, les manufactures françaises parvenaient à cette époque à s'approprier quelques-uns des procédés anglais; mais que, par suite de cette prétention d'élégance et de recherches qu'il nous plaît assez de porter dans les établissements même qui ne demandent que simplicité, ordre et économie, plusieurs dizaines de millions avaient été successivement employés à construire des manufactures qui n'auraient pas été moins propres à leur objet avec une dépense moitié moins forte; qu'elles avaient été meublées de machines fabriquées la plupart en France par des Anglais errants qui n'étaient pas les meilleurs machinistes de leur pays; et ces machines, souvent moins exactes, étaient toujours beaucoup plus chères que celles qui leur avaient servi de modèle en Angleterre.

En présence donc d'une plaie de représailles qui, d'un côté, déclarait en état de blocus tous les ports français sur l'une et l'autre mer, et qui, de l'autre, prétendait interdire aux vaisseaux anglais l'approche de tous les ports de l'Europe continen-



tale, la perplexité ne pouvait que s'accroître pour nos manufactures, et particulièrement pour celles qui ne parvenaient encore à imiter qu'imparfaitement les procédés plus expéditifs et plus économiques des ateliers anglais.

Elles ne demandaient assurément pas mieux que d'être affranchies, dans l'intérieur de la France, d'une rivalité qu'elles n'auraient pu alors soutenir nulle part; et c'était un noviciat du même genre pour notre industrie qui, en 1664, avait recommandé et rendu même assez populaires les règlements et tarifs prohibitifs, à l'ombre desquels elle avait si longtemps prolongé son enfance.

Mais en 1810 et 1811 le renchérissement et la plus grande rareté des matières premières, que nos manufactures tiraient du dehors, avaient eu simultanément l'effet de demander pour les achats des avances beaucoup plus fortes, de ralentir proportionnellement les fabrications, et de laisser plus d'ouvriers sans travail. Comme ces faits touchent à tous les intérêts, ils éveillaient partout l'attention, et il n'en fallait pas beaucoup pour juger qu'avec le même revenu chacun se trouvait plus pauvre; les plus inattentifs commençaient même à apercevoir et à se dire que partout où il y a augmentation dans le prix des produits consommables, sans augmentation égale dans les moyens de paiements dont dispose le consommateur, il doit y avoir bientôt,

dans le travail général, une réduction dont la triple et inévitable conséquence devra être gêne grave pour les manufacturiers, privation pénible pour les consommateurs, mendicité pour la classe ouvrière. Il est des temps où l'éducation marche vite : il arriva, par exemple, qu'à cette époque un propriétaire d'usine, qui ne s'était guère occupé d'économie politique, me dit à peu près ce qui suit : Je ne puis sans doute que remercier l'empereur d'écarter de la consommation française le fer anglais par un droit de plus de 100 pour cent de la valeur; cela me donne le privilége de vendre mon fer moitié plus cher que le fer anglais (et je ne puis pas faire autrement); conséquemment de lever, pour mon propre compte, sur le compatriote que j'approvisionne, une prime égale au droit de douane que le fer étranger acquitte aux frontières. Mais quoique entre Français la chose se passe en famille, je conçois bien que l'on peut m'objecter que si j'étais assez habile pour fabriquer mon fer à meilleur marché, ce que me donnerait en moins le consommateur tournerait au profit d'une autre industrie!

Un autre (et c'était un simple courtier) avait constaté que l'exportation de celles des productions dont notre sol nous donne le monopole, était de moitié moindre depuis 1810, et ne trouvait d'acheteurs qu'à 50 pour cent au-dessous des anciens

prix!.... Ce qui était remarquable dans l'anxiété publique de ce temps, c'est que, contre nos habitudes, c'étaient sur les faits mieux observés, mieux définis, que l'on jugeait dans tous ses effets politiques le système continental.

Aujourd'hui, sans doute, de tels raisonnements n'ont plus d'à-propos : toutefois ce n'est qu'avec le secours d'une analyse à peu près semblable, que les gouvernements peuvent dans tous les temps s'épargner de graves mécomptes, lorsqu'ils cherchent à établir momentanément une sorte d'équilibre entre des industries rivales. Le temps n'est plus où l'horizon de chaque pays était borné par sa frontière, où la prétention de se suffire à lui-même livrait chaque peuple à l'insuffisance de ses propres ressources ; où enfin la politique créait aussi des *camps retranchés* pour les arts de la paix. Depuis que le commerce est le grand dispensateur du matériel des jouissances de la vie humaine, depuis qu'il tend à faire, des productions de chaque partie du globe, une propriété commune à tous les peuples, il a fait aussi de l'Europe une grande famille ; et à côté des passions qui divisent les princes, il a placé le contre-poids des besoins mutuels, des intérêts réciproques qui rapprochent les peuples. Les sciences les plus élevées sont venues au secours de l'industrie pour lui tracer des routes nouvelles, simplifier ses procédés, mul-

tiplier ses créations : et c'est à ces développements de l'industrie, aux moyens de travail qu'elle a su créer pour chaque intelligence, chaque âge, chaque sexe ; à la variété des produits qu'elle approprie également à chaque besoin, que les gouvernements doivent ce grand accroissement de ressources qui est né pour eux de celui de la matière imposable, et de la faculté dont ils ont largement usé, de lever un nouveau tribut sur chaque jouissance nouvelle qu'elle a aussi créée.

Il était naturel, sans doute, qu'en agrandissant sa sphère d'activité, le commerce agrandît son importance politique et sa richesse; mais c'est par la richesse même que les mœurs commerciales se sont épurées. Le commerce avait eu surtout besoin de pratiquer la prévoyance, celle de toutes les facultés humaines qui donne les meilleurs conseils de morale ; et il n'avait pas tardé à reconnaître que la meilleure condition de chaque échange devait être d'offrir des avantages aux deux contractants ; qu'il fallait conséquemment n'y chercher que des profits modérés, les seuls qui puissent se renouveler souvent entre les mêmes hommes ; qu'en un mot, la réciprocité était la première, la meilleure condition des transactions. De là cette fidélité dans les engagements, ce respect pour les promesses même orales, cette ponctualité dans les paiements, cette facilité de confiance entre des hommes inconnus l'un

à l'autre, et séparés par de grandes distances; enfin ces qualités morales qui recommandaient, depuis plus d'un siècle et demi, les négociants éclairés des principales places de l'Europe. Il en était résulté, dans les commerçants, une espèce de point d'honneur spécial qui contrastait honorablement pour eux avec celui de quelques autres classes. Sans doute, en France, au milieu des discordes et des troubles publics, cet essaim de banquiers révolutionnaires qui s'étaient glissés dans les rangs abandonnés par les anciens négociants avait suivi, pendant quelques années, d'autres maximes; mais comme ces hommes étaient occupés d'un genre de trafic que réprouve le véritable commerce, le scandale de leurs spéculations avait provoqué trop de rumeurs pour être contagieux; c'était parmi eux que les comités de la Convention et le Directoire avaient, dans la période de 1796 à 1799, choisi les entrepreneurs de services publics, et ceux qui savent quelle condition était attachée à leurs profits expliquent comment leur chute avait été encore plus rapide que ces profits n'avaient été grands : mais, en 1800, les premiers symptômes d'un meilleur ordre avaient déjà rendu au commerce français la plupart de ses représentants naturels. La capitale était devenue le centre d'opérations d'une plus haute portée que celles mêmes qui entraient dans ses anciennes habitudes. Ses premiers ban-

quiers avaient offert des crédits aux anciens négociants des ports, ils avaient rouvert leurs comptoirs et leur correspondance; Paris commençait à devenir un vaste atelier de travaux perfectionnés : des noms illustres n'avaient pas trouvé indigne d'eux de fonder des manufactures; déjà, depuis plus de huit ans, le commerce français, en s'accommodant toutefois à la situation nouvelle du pays, ne gardait plus aucune empreinte de la révolution! et ce fut alors que le système continental enfanta sourdement une autre révolution dont les vrais commerçants devaient être plus spécialement les victimes!

On ne sait toutefois ce qui doit le plus étonner de la triste persévérance avec laquelle Napoléon poursuivait ce système, ou de l'espèce de timidité, et presque de remords, qui le surprenait devant les représentations inoffensives que de simples commerçants lui faisaient parvenir, et à titre de prière plutôt que de plaintes.

Ce colosse de volonté que les remontrances rendaient souvent plus exigeant, et qui s'était fait une règle de ne composer jamais avec les résistances, semblait enfin reconnaître dans le commerce une sorte de puissance avec laquelle il fallait condescendre à des transactions. C'était une espèce de force nouvelle pour lui que celle des intérêts dont le lien rattache toutes les classes de la société les unes avec les autres. Les objections, les prédictions

qu'il avait repoussées lui revenaient à la pensée; il commençait à deviner et à définir mieux cette force d'inertie, par laquelle le commerce local peut se venger impunément de l'oppression, en paralysant les ressources de l'oppresseur. Napoléon ne voulait pas reculer; c'était contre sa nature; il ne désespérait même pas encore de pouvoir, comme il disait, mettre *en peu de mois*, par son système continental, *le commerce anglais à son dernier écu;* il voulait séduire jusque-là les commerçants français comme il se séduisait lui-même, et il prit le parti d'employer l'espèce de séduction qu'il croyait la plus efficace sur des négociants, celle de l'argent; il aimait à exagérer à leurs yeux les ressources de ses finances, qu'il exagérait peut-être aussi aux siens. Il avait cru que les mécontentements les plus vifs seraient facilement apaisés par quelques secours donnés aux plus nécessiteux; peut-être se flattait-il d'un côté que les conditions qu'il mettait à ces secours modéreraient les demandes, et de l'autre qu'une sorte de pudeur empêcherait les hommes soigneux de leur crédit de se présenter pour y prendre part. Il n'avait pas prévu l'effet qu'avait dû produire l'exemple d'une première avance de 1,500,000 francs faite peu de temps auparavant à une seule maison de commerce ainsi que j'en ai rendu compte, ni combien une pareille munificence avait dû encourager d'espérances et atténuer de scrupules, malgré la sévérité

Prêts faits à quelques manufacturiers.

des mesures conservatoires que le trésor public avait prises pour assurer la restitution du prêt.

Dans le cours de 1810, une seconde demande d'une semblable somme de 1,500,000 francs fut faite par un seul manufacturier. Et bientôt il en arriva de pareilles, et par centaines, de tous les points de la France. C'était par l'intermédiaire du ministre de l'intérieur qu'elles parvenaient à Napoléon ; mais ce ministre se bornait à les présenter et à les appuyer de son suffrage; c'était son rôle, puisqu'il avait le patronage nominal du commerce. Le soin d'effectuer les prêts, d'en stipuler les conditions, d'en exiger régulièrement les garanties, ne pouvait concerner que le trésor public. Je me trouvais donc condamné à cette journalière et douloureuse revue des plaies du commerce à l'égard duquel des prêts, et des prêts faits en deniers publics destinés à d'autres dépenses, n'étaient au lieu d'un remède qu'un atermoiement pour une plus rude agonie.

Je me dispense, par bien des motifs, de produire la trop volumineuse liste de ceux qui se regardaient comme des emprunteurs naturellement *appelés*; le nombre des *élus*, quoique beaucoup moindre, fut encore très-considérable. Je m'abstiens aussi d'insérer ici la correspondance de Napoléon avec moi sur cet objet. Elle se compose de plus de vingt lettres dans l'espace du 15 janvier au 19 mars 1811. Chacune de ces lettres me transmettait une liasse de demandes;

je les aurai fait connaître toutes en en citant une seule[1]. Le texte des autres fut le même. Un seul exemple suffira également pour indiquer les conditions auxquelles les emprunteurs devaient être soumis, et je tirerai cet exemple du prêt de 1,500,000 fr. qu'obtint alors un manufacturier dont j'ai déjà parlé[2]. Pour apprécier les sûretés qu'il pouvait offrir, j'avais besoin de connaître comme lui-même, et mieux que lui-même, sa situation, c'est-à-dire la balance de son actif et de son passif, ou si l'on veut, son bilan. Il fallait en outre constater que ce bilan était l'extrait exact de livres de commerce régulièrement tenus; celui qu'il me présenta offrait en chiffres un actif de 11 millions en regard avec un passif d'environ 6 millions; ce manufacturier avait quatre ou cinq filatures ou fabriques en activité en différents lieux; il entretenait plus de quinze cents ouvriers, dont le tiers exploitait son principal établissement situé dans l'un des plus populeux faubourgs de Paris; il ne négligeait pas de faire valoir cette dernière cir-

1. « Je vous envoie une douzaine de rapports de mon ministre « de l'Intérieur, relatifs à des prêts à faire à différents négociants « ou fabricants, pour que vous m'en rendiez compte, *s'il y a lieu*. « Sur ce, etc., etc.

« *Paris*, 10 *mars* 1811. *Signé* NAPOLÉON. »

2. Ce manufacturier avait peu de temps auparavant fait une première demande un peu plus modeste; elle ne s'élevait qu'à 500,000 francs. J'avais prévu et annoncé qu'elle ne s'arrêterait pas là.



constance; il avait bien jugé qu'elle serait sa recommandation prépondérante. Mais une telle considération n'était pas de mon ressort; dès le principe, la situation de ce commerçant m'avait paru suspecte, et ce fut sur la production même de son bilan, qui semblait présenter à son crédit un solde libre de 5 millions, que je jugeai qu'il était déjà en état d'insolvabilité : l'explication n'était pas difficile.

Le passif de 6 millions qu'il avouait était bien réel, il n'était assurément susceptible d'aucune réduction; il se composait d'environ 2 millions de lettres de change prochainement exigibles, et d'anciens prêts à terme dont le renouvellement était plus que douteux, car il n'aurait pas cherché, aux dépens de son crédit, un nouveau prêteur, s'il avait été assuré de la confiance des anciens : il présentait, il est vrai, pour pourvoir au paiement successif de 6 millions de dettes, des ressources qu'il évaluait à 11 millions; mais cet actif consistait en divers immeubles qu'il avait appropriés à ses convenances personnelles ou à ses spéculations; en marchandises accumulées dans ses magasins, parce qu'elles n'avaient pas trouvé de consommateurs; en matières premières dont il n'avait pu faire un emploi utile; en un immense mobilier industriel que son service même et sa spécialité locale avaient nécessairement altéré, enfin en un mobilier person-

nel scandaleusement somptueux. Il estimait tous ces objets d'après le prix qu'ils lui avaient coûté ou d'après les profits qu'il s'en était promis; et il fallait sans doute une époque aussi extraordinaire pour qu'en peu d'années un manufacturier né sans fortune, qui n'avait rien créé dans son art, dont les ateliers trop nombreux n'offraient que des imitations plus ou moins correctes, et qui était loin d'avoir des mœurs conformes à son état et surtout à ses débuts, fût parvenu, par la hardiesse de ses entreprises et par je ne sais quel artifice de crédit, à soutenir environ 6 millions de dettes, et à se composer une apparence d'actif qui semblait excéder ces dettes de près de 5 millions. Telle n'avait pas été la marche des Vanrobais, des Pourthalès, des Obercampf, des Delessert et des hommes de commerce aux noms et aux souvenirs desquels une grande considération reste attachée : aussi ce prestige de fortune ne pouvait-il pas résister à une sérieuse analyse. Il aurait suffi que le manufacturier, dont je parle, se fût trouvé en retard sur le paiement d'une seule de ses lettres de change (et il en était réduit là), pour qu'immédiatement tous ses engagements d'une échéance postérieure fussent devenus exigibles, ou du moins que la main mise de ses créanciers se fût judiciairement exercée sur la totalité de ses ateliers, de ses machines, de ses meubles, de ses immeubles, de ses marchandises.

Car la salutaire austérité des lois du commerce assure aux créanciers des négociants, des hypothèques bien plus expéditives que celles que la loi commune donne aux créanciers des propriétaires de terres. La vente forcée de tous les objets compris dans l'actif aurait été l'inévitable conséquence de l'explosion de la faillite. Alors ce n'était plus l'estimation du propriétaire qui aurait réglé la valeur de ces objets; elle aurait trouvé sa mesure dans le prix vénal qu'ils auraient pu obtenir par l'adjudication judiciaire; et l'on peut arbitrer la dépréciation qui aurait suivi la vente presque simultanée de quatre ou cinq manufactures en état de suspension, de machines abandonnées, d'ateliers détériorés par le séquestre, et de 2 ou 3 millions de marchandises hors d'usage, ou de matières premières en désordre. Il est probable que non seulement il ne serait rien resté à l'ancien propriétaire qui se disait riche de 5 millions, mais même que la plupart de ses créanciers auraient définitivement éprouvé une perte de 15 à 20 pour cent sur leur capital.

Je ne pouvais pas garder ces raisonnements pour moi seul, j'en devais compte au chef de l'État; je ne devais pas surtout en faire mystère à celui qui attendait avec tant d'anxiété sa décision. Et ce dernier chercha moins à les combattre qu'à réveiller les alarmes qu'il avait déjà données sur la

tranquillité d'un grand faubourg dans lequel il entretenait un grand nombre d'ouvriers; il savait que cette menace avait déjà produit quelque effet sur Napoléon : il parvint, par le ministère de la police, à la lui faire entendre de nouveau; et je reçus l'ordre de compléter, pour ce manufacturier, une avance de 1,500,000 fr. remboursables en une ou deux années sous les sûretés d'usage. J'exigeai qu'il souscrivît des lettres de change pour garantir les époques des remboursements successifs qu'il devait faire, et qu'il soumît toutes ses propriétés à des inscriptions hypothécaires de premier ordre au profit du trésor public. Je ne prévoyais pas de difficultés sur la première disposition de la part d'un manufacturier qui s'était montré peu sobre de sa signature. La seconde pouvait en présenter davantage; il fallait que des créanciers hypothécaires inscrits à une date antérieure renonçassent au privilége de la priorité. Mais la conservation même de ce privilége pouvait bien, ainsi que je l'ai précédemment indiqué, ne pas leur laisser une garantie suffisante, si la faillite éclatait; le prêt fait par le trésor éloignait cet événement; il offrait donc à toutes les classes des créanciers des chances plus favorables; et ce fut sans doute ce motif qui détermina leur sacrifice. On prévoit assez que l'emprunteur ne fut pas exact à remplir ses engagements; il ne satisfit qu'aux premiers; quelques



nouveaux délais qu'il obtint, en 1813, reportèrent sur 1814 les plus fortes échéances restées en arrière, et il est hors de mon sujet d'examiner ce qui s'est fait à son égard dans des temps étrangers à ma responsabilité.

J'ai voulu entrer dans quelques détails sur la situation de cet emprunteur, parce que, sauf l'importance de la somme, elle peut donner une assez juste idée de celle de la plupart des commerçants qui demandaient alors des secours; elle est en quelque sorte, sous ce rapport, un point synoptique pour les jugements qui devraient être portés sur les trois quarts de pareilles demandes. On conçoit que celles qui n'avaient pas de meilleurs motifs ne purent pas être accueillies; la détresse de ceux qui les formaient avait une autre cause que le système continental; et ils ne pouvaient pas faire valoir le *privilége du domicile*, comme le manufacturier qui venait d'obtenir celui d'un secours de 1,500,000 fr. Cependant, malgré la sévérité qui fut apportée tant dans l'examen des motifs que dans l'exigence des sûretés, quoique la plus forte des avances subséquentes n'excédât pas 200,000 fr., et que la plupart fussent fort inférieures, il ne fallut pas employer moins de 12 ou 13 millions sur les seuls fonds du trésor public pour apaiser les plaintes et prévenir la ruine d'une foule d'autres commerçants plus réellement victimes des nouvelles mesures;

et je n'ai pas besoin de répéter qu'on ne vit paraître, même parmi ces derniers, aucune des anciennes maisons. Les événements ne les surprennent jamais sans défense et sans quelque refuge : elles n'exposent que ce qu'elles peuvent perdre, et leur crédit du moins survit à tous les naufrages. Elles ne purent pas sans doute alors éviter les atteintes du mal; mais en appuyant par leurs remontrances les demandes de ceux qui y succombaient, elles ne demandèrent rien pour elles. Je ne puis au surplus mieux définir la perturbation dans laquelle se trouvait le commerce que par le fait qu'on va lire.

Le 4 mars, on m'annonça les membres de la municipalité ou de la chambre de commerce d'Amiens de la part de l'empereur. Ils m'étaient en effet envoyés par Napoléon, auquel ils avaient annoncé que les fabricants de cette ville, dont les magasins étaient encombrés de marchandises qu'ils ne pouvaient pas vendre, et auxquels il ne restait aucune ressource, soit pour s'approvisionner de matières premières, soit pour payer le salaire de douze ou quinze mille ouvriers qu'ils entretenaient, allaient fermer leurs ateliers. Je les avais à peine écoutés et congédiés, que d'autres envoyés des villes de Rouen, Saint-Quentin et Gand, vinrent m'annoncer que, au dernier marché hebdomadaire qui avait été ouvert dans chacune de ces places, plusieurs mil-

Autre mode de secours en faveur du commerce.

lions de marchandises étaient restés invendus; que là les fabricants étaient en arrière avec la plupart de leurs ouvriers, et que la crise y serait encore plus grave qu'à Amiens, si des ouvriers déjà sans salaire allaient se trouver sans travail et sans gage pour les emprunts dont dépendaient leurs premiers moyens d'existence. C'était aussi de la part de l'empereur que cette députation m'avait été annoncée. Il ne suffisait pas d'avoir reçu de telles confidences; il fallait indiquer des remèdes, et l'urgence était grande; à Amiens, les plus riches propriétaires étaient tellement effrayés qu'ils offraient de garantir le remboursement des sommes qui seraient avancées aux chefs d'ateliers; je savais, d'ailleurs, qu'une expédition des produits de leurs fabriques venait d'être faite en temps opportun par les manufacturiers de cette ville pour une foire d'Allemagne, et qu'elle promettait de prompts secours. Mais les représentants des trois autres places se bornaient à exposer leur infortune et ses redoutables conséquences, sans oser s'expliquer sur les mesures préservatrices. Je proposai à l'empereur : 1° d'avancer, à raison de 20,000 fr. par jour, 1 million aux manufacturiers d'Amiens; 2° d'employer jusqu'à 2 millions, s'il le fallait, pour acheter à Rouen, à Saint-Quentin et à Gand, une partie des tissus dont le marché de ces places était encombré; de charger un banquier qui aurait seul le secret de cette

opération, de faire les achats sur les lieux par ses correspondants; et cette commission devait trouver un prétexte tout commercial dans la modération du prix qu'avait naturellement dû produire ce qu'on appelle dans cette langue la *mévente*; je finissais par demander le renvoi de ma proposition au ministre de l'Intérieur, qu'une telle affaire concernait plus que moi; mais Napoléon voulait aller au-devant de l'explosion qui pouvait éclater dans quatre villes manufacturières; il voulait surtout prévenir un autre danger, celui de l'exemple; et, dans ce cas, il ne voulait pas donner trop d'éclat à sa munificence. Il adopta les mesures proposées, à l'exception de la dernière, c'est-à-dire le renvoi au ministre de l'intérieur. Je transcris ici sa réponse [1], qui me parvint le même jour. Pendant cinquante

1. « J'ai lu avec attention votre rapport; je n'ai pas jugé convenable de consulter le ministre de l'Intérieur; cela tendrait à ébruiter ces mesures; les négociants sont si indiscrets que déjà tout ce que vous avez demandé m'est revenu. Je vous autorise à employer 1 million pour faire des avances à Amiens, à raison de 20,000 francs par jour, ce qui fera des secours pour cinquante jours; au bout de ce temps, vous prendrez mes ordres; prenez des mesures pour que je ne perde pas cet argent. — Je vous autorise à faire faire des achats à Rouen, à Saint-Quentin et à Gand, pour 2 millions, par un banquier, comme vous le jugerez à propos, et comme vous l'avez pensé. Suivez ces opérations secrètement et avec la prudence convenable. Sur ce, etc.

« *Paris*, 4 *mars* 1811. *Signé* NAPOLÉON. »

jours les fabricants d'Amiens reçurent, pour la paie de leurs ouvriers, un secours quotidien de 20,000 fr. Un banquier de Paris que je dois nommer, puisque je cite une bonne action de plus dans sa vie (M. Hottinguer), se chargea de diriger les achats qu'il fallait faire à Rouen, Saint-Quentin et Gand; il y procéda avec une telle mesure que l'emploi d'un million environ suffit pour ranimer le mouvement des ventes et maintenir l'activité des travaux dans ces trois places, sans que l'origine des fonds fût soupçonnée. Napoléon s'était résigné à un sacrifice; ces deux opérations n'en coûtèrent aucun. L'avance faite aux manufactures d'Amiens fut remboursée sans perte ni pour leurs cautions ni pour le trésor public; et les marchandises achetées dans les trois autres villes furent revendues par le même intermédiaire qui rétablit au trésor public l'équivalent de ce qu'elles avaient coûté.

Tous les prêts faits au commerce, dans ces temps qui présentent un si grand contraste de force et de faiblesse, d'éclat et de misère, ne furent pas aussi ponctuellement remboursés. La totalité de ces prêts, y compris quelques sommes qui avaient été directement avancées par la caisse d'amortissement, excéda 18 millions; près de la moitié de cette somme restait encore à recouvrer au 31 mars 1814. Ce n'était pas sur les fonds du trésor public, qui ne se composaient que de produits d'impôts déjà in-

suffisants pour les dépenses auxquelles ils étaient affectés, que de pareils prélèvements pouvaient être régulièrement faits; un tel emploi de deniers publics ne pouvait pas entrer dans la ligne des budgets. Le trésor public ne pouvait que faire des avances pour un court délai, prêter sa médiation pour la vérification plus méthodique de la situation des emprunteurs, et aussi pour que les sommes prêtées conservassent le privilége des deniers publics. Il avait été convenu que la caisse du domaine extraordinaire lui tiendrait immédiatement compte des avances qu'il aurait faites à ce titre. Mais je ne pus jamais obtenir que cette condition fût complétement remplie.

Et quelque lourde que fût pour les finances une charge qui n'entrait pas dans les calculs des budgets, un secours momentané de 18 millions était, pour le commerce proprement dit, une indemnité bien insuffisante des nouvelles entraves et des nouvelles taxes que lui imposaient indéfiniment les douanes; il était impossible d'ailleurs que ce secours fût réparti avec assez d'équité, et qu'il atteignît les besoins les plus légitimes; ainsi que je l'ai déjà dit, le véritable commerce garde, même dans ses moments de gêne, une sorte de pudeur qui lui fait redouter l'aveu de sa détresse; et cet aveu était une condition préalable; aussi, sauf quelques exceptions, cette condition ne fut-elle acceptée que

par des hommes qui ne pouvaient plus trouver d'autre prêteur que le trésor de l'État, et dont l'existence commerciale n'a guère survécu à l'assistance qu'ils en ont reçue.

On conçoit difficilement comment, avec sa haute et incontestable sagacité, Napoléon n'apercevait pas l'étrange contradiction dans laquelle il tombait en persistant dans le *blocus continental* et en reconnaissant, par les secours même qu'il donnait au commerce, que ce système causait sa ruine; comment il s'exposait à l'alternative d'épuiser et son domaine extraordinaire et le trésor public, s'il voulait indemniser le commerce de toutes ses pertes, ou, s'il restreignait ses largesses à un petit nombre de commerçants, de rendre encore plus amères les plaintes de ceux qui n'y auraient pas participé.

On admet qu'en suivant sa routine ordinaire, le fisc devienne plus exigeant envers le commerce, lorsqu'il découvre que le commerce fait de plus grands profits; mais demander au commerce près de 50 millions de taxes nouvelles lorsque, par l'effet des interdictions dont il est frappé, il doit éprouver dans ses produits annuels le déficit d'une somme au moins égale; croire qu'on atténue les effets et le ressentiment d'une gêne universelle par quelques libéralités arbitraires; que c'est restituer au commerce ce qu'on lui a fait perdre, et lui ou-

vrir de nouvelles routes, que de l'exciter à force de primes à approprier à notre sol des cultures dont la seule différence du climat rend l'imitation impossible! Quel contraste dans l'homme qui prétendait faire dominer la France sur le monde entier, et qui rompait les plus profitables de ses communications avec le reste du monde; qu'on avait justement proclamé le réparateur de la révolution française, et qui, lorsque l'industrie pouvait seule fermer ses plaies, imposait inconsidérément à l'industrie de nouvelles entraves, conséquemment de nouveaux sacrifices; qui avait si dignement employé les premiers moments d'une puissance encore incertaine, à donner des garanties à tous les intérêts, par ses codes de législation civile et commerciale; et qui, au sommet du pouvoir, substituait dans les lois l'incertitude à la fixité, refusait la conséquence des principes qu'il avait lui-même posés, et semblait traiter la prospérité réelle des pays dont il s'était fait souverain, comme une chose étrangère à sa gloire personnelle.

Toutefois, quoique de telles fautes soient sans doute difficiles à justifier, les fautes commises par les chefs des nations ne leur sont pas toujours tellement propres qu'ils doivent seuls en supporter la responsabilité. Il faut leur tenir compte des circonstances, des préjugés, des opinions dominantes au milieu desquels ils se trouvent appelés au pou-

voir; comme aussi des mauvais conseils qui viennent les y surprendre[1].

Il faut en convenir, jamais, depuis l'origine de cette longue guerre commerciale qui divisait la France et l'Angleterre, et qui, après la courte trêve de 1787, s'était rallumée plus violente encore, la frénésie des prohibitions n'avait été plus générale, plus populaire en France qu'en 1800, au moment où Napoléon prit le timon des affaires : et j'ai déjà dit pourquoi. Nos manufacturiers en étaient aux premiers essais des procédés anglais ; ils n'étaient encore que des novices qui redoutaient la rivalité de leurs maîtres. On eût dit qu'il y avait communauté d'intérêts entre les commerçants, qui ne trouvaient jamais la législation des douanes assez sévère contre l'Angleterre, entre les douaniers (et ceux-là du moins gagnaient alors quelque chose aux confiscations), et entre le fisc, qui croyait grossir ses profits en exagérant les taxes. Dès son avénement au consulat, Napoléon, qui voulait s'entourer d'hommes spéciaux en tout genre, avait cherché parmi les commerçants ses conseillers en matière de commerce. Ceux qui avaient pris le plus de part aux derniers règlements avaient ai-

1. Les agents publics qui, par état, étaient déjà partisans du régime prohibitif, entretenaient son aveuglement en répétant sans cesse que le système continental était le perfectionnement de ce régime : ils avaient leurs raisons.

sément obtenu la préférence, et l'on juge comment ils conseillèrent; surtout quelle direction fut donnée à leurs conseils par l'homme que son élan virtuel portait toujours à aller au delà du but qu'on lui avait marqué, à donner à toute chose une dimension plus forte. On sait que le traité d'Amiens, qui n'avait pas été un traité de paix, avait été encore moins un traité de commerce; et le régime prohibitif, qu'il avait maintenu entre les deux peuples, avait eu naturellement un accès de recrudescence, lorsque l'Angleterre avait violé ce traité, en ne rendant pas Malte à ses anciens propriétaires, pour ne pas rendre à la France son commerce du Levant. L'échange des mesures d'injustice et de haine était ainsi devenu progressif entre les deux nations. Bientôt après, les actes du conseil britannique, qui mettaient tous les ports de France en état de blocus, et qui soumettaient à des visites et à des taxes tous les bâtiments qui s'y présentaient, avaient enfanté la représaille du blocus continental, dont l'ultimatum devait être d'interdire le continent au commerce anglais. Et, il faut encore en convenir, à l'exception de quelques personnes en France, qui jugeaient que la lutte n'était pas égale, que de notre côté la menace était trop gigantesque pour pouvoir être efficace; que, dans le défi que se faisaient les deux gouvernements, toutes les chances de succès étaient pour l'attaque, toutes les

difficultés pour la défense; qu'attenter à la liberté du continent, parce que l'Angleterre attentait à la liberté de nos ports, était une injustice qui devenait plus irritante encore par l'impossibilité même de l'accomplir; car il n'y avait de résignation constante à attendre nulle part; à l'exception, dis-je, d'un petit nombre d'hommes dont Napoléon évitait l'entretien sur cette matière, ceux qui l'approchaient, soit qu'ils se laissassent imposer par le prestige de ses succès dans tant d'autres entreprises, soit que ces premiers symptômes de gêne que laissait apercevoir la place de Londres leur fissent en effet illusion, soit enfin par des motifs tout autres, répétaient sans cesse qu'un peuple de commerçants, dont le change perdait 30 pour cent, ne pouvait qu'accroître ses pertes en multipliant ses opérations. L'empereur lisait dans la plupart de ses correspondances du dehors que tous les peuples soupiraient après la liberté des mers; qu'il lui était réservé de briser le joug du monopole anglais. Les banqueroutes étaient nombreuses à Londres, on en exagérait auprès de lui les conséquences. Quand le commerce anglais, pour échapper à la défaveur du change, soldait en guinées le prix de quelques approvisionnements provenant du continent, on ne manquait pas de lui dire que *les capitaux anglais* s'empressaient de quitter une terre *bientôt inhospitalière*, pour venir se réfugier en France. Il n'était

pas assez prémuni contre les illusions qui flattaient sa passion; il avait témoigné le désir de voir la culture du coton s'acclimater en Europe; et subitement les plantations du cotonnier s'étaient multipliées dans le royaume de Naples, en Italie et en Espagne. On avait bien aussi tenté, quelques années auparavant, de remplacer par le tabac d'Alsace celui du Maryland ou de la Virginie. En un mot, qu'on lise les adresses, les discours solennels de ce temps, on reconnaîtra combien les illusions de ce genre avaient alors d'organes, et sous combien de formes séduisantes elles venaient assaillir une imagination qui déjà par elle-même en enfantait tant pour les autres. Si je cite ces faits comme justification et comme excuse, je les cite surtout comme explication et comme exemple. Les circonstances changent, et avec elles les passions des souverains. Des fautes aussi graves que celles sous lesquelles Napoléon a succombé peuvent se reproduire sous mille formes, sans même que les gouvernements soupçonnent qu'ils en sont coupables; et sa chute a prouvé que les nations seules y survivent.

Si l'on considère la durée de cette mesure politique que Napoléon appelait le *système continental*, son époque, le désordre qu'elle apporta dans les habitudes et les fortunes du commerce, on doit la regarder comme le plus extraordinaire de tous

les coups d'État qui aient jamais été tentés; et l'on ne sait ce qui doit le plus étonner, de l'audace de la combinaison, ou de la résignation, de la soumission de tous les intérêts qui en souffraient.

État de l'Europe vers la fin de 1811.

Les trois premiers mois de 1811 expiraient à peine, que déjà, sans les définir, on pouvait prévoir que de nouveaux événements menaçaient encore la tranquillité du monde. L'empire français y avait pris trop de place; il ne laissait d'air libre nulle part : rien n'était plus propre à réunir les peuples et les rois dans un intérêt commun.

On sait comment la Hollande *s'était donnée* à la France; les villes anséatiques, Brême, Hambourg et Lubeck lui appartenaient au même titre; des garnisons françaises occupaient Dantzick et Kœnisberg.

La confédération du Rhin plaçait sous sa dépendance toutes les principautés situées entre l'Elbe et le Rhin.

Nos drapeaux flottaient sur toutes les places de la Prusse, qui présentait ce spectacle encore inouï d'un royaume assiégé en temps de paix par ses propres forteresses. Et là les propriétés particulières n'avaient pas même conservé l'espèce d'indépendance qu'elles savent souvent se ménager au milieu même des crises de leur propre gouvernement; car Napoléon avait exigé la garantie

des principaux habitants pour le solde d'environ 140 millions que la Prusse devait encore sur sa rançon.

Et l'on pourrait dire que l'Autriche subissait une autre espèce de siége, resserrée comme elle l'était entre l'Illyrie qu'elle ne possédait plus, le Tyrol, la Saxe et la Pologne, dont toutes les positions militaires étaient occupées par nos troupes.

Or, dans cette confédération de toutes les puissances continentales, dont le but devait être d'interdire à l'Angleterre toute approche du continent, combien pouvait-on compter d'accessions libres? Une seule! Seul, en effet, l'empereur Alexandre avait pu d'abord, et sans en prévoir toutes les conséquences pour son empire, penser qu'un si vaste projet pouvait être aussi une des inspirations du génie auquel jusqu'alors rien n'avait résisté; il avait foi à l'infaillibilité de Napoléon; et sa condescendance envers lui avait pu, au premier moment, être aussi franche qu'elle était libre. Mais, depuis cette solennelle entrevue de Napoléon avec l'empereur Alexandre, à Erfurth, où déjà il avait laissé entrevoir quelques doutes, surtout depuis le voyage de son principal ministre à Paris, M. le comte de Romanzow, il était facile de prévoir que la Russie ne se résignerait pas longtemps à l'espèce d'interdit politique auquel elle se trouvait réduite elle-même par son état de paix avec la

France et son état de guerre avec l'Angleterre.

Mes pressentiments personnels se fortifiaient encore par la correspondance des payeurs des troupes françaises dans le Nord, qui m'apprenaient que la Saxe et la Pologne faisaient de nouvelles levées d'hommes, et qu'il était question d'approvisionner leurs places frontières. Les preuves m'arrivèrent bientôt de plus haut.

Dans la tactique de Napoléon, les moyens de défense étaient presque toujours des préliminaires d'attaque : c'était lui qui pressait les armements de la Saxe et de la Pologne. Le roi Frédéric-Auguste, en subissant les conditions que Napoléon mettait à son alliance, n'avait pas hésité sur ses sacrifices personnels, mais il avait été avare des sacrifices de ses sujets. La paix, qu'il avait achetée, avait achevé d'épuiser le produit de ses longues économies déjà presque absorbées par la guerre malheureuse à laquelle il avait d'abord pris part contre la France. L'agrandissement de ses États n'avait été rien moins qu'un dédommagement pour lui. La réunion de la Pologne n'avait été qu'une charge de plus pour la Saxe; et l'érection de ce dernier pays en royaume n'en faisait pas un point d'appui assez robuste pour ce duché de Varsovie que Napoléon destinait à devenir le boulevard de l'Europe contre le Nord. Pour que la Pologne pût être, en effet, comme on le disait alors, l'avant-



poste de la civilisation européenne, il aurait fallu qu'elle eût pu rappeler à elle tous ses membres épars, redevenir, en un mot, tout ce qu'elle était avant le règne de Pierre-le-Grand, et former un rempart solide par l'union de toutes ses parties. Napoléon promettait bien des secours d'hommes et d'argent; il devait entretenir à ses frais une partie des régiments polonais. Mais, dans son système, il fallait armer et solder presque toute la population, fortifier des places, rendre inaccessibles pour la Russie des frontières qu'elle avait tant de fois franchies; c'était la part qu'il assignait à la Saxe. Elle n'avait pas de revenus disponibles pour une telle dépense; elle n'avait donc qu'une ressource, celle de l'emprunt, et j'appris en effet, par Napoléon, que la cour de Saxe voulait ouvrir à Paris, sous la direction d'une des maisons de banque de cette ville, un nouvel emprunt, à la garantie duquel les mines de Wieliszka seraient affectées. Je fus consulté, le même jour, par le banquier qu'avait choisi le ministère saxon; ce banquier demandait s'il pouvait écouter les propositions qui lui étaient faites. Une décision explicite était nécessaire; Napoléon ne la fit pas attendre. Le 20 avril 1811, il m'écrivit[1] qu'il autorisait la

Emprunt ouvert à Paris pour le compte du royaume de Saxe.

1. « Je reçois votre lettre du 19, sur l'emprunt de Saxe. Je vous « autorise à voir la maison L.. .., et à lui faire connaître que je « protége cet emprunt; enfin à faire tout ce qui sera possible pour

négociation de cet emprunt; qu'il désirait même, pour la mettre en crédit, que j'y fisse verser un premier million que fournirait le domaine extraordinaire, mais sous la condition que le banquier garderait le secret sur l'origine de ces fonds, et ne les présenterait au ministre de Saxe que comme le produit des premières souscriptions qu'il avait déjà obtenues.

Le même jour, il me prescrivait [1] de veiller à ce que ce premier million parvînt sous le plus court délai à Dresde pour les besoins de l'armée polonaise. Cependant la Saxe se montrait moins empressée d'obtenir des secours que Napoléon ne l'était de lui en procurer; car ce ne fut que douze

« le faire réussir; il me semble que, sans rien démasquer, il « serait convenable de verser sans délai 1 million; vous en feriez « l'avance et vous vous concerteriez avec le banquier pour faire « croire que c'est lui qui a déjà rempli ce million. Ce qui est « pressant, c'est que ce million soit remis sans délai à la Saxe « pour l'aider dans les dépenses qu'elle fait pour l'armement des « Polonais. Je désire que le programme de l'emprunt soit promp-« tement publié, et que ce banquier dise qu'il a assez de de-« mandes pour pouvoir assurer 1 million. Il est probable que « quand ce banquier aura instruit le ministre de Saxe, celui-ci « enverra un courrier. Sur ce, etc.

« *Paris*, 20 *avril* 1811. *Signé* NAPOLÉON. »

1. « Le million que vous versez dans l'emprunt de Saxe, faites « en sorte de le faire toucher à Dresde ou à Magdebourg, de sorte « qu'il soit sur-le-champ remis à la Saxe pour le besoin de l'armée « polonaise. Sur ce, etc.

« *Paris*, 20 *avril* 1811. *Signé* NAPOLÉON. »

jours après[1], que le banquier de Paris reçut la ratification des conditions très-modérées qu'il avait proposées; et j'avais dû attendre cette ratification pour faire exécuter l'ordre du 20 avril. Mais, le 19 mai[2], Napoléon ajouta un second million à celui qu'il avait déjà engagé; le 3 août, il voulut donner un troisième million[3]; puis, trois jours

1. « Les autorisations de la cour de Saxe pour son emprunt « sont arrivées. Il est donc nécessaire que le premier million soit « fourni sans délai. Sur ce, etc.

« *Paris*, 2 *mai* 1811. *Signé* NAPOLÉON. »

2. « I. Vous avez pris 1 million dans l'emprunt de Saxe, mais « c'est un secret. Vous devez prêter 2 millions à la Saxe, mais « déclarez qu'ils vous seront remboursés sur les premières ren- « trées de l'emprunt, etc. Sur ce, etc.

« *Rambouillet*, 19 *mai* 1811. *Signé* NAPOLÉON. »

« II. Faites-moi connaître où en est l'emprunt de Saxe. Sur « ce, etc.

« *Saint-Cloud*, 19 *mai* 1811. *Signé* NAPOLÉON. »

« III. La Saxe a besoin d'argent pour ses travaux de Chol- « din, etc., et pour son armée; faites-moi connaître ce qu'a pro- « duit l'emprunt. Les 2 millions que vous y avez mis sont-ils « partis? La Saxe les a-t-elle? Sachez du baron La Bouillerie où « en est l'ordre que j'avais donné pour que l'arriéré que doit la « Saxe soit converti en effets de l'emprunt, etc. Sur ce, etc.

« *Saint-Cloud*, 22 *juin* 1811. *Signé* NAPOLÉON. »

3. « Il serait nécessaire de faire fournir encore 1 million à la « Saxe sur l'emprunt, sans délai. Faites-moi un petit rapport là- « dessus. Combien ai-je fourni? Ai-je le coupon de l'emprunt? « Les travaux du grand-duché ont bien besoin de cet argent. « Sur ce, etc.

« *Saint-Cloud*, 3 *août* 1811. *Signé* NAPOLÉON. »



après, un quatrième[1]; puis, au mois d'octobre, un cinquième[2]; enfin, au mois de décembre, un sixième[3]. Il me demandait souvent si l'emprunt de Saxe trouvait à Paris d'autres souscripteurs; je n'en avais pas promis, et tout le zèle du banquier qui le négociait n'avait pas en effet obtenu des prêteurs particuliers plus de quatre ou cinq cent mille francs. Je crois devoir faire connaître les lettres que m'écrivait Napoléon sur cette affaire; elles étaient prophétiques : de telles avances ne pouvaient être que les préliminaires de quelques événements nouveaux, et l'emprunt de Saxe était peut-être la moindre des combinaisons qu'il mettait alors en œuvre pour arriver, en 1812, au but qui devait devenir son premier écueil. Cette correspondance offrira une nouvelle preuve de l'esprit

1. « Fournissez sur-le-champ un nouveau million à la Saxe en « effets les plus faciles à réaliser à Varsovie, où cette cour a « besoin d'argent. Faites mettre sur la place quelques effets de « cet emprunt, en les faisant coter tous les jours. Sur ce, etc.

« *Saint-Cloud*, 6 *août* 1811. *Signé* NAPOLÉON. »

2. « Prêtez encore 1 million à la Saxe sur l'emprunt; et s'il « vous est possible, faites croire que ce sont des particuliers qui « en prennent les effets; régularisez ensuite cela avec le domaine « extraordinaire. Sur ce, etc.

« *Amsterdam*, 13 *octobre* 1811. *Signé* NAPOLÉON. »

3. « Je désire prendre encore 1 million dans l'emprunt de « Saxe. Faites toucher ce million à Magdebourg ou à Dantzick. « Sur ce, etc.

« *Paris*, 29 *décembre* 1811. *Signé* NAPOLÉON. »

de suite qu'il apportait dans chacune de ses combinaisons; on y remarquera aussi qu'en se rendant créancier de la Saxe pour 6 millions, il n'oubliait pas que cette puissance était déjà en retard sur quelques autres engagements antérieurs envers son domaine extraordinaire, et qu'il ne voulait rien perdre même avec elle.

J'ai parlé des villes de Brême, Lubeck et Hambourg, entraînées, comme tant d'autres États, dans le tourbillon de l'empire; mais la conduite des villes anséatiques dans cette crise me donne l'occasion de relever une différence notable entre la politique des cours que nous avions vues, après une grande défaite, céder tout, se résigner à tout, et le sang-froid de quelques bourgmestres, qui, sous le joug de la nécessité, savaient encore négocier avec elle, et tâchaient, même en cédant à la force, de se ménager une sorte de recours contre elle. Je puis en citer deux exemples.

Singulier emprunt fait à Paris par la ville de Lubeck.

On vient de voir dans le paragraphe qui précède, un roi, le plus loyal des souverains, qui, quarante ans auparavant, à une époque où les emprunts étaient difficiles, surtout au cœur de l'Allemagne, avait, sur le seul gage de sa probité personnelle, emprunté, à 3 pour cent, de fortes sommes destinées à payer les dettes de son prédécesseur, et qui, en 1811, ouvrant un modique emprunt de 10 millions sur des gages irrécusables,



sous la direction d'un banquier en crédit, dans une ville qu'on disait riche des dépouilles du monde, et qui en était presque devenue la capitale, avait pu à peine obtenir de la classe des véritables prêteurs quelques centaines de mille francs.

On conçoit qu'au milieu de tant d'expéditions dont l'Allemagne était le théâtre, les villes anséatiques, avant de devenir pour quelque temps des cités françaises, avaient eu aussi des contributions militaires à payer, des protecteurs à acheter, des efforts et des sacrifices de tout genre à faire, pour rester jusque là des cités libres, et du moins retarder leur absorption dans le grand empire. Elles avaient préféré les emprunts à des taxes sur leurs concitoyens, et voici comment s'y était prise l'une d'elles. Un banquier étranger s'était présenté à Paris, s'annonçant comme chargé par la ville de Lubeck de faire un emprunt d'environ 2 millions, auquel elle assignait son territoire pour gage. Sans plus d'informations, plusieurs banquiers de Paris s'étaient empressés d'y prendre part ; et, pour réaliser une telle somme, ils n'avaient pas eu besoin de chercher d'autres intéressés. L'opération se borna à un jeu de traites réciproques ; elle fut conséquemment réduite pour eux à un simple prêt de signatures, pour lequel ils s'étaient assuré une forte commission outre

un intérêt,[1] très-supérieur à l'escompte qu'ils avaient eux-mêmes supporté ; les emprunteurs n'avaient pas élevé d'objections contre le taux de l'intérêt; ils n'avaient voulu que gagner du temps; la forme de l'emprunt réduisait ainsi leur contribution à une simple promesse, et ils savaient qu'on n'a en effet besoin que *du temps* pour être affranchi de certains engagements. Pendant deux ou trois ans, l'agent de Lubeck et les banquiers de Paris avaient renouvelé, tous les trois mois, la promesse d'un paiement définitif; mais quelques-uns des derniers avaient fini par refuser leur signature. Quelques doutes s'étaient élevés sur la réalité du gage de l'emprunt; enfin on découvrit : 1° que Lubeck n'avait pas de territoire; 2° que la délibération de son sénat ne se retrouvait pas sur les registres de cette ville; et ce qui est une singularité de plus, c'est qu'après d'assez longs débats, le sénat de Lubeck reconnut et paya cette dette.

Ce sénat avait calculé assez juste en voulant gagner du temps; mais il ne put pas en gagner assez.

1. Des traites revêtues de pareilles signatures étaient réputées admissibles, par ce seul fait, à l'escompte de la Banque; et c'est la Banque de France qui avait fourni une grande partie des fonds de ce singulier emprunt aussi longtemps que dura cette circulation par le renouvellement des traites.

Il n'en est pas moins vrai que, dans la rigueur de la loi du commerce, ces lettres de change collusoires sont une espèce de fausse monnaie.



Cette ville de Lubeck reparut encore dans une autre affaire qui amena avec elle un peu plus de scandale et dont j'aurais voulu ne point parler si l'éclat qui lui fut donné ne m'en faisait une sorte de nécessité : les trois villes anséatiques avaient, en 1804, dans des moments difficiles, et pour prévenir, sous le canon français, des pertes plus graves, distribué quelques millions entre une vingtaine de personnes de tout rang, qu'elles supposaient en position d'influer sur leur destinée. A la manière dont cette destinée se trouva fixée quelques années plus tard, elles s'aperçurent qu'elles avaient fait un mauvais calcul; mais, accoutumées à ne regarder comme définitifs que les comptes qui se balancent, elles représentèrent à Napoléon qu'elles avaient cherché des protecteurs auprès de lui avant d'avoir droit à sa protection directe, comme villes sujettes de son empire; que, dans ce nouvel état, elles n'avaient plus besoin d'un tel secours; que cependant elles l'avaient chèrement payé, et qu'elles déféraient à sa justice l'état des diverses avances qu'elles disaient avoir faites à ce titre. Elles devaient, à cette époque, plusieurs millions sur leurs contributions, comme cités françaises; elles demandaient que des sommes payées par elles à *des agents français* fussent admises en compensation de leur nouvelle dette, sauf à Napoléon à reprendre sur leurs *anciens patrons*

Réclamation des villes anséatiques.

les dons qu'ils avaient reçus d'elles : et leur réclamation était accompagnée de l'état de ces dons et de la liste de ceux qui les avaient reçus.

Napoléon m'avait envoyé cette fatale liste [1] qui présentait un amalgame assez étrange pour faire douter de son exactitude. Il était possible en effet

1. J'ai sous les yeux en écrivant ceci le tableau de cette distribution qui avait dû être de trois millions six cent mille francs environ, et la liste des personnes entre lesquelles elle avait été faite, mais je n'imiterai pas les magistrats anséatiques et je ne ferai connaître que par extrait deux lettres que l'empereur m'écrivit pendant la durée du débat :

« I. Je vous envoie l'état des sommes que les villes de Hambourg, de Brême et de Lubeck ont payées à différents Français; « je vois.... Mon intention est que le trésor public prenne sur-le-champ inscription sur les biens de ces individus, et qu'il soit « lancé sur eux des mandats pour qu'ils aient à restituer toutes « ces sommes, le trésor de Hambourg étant devenu partie de « celui de France. — Vous aurez des conférences avec, avec..... « avec..... etc. Je ne veux pas les perdre pour ces sommes; mais « il faut qu'ils se mettent en règle avec moi... Quant aux autres, « j'entends qu'ils rendent tout... Sur ce, etc.

« *Saint-Cloud*, 13 *juin* 1811. *Signé* NAPOLÉON. »

« II. .....Faire rentrer les 3,635,000 fr. que les villes anséa- « tiques doivent au trésor, et pour solder cette créance, faire « acquitter par les individus. ci-après, jusqu'à concurrence des « sommes qu'ils ont indûment reçues des villes anséatiques, « savoir..... (Suit une liste de quinze noms et une colonne de « chiffres dont le total est de 3,813,000 francs.) Vous ferez pour- « suivre ces individus en restitution .... Après cela, on aura « recours aux autres. Sur ce, etc.

« *Saint Cloud*, 21 *juin* 1811. *Signé* NAPOLÉON. »

que quelques misérables intermédiaires eussent abusé de noms considérables, dans le but de se mieux accréditer auprès des magistrats de ces villes, et de faire acheter d'autant plus cher leur prétendue influence. Des erreurs de plus d'une espèce eussent pu ressortir d'une enquête faite avec équité: mais Napoléon ne se prêtait pas aux ménagements qu'elle eût exigés. Lorsqu'il avait vu sur la liste produite par les villes anséatiques cette alliance si peu sortable entre des noms qu'il avait élevés dans l'opinion publique et d'autres noms qu'elle repoussait, il avait voulu, dans le premier accès de son mécontentement, les faire poursuivre tous, comme détenteurs de deniers publics, et les obliger à verser au trésor, à l'acquit des trois villes, une somme égale au dégrèvement qu'elles réclamaient sur leurs nouvelles contributions. Il devait, disait-il, justice à ses nouveaux sujets contre *des concussionnaires*, et il ajoutait que ce n'était pas en vain qu'il avait prononcé, dans son Code pénal, des peines contre la corruption des fonctionnaires publics. De pareils abus ne sont jamais excusables; mais celui-ci avait alors plus de sept années de date, et si le temps n'avait pas dû l'absoudre, combien n'aurait-on pas pu en exhumer de pareils dans les premières campagnes d'Italie et d'Allemagne. Il faut bien en convenir, rien n'est, en général, plus étranger à l'esprit de conquête

que l'austère doctrine des profits légitimes; et il eût été bien rigoureux d'appliquer à un tel fait les règles du droit civil. Un des dénoncés se trouvait maintenant placé hors de France, au-dessus de toute juridiction. C'était à lui que les premiers présents avaient été offerts; il avait cru sans doute obéir à d'anciens exemples et aux vœux libres des magistrats locaux, dupes peut-être eux-mêmes de quelques vils intrigants. C'était cette dernière classe d'hommes qu'auraient dû dénoncer, à l'instant même, des bourgmestres dignes de représenter trois grandes villes, au lieu d'attendre si longtemps pour se plaindre d'un sacrifice qui n'avait été le résultat d'aucune violence, et qui n'était que celui de l'intrigue de la part de quelques agents subalternes, et de la pusillanimité de la part des magistrats.

J'avais prévu que le premier emportement de l'empereur se calmerait. Deux jours après son explosion, je le trouvai déjà disposé à faire quelques exceptions. Cependant il me parlait encore du Code pénal et de ses dispositions contre ceux qui *se laissent corrompre*. Je lui demandai si son intention était d'appliquer aux magistrats des villes anséatiques l'art. 180 du même Code, relatif aux *corrupteurs*. Il sourit; je lui représentai que le trésor public ne pouvait poursuivre que le recouvrement des deniers de l'État, et sur des pièces régulières; qu'il n'y avait

[redacted]

pas là de fonds provenant du trésor ou lui appartenant légalement; que la liste qu'il m'avait envoyée n'équivalait pas à un titre légal et exécutoire; je lui peignais les inquiétudes qu'il allait exciter parmi tant d'autres hommes élevés par lui aux premiers honneurs, et contre lesquels il semblerait provoquer des accusations du même genre. En parcourant avec lui la liste qu'il m'avait remise, je lui fis remarquer des noms auxquels s'attachait le mérite de ces premiers services qu'un prince prudent ne doit jamais oublier. *Oui*, reprit-il, *j'en vois là qui m'ont bien servi ; mais ils se désaffectionnent ; il faut au moins qu'ils sentent le besoin qu'ils ont de moi.*

Il paraît que la plupart avaient admis au partage les agents qui étaient sous leurs ordres. Quelques-uns même prétendaient avoir donné connaissance à Napoléon des offres qui leur avaient été faites, et s'être autorisés de son silence comme d'un acquiescement; enfin, quels qu'aient pu être leurs moyens de défense près de lui, après un plus mûr examen, il renonça aux poursuites qu'il avait voulu diriger contre eux; puis il étendit l'indulgence jusqu'aux agents de second ordre qui pouvaient avoir eu quelque part à ces largesses, en me disant : « Il y en a « tant d'autres de cette classe qui, même encore « aujourd'hui, ne se montrent pas plus sévères; et « moi-même, je fais bien aussi quelquefois des

« avances au bon vouloir des diplomates étran-
« gers : il faut vivre avec son siècle. » Mais il fut inflexible à l'égard de quelques subalternes qui avaient trafiqué de leur médiation, et qui se soumirent à la restitution, sans même attendre les poursuites, et sans objecter l'irrégularité des formes. Ainsi se termina cette triste affaire qui, comme toutes celles de ce genre, laissa plus de profit au scandale qu'à la justice, et qui, à mon grand regret, aliéna encore de Napoléon quelques esprits qui pouvaient devenir dangereux, sans grande utilité pour la morale publique. Ce n'était peut-être pas, en effet, dans l'intérêt seul de la morale, ni même dans le désir de donner quelque satisfaction aux villes anséatiques, que Napoléon avait entrepris de leur rendre l'espèce de justice qu'elles réclamaient; il avait rencontré dans cette affaire des hommes dont il estimait, mais dont il voulait récompenser seul les services, et quelques autres dont il n'en attendait aucun, et auxquels il était loin de destiner des récompenses. Il aurait voulu apaiser les plaintes des trois nouvelles villes sujettes, auxquelles il demandait de nouveaux tributs, et qui se plaignaient d'avoir été déjà trop taxées; il trouvait une occasion de plus de rappeler au sentiment de leur dépendance, et ceux qu'il tenait éloignés de lui, et ceux qu'il en rapprochait le plus. Tels furent probablement les motifs

auxquels il céda; le résultat ne fut pas heureux. Les trois villes ne furent pas contentes de la faible réduction qu'elles obtinrent dans leurs charges par l'effet des restitutions qui eurent lieu. Ceux qui les supportèrent conservèrent sous leur feinte résignation une animosité qui n'attendit que l'occasion d'éclater. Ceux qui n'en avaient eu que la menace craignirent que, d'un moment à l'autre, elle ne se renouvelât plus sérieuse; et lors même que Napoléon eût restreint, comme on vient de le voir, les effets de ses premières intentions, j'entendis encore dire à plusieurs des hommes sur lesquels il comptait le plus, qu'après un tel exemple, il n'y en avait aucun parmi eux qui ne pût craindre qu'au premier moment d'humeur il ne leur redemandât tout ce qu'il leur avait donné. C'était un soupçon injuste, et il n'en était pas moins imprudent de le faire naître; mais ce que ne savait peut-être pas assez l'homme qui avait si éminemment l'instinct du pouvoir, c'est que la meilleure garantie du pouvoir est dans la sécurité qu'il répand autour de lui, et que les menaces devant lesquelles on est réduit à reculer nuisent tôt ou tard à l'autorité qui les a faites.

Dans cette même année 1811, le service du trésor public continuait de suivre sa marche régulière : aucun paiement n'était en retard; la solde des troupes, alors si nombreuses, les intérêts de

la rente constituée, les traitements de tous les fonctionnaires, les pensions dues aux anciens services, les ordonnances ministérielles, tous ces engagements exactement soldés à l'échéance qui leur était propre, n'épuisaient pas encore les caisses; mais, quoique le budget des recettes reçût des accroissements assez considérables par l'agrandissement du territoire français, les nouvelles provinces dans lesquelles on se pressait d'ouvrir de nouvelles routes militaires, de fortifier des places, d'agrandir des ports, d'introduire en même temps tout le luxe de l'administration française, coûtaient souvent au trésor public plus qu'elles ne lui produisaient; et comme, ainsi que je l'ai déjà dit, les dépenses d'un budget marchaient alors beaucoup plus rapidement que ses recettes, et finissaient toujours par les surpasser, ce n'était que par ces expédients de crédit, toujours faciles dans les moments calmes (mais d'autant plus précaires), qu'on parvenait à entretenir l'aisance de la trésorerie. Je n'entrerai pas de nouveau dans le détail des combinaisons de ce service : les questions de ce genre, au delà de l'année dans laquelle elles s'agitent, se résolvent toutes par le budget; et j'en présenterai les résultats pour 1811 comme pour les années antérieures. Mais le principal objet de ces Mémoires étant d'expliquer comment une sorte de régularité se maintenait dans les mouvements d'une admi-



Suite de la correspondance de Napoléon dans cette année.

nistration qui devenait chaque jour plus vaste et plus compliquée, c'est encore à quelques extraits de la correspondance de Napoléon avec moi que j'aurai recours pour prouver combien jusque-là son activité semblait s'accroître par l'agrandissement même du cercle qu'il avait à parcourir. Je serai cependant plus sobre de citations que dans les années précédentes. Cette correspondance de 1811, relative aux affaires générales, aux dépenses de la guerre d'Espagne, à l'organisation de la Hollande, et aux préparatifs de l'expédition de 1812, se compose de plus de cent vingt lettres; et Napoléon les adressait à un homme qu'il voyait presque tous les jours dans une année où il s'éloigna peu de la capitale; à celui des ministres auquel il avait le moins d'ordres imprévus à donner, puisque les principaux actes du trésor étaient réglés d'avance par la loi annuelle des finances et par les décrets que je proposais, chaque mois, pour déterminer les fonds dont pourraient disposer les autres ministres. Parmi ces lettres, il s'en trouve plusieurs qui ne concernaient ni le service du trésor public, ni même les affaires générales de l'État; et elles n'en sont que plus remarquables. Dans les extraits que j'en vais présenter, je tâcherai que mon choix ne se fixe que sur ce qui peut ajouter quelques traits nouveaux au tableau que j'esquisse.

Je fais à peine mention :

Des dispositions que Napoléon adopta, après un long examen, en faveur de l'Illyrie, qui était administrée avec autant d'ordre que d'intégrité par le comte de Chabrol [1], et où l'insuffisance des revenus publics réclamait des ressources supplémentaires;

Des facilités qu'il accorda à la trésorerie du royaume d'Italie, qu'il admettait à payer en rentes sur le Mont de Milan diverses avances qui lui avaient été faites par la France;

De ses premiers démêlés avec celui de ses généraux qu'il avait fait roi de Naples, et qui, malgré les secours qu'il avait reçus de la trésorerie française, négligeait de faire acquitter la solde des régiments français restés à Naples pour sa défense;

Du soin qu'il prenait personnellement, au milieu des marches et contre-marches des troupes, de s'assurer que chaque corps, chaque détachement, dont il suivait les mouvements jour par jour, n'éprouvait aucun retard dans les paiements auxquels il avait droit;

De ses recherches et de ses calculs pour découvrir des ressources nouvelles qui pussent balancer l'augmentation progressive de la dépense des deux ministères de la guerre;

1. Le comte de Chabrol avait remplacé le conseiller d'État Dauchy, peu de temps après la réunion de l'Illyrie à la France; son administration sage, économe, éclairée, n'y a laissé que de bons souvenirs.

Des avis qu'il me transmettait, et qu'il puisait lui-même dans les lettres interceptées, sur les opérations hasardeuses de telle maison de commerce, sur les pertes dont était menacée telle autre;

De l'espèce de réserve qu'il mettait, lorsqu'il avait résolu, par exemple, d'augmenter de plus de 30 millions les crédits du second ministère de la guerre, à me notifier cette augmentation qu'il ne me faisait connaître que successivement et par fractions;

Enfin de sa sollicitude sur l'emploi des capitaux du domaine extraordinaire, pour lesquels (il est juste de le reconnaître) il ne recherchait de placements lucratifs que pour avoir plus de largesses à faire.

Ces différents objets ont été la matière de plus de cinquante lettres; mais j'en remarque deux dont je ne puis me résoudre à supprimer entièrement le texte : l'une donne une idée assez exacte de l'attention, de la sagacité, et aussi de l'intention habituelle que Napoléon portait dans l'analyse des comptes de finances; l'autre est également caractéristique et dans un autre genre; elle est entièrement étrangère aux affaires de l'État; mais elle fait connaître, au moins dans une de ses nuances, ce que l'on connaît peut-être le moins : son esprit de famille.

J'ai déjà dit plus d'une fois qu'indépendamment

des comptes que je lui présentais, tous les mois, de la situation générale des recettes et des dépenses sur tous les points de l'empire, j'étais dans l'usage de dresser, tous les trois mois, par la balance de chacun des budgets qui n'étaient pas encore soldés, une sorte de bilan général du trésor public. Cette combinaison, empruntée de la comptabilité commerciale, a été depuis l'objet de diverses censures que j'accepte sans critiquer le ministère qui se dispense aujourd'hui du même soin; mais elle était surtout fort nécessaire alors pour *censurer*, ainsi qu'il était seulement permis de le faire, l'usage de maintenir, concurremment avec le budget courant, cinq ou six budgets antérieurs, indéfiniment ouverts. Comme, dans ce bilan, chaque budget intervenait pour rendre compte du solde qu'il restait devoir à chaque service sur le montant du crédit législatif donné à chaque ministère, et de ce qui lui restait à recouvrer sur ses recettes, les ministres auxquels il était communiqué pouvaient en prendre occasion pour demander la disponibilité des anciens restes de crédit qu'ils n'avaient pas employés, ou pour réclamer des suppléments, s'ils avaient été forcés d'excéder la limite de ces crédits; j'en prenais occasion moi-même pour démontrer des déficits assez fréquents sur les premières évaluations données aux recettes. Ils étaient faibles pour chaque année; mais ils pouvaient devenir le germe

[redacted]

d'un arriéré, espèce d'abus qui devint bientôt l'occasion ou le prétexte de beaucoup d'autres.

Comme, dès les premiers mois de 1811, Napoléon méditait dans le silence ce grand armement que déjà il préparait contre le Nord, il attendait avec impatience, au commencement du mois d'avril, le bilan du premier trimestre; et comme tous les comptes du trésor se maintenaient à jour, il ne m'avait pas été difficile de lui présenter les différents tableaux par le résultat desquels près de quatre milliards de dépenses devaient trouver leur équilibre dans des recettes égales. Ce bilan offrait la situation de six budgets annuels, en remontant à 1805; celui de cette dernière année était regardé comme soldé. Les budgets de 1806 et de 1807 avaient à peu près complété leurs recouvrements; il leur restait à faire quelques paiements que les ministres n'avaient pas réclamés, ou sur lesquels des oppositions étaient faites. Ceux de 1808, 1809 et 1810, aux ressources desquels divers suppléments avaient été attribués, auraient pu solder à peu près leurs dettes. Mais Napoléon voulait augmenter de 30 ou 40 millions les moyens du budget de 1811, principalement au profit des deux ministères de la guerre; et la combinaison qui lui paraissait la plus commode consistait à reprendre à ces budgets, particulièrement à celui de 1810, une partie de ce supplément, et même d'annuler

Bilan trimestriel du trésor public.

les crédits non employés sur 1806 et 1807 comme n'étant plus nécessaires, puisqu'ils paraissaient oisifs. Les personnes les moins familiarisées avec la méthode des bilans concevront sans peine que lorsque les recouvrements d'un budget excédaient les paiements auxquels il avait pourvu, ce qui n'arrivait alors qu'à des budgets déjà anciens, cet excédant prenait son rang dans un compte appelé fonds commun de tous les budgets, lequel balançait exactement les sommes qui leur restaient à payer; or, pour faire de ce fonds commun un fonds disponible, il suffisait d'annuler tous les restants à payer. C'était dans l'intention d'arriver à ce but, et pour tâcher au moins de s'en approcher le plus près possible, que Napoléon avait fait le commentaire qu'on va lire[1]. Je n'ai pas besoin de dire que

1. « J'ai lu avec attention votre balance du trésor public arrêtée « au 1er avril.

1806.

« Je vois par cet état que, sur l'exercice 1806, le trésor ne doit « plus que 3 millions : ne pourriez-vous pas, avant que les « comptes s'impriment pour être rendus publics, supprimer les « 500,000 francs qui restent à réclamer sur les pensions, les « 142,000 fr. qui restent au crédit du grand juge, les 42,000 fr. « qui se trouvent à celui des relations extérieures; les 490,000 fr. « non employés sur les fonds de réserve? etc. Il faut écrire aux « ministres, pour que je voie ce qu'on pourrait annuler là-dessus. « Cela aurait l'avantage de nous rendre de 3 millions plus riches

« — Il y a encore 500,000 francs de dus sur les fonds spéciaux ;

ce commentaire n'appartenait qu'à lui seul ; on sait assez qu'il n'abandonnait l'expression de sa pensée à personne ; qu'il rédigeait seul toutes ses lettres, et qu'il les dictait seul à des secrétaires, qui n'y ajoutaient rien, n'y changeaient rien.

Il prévoyait bien, au surplus, que ses propo-

« cette somme pourrait être gagnée; ce serait un *boni* pour le « trésor. Je vois que sur 1806 tout est recouvré; ainsi, le trésor « a reçu 907,895,000 fr., il n'a dépensé que 904,514,000 fr., et « probablement vous n'aurez pas besoin du reste ; ce sera donc « 2 ou 3 millions de gagnés. Il faut soigner cette situation : si « réellement nous avons cette aisance de 2 ou 3 millions, il faut « nous en donner le mérite.

1807.

« Vous n'avez plus rien à recouvrer sur cet exercice. Le trésor « a reçu 740 millions et dépensé 733 millions. Il reste des régu- « larisations à terminer; il faut les finir ; mais il ne doit plus rien « rester à payer sur certains résidus de crédit, comme 5,000 fr. « au grand juge, 4,000 fr. aux relations extérieures, 119,000 fr. « au trésor public, 58,000 francs aux cultes, etc., etc.

« Toutefois, la situation de ces deux exercices est fort satisfai- « sante.

1808.

« Faites disparaître, comme excédants de dépenses, les « 6,175,000 francs que le trésor a payés au ministre de la guerre « au delà de son budget ; on ne saurait ce que cela veut dire. Je « suis fort porté à croire qu'avec les 5 millions de fonds de réserve, « on pourrait à peu près faire face à ce que l'administration de « la guerre doit encore : et même je suppose que les 6,175,000 fr. « payés en excédant au ministère de la guerre doivent être dé-

sitions éprouveraient quelque contradiction, et que les ministres lui prouveraient qu'il leur restait d'anciennes créances à liquider; il ne s'abusait pas non plus sur ce prétendu legs de 20 ou 30 millions qu'il prétendait que l'exercice 1810, qui était loin

« duits des 7,503,000 francs dus à l'administration de la guerre ;
« faites cette déduction si elle doit être faite ; faites aussi recette
« du million de la conscription.

« Le ministre des finances, dans la compo- « sition des recettes de cet exercice, au lieu de	771,603,463 fr.
« ne porte que	770,940,114
Différence en moins	663,349 fr.

« Ayez conférence avec lui pour éclaircir cette différence; ne « perdez pas de vue l'excédant de 2,500,000 francs à établir sur « les recettes de 1806.

1809.

« Je vous dirai encore la même chose pour cet exercice. Régu- « larisez les 1,285,000 fr. que le trésor a payés au ministre de la « guerre au delà de son budget. Il reste encore quelques autres « dettes à solder; mais avec les 10 millions du fonds de réserve « non employés, j'espère que l'on pourra faire face à toutes les « dépenses.

1810.

« Quant à 1810, au lieu de 787 millions de recouvrements, « j'espère que nous en aurons 805. Ce qui nous donne une aug- « mentation de 18 millions. Raccordez-vous sur cela avec le mi- « nistre des finances.

1811.

« Quant au budget de 1811, au lieu de 905 millions de recettes,



alors d'avoir soldé ses propres dettes, pourrait faire à 1811. Quand ensuite il annonçait que les exercices antérieurs se balanceraient et pourraient même laisser quelques économies libres, il paraissait oublier que plusieurs des recouvrements faits sur ces exercices n'étaient représentés dans l'actif du trésor que par des titres de créance dont la réalisation était douteuse ou du moins fort éloignée; et lorsqu'il s'en souvenait, ce n'était plus avec cette minutieuse exactitude qu'il portait dans les calculs favorables au résultat qu'il voulait faire

« j'espère le porter à 940 millions. Cela est nécessaire, car le « ministère de la guerre, celui de l'administration de la guerre et « celui de la marine, ont besoin d'une augmentation de 60 mil- « lions environ; mais il faut déduire le fonds de réserve qui sera « appliqué à en solder une partie.

« En tout, il paraît que l'état des finances est satisfaisant. Il « n'est plus question de 1806 et de 1807, que pour recueillir « quelques économies. J'ai là 2 ou 3 millions à gagner. Les fonds « de 1808 et 1809 seront suffisants, surtout quand vous aurez « éclairci cette question de la guerre. Les 15 millions de fonds de « réserve qui existent encore sur ces deux exercices devront « pourvoir à tout. — En 1810, je compte avoir en recette 30 mil- « lions de plus qu'il ne faut, et les donner à 1811. — L'exercice « 1811 est lui-même susceptible de produire 5 millions de plus : « cela ferait donc 940 millions si je retirais 30 millions à 1810, et « 930 si je n'en retire que 20. Enfin j'ai une ressource de 10 mil- « lions de domaines que la caisse de l'extraordinaire réaliserait « argent comptant pour le trésor public; ainsi j'aurai pourvu à « tous les besoins, levé la conscription, mis mes armées sur le « pied de guerre, augmenté mes dépenses de 60 millions de plus

prévaloir. Il perdait de vue, par exemple, les 26,526,000 francs de valeurs inactives constatées par l'état no 24, auxquels il fallait ajouter près de 15 millions avancés à titre de prêts au commerce sur les fonds du trésor, et dont le domaine extraordinaire faisait attendre le remboursement; 12 millions pour les pensions payées, depuis 1808, aux princes espagnols retenus en France; et enfin les 12 millions d'arrérages dus par le royaume d'Italie, qui n'étaient représentés, dans les caisses du trésor,

« que je ne comptais en février, et cependant j'aurai même du « reste sur 1811. Faites-moi connaître si je ne me trompe pas « dans ces aperçus

« Fixez bien vos calculs sur la solde de 1810. Les 10 millions « pour l'extraordinaire de l'Espagne suffisent-ils?

« Je vais actuellement jeter un coup d'œil sur votre état n° 24; « je vois que le trésor public est à découvert d'une somme inac- « tive de 25,526,000 francs, savoir : 6,800,000 francs prêtés à « l'Espagne; 5,500,000 francs, solde de l'ancien débet des négo- « ciants réunis; 9 millions de piastres à recouvrer : il me semble « que tout cela n'est pas argent perdu; 886,000 francs avancés au « gouvernement russe, ceci est perdu; 1,048,000 francs dus par « la Westphalie, vous devez pouvoir les retrouver; 1,475,000 fr. « de débets à recouvrer, cet article doit également rentrer; la « perte ne serait donc pas aussi considérable qu'on pourrait le « craindre. Vous pourrez faire des inscriptions sur le Mont-Napo- « léon l'objet d'une opération avec le domaine extraordinaire; « les bons à vue de la caisse d'amortissement d'Italie portent « intérêt et se négocient à un faible escompte, c'est donc de l'ar- « gent, etc. Sur ce, etc.

« *Saint-Cloud*, 22 *avril* 1811. *Signé* NAPOLÉON. »

que par de simples titres de créance inadmissibles dans ses paiements réguliers.

Et aux valeurs inactives de ce genre, qui s'élevaient à plus de 65 millions [1], il fallait encore ajouter plus de 35 millions d'espèces que le trésor public devait tenir en réserve, tant à Paris que sur les frontières, pour une foule de cas extraordinaires qu'on ne pouvait pas, à cette époque, appeler des *cas imprévus*. Ainsi, bien loin que la comparaison exacte des ressources et des besoins des budgets, présentât des excédants disponibles, la condition du trésor public était de se procurer constamment par des moyens étrangers aux budgets, un fonds de près de 100 millions, pour maintenir les services au courant; et c'était par les calculs mêmes qui constataient cet état de choses que Napoléon essayait d'établir que la balance des budgets antérieurs à 1811 devait laisser une économie de 20 à 30 millions applicable à cette dernière année!

Il serait impossible de concilier cette tendance à se faire des illusions et ce désir de leur trouver des complices, avec l'attention sérieuse et la patience de détails qu'il portait dans l'examen des comptes du trésor, si on ne se rappelait qu'à cette

1. C'eût été là un déficit réel si les remboursements promis sur le domaine extraordinaire, et les rentes à recouvrer sur chaque budget, ne s'étaient pas réalisés.

époque une idée fixe absorbait en quelque sorte en lui toutes les autres; il croyait n'avoir plus qu'une dernière guerre à entreprendre, qu'un dernier effort à faire pour s'assurer la domination du continent, depuis Moskou jusqu'à Madrid. C'était pour les préparatifs de cette expédition qu'il voulait augmenter de 60 millions les crédits des deux ministres de la guerre; il voulait leur persuader que la situation du trésor leur permettait de disposer de ce supplément de ressources; il présumait qu'avec cette seule assurance, qu'ils s'empresseraient de communiquer à tous les entrepreneurs de leurs services, ces derniers rempliraient les magasins militaires des nouveaux approvisionnements de vivres, de fourrages, d'armes, d'habillements, qu'il avait demandés. Et ce qui est plus remarquable, c'est que ce singulier moyen de prestige avait pour principe, je dirai presque pour excuse, un autre genre d'erreur dont il s'était fait dupe lui-même. Il savait très-bien que les nouvelles dépenses qu'il provoquait ne trouvaient pas leurs gages dans les ressources naturelles du budget, et que définitivement il faudrait bien leur assigner des moyens réels de paiement; mais il ne doutait pas du succès de la nouvelle guerre qu'il allait entreprendre, et sa confiance allait jusqu'à croire qu'il lèverait en Russie autant de contributions qu'il en avait tiré de la Prusse et

de l'Autriche : il en disposait d'avance, croyant ne faire autre chose qu'escompter les produits de nouvelles victoires, et son règne si brillant pour la France avait en effet besoin que la victoire lui fût toujours fidèle.

Ce n'est pas une simple conjecture que je hasarde à son égard en disant qu'il comptait sur les tributs de la Russie pour payer la guerre qu'il allait lui faire. Quelques jours après la résolution qu'il avait prise d'ouvrir à ses ministres de la guerre des crédits si supérieurs à ce qui pouvait leur être proportionnellement attribué sur les fonds du budget; tandis qu'il s'occupait de résumer, dans ce qu'il appelait son conseil particulier de finances, auquel il n'admettait que le duc de Gaëte et moi, les dispositions définitives du budget de l'année courante, j'eus naturellement l'occasion de remettre sous ses yeux cette série de petits emprunts auxquels le trésor public était forcé d'avoir recours pour couvrir la différence habituelle entre les dépenses nécessaires et les recettes naturelles du budget. « Je sais bien, me dit-il, que vous avez « besoin de vous créer des ressources; mais, « puisque vous êtes bien parvenu à en trouver pour « 100 millions, vous parviendrez bien à les porter « cette année à 160, si les recettes continuent de « rester en arrière des dépenses. » Je représentai que, dans un système de finances qui n'admettait

pas les emprunts réguliers, de graves inconvénients étaient attachés aux emprunts à court terme, auxquels j'étais obligé d'avoir recours; qu'au premier pressentiment d'une nouvelle guerre, loin de trouver de nouveaux prêteurs, le trésor public pourrait être déserté par une partie des anciens; qu'un nouveau budget, qui présentait un grand accroissement dans les dépenses militaires, et plus d'éventualité dans les recouvrements, n'encouragerait pas leur confiance; que ce budget traînait à sa suite quatre ou cinq autres budgets, qui ne restaient ouverts que parce que toutes leurs dettes n'étaient pas complétement soldées; qu'on en conclurait qu'il se formait un nouvel arriéré; que déjà l'opinion publique en exagérait le volume, et que bientôt elle irait jusqu'à craindre le renouvellement de la détresse et du désordre des finances. « Si « je suis obligé, repartit vivement Napoléon, d'en« treprendre une nouvelle guerre, ce sera sans « doute par quelque grand intérêt politique; mais « ce sera aussi dans l'intérêt de mes finances, et « précisément parce qu'elles présentent quelques « premiers symptômes d'embarras : n'est-ce pas « par la guerre que je les ai rétablies? n'est-ce pas « ainsi que Rome avait conquis les richesses du « monde?... »

Confiance de Napoléon dans le résultat d'une guerre, même pour les finances

C'était assurément vouloir surpasser Rome que de prétendre aller faire une pareille conquête en Russie!

J'ai cité le duc de Gaëte comme ayant été avec moi témoin de ce fait extraordinaire; je cite le fait lui-même comme la preuve des étranges mécomptes dans lesquels l'ivresse du pouvoir peut entraîner les têtes les plus fortes; je le cite, parce que je jugeai dès ce moment que Napoléon ébranlait gravement les bases du sien. En effet, si ce n'est pas seulement à de tels vices dans le système des finances qu'il faut attribuer le détachement de l'opinion publique, qui prépare la chute des trônes, il est au moins certain que la nation, déjà fatiguée de la guerre d'Espagne, commmençait à se plaindre d'être jetée, sans terme, dans les hasards d'entreprises gigantesques, dont elle n'était que l'instrument. Elle ne comprenait, ni cet amalgame de tant de peuples divers qui venaient comme s'engloutir dans l'empire français, ni cette extension indéfinie de territoire qui avait pour prétexte d'augmenter les revenus publics, et qui n'avait pas pour effet d'alléger les sacrifices de l'ancienne France. Le bon sens des peuples ne s'y méprenait pas.

La correspondance de 1812 fournira encore une seconde preuve de l'étrange confiance de Napoléon dans les profits qu'il attendait de la guerre de Russie; mais j'ai annoncé une autre lettre de Napoléon qui, quoiqu'elle descende à des intérêts privés, semble se rattacher à cette époque autre-

ment que par sa date, parce qu'elle révèle quelques-uns des pressentiments dont il ne pouvait se défendre au milieu de tant de fastueuses espérances. Je crois qu'il peut ne pas être sans intérêt d'observer quelle place avaient conservée dans une âme de la trempe de la sienne ces affections qui occupent presque seules la vie des autres hommes; et comment il retrouvait, pour ceux qui en étaient l'objet, cette prévoyante sollicitude qui l'abandonnait pour lui-même.

S'il cédait quelquefois à la nécessité de l'estime, je crois que personne n'obtint jamais de lui l'abandon entier de la confiance, quoiqu'il ait souvent témoigné ces deux sentiments à des hommes pour lesquels il n'éprouvait peut-être ni l'un ni l'autre; il n'était cependant pas inaccessible à la surprise des émotions; il les craignait; il avait grand soin d'en prévenir les approches; on eût dit qu'il voulait dominer l'humanité jusque dans sa personne; cependant, s'il a existé un être qui ait trouvé le secret d'émouvoir, d'intéresser son cœur, de l'occuper encore par de bienveillants souvenirs, lorsqu'il n'y aurait plus d'autre lien entre eux, ce fut sa première épouse; et jamais union n'avait mieux mis à découvert les principes d'adhérence qui peuvent s'établir entre deux contrastes.

A l'époque de son divorce, Napoléon avait assuré à l'impératrice Joséphine un revenu assorti au

rang qu'il lui conservait [1]; mais quel revenu pouvait suffire aux largesses qu'aimait à faire, aux tentations auxquelles aimait à céder une douce et gracieuse personne devenue une grande princesse qu'on n'implorait jamais en vain, soit au nom des arts, soit au nom du malheur, et qui mesurait l'espace qu'elle avait parcouru, moins avec un sentiment d'orgueil qu'avec le désir de ne pas laisser même un prétexte de regret ou d'envie dans cette multitude de rangs qu'elle avait laissés au-dessous d'elle! Lorsqu'elle avait partagé le trône, la très-riche pension qui lui était assignée n'avait jamais suffi aux nombreuses pensions dont elle s'était imposé la charge, soit pour consoler les malheurs de l'émigration, soit pour encourager les artistes; ni aux frais du luxe élégant dont elle avait le goût, et dont Napoléon lui-même voulait qu'elle donnât l'exemple. Elle employait alors en dons ou en achats une somme double au moins de celle qui lui était attribuée. Napoléon trouvait fort mauvais qu'elle fît des dettes; il les lui reprochait; il finissait par les payer, en disant hautement qu'il interdisait l'approche du palais à tous ceux qui étaient en possession de tenter ses fantaisies ou de surprendre sa bienfaisance; et c'était celui de tous

1 3 millions environ, dont 1,300,000 fr. étaient assignés sur le trésor public, et le reste sur la liste civile et sur les forêts d'Évreux.



ses commandements qui trouvait le moins d'obéissance.

Sa surveillance était devenue encore moins efficace, en devenant moins immédiate : l'impératrice Joséphine avait porté dans sa retraite les mêmes goûts ; des tentations beaucoup plus nombreuses encore venaient l'y chercher ; et sans doute, dans les derniers mois de 1811, Napoléon fut informé que l'abîme des dettes allait se rouvrir pour elle. Il n'entrait assurément pas dans mes attributions d'y mettre ordre ; c'était bien assez pour moi que d'être chargé de pourvoir aux dettes du trésor public. Cependant je reçus de Napoléon la commission assez pénible de me faire rendre compte de la situation des affaires de l'impératrice Joséphine ; il comptait sur la réputation de sévérité que m'avait faite le simple amour de l'ordre ; au surplus, mon but est beaucoup moins de dire comment cette mission fut remplie que de livrer à la réflexion de ceux qui pourront lire cet écrit, le texte de la lettre [1] par

1. « ..... Il est convenable que vous envoyiez chercher secrètement l'intendant de l'impératrice Joséphine, et que vous lui fassiez connaître confidentiellement qu'il ne lui sera rien payé à l'avenir, si la preuve n'est donnée qu'il n'y a pas de dettes ; et comme je n'entends pas raillerie là-dessus, il faut que l'intendant sache que je l'en rends responsable Vous lui notifierez qu'à dater du 1er janvier aucun paiement ne sera fait, ni au trésor public, ni au trésor de la couronne, s'il ne certifie par écrit qu'il n'y a pas de dettes. Je suis informé que les dépenses



laquelle Napoléon me la donna. Cette lettre me frappa en quelque sorte comme une disposition testamentaire, par sa date, et par les sentiments qu'elle exprimait. Napoléon semblait y prévoir l'état d'isolement dans lequel pouvaient se trouver trois personnes qui lui étaient chères; il y déposait cette prétention, qu'il avait, d'être la seule providence de tous ceux qu'il avait attachés à sa destinée. C'est à la prévoyance de l'impératrice Joséphine qu'il recommandait l'avenir du prince

« de cette maison sont fort désordonnées: voyez donc cet intendant et mettez-vous au fait de ce qui s'y passe sous le rapport « de l'argent; car il serait déplorable qu'au lieu d'une économie « de 2 millions que l'impératrice Joséphine devrait faire, elle eût « des dettes à payer Il vous sera facile de tirer le mot de tout « cela de l'intendant, qui, si cela était, serait fortement compro- « mis; ayez vous-même l'occasion de voir l'impératrice Joséphine, « et insinuez-lui que j'ai lieu de compter que sa maison est admi- « nistrée avec ordre, et que ce serait me déplaire souveraine- « ment s'il était rien dû. L'impératrice Louise a cent mille écus, « elle ne dépense jamais cette somme; elle solde sa dépense tous « les huit jours, se prive de robes si cela est nécessaire, et s'im- « pose des privations pour n'avoir pas de dettes. Partez donc de « ce principe, qu'à compter de janvier, il ne doit rien être payé « pour la maison de l'impératrice Joséphine, à moins qu'il ne soit « certifié par l'intendant qu'il n'y a pas de dettes. Prenez con- « naissance du budget de cette maison pour 1811 et de celui « proposé pour 1812; ce budget ne devait pas aller à plus d'un « million. S'il y a trop de chevaux, il faut en réformer; l'impéra- « trice Joséphine, qui a des enfants et des petits-enfants, doit « économiser pour eux. Sur ce, etc.

« *De Wesel*, 1er *novembre* 1811. *Signé* NAPOLÉON. »

Eugène et de la reine Hortense; lui qui, jusqu'alors, avait voulu que les siens n'eussent d'avenir qu'en lui seul; et je fus encore confirmé dans ces réflexions par l'empressement et l'intérêt avec lesquels, à son retour de Wesel, d'où il m'avait écrit la lettre que je cite, il m'entretint de son sujet. Au lieu de tant d'autres questions plus importantes qu'il avait à me faire sur les finances publiques, il ne me parla dans cette entrevue que des *finances de l'impératrice Joséphine*, des économies qu'elle pouvait et devait faire, des exemples d'ordre et de réserve dans ses dépenses que donnait l'impératrice Marie-Louise : « Elle ne peut plus compter sur moi, « continua-t-il, pour payer ses dettes; je n'ai plus « le droit de rien ajouter à ce que j'ai fait pour « elle; il ne faut pas que le sort de sa famille ne « repose que sur ma tête. » Il finit cet entretien par ces mots, qu'il prononça d'une voix sourde, comme s'il eût craint d'être entendu, quoique nous fussions seuls : « *Je suis mortel, et plus qu'un autre.* »

Et depuis, il ne négligeait pas de me demander compte de ma nouvelle surveillance; il fallut que je connusse le bilan de cette maison aussi exactement que celui du trésor; je fus très-bien secondé par l'intendant [1], qui sut concilier la double obéissance

1. M. le comte de Montliveaux.

qui lui était imposée; mon rôle fut plus difficile vis-à-vis de l'impératrice. Son déplaisir se manifesta plus d'une fois avec la faiblesse naturelle d'une femme, et il arriva un jour à l'empereur d'interrompre le compte que je lui rendais d'une de mes entrevues avec elle, en me disant vivement : *Mais il ne fallait pas la faire pleurer*. Lorsqu'à propos d'une circonstance particulière, j'énonçais la crainte que *ma sévérité* ne l'empêchât de conserver des pensions à trois anciens militaires qui demandaient depuis longtemps à servir sous les drapeaux de Napoléon, après en avoir servi un autre : *Donnez-moi le nom de ces trois officiers*, me répondit-il, *et dites-lui que je ne veux pas qu'elle pleure*. Les trois officiers furent employés.

Cette anecdote m'a paru mériter d'être recueillie, parce qu'elle présente encore des nuances nouvelles dans un caractère si fécond en singularités de tout genre; elle révèle dans Napoléon, comme je l'ai dit, *l'esprit de famille*, composé de sévérité dans le commandement, et d'une sorte de crainte de trouver, trop près de lui, du mécontentement et de la plainte. Sa lettre contenait des menaces contre sa première épouse; il voulait que l'effet en fût assuré, et cependant qu'on lui en épargnât les alarmes. On voit, par les explications qui suivirent cette lettre, qu'il lui en coûtait pour imposer des privations à ses goûts, même en la rappelant à des

devoirs qui devaient être d'un tout autre intérêt pour elle; on ne peut surtout se refuser à reconnaître quelque générosité dans son désir d'écarter de la personne qu'il avait le plus aimée, le partage des hasards auxquels il avait l'imprudence de se livrer encore lui-même. Ce qu'il pouvait mettre de délicatesse dans ses intentions et ses procédés conservait souvent des formes âpres; mais il mettait peut-être du calcul dans cette âpreté même. Il avait trop de choses à régler pour s'exposer à revenir plus d'une fois sur la même; il ne proposait pas, il décidait.

C'était surtout pour qu'on lui évitât l'occasion des émotions qu'il affectait l'insensibilité; c'est ainsi que, dans certaines discussions, il échappait à la controverse en se pressant de dire que son opinion était *fixée*, et que les *arguties* ne prévalaient pas contre *la sûreté de son premier coup d'œil;* comme, aussi, il mettait en avant *l'infaillibilité* de sa prévoyance sur les événements, lorsqu'il trouvait de l'hésitation et du doute dans ceux qu'il chargeait de quelque expédition aventureuse.

Préparatifs de la guerre de Russie.

J'ai fait entrevoir que, dans les premiers mois de cette année 1811, préoccupé comme il l'était de la moins nécessaire et de la plus hasardeuse de ses entreprises, en même temps qu'il donnait chaque jour de nouveaux ordres pour augmenter le matériel des préparatifs, il laissait à cet égard tous les em-

barras de l'exécution à son ministère : il semblait croire qu'il avait rempli sa tâche, soit en donnant aux ministres des suppléments de crédit qui n'étaient qu'en promesses, soit en balançant les nouvelles charges du trésor public par des ressources encore moins réelles, tandis que, de leur côté, les entrepreneurs de services militaires profitaient de l'urgence des commandes qui leur étaient faites pour demander toujours des avances sur leurs fournitures et pour en augmenter le prix. Dans le programme qu'il avait dressé des divers services militaires pour 1812, il avait tracé en masse la nomenclature des objets nécessaires à une armée de quelques centaines de mille hommes, destinés à traverser des déserts de quelques centaines de lieues; c'était là qu'il avait borné cette fois son rôle, laissant aux ministres les détails, comme s'il avait craint de se désenchanter, en quelque sorte, en abordant de plus près les difficultés. Les préparatifs d'une guerre en Russie exigeaient en effet bien d'autres combinaisons, bien d'autres dépenses que ceux des campagnes précédentes; on peut les apprécier tous par le seul service des transports pour une telle armée, et pour une telle destination.

Cependant Napoléon suivait encore la trace de ses anciennes habitudes dans toutes les parties de l'administration publique, et particulièrement dans

la direction d'une autre expédition qu'il ne justifiait assurément pas en répétant qu'il ne *réclamait pour la France au delà des Pyrénées qu'une partie de l'héritage de Louis XIV*. La guerre d'Espagne était à sa quatrième année, c'est dire assez ce qu'elle coûtait de sacrifices à ce pays et à la France; il n'entre pas dans mon sujet de parler des opérations militaires; elles se bornaient à des combats sans résultat, à l'occupation des principales places par nos armées, souvent réduites à se caserner dans leur enceinte. Celui de ses frères que Napoléon avait fait roi d'Espagne était lui-même comme assiégé dans sa capitale, devenue une grande place d'armes isolée du reste du royaume. Plus cette guerre se prolongeait, plus elle ajoutait à l'énergie de la plus excusable des insurrections et aux sacrifices de la France, contre laquelle cette insurrection était dirigée. La condition de la France dans cette lutte était :

Dépenses de la guerre d'Espagne.

D'employer environ 6 millions par an à défrayer à Madrid la cour du roi Joseph, qui ne pouvait obtenir aucun revenu du pays sur lequel il régnait;

De payer une somme à peu près égale aux princes espagnols retenus captifs;

D'entretenir dans ce pays cinq armées, sous le nom d'armée de Portugal ou du Nord, armée du Centre, armée du Midi, armée d'Aragon, armée de Catalogne :

Et tout cela, pour préparer à l'Angleterre un champ de bataille qui ne pouvait être pour elle que celui de la victoire, au sein de deux nations que nous avions forcées de devenir ses auxiliaires. Certes, parmi les nombreux problèmes que présentera la vie d'un homme aussi extraordinaire, aussi grand que Napoléon, un des plus difficiles à résoudre pour ceux qui considéreront en lui le grand capitaine, ce sera la conception, la direction de la guerre d'Espagne; et j'en écarte même encore ses premiers actes, qu'aucun succès peut-être n'aurait pu justifier, et qui seuls, d'ailleurs, devaient être un obstacle au succès; cette combinaison à double effet, qui rendit un trône vacant pour en rendre l'usurpation plus facile; cette violation de l'hospitalité de la part de soldats reçus comme des alliés, et subitement devenus les conquérants des provinces dont ils ne devaient qu'emprunter le passage, ces manifestes injurieux qui auraient donné le courage de la vengeance à la nation la plus servile, et qui s'adressaient à la plus fière.

Mais avoir conçu le dessein de subjuguer 10 millions d'hommes; de conquérir leur territoire; de leur imposer un roi nouveau et des lois nouvelles avec cent cinquante mille hommes! N'avoir pas craint de voir ce peuple s'armer d'autant plus promptement tout entier, qu'il ne lui restait plus ni gouvernement pour le modérer, ni armée

régulière pour le défendre! Avoir exigé des contributions en nature, d'hommes peu laborieux, et qui n'avaient pas de provisions pour eux-mêmes! Avoir livré la domination d'un pays, très-jaloux de son unité monarchique, à cinq armées placées à de grandes distances les unes des autres, sous des chefs indépendants, dans des positions qui ne permettaient que difficilement des communications entre elles, et au centre desquelles se trouvait un roi, dont elles devaient fonder l'autorité, et qui n'en avait aucune sur elles! Et, après trois années de résistance, croire pouvoir encore, à quatre cents lieues de distance et souvent de plus loin, faire les ordres du jour de chacune de ces armées, diriger tous leurs mouvements, suivre leur discipline, pourvoir à tous leurs besoins! Certes, avant Napoléon, aucun conquérant n'avait bravé les hasards d'une telle entreprise, dans laquelle, par la force même des choses, tout succès partiel ne pouvait avoir que son influence locale, et tout revers local devait créer un danger général.

D'un autre côté, lorsque l'on considère combien les armées anglaises, qui déjà devaient à la supériorité du nombre l'occupation du Portugal, si largement pourvues, par leurs communications avec la mer, de tous les moyens d'attaque, de tous les approvisionnements nécessaires, et qui enré-

gimentaient à leur suite tous les Espagnols en état de porter les armes ; si bien secondées, si bien averties, sur tous les points, par toutes les classes d'habitants ; pour qui tout était secours, tandis que tout était obstacle pour nos troupes ; lorsque l'on considère, dis-je, combien ces armées étaient circonspectes dans leurs manœuvres sur les frontières d'Espagne, combien leur marche était lente et cauteleuse, on explique du moins, si on ne la justifie pas, la persévérante sécurité de Napoléon devant un ennemi d'une prudence si timide.

Il comptait, pour observer et contenir les mouvements des armées anglaises, sur le corps français qui avait évacué le Portugal et qu'il appelait son armée du Nord. L'armée du centre protégeait la résidence royale. Un général très-habile contenait avec une autre armée le midi de l'Espagne, et gouvernait la riche Andalousie comme une colonie ; l'Aragon était déjà traité comme une province de la France, et l'armée qui avait conquis la Catalogne, marchait à la conquête de Valence. Quoique ce plan d'opération manquât d'ensemble, puisque, si un seul de ses points était attaqué par des forces supérieures, il ne pouvait pas être secouru par les autres, Napoléon ne le réformait pas ; son habitude de mépris sur toute tactique qui n'était pas la sienne lui persuadait que les armées anglaises se

consumeraient en hésitations dans la Péninsule comme à Walcheren..... Il fallait bien du moins qu'il cherchât à se le persuader !

Avec les projets qu'il méditait pour 1812, il ne pouvait pas envoyer de nouvelles troupes en Espagne; il ne pouvait non plus affaiblir les cinq armées jetées à de grandes distances les unes des autres, parce que leurs chefs déclaraient qu'ils ne répondraient plus de leurs positions, si on leur ôtait un seul régiment : concentrer les forces françaises, c'eût été sans doute se donner une pleine garantie contre toute entreprise de la part des généraux anglais; mais c'était aussi reculer devant l'insurrection espagnole, la rendre plus générale, plus animée, et abandonner des conquêtes déjà faites; c'était, dans un tel pays, multiplier, par l'accroissement même de sa force, les dangers de la disette pour une armée qui n'avait pas, pour s'approvisionner, les mêmes ressources que les camps anglais; il y avait donc là un cercle de difficultés insolubles; on ne pouvait en sortir que comme on y était entré, par des fautes; et le maintien du *statu quo,* pour lequel Napoléon se décidait, était définitivement peut-être la plus grave.

Mais en même temps que Napoléon ne voulait rien changer à son système de guerre en Espagne; en même temps qu'il ne pouvait pas, d'après ses projets ultérieurs sur le nord de l'Europe, envoyer



en Espagne de nouveaux renforts, il voulait au moins prouver aux troupes, qu'il y retenait, la persévérance de ses soins et de son attention sur elles, en réglant lui-même les envois d'habillement et d'équipement de toute espèce, d'argent pour la solde, souvent même de vivres [1], qui leur étaient faits de l'intérieur de la France. Au lieu de se borner, comme pour la nouvelle expédition qu'il préparait, à faire rassembler en masse sur les frontières du nord de la France le matériel des immenses préparatifs qu'il avait ordonnés, il voulait intervenir lui-même dans la distribution qui devait être faite, à chaque corps de l'armée d'Espagne, des fonds et des diverses fournitures qu'ils devaient recevoir; il les faisait annoncer d'avance par des officiers d'état-major qui en répandaient la nouvelle dans tous les postes, et qui, à travers mille dangers, venaient, sur cette terre d'exil, consoler les soldats français par la certitude que l'empereur s'occupait du sort de chacun d'eux. Jamais sa correspondance avec moi n'avait été plus active que dans cette année sur la comptabilité militaire d'Espagne; indépendamment de ses diverses disposi-

1. On ne pouvait approvisionner la garnison française de Barcelonne que par mer; il fallait traverser l'escadre anglaise qui bloquait cette place; pendant plusieurs mois, l'entrepreneur de ce service exigea que la farine qu'il introduirait dans Barcelonne lui fût payée à raison de 50 centimes la livre de seize onces.

tions relatives aux princes espagnols, aux frais de leur établissement à Valençay, à l'entretien de la cour de son frère Joseph à Madrid, il voulait que je lui rendisse compte de ce qui était dû à chaque corps d'armée sur sa solde, et du produit des réquisitions en nature qu'elles avaient exercées dans ce pays; il voulait que la solde fût toujours *au courant*, suivant son expression habituelle; et, par la seule tendance de ses calculs restrictifs, il empêchait lui-même que ce but fût atteint, puisqu'il avait limité les fonds dont le trésor public devait disposer, pour le service de la solde proprement dite en Espagne, à une somme inférieure aux besoins de l'effectif réel; il me dénonçait les plaintes qui lui étaient adressées sur cette insuffisance; le trésor public prouvait que chaque mois ses envois de fonds avaient eu lieu dans la proportion prescrite; mais il arrivait que ces fonds ne trouvaient pas d'escorte, et qu'ils restaient stagnants dans les premières villes d'Espagne où ils créaient une inutile abondance, et souvent des tentations contre lesquelles aurait pu échouer une fidélité moins sûre que celle des agents du trésor public sur les lieux.

Quoique le trésor public n'eût encore éprouvé aucune perte d'argent en Espagne, Napoléon avait senti, dans le cours de 1810, la nécessité de pourvoir à ce que de nombreuses escortes accompagnassent tous les envois de fonds, et dans le grand



nombre de lettres qu'il m'avait déjà écrites pendant les premiers mois de 1811 sur les affaires d'Espagne, je crois devoir en citer une [1] qui pourra donner une idée de l'espèce d'ordre synthétique qu'il parvenait à mettre dans les détails dont il voulait ne pas perdre la trace. Il rappelait dans cette lettre les premiers envois de fonds, qui avaient exigé des escortes, quelques mois auparavant; c'était seulement depuis cette époque que la

Ordre établi pour les envois de fonds en Espagne.

1. « Plusieurs envois de fonds escortés sont déjà entrés en « Espagne : il est nécessaire de numéroter ces convois pour nous « entendre.

« Le convoi de 3 millions, parti de Bayonne le 16 août, sous le « commandement de l'adjudant-commandant G....., s'appellera « le *premier convoi*.

« Celui de 2,500,000 fr., parti le 2 octobre de Bayonne, sous « le commandement du chef de bataillon C......, s'appellera le « *second convoi*.

« Celui de 3 millions, parti le 1er février, s'appellera le *troisième convoi*.

« Enfin, celui qui va partir en vertu de mes ordres du 29 mars, « sous le commandement de l'adjudant S ...., sera le *quatrième* « *convoi*.

« Par ces convois, l'armée de Portugal aura reçu 6 millions, « dont 500,000 fr. pour le neuvième corps; reste 5,500,000 fr. « pour l'armée de Portugal, ce qui doit faire la solde de six mois.

« L'armée du Midi aura reçu 3,500,000 francs.

« L'armée du Centre aura reçu 3,000,000 francs.

« Comme les transports d'argent sont très-difficiles à l'armée « du Midi, je désire que les 500,000 francs qui devaient être en- « voyés à l'armée du Midi avec le quatrième convoi, soient en- « voyés à l'armée de Portugal; ce qui portera à 6,500,000 fr.

répartition de la solde entre les différents corps d'armée éprouvait des retards en Espagne; car antérieurement le service des dépenses militaires, sur ce point, était aussi régulièrement établi dans les écritures respectives du trésor public et de ses agents que dans l'intérieur de la France; mais l'intermittence inévitable des envois de fonds, qui prirent alors le titre de *convois*, provoquait des plaintes, Napoléon voulait pouvoir prouver, par

« les envois faits à cette armée, et que le trésor remplace par des « traites ces 500,000 francs à l'armée du Midi.

« Un cinquième convoi partira de Bayonne le 15 avril, et se « composera de 6 millions destinés ainsi qu'il suit :

« Armée de Portugal.	3,000,000
« Armée du Midi.	1,000,000
« Armée du Centre	2,000,000

« Après l'arrivée de ce cinquième convoi, l'armée de Portugal « aura donc reçu sur les fonds escortés, et depuis les derniers « mois de 1810, 9,500,000 francs, l'armée du Midi 4,500,000 fr. « l'armée du Centre 5 millions......... Maintenant, faites-moi un « rapport, qui lie la comptabilité des convois escortés avec celle « des convois des fonds antérieurs, et me fasse bien connaître la « portion de ces envois qui doit être imputée sur l'année 1810, et « celle qui appartient à l'exercice courant; en un mot, quelle doit « être la situation de la solde de ces trois armées après la récep- « tion des cinq convois; il faudra évaluer les secours qu'elles ont « pu tirer du pays.

« Relativement aux 500,000 francs par mois que j'autorise le « trésor public à prêter au roi Joseph, écrivez au ministre des « finances d'Espagne. Sur ce, etc.

« *Paris, 4 avril* 1811. *Signé* NAPOLÉON. »



leur présence même sur les frontières espagnoles, qu'il ne négligeait pas les besoins des troupes; c'était pour lui un moyen de tempérer leur impatience, et de rendre en quelque sorte solidaire pour leurs chefs, l'obligation de veiller à la sûreté des communications entre leur quartier-général et les frontières françaises.

L'avant-dernier paragraphe de cette lettre présentait au trésor public une occasion qu'il ne devait pas laisser échapper, de remettre sous les yeux de Napoléon le tableau des sacrifices que l'expédition d'Espagne coûtait déjà à la France. Le compte de la solde, pour être régulier, devait embrasser, non-seulement les paiements faits à chaque corps d'armée depuis 1810, mais aussi ceux qui avaient eu lieu depuis l'entrée de ce corps en Espagne, et celle de chaque régiment dont il s'était successivement accru; les éléments de ce compte étaient soigneusement conservés au trésor public; ses divers agents me transmettaient exactement l'indication des mouvements, des changements qui survenaient; et, jusqu'alors, dans une expédition de ce genre, les troupes, une fois acclimatées, ne subissaient guère d'autres chances que celles des mauvaises garnisons. Mais les résultats recueillis au trésor public d'après les destinations que Napoléon avait assignées aux envois de fonds, différaient nécessairement de ceux que lui faisaient directement parve-



nir des colonels, dont les régiments éprouvaient des retards, soit parce que les fonds étaient retenus en route, soit parce que les généraux en suspendaient la distribution pour conserver des réserves, soit parce qu'ils se trouvaient momentanément forcés de les employer à des besoins encore plus urgents que la solde; et j'ai déjà dit, d'ailleurs, que l'espèce d'abonnement d'environ 30 millions auquel Napoléon venait de fixer le service de la solde en Espagne était au-dessous de la proportion nécessaire; il avait en effet compté sur des suppléments que le pays ne fournissait pas; il avait aussi supposé que les auxiliaires italiens et allemands seraient entretenus par leurs princes, condition qui n'était pas remplie, et à laquelle il fallait bien que les payeurs du trésor public suppléassent sur les lieux. Tant de causes de mécomptes devaient donner ouverture à une longue et contentieuse controverse, et Napoléon ne s'en épargna pas les ennuis; il employa quatre mois, comme si l'affaire d'Espagne eût été son unique affaire, à comparer, discuter, contester les masses de chiffres qui sortaient du trésor public ou des états-majors des cinq armées. Je supprime cette correspondance, qui n'est plus remarquable aujourd'hui que par son volume; elle étonnerait même de la part d'un homme qui aurait eu pour unique passion la manœuvre des chiffres; elle se termina toutefois



par un témoignage de justice rendu à ceux du trésor public, et je consigne ici ce témoignage parce qu'il est surtout honorable pour tous mes coopérateurs; mais, même en le rendant [1], Napoléon ne renonçait pas à la discussion; il semblait n'être pas encore saturé de détails sur la simple comptabilité d'une expédition dont le temps devenait le seul arbitre, puisqu'elle se trouvait réduite pour nos troupes, dans presque toute la Péninsule, à des campements oisifs sur des provinces envahies sans être soumises; on eût dit qu'il tâchait de détourner l'attention du trésor public des autres dépenses extraordinaires dont il devait bientôt supporter la charge, pour ne pas ralentir ses efforts en faveur des armées d'Espagne; que lui-même il voulait n'avoir plus à penser à ces armées, lorsque sa grande armée d'Allemagne captiverait tous ses soins; et le moment approchait.

1. « Je vous envoie mes observations sur votre travail des « finances d'Espagne; vous verrez qu'il y a encore bien des ren- « seignements à réunir; je ne puis toutefois que vous témoigner « la satisfaction que j'éprouve à voir que, grâce à votre activité, « il est encore possible de saisir le fil de ce dédale; je ne vous « renvoie pas votre travail, parce que je suppose que vous en « avez gardé copie; je vous en demande un autre plus volumi- « neux, détaillé par année, et qui soit augmenté et rectifié par « les nouveaux renseignements que vous acquerrez en creusant « la matiere. Sur ce, etc.

« *Saint-Cloud*, 23 *août* 1811. *Signé* NAPOLÉON. »

Il était encore déterminé par un autre motif; il considérait avec une sorte d'inquiétude les dépenses de cette guerre allumée depuis cinq ans en Espagne, et dont on ne pouvait prévoir ni le terme ni l'issue. Pour balancer les sacrifices faits par la France, il voulait trouver, dans les comptes du trésor, un relevé de ceux qu'avait supportés l'Espagne, en contributions locales et en réquisitions en nature; il aurait même toléré, sur cet objet, quelque exagération dans les calculs; d'un côté, pour modérer les demandes d'argent que lui adressaient sans cesse les généraux; de l'autre, pour faire croire en France que la guerre d'Espagne n'était pas tout à fait stérile en compensations : mais il n'était pas au pouvoir des agents du trésor public, quelque soin qu'ils y apportassent, de comprendre dans leurs comptes les produits de cette sorte d'excursions que les détachements de chaque armée faisaient dans les campagnes pour se procurer quelques rations de fourrages et de vivres; ils recueillaient cependant des notions sur toutes les denrées qui parvenaient aux magasins militaires, et c'était pour les compléter que Napoléon, en apercevant leurs efforts, me demandait compte *des nouveaux renseignements que j'acquerrais en creusant la matière*.

Pour prévenir, à cet égard, les réticences auxquelles pouvaient être disposées les administrations

militaires, des administrateurs civils furent envoyés de France dans les cantonnements de chaque armée; je crois que, d'après des recherches soigneusement faites, les différentes réquisitions supportées par les provinces espagnoles, au profit des armées françaises, dans les six années pendant lesquelles la suspension de tout gouvernement central les affranchissait de tout autre impôt, peuvent être évaluées à 350 millions; et, en évaluant aussi les fournitures d'armes, d'habits, d'équipement de tout genre, et provisions diverses envoyées de France dans la même période, et dont la valeur doit s'ajouter aux envois périodiques d'argent que faisait le trésor pour la seule solde, on obtiendra au moins un résultat égal. Ainsi, cette expédition peut avoir coûté 700 millions environ aux deux pays. L'année 1811 prouve surtout, comme je l'ai dit, que rien n'était en effet moins définitif que ce prétendu abonnement annuel de 24 à 30 millions que Napoléon paraissait avoir fixé pour la solde (mais pour la seule solde) des troupes françaises en Espagne, abonnement qu'il rappelait encore au trésor public, comme sa règle, au mois de juin de la même année [1]. Or, déjà à la même époque, indépendam-

1. « ..... Je désire que 2 millions soient envoyés à l'armée de « Catalogne, imputables sur les 2 millions par mois que vous « faites passer aux armées en Espagne..... Sur ce, etc.

« *Saint-Cloud*, 26 *juin* 1811. *Signé* NAPOLÉON »

ment de 2 millions dirigés sur la Catalogne, six convois escortés avaient versé en Espagne 23 millions; le nombre des convois avait été porté dans les six mois suivants jusqu'à onze [1], dont les cinq derniers s'élevaient à 18 millions; les 500,000 fr. par mois, accordés à Joseph Bonaparte, pour l'entretien de sa cour à Madrid, avaient aussi reçu des suppléments [2]. Un troisième million de fonds extraordinaires avait été envoyé à la Catalogne à la fin de décembre [3], et je crois ne pas m'écarter du calcul exact dont les éléments ne sont plus en mon pouvoir, lorsque j'évalue à 71 millions [4] la dépense

1. « Prenez des mesures pour que le neuvième convoi soit prêt « à partir de Bayonne le 1er octobre, pour que le dixième parte « le 1er novembre, et le onzième le 1er décembre. Sur ce, etc.

« *Compiègne*, 31 *août* 1811. *Signé* NAPOLÉON. »

2. « Faites remettre au roi Joseph un million sur la caisse de « service; cette somme sera régularisée plus tard. Sur ce, etc.

« *Saint-Cloud*, 13 *juin* 1811. *Signé* NAPOLÉON. »

3. « Il faut envoyer à Barcelone un million, dont 500,000 fr. « pour la solde, et 500,000 francs pour achat de *blé*, *viande*, « *légumes*, etc. Sur ce, etc.

« *Paris*, 29 *décembre* 1811. *Signé* NAPOLÉON. »

4. Détail des fonds du trésor public envoyés par convois en Espagne en 1811.

1er convoi.	3,000,000
2e —	2,500,000
3e —	3,000,000
4e —	4,000,000
5e —	6,000,000
	18,500,000

supportée, dans cette seule année, par le trésor public pour l'entretien et la solde des armées françaises en Espagne, en y comprenant les suppléments d'artillerie, de munitions, d'armes, d'habits, de médicaments, qui leur furent envoyés de France. Cette dépense n'excédait peut-être que de quelques millions celle des quatre années précédentes; mais la moindre aggravation dans les charges du trésor public se faisait plus vivement sentir dans une année qui devait improviser les préparatifs d'une expédition encore plus dispendieuse, avec un budget dont les recouvrements devaient rester, à la fois, et fort en arrière, et fort au-dessous de ses besoins. C'est parce que Napoléon appréciait l'excès des efforts qu'il imposait à la trésorerie que, quoiqu'il eût eu, en quelque sorte, constamment son ministère sous sa main dans une période où il s'éloigna peu de sa capitale, il évitait alors de discuter les questions de finances, soit dans ces fré-

Report	18,300,000		
6e	5,000,000		
7e	4,000,000		
8e	4,000,000		
9e	3,000,000		
10e	4,000,000		
11e	3,000,000		
Total	41,000,000	ci.	41,000,000
Plus, à Barcelone.	3,000,000		30,000,000
Au roi Joseph.	7,000,000		
Fournitures milit. en nature envoyées de France.	20,000,000		
Total égal.			71,000,000

quents conseils où il le réunissait, soit dans les conférences particulières où il appelait chaque ministre; il y suppléait par cette volumineuse correspondance, dans laquelle chaque lettre prescrivait, à titre d'urgence, des paiements partiels qui devançaient ainsi l'échéance qu'ils auraient dû trouver dans la répartition régulière et proportionnelle des dépensss sur la durée naturelle d'un budget. Lorsqu'on lui adressait quelques objections de vive voix sur la difficulté d'exécuter les ordres contenus dans ses lettres, il les écartait en disant : « Vous me répondrez par écrit. » Ce n'était là qu'une manière d'annoncer qu'il maintenait son premier ordre.

Il m'arriva un jour de lui dire que, dans cette année, sans la guerre d'Espagne, il aurait 71 millions de plus dans les caisses publiques, et cent cinquante mille hommes de moins à lever en France, il ne répondit rien et me quitta brusquement. A la vérité, le lendemain 24 novembre 1811, il m'écrivit [1] que, dans les dispositions de finances

1. « Il faut préparer pour le budget de 1812 un travail qui « tende à nétoyer le trésor public de tout ce qui est non-valeur, « de tout ce qui a été prêté au roi d'Espagne et aux princes espa- « gnols, et qui n'est compris dans aucun budget, de ce qui est « donné à la Russie, enfin de toutes ces non-valeurs du trésor, « desquelles il n'y a rien à espérer; je verrai à créer une res- « source extraordinaire pour couvrir tout cela. Sur ce, etc.

« *Saint-Cloud, 24 novembre 1811.* *Signé* NAPOLÉON. »

pour 1812, il fallait pourvoir aux besoins de la trésorerie; qu'il emploierait d'abord quelque ressource extraordinaire pour couvrir les diverses avances [1] que le trésor public avait faites en dépenses non prévues par les budgets. Ces avances s'élevaient, à la fin de 1811, à près de 40 millions. Napoléon devait avoir alors dans les caisses de son domaine extraordinaire près de 200 millions en espèces ou placements, indépendamment des obligations de la Prusse et de l'Autriche à long terme qui devaient s'élever à une somme à peu près égale. On eût dit que l'esprit de thésaurisation agissait sur lui comme sur les autres hommes. C'était ce même conquérant dont les armées n'avaient si souvent reçu leur solde que des mains de la victoire, qui semblait mettre alors sa principale confiance dans un *trésor* auquel il ne touchait pas; il le gardait si bien qu'il parvint à éluder longtemps et à ne remplir que très-imparfaitement la promesse que m'avait apportée sa lettre.

On conçoit que dans les siècles d'ignorance et de barbarie, dans les pays dénués de civilisation et d'industrie, d'administration et de revenus fixes, la grossière prévoyance de quelques despotes ait employé la thésaurisation comme ressource et

1 Elles étaient indépendantes des avances nécessaires pour couvrir le retard des recouvrements relativement aux dépenses exigibles.

comme garantie ; mais on n'explique pas comment, en 1811, le chef d'un grand État n'a pas aperçu qu'il romprait en quelque sorte la communauté d'intérêt entre lui et le peuple qui l'avait adopté, en cherchant à se créer pour quelques dangers imprévus des moyens d'action et d'influence en dehors du concours et de l'assistance du pays.

Le conquérant qui avait le plus médité peut-être sur l'histoire romaine, dans laquelle il allait si souvent chercher des exemples, oubliait quel avait été le sort des princes qui n'avaient pu opposer aux armes de Rome que des trésors et des stipendiaires. Il oubliait également que le sénat romain, en couronnant le triomphateur, mettait le peuple tout entier en partage des profits et des honneurs du triomphe. Quelque magnifiques qu'aient été les récompenses accordées par Napoléon à quelques-uns de ses généraux, elles n'étaient jamais qu'une faible partie des dépouilles étrangères ; et la condition de la France était toujours d'alimenter par ses seules contributions un trésor public toujours chargé de pourvoir aux dépenses de guerres nouvelles.

On a dit assez justement qu'il n'appartenait pas plus au raisonnement commun d'expliquer Napoléon qu'à l'œil humain de mesurer le désert; on peut dire aussi que le grand guerrier, qui si souvent parlait du pouvoir de la destinée, semblait



être entraîné par la sienne, au milieu de tant d'entreprises gigantesques, à reporter plus loin dans chacune d'elles son premier but, aussitôt qu'il était près de l'atteindre !

La réunion de la Hollande plus onéreuse que profitable aux finances de la France.

Lorsqu'il réunit, par exemple, la Hollande à la France, son premier objet avait été de soumettre au régime continental les ports et les rivages hollandais, qui, sous le règne de son frère, n'avaient pas pu être complétement fermés au commerce anglais. Il y joignit bientôt le désir de trouver de nouvelles ressources pour ses finances dans un pays qui déjà par ses revenus ne suffisait pas à ses charges. J'ai déjà dit qu'il avait employé un étrange moyen pour y parvenir, celui de frapper les propriétaires de la dette publique hollandaise d'une réduction des deux tiers dans les capitaux et les intérêts qui leur étaient dus, et d'imposer une taxe de 40 à 50 pour cent sur toutes les marchandises étrangères qui se trouvaient dans les magasins du commerce. Mais, par une intention encore plus étrange, il voulut, en interdisant à la Hollande le commerce maritime, faire revivre cette ancienne marine militaire qui l'avait ruinée dans les cinquante premières années du dix-huitième siècle, rendre à ses chantiers l'activité que Pierre-le-Grand y avait trouvée, réparer ses ports, surpasser Cohorn dans l'art de fortifier ses places, ouvrir à travers les marais des routes militaires, remplir ses

villes de soldats, couvrir ses frontières de douaniers, prendre à sa solde tous les hommes inoccupés, à titre de recrues tant pour le service de terre que pour le service de mer. Et l'on va voir combien, par une telle marche, il fut jeté loin de ses premiers calculs.

S'il était devenu presque impossible à la Hollande d'acquitter 90 millions de taxes annuelles, lorsque sa dette publique devait absorber en intérêts 78 millions par année, il lui était plus difficile encore peut-être de supporter 57 millions de taxes, lorsque tant de familles perdaient 52 millions de revenu, par l'acte qui réduisait les intérêts de la même dette publique de 78 millions à 26 millions; et c'était cependant en cet état de choses que Napoléon, en affectant, par exemple, 15 millions aux frais de l'administration intérieure du pays au delà de ceux de la dette publique, avait cru pouvoir se promettre que la réunion de la Hollande augmenterait d'une somme à peu près égale les anciennes ressources de la France; mais tant d'établissements nouveaux, tant de créations qu'il avait improvisées dans ce pays, absorbaient, et au delà, les excédants; aussi le trésor public de France fut-il au contraire bientôt menacé de l'obligation de fournir un subside à la Hollande [1], quoique les

1. « Je vous envoie une lettre de..... Je ne puis croire à un si « grand déficit (en Hollande). Je ne sais ce qu'il veut me dire avec

administrateurs locaux, qui étaient tous des hommes du pays, portassent dans le régime des dépenses l'ordre le plus régulier et l'économie la plus austère : il est vrai qu'il y avait loin de leur arithmétique à celle de Napoléon, qui, exigeant souvent d'un homme le service de deux hommes, espérait en faire autant des écus.

Je pourrais citer bien des exemples du goût de Napoléon pour ce genre de double emploi; et c'était souvent très-sérieusement qu'il commettait de telles erreurs; on en retrouvera encore plusieurs traits dans sa correspondance relative à l'armée française cantonnée dans plusieurs places d'Allemagne; je n'en donnerai que des extraits qui révéleront en même temps quelques-unes des combinaisons préparatoires de l'expédition qu'il projetait pour 1812.

Napoléon ne demandait pas mieux que de persuader à la France qu'il ne l'agrandissait que pour l'enrichir; mais la France voyait s'aggraver chaque année ses sacrifices en hommes, en réquisitions, en impôts; et c'était un moment mal choisi pour faire valoir auprès d'elle l'incorporation des pre-

« les 4 millions que l'on pourrait tirer de la vente des canons.
« Est-ce que je puis faire de l'argent avec des canons? Que ne me
« demande-t-il aussi que j'aie la valeur des digues. Peut-on
« avancer de telles pauvretés! Faites-lui comprendre que je n'ai
« pas d'argent à lui envoyer, et qu'il faut qu'on trouve des res-
« sources dans le pays. Sur ce, etc.

« *Paris*, 1er *avril* 1811. *Signé* NAPOLÉON. »

mières villes commerçantes du monde, que celui où Amsterdam, Hambourg, Bremen et Lubeck ne devenaient françaises que pour cesser d'être commerçantes.

Nous venons de voir que la réunion de la Hollande devait faire prévoir plus de charges que de profits. Les trois départements des Bouches-de-l'Elbe, des Bouches-du-Weser et de celles de l'Ems, ne promettaient pas d'être pour le fisc français de plus utiles auxiliaires, quoiqu'il fût parvenu en peu de mois à s'y établir avec tout son cortége : la totalité des contributions françaises acclimatées dans ces trois départements ne pouvait pas produire un revenu annuel de plus de 14 millions. Au mois de février, Napoléon avait affecté ce revenu au paiement d'une partie de la solde des troupes françaises en Allemagne; mais la lettre qui portait cette disposition en contenait une autre plus remarquable[1]; elle prescrivait, dès cette époque, l'établissement d'une caisse de réserve à Hambourg. Quelques jours après[2], j'avais reçu l'ordre de

1. « Les revenus des trois nouveaux départements doivent être « employés pour le service de l'armée d'Allemagne, spécialement « pour la solde; et comme la recette n'équivaudra pas à la dé« pense, je pense qu'il serait convenable d'avoir quelques mil« lions en réserve à Hambourg Sur ce, etc.

« *Paris*, *24 février* 1811. *Signé* NAPOLÉON. »

2. « Je désire avoir dans une caisse à Hambourg, comme fonds « de réserve toujours existant, 6 millions. Cette caisse devrait

Formation de diverses caisses de service hors de France pour la prochaine campagne de Russie.

maintenir constamment à 6 millions les fonds de cette caisse dont l'existence devait être un secret entre Napoléon et moi. Le 23 mars [1], il m'avait exprimé l'intention d'employer à Dantzick 2 millions en nouvelles fortifications. Le 24 [2], il annonçait qu'il prenait à sa solde cinq régiments polonais en garnison dans cette ville, et en me chargeant d'y pourvoir, ainsi qu'au paiement des 2 millions attribués aux travaux du génie, il prescrivait aussi dans cette place la formation d'une caisse de réserve de 3 millions. C'était indépendamment des préparatifs dont on s'occupait dans l'intérieur de la France, qu'il ordonnait ces dispositions, pour les-

« être ignorée de l'ordonnateur, et connue seulement de moi et « de vous Sur ce, etc.

Paris, 9 *mars* 1811. *Signé* NAPOLÉON. »

1. « Mettez à la disposition de votre payeur à Dantzick un « premier fonds de 2 millions pour être employé aux fortifications « de cette ville.

« 23 *mars* 1811. *Signé* NAPOLÉON. »

2. « Je vous ai mandé hier que je voulais employer 2 millions « aux fortifications de Dantzick. Je viens d'en arrêter le budget... « Je prends à ma solde, à compter du 1er avril prochain, le 5e, le « 10e et le 11e régiment polonais, le régiment de cavalerie et le « régiment d'artillerie de la même nation qui sont à Dantzick : « je ne m'engage à payer que la solde; vous m'instruirez de ce « que coûtera un mois de solde à Dantzick. Il faut se procurer là « une réserve de 3 millions pour que l'argent ne manque pas sur « ce point important. Sur ce, etc

« *Paris*, 24 *mars* 1811. *Signé* NAPOLÉON. »

quelles les contributions locales n'offraient que des ressources très-insuffisantes.

D'après une nouvelle lettre du 25 mars[1], plusieurs millions devaient être aussi employés à des achats de chevaux dans le Mecklembourg et le Holstein pour remonter la cavalerie et les équipages militaires. Les ingénieurs français ouvraient, sur plusieurs points, des routes et des canaux pour faciliter la marche des troupes et les transports d'artillerie; l'œil le moins exercé aurait pu, avec ces seules données, tracer la ligne d'opérations d'une nouvelle campagne, dont plusieurs confidents nécessaires pouvaient déjà deviner le but une année d'avance; mais, parmi ces derniers, chacun gardait encore pour soi ses conjectures.

Napoléon lui-même, dans les premiers mois de 1811, évitait toute explication verbale avec ceux auxquels il se trouvait obligé de livrer son secret par sa correspondance : un jour que, seul avec lui, à la suite d'une assez longue conférence,

1. « .... De plus, vous aurez besoin d'argent dans le nord pour « solder le prix des chevaux de cavalerie, d'artillerie et d'équi- « pages régimentaires..... Cela ne devrait cependant pas passer « 2 millions.. ... Il faudra aussi des fonds pour les travaux des « routes et des canaux entrepris par les ponts et chaussées. Sur « ce, etc.

« *Paris*, 25 *mars* 1811. *Signé* NAPOLÉON. »



je hasardais quelques observations sur quelques-unes des mesures relatives à la garnison de Dantzick qui présentaient peu d'accord entre elles : « Ceci, me dit encore Napoléon, n'est pas matière « à conversation; vous m'écrirez; je vous répon- « drai. »

Il ne me donnait pas toujours exactement connaissance des nombreux détachements qui allaient grossir notre armée d'Allemagne; mais j'en étais instruit chaque jour, par la correspondance des payeurs; le trésor public de France devait pourvoir sur les lieux au paiement de toute la solde, et Napoléon cherchait toujours [1] à s'en dissimuler la progression; il semblait admettre, à l'égard de quelques corps, la possibilité d'un ajournement, qu'il aurait gravement censuré si le trésor public se l'était permis; mais il était forcé de reconnaître que déjà, à la fin du quatrième mois de 1811, l'accroissement de cette seule partie des dépenses de l'armée qui se recrutait en Allemagne, était dans le rapport de plus du huitième; ce qui ne l'empêchait

1. « Je réponds à votre rapport du 17. Il est vrai que le 33ᵉ de « ligne s'est rendu à l'armée d'Allemagne; indépendamment des « fonds fixés pour la solde de cette armée, vous devez faire payer « celle du 33ᵉ de ligne, et celle de tous les régiments et bataillons « qui arriveront; quant aux corps d'artillerie, de sapeurs et de « mineurs qui sont également arrivés, ce sont des détails dont il « ne faut pas tenir compte. Sur ce, etc.

« *Paris*, 19 *avril* 1811. *Signé* NAPOLÉON. »

pas de vouloir en outre accroître encore les caisses de réserve, dont il ne devait employer les fonds qu'après l'ouverture de la campagne; et au lieu de 9 millions seulement mis en dépôt à ce titre dans les places de Hambourg et de Dantzick, il voulait avoir constamment à sa disposition, au delà des fonds du service ordinaire, 15 millions dans les quatre places de Francfort, Magdebourg, Dantzick et Mayence [1].

Accélération dans les préparatifs militaires

Si, au printemps de 1811, Napoléon s'était déjà occupé, avec tant de recherches et tant de détails, d'une expédition qui ne devait s'ouvrir qu'au printemps de 1812, et cela avec le concours d'un ministre qui ne devait y prendre que la moindre part on conçoit quel champ plus vaste avaient embrassé ses communications avec ses deux ministres de la guerre, chargés de lever, équiper, dresser, enrégimenter près de deux cent mille conscrits; de former à la discipline militaire de nouveaux régiments de travailleurs, de détacher de chacun des anciens corps des pelotons de vieux soldats capables de diriger les nouvelles milices, d'approvisionner, de tous

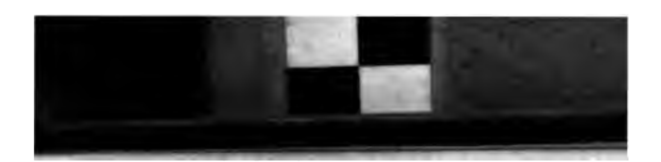
1. « . . . En résumé, vous pourrez ne pas tenir plus de 3 millions « à Hambourg; mais il faut avoir 3 millions à Magdebourg, 3 mil« lions à Dantzick, et il sera bon aussi d'avoir à Mayence une « réserve de 3 à 6 millions..... Je désire que vous me remettiez « un bordereau de tous ces fonds. Sur ce, etc.

« *Paris*, 19 *avril* 1811. *Signé* NAPOLÉON. »

les effets nécessaires dans les climats rudes, une armée de trois à quatre cent mille hommes; de leur faire trouver des subsistances dans plus de cent journées d'étapes; d'établir partout des moyens de transport appropiés aux lieux, des provisions d'armes de rechange, d'outils, d'instruments, d'ustensiles de toute espèce.

Et si à une époque qui présentait une latitude de temps suffisante pour que rien ne se fît avec précipitation, lorsqu'une année entière devait s'écouler avant l'explosion d'une guerre méditée au sein de la paix, et encore équivoque dans ses motifs, Napoléon portait, dans la combinaison des préparatifs, une activité si minutieuse, on peut juger, sans que j'en consigne ici les preuves, combien cette inquiète vigilance prit un mouvement encore plus accéléré dans les derniers mois de 1811.

Je la loue comme une vertu; mais il n'y a de vertu utile que là où une force supérieure conduit plus sûrement et plus rapidement à un résultat juste et bon; je la cite comme un fait, et comme une nouvelle preuve de la prodigieuse capacité de détails dont était doué l'homme qui dirigeait seul de son cabinet, comme on l'a vu ci-dessus, la plus contentieuse et la plus problématique de toutes les guerres, celle d'Espagne; gouvernant et administrant à la fois, et seul, le plus vaste État de l'Europe, dont il compliquait chaque jour le régime



par quelque incorporation nouvelle; calculant seul aussi les moyens de transporter à sept cents lieues de leurs foyers, sur un sol âpre et désert, quelques centaines de mille soldats, avec des équipages immenses, pourvus de tous les moyens d'attaque et de défense contre les hommes et le climat.

Cette faculté extraordinaire, cette force de volonté si étonnante par sa persévérance et ses effets se rencontre rarement dans les perfections humaines; c'est un don du ciel dont je suis peut-être tout aussi capable qu'un autre d'être ébloui; mais je ne reconnais, je ne veux reconnaître de perfections et de vertus réelles que celles qui tendent au plus grand bien commun à tous. Rien n'est parfait que dans certaines limites; rien n'est plus opposé à la vertu que l'excès, sans en excepter celui du bien. Et toute prodigieuse qu'elle peut paraître par la complexité de ses combinaisons, c'est une prévoyance qui n'est pas sans danger dans un chef de nation, que celle qui, en parvenant même à donner à une entreprise lointaine plus de chances de succès, peut accumuler sur la destinée de ce chef une masse plus grande encore de nouvelles incertitudes. Telle était en effet, après tant d'efforts, cette faculté si féconde en calculs et en soins divers, qu'elle enfantait, pour Napoléon, peut-être autant de hasards que de garanties.

En 1810, la dépense totale du ministère de la

Résumé comparatif des dépenses militaires.

guerre s'était élevée à 389,564,000 fr. En 1811 elle excédait 541,696,000 fr., y compris environ 36 millions prélevés sur une partie des fonds spéciaux désignés sous le nom de produits extraordinaires des douanes. Ainsi le seul département de la guerre absorbait, dans cette année, tout ce que la France supportait d'impôts avant la révolution.

L'augmentation des dépenses purement militaires, dans l'intervalle de 1810 à 1811, était de 152,132,000 fr.; et ce n'était encore là qu'un bien faible à-compte sur tout ce que devait coûter à la France la campagne de 1812.

D'après les évaluations faites par les ministres, des besoins de chaque service, les dépenses de 1810 n'avaient dû s'élever, ainsi qu'on l'a vu dans le budget de cette année, qu'à 860,633,000 francs.

En 1811 il fallait pourvoir à une dépense de 1,103,367,000 fr.; et, ce qui paraîtra plus étonnant qu'un accroissement de 152,132,000 fr. dans les seules dépenses militaires, c'est que, dans cette même année à laquelle on devait épargner au moins des sacrifices inutiles, la marine, condamnée depuis si longtemps à l'alternative malheureuse d'être prisonnière dans nos ports ou la proie des Anglais, obtint, par le budget, une augmentation de crédit de près de 37 millions : en 1811, le budget de ce ministère fut porté de 120,368,000 fr. à 157 millions.

En 1810, sur une dépense totale de 860,663,000 f., la part de la marine et de la guerre avait été de 509 millions; et, en 1811, sur une dépense totale évaluée à 1,103,367,000 fr., la part de la marine et de la guerre était de près de 700 millions.

L'évaluation de 1,103,367,000 fr., pour les dépenses de 1811, pouvait ne pas être exagérée d'après l'essor donné, dans cette année, aux divers services ministériels, et la liquidation définitive a même dépassé cette limite. Mais il était plus facile de faire aux entrepreneurs des commandes et des promesses, que d'élever les ressources du trésor public au niveau des engagements pris avec eux, surtout dans un système de finances et de politique qui excluait tous moyens réguliers de crédit. Aussi les recouvrements obtenus en 1811 présentèrent-ils un déficit réel de près de 50 millions qui ne put être couvert qu'à la fin de 1812, par une combinaison nouvelle dont je rendrai compte dans le chapitre prochain.

Je termine celui-ci par un extrait du budget de 1811 [1].

1. Voir le budget ci-après.

[redacted]

390

REVENUS ESPÉRÉS.

Dette publique	306,000,000
Liste civile.. ..omaines et bois...............	189,275,000
Ministère de la et extraordinaires et droits sur	
— des	148,344,000
— de l' tabacs.....................	128,257,000
— des	16,531,000
— du t............................	13,000,000
— de lAlpes, et salines de l'Est.......	11,986,000
— de ls, poudres et salpêtres.........	7,156,000
— de ls les magasins publics de Hollande.	10,800,000
— des ie..........................	30,000,000
— de h Illyrie.....................	11,095,000
Frais de négocn Hollande....................	56,495,000
Fonds de réseans les départements anséatiques.	15,000,000
Dépenses dépais le produit des confiscations et litaires addidouanes dans les nouveaux dépar-	
....	112,364,000
Total......................	1,056,270,000
s-modérée, les dépenses prévues	1,103,367,000
Déficit [1].	47,097,000

1. Ce déficit de le milieu de 1813.
Le quart au ms après la révolution de l'année 1811.
Les dépenses, ectuer pour les dix douzièmes au moins, dans les douze mois de 1814.
Au commencemes de 50 millions.
Telle devait de

(Tome III, après la page 590.)

[redacted]



ANNÉE 1812.

Ce sera un des problèmes les plus difficiles à résoudre pour la postérité que la conception, par un homme tel que Napoléon, de cette expédition de Russie, qui n'a principalement frappé les contemporains que par la grandeur des préparatifs, et les désastres plus grands encore de l'événement : Composition de l'armée confédérée qui marche contre la Russie.

Une armée française, plus nombreuse qu'aucune de celles qui avaient paru en Allemagne dans les douze années précédentes, se grossissant, à chaque marche, des contingents des vingt-deux principautés qui étaient entrées dans la ligue connue alors sous le nom de la Confédération du Rhin, et à laquelle s'empressait de se joindre l'élite de toutes les forces de l'Autriche, de la Prusse, de la Bavière, du Wirtemberg, de la Saxe, de la Pologne ;

Les enseignes d'un empereur, de six rois, et d'une foule de princes souverains, réunies sous



les drapeaux français, sur les frontières de la Russie;

Plus de cinq cent mille combattants, régulièrement armés, se développant dans ces vastes plaines presque incultes, escortés de tous les équipages nécessaires à chaque corps, et mieux pourvus de vivres que ne l'était la capitale de la France dans cette année de disette;

Les Autrichiens, les Prussiens, devenus subitement les alliés d'une puissance qui les avait asservis, contre une autre puissance qui les avait constamment secourus.

Certes les traditions de l'histoire ne présentent à aucune époque une telle réunion et d'efforts et de contrastes.

Mais s'il est difficile d'expliquer la combinaison qui avait produit un si prodigieux amalgame, et associé au même intérêt tant d'intérêts contraires, il l'est peut-être encore plus de définir le véritable but de l'expédition elle-même.

Sans doute lorsqu'il est question d'une entreprise conçue par Napoléon, tout homme qui veut être impartial, et je dois l'être plus que personne, doit se rappeler cette maxime d'un ancien : *De quibusdam viris nihil temerarie dicendum est.* Mais quoique aucun détail des préparatifs ne m'ait échappé, quoique j'aie assisté à tous les conseils, souvent à ces entretiens extra-officiels dans les-



quels Napoléon, par l'abondance et l'entraînement de ses idées, semblait faire quelquefois plus de révélations que dans ses conseils eux-mêmes; quoique mes conjectures aient pu être guidées par des communications que le ministre de la guerre, le duc de Feltre, partageait seul avec moi, j'avoue que je me retrouve encore aujourd'hui dans ce vague des premiers doutes qui agitaient ma pensée avant l'ouverture de cette campagne; et voici les différentes questions que je me faisais alors.

Doutes sur le véritable motif de cette expédition.

Napoléon veut-il opposer une barrière à cette population guerrière du Nord, qui menace le reste de l'Europe? veut-il empêcher la Russie d'intervenir, comme elle est en possession de le faire depuis 1734, dans toutes les guerres, dans tous les traités? destine-t-il la Pologne à former ce rempart?... Il est, à la vérité, parvenu depuis cinq ans à détacher de la Russie le duché de Warsovie; mais elle garde les anciennes conquêtes qu'elle avait faites depuis plus d'un siècle sur ce royaume; les riches provinces qu'elle lui a enlevées ont déjà oublié qu'elles ont été polonaises. Pour que la Pologne pût devenir la frontière militaire de la civilisation européenne, il faudrait qu'elle eût elle-même sa propre civilisation à défendre; qu'elle formât un corps de nation compacte, homogène; et même avant le partage qu'elle a subi sous l'impératrice

[redacted]

Catherine II, n'avions-nous pas vu, dans le dernier siècle, l'impératrice Élisabeth disperser, avec dix mille Tartares, cette noble cavalerie que la Pologne se vantait de pouvoir porter jusqu'à cent mille hommes; détrôner son roi électif que défendait la France; mettre sa tête à prix, nommer son successeur, et se donner conséquemment un vassal?

Essaiera-t-on de réunir le territoire de Cracovie, de la Galicie, et celui de Posen, au duché de Warsovie, pour rétablir au moins la Pologne telle qu'elle était au commencement du dix-huitième siècle! Mais quelle sera alors l'indemnité de la Prusse et de l'Autriche? car ce n'est pas sans doute pour leur faire perdre deux ou trois belles provinces que Napoléon les a appelées comme auxiliaires sous ses drapeaux.

Et d'ailleurs cette réintégration de territoire, fortifiée encore de l'union de la Saxe, pourrait-elle, même sous le gouvernement du plus sage des rois, suppléer à ce qui manque à la Pologne pour devenir un véritable corps politique? la Livonie, la Courlande, tant d'autres contrées, sur lesquelles s'est successivement étendue la domination russe, n'avaient-elles pas, comme elle, de nobles et braves propriétaires armés pour conserver l'indépendance de leur territoire? maintenant la population se réunira-t-elle à eux? Le Code civil français publié à Warsovie en 1811 avait, il est

vrai, proclamé l'affranchissement des serfs polonais, mais qu'en pouvait-il résulter? s'ils restaient attachés à la glèbe, leurs rapports avec les propriétaires étaient-ils changés par cet affranchissement nominal, et la liberté du pays pouvait-elle avoir des garanties là où la population n'avait rien à conserver ni à défendre, parce qu'elle était elle-même, comme le territoire, la propriété passive de quelques familles? si les nouveaux affranchis avaient eu droit de se transporter ailleurs, le pays aurait-il été mieux défendu?

Ce fut certainement un grand œuvre de politique que ce changement opéré dans les cabinets de Vienne et de Berlin, par l'effet duquel l'Autriche et la Prusse confédérées aujourd'hui avec le reste de l'Allemagne qui avait précédemment abandonné leur cause, vont à la suite de Napoléon porter la guerre chez un ancien allié qui les avait constamment soutenues. Ceux qui supposent que la politique prend sa règle dans les passions humaines, peuvent croire qu'il suffit d'avoir forcé ces deux puissances à la désertion, pour que la Russie devienne irréconciliable avec elles : mais sont-elles libres? Hambourg, Magdebourg, Stettin, Custrin, Thorn, Dantzick, Kœnisgsberg, sont, sous la main de la France, les gages de l'asservissement de la Prusse : l'Illyrie, la Croatie, la Dalmatie, la Carniole, devenues provinces françaises, l'Italie entière,

[redacted]

pèsent sur les flancs de l'Autriche. Le désir de secouer ce joug ne doit-il pas être le but secret de leurs efforts, et ne doivent-elles pas en chercher constamment l'occasion?

Pour juger combien peut être rapide, entre les cours, la transition des symptômes de l'inimitié la plus forte à ceux de l'alliance la plus intime, il suffit de rapprocher l'époque de la bataille de Wagram de celle de l'union d'une archiduchesse autrichienne avec Napoléon. Et ne doit-on pas conclure de cette alliance même, formée par l'intérêt, qu'elle serait aussi facilement rompue par un intérêt contraire? N'est-ce pas la condition commune de tout traité imposé par la nécessité du moment?

Est-ce dans une telle campagne que Napoléon pourra se promettre ces rapides succès par lesquels il a, depuis quinze ans, étonné et asservi le monde? Jusqu'alors c'est sans auxiliaires et sans alliés qu'à la tête des seuls Français, il a triomphé de la coalition de plusieurs souverains. Maintenant ce n'est plus la même guerre; il faut vaincre les déserts, le climat et les Cosaques : il ambitionne ce nouveau triomphe. Mais n'y a-t-il pas aussi des chances de revers? et quelles ne devront pas en être les conséquences! Si les nouveaux auxiliaires de Napoléon, tant de fois vaincus par lui, trouvent leur vengeur dans le souverain contre lequel il les fait marcher à sa suite, pourront-ils rester

alors indécis entre leur ancien et leur nouvel allié ?

Est-ce pour défier la fortune, jusqu'à présent si fidèle à ses entreprises les plus hasardeuses, que Napoléon va s'élancer au milieu de déserts inhabitables pendant huit mois sur douze, conduisant avec lui les soldats de vingt nations diverses, lui qui expliquait si bien comment quelques milliers de Grecs avaient vaincu les innombrables armées de Xercès, pourquoi l'Orient avait englouti ces torrents de croisés qui s'étaient précipités de tous les points de l'Europe; pourquoi Alexandre avait pu, avec trente mille Grecs, conquérir l'Asie, pourquoi César avait battu Pompée avec une armée de moitié moins forte; pourquoi Annibal, plus habile qu'aucun des généraux romains qui lui avaient été opposés, avait été forcé, après tant de victoires, d'abandonner le *Latium* défendu par un seul peuple contre son armée composée de soldats de tous les pays; lui qui disait : « Pour bien manier une armée, il faut la bien connaître, et assez, par exemple, pour que, dans une revue, le général puisse appeler par leur nom les vieux soldats de chaque régiment. » Enfin, en supposant que le seul but qu'il se propose soit la paix générale du continent franchement coalisé contre l'Angleterre, en supposant même que ce but puisse être atteint, pourrait-on espérer que cette paix résisterait longtemps à tant d'intérêts contraires qui, en Russie, principa-

lement, travailleraient toujours contre elle. Je ne pouvais malheureusement opposer à ces réflexions chagrines aucun calcul rassurant.

Dans l'énumération que j'ai faite de cette foule d'auxiliaires que Napoléon avait attachés à sa cause, je n'ai pas compris la Turquie, qui était alors en guerre avec la Russie; et il n'est cependant que trop vrai que Napoléon comptait aussi sur le succès des tentatives nouvelles qu'il faisait alors pour animer les ressentiments du Grand-Seigneur contre son ennemi le plus dangereux. J'avouerai que je n'attachais pas à cette diversion la même importance que celui de mes collègues qui avait en ce moment le portefeuille des affaires étrangères; je ne m'expliquais pas comment Napoléon pouvait espérer de mettre dans ses intérêts le cabinet turc, qui n'avait pas pu oublier la campagne d'Égypte; qui, n'ayant rien à attendre de la France, n'avait aussi rien à en craindre; qui pouvait s'exposer à voir les flottes anglaises menacer Constantinople, si elle paraissait seconder les projets de la France, et dont l'intérêt propre était conséquemment de profiter des nouveaux embarras de la Russie pour se ménager avec elle une paix plus favorable.

C'était le ministre dont je viens de parler, dont j'estimais la bonne foi jusque dans ses illusions, qui, au moment de son départ pour aller joindre Napoléon au congrès des souverains confédérés,

m'avait confié la nouvelle négociation qu'il avait entamée avec le divan [1], et les espérances qu'il y attachait; il n'avait fait qu'ajouter un doute de plus à ceux qui me préoccupaient déjà, et qui, pour la plupart, étaient partagés par quelques bons esprits, qui dans leur dévouement conservaient encore toute l'indépendance de leurs jugements [2].

Cette justice est même due à la nation tout entière que, sauf quelques habitués de toutes les cours, qui portaient aussi à celle de Napoléon leur enthousiasme de commande, il y avait, dans l'instinct public, des signes manifestes d'inquiétude, à la veille d'une expédition qui semblait offrir tant de chances nouvelles. Porter les armées françaises en Russie était tout autre chose que de vaincre les troupes russes hors de chez elles. Tout le monde le sentait.

La France aime la gloire militaire; mais elle était lasse de la guerre. En paraissant soumettre à son joug tous les autres peuples, elle sentait aussi celui qui pesait sur elle.

L'armée elle-même voulait du repos; on eût dit

1. Ce ministre venait de quitter Paris pour suivre l'empereur dans l'expédition de Russie, lorsqu'on apprenait que le Grand-Seigneur avait fait mettre en liberté plusieurs dizaines de milliers de prisonniers russes, qu'il avait retenus jusqu'à cette époque.

2. Je comprends parmi eux le judicieux comte de Lavalette, dont certes l'attachement à l'empereur ne peut pas être mis en doute.

[redacted]

qu'elle pliait sous ses trophées. Ses chefs n'avaient plus d'honneurs à obtenir; ils croyaient avoir été assez souvent proclamés *les invincibles* pour n'avoir plus besoin de vaincre; et comme dans le grand jeu des batailles, où il n'y avait plus rien à gagner pour eux, ils ne pouvaient plus que perdre, ils sentaient tous qu'il n'y avait plus égalité dans les chances.

Plusieurs des généraux qui s'étaient élevés du dernier rang au premier par des degrés dont chacun était marqué par une action d'éclat, n'avaient pas seulement appris la science de la guerre; rien ne prépare mieux à l'étude des hommes et à l'observation exacte des choses que l'usage du commandement, surtout lorsque l'on dépend, dans son avenir, du succès qu'on obtiendra; et que ce succès lui-même dépend du discernement que l'on mettra dans l'emploi de ses subordonnés, dans le choix des positions les plus propres soit à un campement, soit à un combat, soit aux communications qu'on doit conserver; enfin dans l'examen des mœurs et des ressources locales. Or, la plupart de nos officiers-généraux avaient eu des rapports directs et nécessaires avec les hommes les plus considérables, les plus éclairés des pays envahis, car il fallait bien que les souverains vaincus appelassent à leur secours des négociateurs habiles parmi leurs sujets, pour sauver du moins ce que

les armes n'avaient pas pu défendre; et par eux plusieurs militaires, cantonnés hors de France, avaient acquis sur la statistique de divers États, sur le caractère des habitants, sur leur industrie, même sur la politique des cabinets, des notions plus exactes que celles qu'on puise lentement dans les livres, dans les archives, et peut-être même dans les ambassades. J'ai présents encore les adieux que me fit l'un d'eux, partant pour Varsovie; et ces adieux furent les derniers. *Nous allons*, me dit-il, *opposer cinq cent mille hommes à cette invasion lente et progressive de l'empire russe sur les belles parties de l'Europe; eh bien! ce mur ne sera pas plus solide contre les Tartares du Nord que celui de la Chine ne l'a été contre les Tartares du Midi et de l'Est.* Le texte est laconique; les anciens oracles ne prophétisaient pas toujours si juste, ni surtout si clairement.

Je recevais, sans les chercher, plusieurs confidences pareilles; elles m'étaient faites par des hommes qui désapprouvaient l'expédition, qui en prévoyaient les conséquences, et qui, cependant, auraient regardé comme un affront de n'être pas appelés à y concourir : tant l'esprit humain sait allier de contrastes. Ils étaient Français; il y avait des dangers à courir; ils raisonnaient dans les salons : sous les drapeaux, ils ne connaissaient que l'obéissance militaire.

[redacted]

Ils jugeaient assez bien la Russie et l'irrésistible tendance de sa politique : et je dois compte des réflexions que me suggéraient à moi-même leurs entretiens. J'ai conservé quelques-unes de ces observations[1]. J'avais profité, pour les mettre en ordre alors, des premiers moments plus libres que me laissait l'absence de Napoléon. Plusieurs personnes de mon intime confiance y reconnaîtraient nos entretiens habituels de cette époque. Deux ans auparavant, lorsque toutes les puissances de la terre venaient en quelque sorte former à Paris le cortége de Napoléon, nous nous étions plus d'une fois communiqué, le prince Eugène et moi, des pressentiments du même genre; et cependant à cette époque les humiliations des défaites, les démembrements de territoire, qui ont aigri les autres nations contre la France, n'avaient été le plus souvent que la conséquence des agressions imprudentes ou injustes de leurs chefs.

En 1812, Napoléon était l'agresseur; et il était aussi difficile d'expliquer les motifs de l'agression que d'apercevoir dans l'issue de l'expédition, quelle qu'elle pût être, un résultat heureux pour quelque coin du monde. Il eût été trop absurde de croire que Napoléon espérait lever aussi des taxes sur la Russie. L'eût-il été moins de supposer qu'il se

1. Voir la note à la fin du volume.



flattait de soumettre à *son blocus continental* tout le littoral de cet empire, tant sur la Baltique que sur la mer Noire, et d'interdire aux vaisseaux anglais soit l'achat des matières premières que la Russie leur fournit, soit la vente des produits des manufactures britanniques ?

Étrange guerre dont la véritable cause n'a peut-être pas été révélée par les changements mêmes qu'elle a produits !

J'ai déjà parlé de la variété et de la multiplicité des préparatifs faits pour cette extraordinaire campagne. Au commencement de 1812, tous les approvisionnements, tous les équipages étaient en marche pour les divers corps français cantonnés soit en deçà, soit au delà du Rhin, qui devaient tous se réunir sur les frontières de la Pologne.

Les bals, les divertissemens plus nombreux à cette époque.

Jamais les spectacles, les cercles de cour, les bals[1] n'avaient été plus fréquents que dans ces trois premiers mois; le corps diplomatique assistait à toutes ces fêtes; et l'ambassadeur de Russie, indépendamment des égards personnels qu'il méritait, continuait d'y obtenir les marques de distinction et

1. Tous les ministres étrangers donnèrent de pareilles fêtes; on remarqua surtout par leur magnificence celles de l'ambassadeur de Russie, le prince Kourakin. Mais, par une inadvertance bien excusable dans un ministre étranger, il avait assigné à l'une d'elles le 21 janvier, jour de si douloureux anniversaire : les lettres d'excuses l'avertirent à temps que son bal aurait été désert ; il choisit un autre jour.

[redacted]

de préférence dont cette légation était en possession depuis la paix de Tilsitt. Toutes les apparences restaient pacifiques aux Tuileries, quoique, hors de cette enceinte, la prochaine explosion de la guerre ne fût un secret pour personne; et je me rappelle encore que, même vers le milieu du mois d'avril, lorsque déjà les équipages personnels de Napoléon s'acheminaient vers Varsovie, cet ambassadeur avait réuni tous les ministres de France avec les ministres étrangers dans un grand dîner, où il porta un toast *à l'union durable des deux souverains de France et de Russie.*

On se rappelle les magnifiques camps de plaisance qui préparèrent, dans le dix-septième siècle, l'invasion si rapide, mais si promptement vengée, de la Hollande; et dans le dix-huitième les deux ou trois garnisons que le maréchal de Saxe quitta au milieu d'un bal pour aller prendre d'assaut les places voisines. Le grand Frédéric lui-même, dans ses premières campagnes, avait montré quelque goût pour ce genre d'antithèse. Jamais ce jeu de la politique n'avait été appliqué à une circonstance aussi grave que celle de 1812.

Surveillance personnelle de Napoléon sur tous les détails préliminaires de l'expédition.

On croira sans peine qu'en jetant ces distractions au milieu de l'opinion publique pour la détourner d'autres pensées, Napoléon ne leur donnait lui-même que fort peu de ses moments; mais il se méprenait, dans ses imitations, sur l'influence de

tels moyens. L'esprit des cours, de quelque manière qu'elles soient composées, n'assujettit jamais à ses illusions l'esprit public, surtout à la veille de ces grands événements qui peuvent compromettre la nation entière; j'ai déjà dit d'ailleurs plus haut quelle était dans cette cour l'opinion de ceux qui savaient en avoir une.

De son cabinet, l'empereur dirigeait seul le mouvement des troupes, et la composition de chacune des divisions; son ministre de la guerre était assez occupé par la seule transmission de ses ordres; et encore Napoléon ne négligeait-il pas d'en contrôler l'exécution par sa correspondance directe avec les généraux qui commandaient chaque corps.

Il ne pouvait pas suivre avec le même détail le mouvement des fonds qui devaient assurer le paiement de la solde, et satisfaire aux autres besoins des troupes en marche; mais il apprenait, par exemple, par le prévoyant maréchal qui commandait à Hambourg, qu'une partie du produit des douanes était dirigée de cette place sur Paris, tandis que les énormes dépenses de la guerre, sur ce point, devaient absorber, et au delà, les divers recouvrements que le trésor public pouvait en attendre. Napoléon n'épargnait pas au ministre du trésor cette critique qui pouvait d'abord paraître

[redacted]

spécieuse[1]; elle mérite d'être citée comme une nouvelle preuve de son inquiète surveillance; elle n'était cependant pas fondée; d'un côté, la législation des douanes permettant aux négociants d'acquitter les droits, en effets de commerce à terme, la régie ne pouvait pas refuser d'admettre à ce mode de versement les débiteurs hambourgeois qui voulaient se libérer en effets sur Paris, et la convenance accidentelle du trésor public n'aurait pas dû prévaloir sur une convention légale; de l'autre, il était facile de remplacer par les impôts des départements voisins les ressources dont les caisses militaires de Hambourg pouvaient être privées par les versements directs des douanes à Paris, point central des plus fortes dépenses; il eût été plus onéreux et plus hasardeux pour le trésor d'appeler à lui la portion de ces seconds produits qui serait restée sans emploi dans le lieu de la perception. Mais cette combinaison devait échapper au gouverneur de Hambourg, qui ne s'occupait que de

1 « Vous envoyez à Hambourg plus d'argent que vous n'en « recevez; cependant les douanes font une opération désavanta- « geuse pour le trésor en envoyant de l'argent à Paris, parce que « le directeur des douanes y a un petit intérêt. Prenez de promptes « mesures là-dessus, afin que cette double opération, contraire « aux intérêts du trésor, cesse et n'ait plus lieu à l'avenir. Sur « ce, etc.

« *Paris*, 3 *janvier* 1812. *Signé* NAPOLÉON. »

cette place, et Napoléon ne voulait pas perdre une occasion de prouver que son œil était ouvert sur tous les points. Au surplus, les fonds n'y manquèrent pas ; et l'empereur permit que l'ordre du service ne fût pas changé.

Dépenses faites pour mettre Dantzig en état de défense.

Dantzig était une autre place d'un intérêt non moindre pour lui ; depuis plusieurs années, une garnison française était établie dans cette ville ; le blocus continental avait été pour Napoléon un prétexte naturel de la mettre sous sa dépendance, comme Hambourg, Brême, Lubeck, etc., etc. ; il en avait, dès les premiers moments, augmenté les fortifications et les approvisionnements ; mais, en 1811, il avait ajouté aux dépenses déjà faites 9 millions principalement employés aux nouveaux ouvrages[1] ; et, en 1812, il voulait compléter le système de défense d'une place qu'il destinait à être le magasin de son armée. Comme de telles dispositions n'étaient pas prévues par le budget, il y avait affecté des contributions locales, dont il y avait fait un fonds spécial. Il arrivait sans doute que les limi-

1. « Je vous envoie un projet de décret que mon intention est « de prendre ; faites-moi connaître s'il est en règle ; envoyez-moi « en conséquence le budget de Dantzig, porté à 9 millions pour « 1811 : ainsi vous devez réaliser ces fonds à Dantzig pour 1811. « Faites-moi connaître à combien s'élèvera le service de Dantzig « pour 1812, mois par mois..... pour le ministère de la guerre et « l'administration de la guerre. Sur ce, etc.

« *Paris*, 13 *janvier* 1812. *Signé* Napoléon. »

[redacted]

tes de ce fonds n'étaient pas plus respectées que celles du crédit des ministres pour les dépenses générales. Mais après tant de succès plus grands que ses espérances mêmes, Napoléon perdait de plus en plus l'habitude de mettre en rapport la fin et les moyens. Dans l'ensemble de ses vastes plans, il croyait ne rien concevoir et ne rien vouloir qui ne fût nécessaire, rien conséquemment qui fût impossible.

Dépêche de Napoléon qui fait connaître la composition de son armée.

La plus remarquable des dépêches [1] que je reçus

1. « Mon intention est qu'à compter du 1er mars, la compta-« bilité de la grande-armée commence, et que tous les paiements « de solde se fassent par le moyen de ses payeurs. Présentez-moi « le projet que l'expérience a prouvé être le plus convenable pour « l'organisation du service du trésor.

« Voici quelle est l'organisation de la grande-armée :

« Le prince d'Eckmulh, commandant le corps d'observation de « l'Elbe, a sous ses ordres les 1re, 2e, 3e, 4e et 5e divisions, et « deux brigades de cavalerie légère.

« Le duc de Reggio commandera les 6e, 8e, et 9e divisions, et « deux brigades de cavalerie légère ; il sera rendu le 15 février à « Munster.

« Le duc d'Elchingen commandera les 10e, 11e, et 7e divisions ; « les deux premières seront à Dusseldorf et à Mayence ; la 7e est « déjà à Dantzig. Il aura également sous ses ordres deux brigades « de cavalerie légère.

« Le corps d'observation d'Italie, qui sera à Bassano, Trente et « Vérone, sera composé des 13e et 14e divisions, qui sont fran-« çaises, et de la 15e division, qui sera italienne.

« La cavalerie de réserve sera partagée en trois corps, savoir : « une division de cavalerie légère, et deux divisions de cuirassiers « et de carabiniers formeront le second corps.

de lui à cette époque fut celle qui me notifiait la première organisation de ce qu'on appela la grande-armée; il me recommandait le secret sur cette communication. La composition des diverses divisions était bien connue au trésor public par le paiement de la solde; mais Napoléon, en m'indiquant leur marche, révélait le but de l'expédition; et, quoique les conjectures fussent depuis plusieurs mois devenues des certitudes, je suis sûr que Napoléon hésita longtemps avant de faire

« Une division de cavalerie légère, une division de cuirassiers « et une de dragons forment le 3e corps.

« Chaque corps d'armée aura un parc commun; chacun des « trois corps de cavalerie de réserve aura un parc.

« Enfin la garde impériale, infanterie, cavalerie, artillerie, etc., « fera partie de l'armée.

« Il faut un payeur par division. Est-il convenable d'avoir un « payeur en chef par corps d'armée, ou vaut-il mieux que les « payeurs de division aient leur comptabilité directe avec le payeur-« général?

« Il sera nécessaire que vous présentiez à ma signature la nomi-« nation du payeur-général, et que ce payeur soit le 15 février à « Mayence, où sera censé être le grand quartier-général. Prenez « des mesures dès le commencement pour éviter tout embarras « dans la comptabilité; vous aurez soin que le payeur-géné-« ral ait le nombre de caissons nécessaires pour transporter ses « fonds.

« Vous devez regarder cette lettre comme très-secrète et comme « ne devant pas sortir de vos mains. J'ai jugé à propos de vous « l'écrire pour que vous puissiez arrêter, sur les bases qu'elle con-« tient, la meilleure organisation. Sur ce, etc.

« *Paris*, 6 *janvier* 1812. *Signé* NAPOLÉON. »

de cette révélation l'objet d'une lettre officielle.

Le corps que devait commander le maréchal Macdonald n'était pas compris dans cette nomenclature, quoiqu'elle se composât déjà de cinq armées complètes qui devaient se fondre dans une seule; l'élite de toutes les forces de l'Allemagne devait encore s'y joindre. Nous avions en outre toutes les garnisons des places fortes de la Prusse, et des ports de la mer d'Allemagne, de celui de Dantzig, de Kœnigsberg, les compagnies de dépôts de chaque régiment qui restaient, comme de coutume, en France pour recevoir les recrues, et quatre corps d'armée en Espagne.

On voit par le rapprochement de ces masses à quel immense effort, à quel sacrifice d'hommes et d'impôts la France se trouvait forcée. Louis XIV, ayant à combattre toute l'Europe, n'avait jamais pu parvenir à avoir plus de quatre cent mille hommes sous les armes ; cette charge n'avait même pesé que quelques mois sur la France, et l'on sait quels sentiments accompagnèrent les funérailles du grand roi. Tels étaient cependant encore au commencement de 1812 l'entraînement à l'obéissance que commandaient la volonté ferme d'un seul homme, l'enivrement de gloire qu'il avait su inspirer, et l'opinion qu'on avait de sa fortune, et presque de son infaillibilité, qu'indépendamment du recrutement extraordinaire qui s'effec-

tuait partout sans résistance, jamais plus de jeunes volontaires, dans les familles les plus opulentes et même les plus anciennes, ne s'étaient présentés pour demander un rang, un grade dans l'armée; et c'était à la veille d'une expédition lointaine, dont personne ne pouvait s'expliquer le motif.

J'ai dit que la plupart des vieux guerriers désapprouvaient l'entreprise; au moment du départ, ils n'en montraient pas moins d'hilarité et de confiance. Quant aux jeunes gens auxquels le récit des premières campagnes d'Italie avait appris que quelques milliers de Français mal payés, mal habillés, mal nourris, avaient dispersé quatre ou cinq armées autrichiennes, ils allaient marcher dans les rangs d'une immense armée, dont les chefs, dont des divisions entières avaient triomphé dans vingt batailles, escortée de nombreux équipages, qui leur promettaient encore l'abondance au milieu des déserts; ils allaient voir les drapeaux autrichiens, prussiens, bavarois, se développer à la suite des enseignes françaises; tout ce qu'ils craignaient dans *cette croisade européenne* (car ils avaient imaginé cette expression), c'était de rencontrer une gloire trop facile.

Le trésor public ne fit pas attendre le plan de comptabilité qu'il pouvait proposer pour cette nouvelle expédition; Napoléon avait accoutumé tout

son ministère aux improvisations ; le service du trésor public était déjà d'ailleurs organisé pour chacun des six corps d'armée, y compris celui qui venait d'Italie ; il n'était question que de concentrer ce service dans les mains d'un payeur général capable d'en saisir l'ensemble et les détails, et qui pût les maintenir dans un tel ordre, qu'à toute heure il pût répondre aux questions de Napoléon, et transmettre au moins chaque mois au ministère du trésor ses états de situation. Mais il ne fallait pas moins de cinquante-cinq caissons et de trois cent cinquante-cinq chevaux pour former les équipages de la trésorerie à l'armée ; le personnel devait être d'environ soixante-dix-huit agents, outre le payeur-général ; la dépense réduite au strict nécessaire devait être d'environ 800,000 francs. Napoléon approuva sans discussion l'organisation qui lui fut proposée pour le service des fonds ; il savait qu'à l'armée les comptables du trésor étaient en réputation de bon ordre et d'exactitude ; la plupart prouvèrent plus dans cette campagne : ils furent, pour les plus braves, un modèle de dévouement et de courage.

Tout me paraissait alors réglé dans les dispositions préliminaires de la nouvelle expédition. J'étais cependant loin de croire que le résultat de tant de discussions fût d'avoir pourvu à tout. Mais, du moins, je me croyais parvenu, encore cette

fois, au terme de ces conseils dans lesquels Napoléon préparait le matériel de ses campagnes, et dont la France sortait tout armée jusqu'alors pour ses triomphes!

Il survint inopinément un incident qui ramena son attention sur un des services les plus dispendieux de la guerre. Napoléon le saisit comme un prétexte de censurer d'anciennes dépenses, et peut-être comme une espérance de trouver des ressources dans ces transpositions de crédits qu'il se permettait quelquefois sur des budgets non soldés; on sait qu'il était fort enclin à cette petite manœuvre de chiffres; mais, si je rappelle cet incident, c'est surtout en témoignage de la rapidité avec laquelle les mouvements les plus opposés se succédaient dans Napoléon. C'est aussi une nouvelle occasion d'indiquer comment se calmaient si facilement les emportements auxquels il se montrait souvent si facile, et comment il s'y prenait pour faire oublier à ceux qui avaient pu en souffrir ce qu'il oubliait si rapidement lui-même.

Fausses mesures dans l'administration.

Dans ces milliers de rapports, notices, documents, qu'il faisait arriver à lui, il avait distingué une note manuscrite, dont j'ignore la source, qui accusait les fabricants des draps destinés à l'habillement des troupes de faire des profits trop élevés. Cette note citait plusieurs de ces fabricants comme ayant quitté leur résidence et leurs ateliers pour

établir leur domicile à Paris. Il fallait, disait-on, que les profits de ces manufacturiers fussent tels qu'ils pussent salarier des *gérants*, couvrir les non-valeurs inévitables dans ce cas, et solder les dépenses de luxe plus inévitables encore à Paris. On donnait pour preuve de l'exorbitance de ces profits l'élévation, progressive chaque année, du prix des draps de troupes, laquelle contrastait avec l'abondance et le bas prix des laines qui en sont la matière première. On faisait ensuite observer, et non sans quelque raison, que par une conséquence nécessaire des marchés onéreux faits avec ces fabricants, toutes les autres espèces de draps fabriqués en France subissaient un renchérissement proportionnel, et qu'ainsi à côté de la lésion qu'éprouvait la fortune publique, les fortunes privées avaient aussi à souffrir de cette incurie du gouvernement et dans une proportion telle que, d'après le rapport numérique des consommateurs des deux classes, un million de trop, payé par le trésor public pour l'habillement des soldats, devenait la cause d'une taxe plus que décuple imposée aux autres consommateurs par les fabricants de draps ordinaires.

Si tout n'était pas exact dans cet écrit, il y avait du moins quelque chose de spécieux dans la dernière partie : la censure s'y présentait sous la forme d'une bonne intention. Napoléon n'accueillait pas



toujours bien les conseils qu'il n'avait pas provoqués; mais en me remettant la note que je viens de résumer, il me dit qu'elle méritait examen et réponse; et il me recommanda de la lui rapporter le lendemain avec mes observations : les autres ministres furent également convoqués.

En me rendant à ce conseil, j'étais loin de croire qu'il ne fût réuni que pour m'écouter. J'avais cru devoir me borner à expliquer, à justifier par son motif un fait mal interprété, en convenant toutefois qu'il est telle mesure forcée, dont le gouvernement le plus habile ne peut pas éluder les conséquences quand il s'y est engagé.

Je disais qu'il était vrai que des fabricants de Lodève et de Carcassonne, qui avaient fait des marchés avec l'administration de la guerre, prolongeaient leur séjour à Paris; mais que c'était parce qu'ils ne pourraient trouver que dans des emprunts faits *à Paris* les suppléments de capitaux qui leur devenaient nécessaires pour leurs achats extraordinaires de laines, l'agrandissement de leurs ateliers, l'accroissement de salaire qu'exigeait un plus grand nombre d'ouvriers : que les nouvelles fournitures auxquelles ils s'étaient engagés excédaient beaucoup la proportion commune; et qu'il y avait là double cause d'enchérissement : 1° parce qu'il fallait toujours payer plus cher une quantité plus forte réclamée par *urgence;* 2° parce que le

[redacted]

surcroît d'avances qui résulterait pour eux des intérêts qu'ils payaient sur leurs emprunts, de leur résidence à Paris, de la surveillance salariée qu'ils substituaient à la leur, de leurs demandes plus fortes de matières premières, de leurs recherches plus étendues pour se les procurer, devait leur être inévitablement remboursé par le consommateur de leurs produits. Quant à l'influence que le prix plus élevé des draps de troupes pouvait avoir sur le prix vénal des autres espèces de draps, je l'expliquais par l'affinité de valeur que conservent naturellement entre elles, malgré la différence de leur emploi, les diverses nuances de la matière première commune pour tous les draps. Je faisais aussi entrer dans les causes de renchérissement, le plus haut prix de main-d'œuvre qui résultait de ce qu'il n'y avait pas assez de tisserands pour la masse des tissus de laine momentanément demandés, et de ce que les fabricants de toute nature de draps se trouvaient à la merci de leur exigence.

Je n'avais lu que les premières lignes de ces observations, lorsque l'empereur, qui vit bien que je ne servais pas son intention, m'interrompant avec vivacité : « Ce n'est pas là, dit-il, la question; je « ne me laisse pas abuser par les mots : la note a « raison de dire que le trésor public est dupe : « voici, par exemple, un fait dont j'ai la preuve. Je « me suis fait remettre l'état de l'effectif de toute

« armée à la fin de 1809, après mon retour de « Vienne : j'ai fait calculer la dépense de l'habille- « ment et de l'entretien de chaque homme; d'après « le prix des marchés de cette époque, le total n'a « pu s'élever qu'à 37 millions. Je me rappelle bien « qu'au milieu des opérations de la campagne, et « sur les instantes demandes qui m'étaient faites de « quelques suppléments de crédits pour l'habille- « ment militaire, j'en avais provisoirement porté le « total à 40 millions; mais ce supplément n'a pas « pu être employé. J'en puis disposer, et je veux « en augmenter le crédit du même service pour « 1812, puisque les draps sont renchéris, et que « l'on se plaint de l'insuffisance des ressources de « cette année. »

Je voyais bien que, dans ce moment, les meilleures raisons ne seraient pas les mieux reçues; et comme un argument décisif, dans lequel l'empereur aurait pu soupçonner un reproche, n'aurait pu que l'aigrir encore plus, avant de lui rappeler que l'effectif de décembre 1809 ne comprenait pas les soldats restés quelques mois auparavant sur le champ de bataille à Ratisbonne, Essling et Wagram, et qu'il avait bien fallu équiper avant qu'ils y parussent, j'avais commencé par lui dire qu'il ne restait rien de libre sur les crédits supplémentaires de 1809, ainsi que le constataient les comptes du trésor, qu'il avait depuis deux ans si

[redacted]

souvent examinés, discutés, scrutés dans toutes leurs parties.

Reproches de Napoléon au ministre du trésor public, et leurs suites.

A peine ces premiers mots eurent-ils frappé son oreille, que ne voulant plus entendre ni moi ni les ministres ordonnateurs, qui étaient au moins mes complices, emporté par la fougue de son caractère, par cette habitude de ne pas tolérer d'opposition, par le dépit de reculer devant son propre mécompte, Napoléon, pendant plusieurs minutes, dirigea sur moi tout ce qu'une imagination comme la sienne, irritée par la contradiction, pouvait enfanter de reproches; je ne retrace encore ici que quelques traits de cette boutade.

« Le ministre du trésor public était en forfaiture « pour avoir préféré la vanité d'un prompt paie- « ment au devoir d'en juger les motifs : il devait « connaître comme l'empereur lui-même l'effectif « des hommes sous les armes, c'est là qu'il devait « trouver la limite des ordonnances qu'il pouvait « admettre; il devait contester des crédits surpris, au « milieu de ses opérations militaires, à l'empereur « qui ne les avait accordés que sur la foi de cette « révision; il aurait dû résister à la volonté de « l'empereur lui-même, si l'empereur avait voulu « faire un emploi illégal de la fortune publique....! « Que dirait donc la France entière, qui se plaint « du poids des impôts, si elle savait que leur dispo- « nibilité dépend ainsi de la fantaisie d'un seul



« homme, et que leur gardien en est le dissipa-
« teur; il n'y a plus ni empereur ni empire, là où
« un ministre peut usurper ainsi une puissance su-
« périeure à toutes les règles, etc., etc., etc. »

Il était encore hors de lui lorsqu'il congédia le conseil, emportant mes observations et ce prétendu état d'effectif qu'il m'avait opposé; mais pendant sa vive allocution, que j'avais écoutée avec une apparence d'impassibilité que j'étais loin d'avoir, j'avais trouvé le temps d'écrire au bas de son état d'effectif cette seule phrase : *L'empereur permettra qu'on lui représente qu'un état d'effectif de nos armées, arrêté en décembre 1809, ne prouve rien puisqu'il ne comprend pas les soldats restés, avant cette époque, avec leurs habits et leurs effets d'équipement de 1809, sur les champs de bataille de Ratisbonne, Essling et Wagram;* je crus remarquer, lorsqu'il se retirait, que ses yeux parcouraient mon apostille.

De tels emportements, quoique rares, n'étaient pas sans exemple; mais, depuis 1801 (car mes rapports directs avec Napoléon n'avaient commencé qu'à cette époque), c'était la première fois seulement que l'orage avait grondé sur moi. Lorsque je n'étais que témoin de pareilles scènes, je trouvais que c'était déjà trop; et, par cette disposition, je vérifiais sans doute cette pensée d'un moraliste : *Quand nous désirons la justice pour les au-*

tres, c'est surtout parce que nous craignons l'injustice pour nous.

J'étais déjà alors très-fatigué du ministère; je ne cherchais que l'occasion de le quitter. On conçoit combien ce désir se réveilla vivement après l'épreuve que je venais de faire, et pourtant j'avais tort. Ce n'était pas le moment d'abandonner celui dont on avait partagé la fortune, quand la fortune commençait à lui moins sourire. Je ne voulais cependant paraître ni accablé par la disgrâce, ni dominé par la rancune; et, me défiant d'une impression trop récente, après avoir déchiré une première lettre que j'avais faite le soir même pour envoyer ma démission, je remis au lendemain matin ma rédaction définitive.

Elle était commencée lorsqu'on m'annonça de fort bonne heure la visite du maréchal Berthier. Je crus qu'il me prévenait, j'en eus quelque dépit; je voulais me ménager au moins l'honneur d'une retraite volontaire. Après avoir donné à cette visite matinale un prétexte banal sur lequel je ne pouvais pas me méprendre : « J'ai trouvé hier au soir, me dit « le maréchal Berthier, l'empereur bien agité. — « Je le conçois, répondis-je. — Mais c'était d'un « sentiment bien différent de celui que vous suppo- « sez : c'était du regret de son injustice envers vous; « il me l'a répété tant de fois que je crois servir son « intention en venant vous le dire; il en était peiné,

« et d'autant plus qu'il apprécie vos derniers ef-« forts pour son service. Hier encore il parcourait « avec moi les preuves de leur efficacité : les fonds « sont partout assurés ; on lui écrit qu'ils arrivent « à point nommé. Je crois bien que l'empereur vou-« drait retenir l'emportement qu'il a eu hier ; mais, « vous savez, quand une idée s'empare de sa tête, « que, vraie ou fausse, il la suit jusqu'à son der-« nier terme, sans que rien l'arrête. J'espère que « vous n'y pensez plus. Il m'a fallu oublier bien « des choses pareilles. » Je répondis avec calme et indifférence au maréchal Berthier ; ce n'était pas à lui que je voulais me plaindre ; et j'allais continuer ma lettre, lorsqu'on me remit un billet de l'empereur, qui m'appelait près de lui sur-le-champ ; il fallut bien laisser ma lettre. Je n'avais pas eu besoin de calculer mon maintien pour qu'il fût froid et sérieux. Sans paraître s'en apercevoir, Napoléon m'aborda avec hilarité ; il débuta par une de ces généralités qui laissaient plus d'énigmes à deviner qu'elles ne donnaient de révélations sur ses desseins ; et je voyais qu'il y joignait, sans affectation, ce sourire de bienveillance qui ne paraissait que dans ses bons moments, et qui n'était pas le moins efficace de ses moyens de captation ; car, soit par l'effet du contraste avec son air souvent grave et morose, soit par l'expression singulière qu'il savait donner à sa figure, ses traits prenaient alors une puissance d'in-

[redacted]

sinuation dont on regrettait qu'il ne fît pas plus souvent usage. Du reste, pas un mot de la soirée de la veille, pas un mot non plus des éloges que m'avait rapportés le matin le maréchal Berthier. Napoléon ajouta qu'il avait quelques dernières dispositions à me dicter; et seulement, dans sa rédaction rapide qu'aucune plume ne pouvait suivre, il jeta comme naturellement quelques membres de phrases tels que ceux-ci : *Les mesures prises par le trésor ayant eu leur effet... le trésor ayant suffisamment pourvu... il ne reste plus,* etc., etc. Après m'avoir fait remplir ainsi deux ou trois pages de mots que je laissais incomplets, mais où je pouvais retrouver la trace de ses pensées, il me dit · « Vous méditerez sur tout cela; nous en parlerons demain au « conseil des ministres, si vous avez eu le temps « d'y penser. » Puis il me parla de mes yeux, qui étaient fort affaiblis, et dont il savait que je me plaignais. « Quand je ne serai plus ici, continua-t-« il, vous aurez encore des soucis, mais vous au-« rez du moins plus de repos. » Je le quittai fort étonné de me trouver encore enlacé, et m'appliquant ainsi qu'à lui cette autre maxime de La Rochefoucauld : *Le plus changeant des animaux, c'est l'homme.* Je retrouvai, dans le salon qui précédait, le maréchal Berthier, qui me dit en m'arrêtant : « Je « parie que l'empereur est de bonne humeur; on « peut entrer avec assurance; je vais me faire an-

« noncer. » Ce maréchal était son plus ancien, son plus intime général.

Le lendemain, au conseil, Napoléon adopta, presque sans explication, les différentes propositions que j'avais à lui faire. Le ministre de la marine, qui était près de moi (M. Decrès), me dit à l'oreille : « *Il me semble que vous ne vous boudez* « *pas longtemps.* »

En revenant sur les détails qui me sont personnels, je voudrais ne pas trop rapprocher deux circonstances qui se suivirent d'assez près. J'ai toujours pensé, de certains procédés, qu'ils ne se rachetaient pas même par des bienfaits. Il faut cependant que je convienne que, peu de temps après, j'eus la surprise d'une nouvelle dotation que l'empereur m'assigna sur des fonds étrangers au trésor public.

Ce n'était pas la première grâce que je lui devais; je ne lui en avais jamais demandé, surtout de ce genre. Mais je ne dois pas et je ne puis pas oublier que c'est principalement sur les dons qu'il m'a faits que j'ai pu fonder la modeste fortune que je conserve et que je laisserai après moi à la plus chère et à la meilleure des épouses.

Je sens combien ces détails sont minutieux, combien surtout je rétrécis le cadre du portrait d'un tel homme, en étant réduit, dans ces Mémoires, à le mettre si souvent en perspective avec moi;

[redacted]

mais il me semble que ceux qui rechercheront les traces de Napoléon n'en dédaigneront aucune, et ici, du moins, l'on retrouve partout son empreinte. L'histoire politique, qui ne pourra refuser un grand souvenir à cet homme extraordinaire, ne parlera que de ses faits militaires, de leurs résultats, du bouleversement des États, et de la catastrophe qui a expié celles sous lesquelles il en a fait succomber tant d'autres. Mais il n'est peut-être pas inutile, pour l'histoire du cœur humain, à laquelle il lèguera des matériaux nouveaux, qu'il reste quelque tradition de ces événements intérieurs, de ces scènes presque domestiques qui seules peuvent en expliquer quelques énigmes; ce n'est que là qu'on peut apprendre combien de qualités contraires, et toutes d'une proportion non commune, se réunissaient dans un seul homme, devant lequel tant d'autres hommes étaient venus spontanément se dévouer à l'alternative d'être élevés ou abattus par lui; qui, d'un sourire ou d'une menace, démontait ou remontait toutes les têtes sur lesquelles il lui plaisait d'exercer quelque influence; qui, lorsqu'il n'avait pas opéré la conviction par ses raisonnements, n'en persuadait pas moins l'obéissance, je ne sais par quel autre prestige. Je ne rappellerai pas la situation dans laquelle se placèrent envers lui tous les souverains de l'Europe (l'Angleterre seule exceptée) : tous les amis

de la paix du monde doivent désirer que ce souvenir s'efface; car, s'il faut que le pouvoir public soit juste partout, il faut aussi que partout il soit respecté, et que l'empreinte même des revers ne l'humilie pas, ne le déprime pas aux yeux des peuples. Mais la plupart des hommes les plus considérables de tous les pays par leur rang et par leur caractère, les plus exercés à imposer aux autres, ont abordé Napoléon; il serait difficile d'en citer qui ne se soient pas trouvés *imposés* par lui, et qui pussent se vanter justement d'avoir conservé, dans les entretiens auxquels il les admit, cette liberté d'esprit, cette indépendance de pensée, cette aisance de conversation, qui n'abandonne pas ordinairement les hommes de cette classe, même devant la supériorité du rang[1]. J'ai dit ailleurs que, dans le tête-à-tête, on lui trouvait quelquefois une simplicité, une bonhomie, qui semblaient être plus accessibles aux objections; mais il ne se montrait tel que vis-à-vis de ceux sur lesquels son ascendant était bien établi, et qu'il connaissait assez circonspects pour ne pas abuser du repos qu'il semblait donner ainsi à son principal rôle; et ceux-là même avaient la prudence de conserver le leur. S'ils s'engageaient dans une

1. Nul ne peut se promettre de n'être pas troublé en présence d'un tel homme. (Madame de Staël, Œuvres complètes, vol. 15, pag. 35.)

[redacted]

opinion contraire à la sienne, pour acquitter au moins leur conscience, ils étaient avertis par leur expérience, du point juste où la contradiction devait s'arrêter; et la pensée, qui dominait toujours en eux sur toutes les autres, était le souvenir de ces transitions subites du calme à la tempête. La plus petite circonstance, quelquefois un seul soupçon, suffisait pour amener de sa part un changement total de manières et de procédés envers le ministre que la veille il avait traité le mieux; et cependant il fallait qu'il eût éprouvé une longue suite de contrariétés de la part d'un ministre, pour qu'il se déterminât à le changer lui-même. Mais cette compensation ne pouvait être bonne que pour ceux qui pensent qu'il est toujours bon d'être ministre. Ainsi, la condition commune de tous les hommes qui le servaient était de s'attendre à des faveurs et à des reproches; leur vanité pouvait espérer des jouissances, mais elle devait prévoir des sacrifices. Napoléon n'était pas né prince; on ne lui avait pas appris ce qu'on apprend à tous les princes : c'est que les reproches, venant de si haut, pénètrent bien plus avant, et laissent longtemps la plaie ouverte.

Un homme, qui rassemblait en lui l'étoffe de tant d'hommes divers, était plus propre sans doute à se faire obéir qu'à se faire aimer; et je crois bien qu'en effet il faisait plus de cas du dévouement

que de l'affection ; j'ai rappelé dans un des articles précédents qu'il m'avait dit un jour *qu'on ne servait pas bien ceux qu'on craignait*, et qu'il avait souri à ma réponse quand je lui avais avoué que, tout en tâchant de le bien servir, je ne l'abordais jamais sans quelque émoi ; il s'est cependant trouvé parmi ceux qui l'approchaient des enthousiastes de bonne foi, qui paraissaient lui porter cette affection exaltée qui trouve tout bon, même le mal qu'elle endure. Mais j'ai souvent présent à l'esprit une phrase habituelle du ministre Decrès lorsqu'il parlait de Napoléon ; je crois qu'elle exprimait une opinion commune à beaucoup d'autres. « *Ce terrible homme nous a tous subjugués ; il tient toutes nos imaginations dans sa main, qui est tantôt d'acier, tantôt de velours ; mais on ne sait quelle sera celle du jour, et il n'y a pas moyen d'y échapper ; elle ne lâche jamais ce qu'elle a une fois saisi.* »

Le moment du départ de Napoléon pour son armée approchait. Tous les préparatifs ayant été faits en 1811, il n'avait eu qu'un complément à leur donner dans les premiers mois de 1812, par les dispositions dont j'ai rendu compte relativement à Dantzick, Hambourg, etc. Il venait d'assurer[1] le service de l'armée d'Espagne en réglant d'avance

1. Lettres de Napoléon des 24 janvier, 10 mars, 11 mars, 29 mars, 1er avril 1812.

[redacted]

des envois de fonds pour plusieurs mois, ainsi que celui de Corfou, qui coûtait assez inutilement 6 millions par an, et celui de la Corse, où les dépenses publiques étaient trois fois plus fortes que les recettes. Il croyait avoir pourvu au paiement entier de la dette arriérée de la Hollande en y affectant un fonds de 19 millions en valeurs à terme assignées sur les débris de la fortune publique du pays; et il paraissait au moins croire que l'inévitable déficit du budget de 1812 serait soldé par quelques dizaines de millions que produirait la vente de domaines dans les États Romains. Les principales dépenses de la guerre ayant été acquittées d'avance, puisqu'elles embrassaient cette masse d'approvisionnements de munitions que l'armée devait traîner à sa suite, le reste de l'administration publique n'exigeait plus dans l'intérieur, en 1812, que des dépenses fixes pour lesquelles il avait ouvert aux ministres des crédits dont ils ne devaient disposer chaque mois que dans la proportion qu'il aurait limitée. L'empereur avait réservé, pour la dernière de ses dispositions, une opération importante sur laquelle il avait longtemps hésité, celle de convoquer un premier ban de cette milice civile, dont il n'avait pas encouragé l'activité depuis qu'il gouvernait la France; mais il allait la laisser presque entièrement dégarnie de troupes régulières; il ne restait dans les dépôts de chaque

régiment que de nouveaux conscrits; les Anglais pouvaient être tentés de renouveler, ailleurs qu'à Walcheren, quelque invasion au moins momentanée; et la seconde tentative pouvait être plus heureuse que celle de 1809. Napoléon crut devoir à un tel intérêt le sacrifice de l'ancienne prévention que lui avaient laissée, contre la garde nationale, la part qu'elle avait prise, en 1789, aux premiers mouvements de la révolution, et, plus tard, l'appui que la Convention avait cherché dans une partie de ce corps, lorsqu'elle avait renversé le trône.

L'intention de Napoléon étant de trouver une véritable force militaire dans la garde nationale qu'il organisait, il n'avait pas pu ne la composer que de propriétaires; il y avait aussi appelé les anciens soldats en retraite; mais des grades étaient offerts aux fils de familles riches; les détachements ne devaient pas s'éloigner des départements où ils étaient formés; lorsqu'ils étaient en activité, ils devaient recevoir la même paie que l'armée; enfin chaque dépôt de cette garde devait avoir pour trésorier un auditeur au conseil d'état [1]; et Napoléon espérait trouver, dans de tels comptables, des

1. « Vous avez vu par le décret relatif au 1er ban de la garde « nationale, que vous devez proposer la nomination de vingt- « cinq auditeurs pour être chargés de remplir les fonctions de « trésorier et de quartier-maître des dépôts de la garde nationale. « Il y a un grand nombre d'auditeurs qui ne font rien, et qui, se



surveillants de l'administration et de la discipline de cette milice. Ce service de défense intérieure devenait aussi une ressource pour ceux qui redoutaient les fatigues et les hasards d'une guerre lointaine; les premiers noms de France furent inscrits sur le contrôle. Ces nouveaux corps ont en effet maintenu la tranquillité partout; ils ont observé une exacte discipline, et peut-être ont-ils eu le mérite d'éloigner de nos côtes les dangers qui pouvaient les menacer.

Les escadres anglaises croisaient sans cesse à la vue de nos ports, et sans oser faire aucune tentative de débarquement.

Départ de Napoléon pour la Russie.

Enfin, après avoir déterminé les fonds que le trésor public devait faire parvenir à la grande armée pour le seul service de la solde pendant les neuf derniers mois de 1812, et s'être assuré que les mesures étaient déjà prises pour l'exactitude des envois; après avoir réglé, pour le temps présumable de son absence, tout le service intérieur avec la prévoyance qui lui était propre (laquelle souvent sans doute devinait juste, mais, pour ne rien abandonner à la décision des ministres, augmentait quelquefois aussi pour eux les difficultés de l'exécution, parce qu'une seule nuance imprévue

« jetant dans cette carrière, et étant agents de la trésorerie. « pourront parvenir à toutes les places comptables, telles que « celles de payeurs de division, etc. Sur ce, etc.

« *Paris*, 17 *mars* 1812. *Signé* Napoléon. »

suffisait pour causer plus d'un mécompte), Napoléon partit dans les premiers jours de mai, pour se réunir à Dresde au congrès de tous les souverains de l'Allemagne, confédérés avec lui contre la Russie. Ce fut de cette ville que je reçus sa première dépêche; elle m'annonçait qu'il venait de faire avancer au roi de Saxe, par le payeur-général de l'armée, 1 million pour les troupes polonaises qui étaient à la solde de ce prince, et que ce million devait être remboursé en actions de l'emprunt de Saxe hypothéqué sur les mines Wiliska. C'était, je crois, le huitième million qu'il faisait placer dans cet emprunt, qui devait être en tout de 10 millions. J'ignore quel a été le sort de cette *créance hypothécaire* de la France.

Je ne sais quels faux avis lui furent donnés alors sur les relations de notre commerce avec l'Angleterre; des envois considérables de guinées continuaient d'être faits à Boulogne. Cette combinaison s'expliquait par l'état du change; il était peu favorable à l'Angleterre, d'après les entraves mises à ses importations sur le continent. Les créances, qu'elle pouvait y acquérir, ne balançaient pas la dépense des troupes qu'elle entretenait en Espagne, et les subsides qu'elle payait à diverses puissances; elle ne pouvait y suppléer que par des envois d'or et d'argent. Mais, à l'époque des premières expéditions, notre police avait eu la

bonne foi de croire que cette émigration de guinées était un évident symptôme de la détresse progressive de l'Angleterre ; et elle n'était peut-être pas éloignée de penser que l'or qui nous arrivait par cette voie était tout profit pour la France. Napoléon n'avait pas été longtemps dupe de cette méprise ; on se rappelle qu'il avait constamment restreint l'importation de l'or anglais au seul port de Boulogne, où elle était soumise à une surveillance sévère [1]. En général ces guinées, qui n'arrivaient en France que comme lingots, étaient promptement versées aux hôtels des monnaies pour y être converties en espèces françaises de vingt et quarante francs ; elles acquéraient, sous cette nouvelle forme, un titre certain, et les modiques frais de refonte étaient plus que compensés par l'avantage acquis à cet or, sous la forme de monnaie française, de circuler et d'être admise sans perte de change sur tout le continent : les expéditeurs anglais employaient le moyen le plus économique pour eux de solder leurs comptes : mais on avait fait soupçonner à Napoléon que quelques spéculateurs hasardaient des avances pour attirer ces guinées. Ce fut là l'occasion d'une seconde lettre qu'il

1. La législation anglaise prohibait encore l'exportation des espèces d'or et d'argent. On y dérogeait tacitement dans cette circonstance. Les opérations les plus considérables de cette nature furent confiées aux banquiers Rothschild.



m'adressait de Witepsk le 9 août [1], et j'avoue qu'en la recevant j'eus quelque étonnement de voir qu'un tel intérêt pût l'occuper au milieu de tant d'autres.

Ressources que Napoléon espérait trouver en Russie.

Deux jours après il m'écrivait encore [2] du même lieu pour m'annoncer qu'il avait reçu cette balance de l'actif et du passif du trésor que je ne négligeais jamais de reproduire, tous les trois mois, sous ses yeux, pour tâcher de les ouvrir sur l'embarras croissant des finances. Je n'attendais pas un grand

1. « Je pense qu'il est convenable que vous donniez avis à la « Banque et au commerce de Paris de ne pas se mettre à découvert dans le commerce des guinées, parce que, d'un moment à « l'autre, il peut être interdit; dites que vous le prévenez « d'avance, afin que, si cela arrivait, ils n'aient pas à se plaindre; « et qu'ils ne doivent accepter des lettres-de-change pour cette « cause que quand les guinées sont arrivées. Dans le moment « actuel, cette mesure me paraît suffisante. Sur ce, etc.

« *A Witepsk*, 9 *août* 1812. *Signé* NAPOLÉON. »

« 2. J'ai reçu la balance du trésor pour les six premiers mois « de l'année. Je n'ai pas pu la lire avec toute l'attention que « j'aurais voulu y donner. Les droits-réunis (contributions indi- « rectes) et l'enregistrement doivent donner ce qu'ils ont promis; « les douanes seules sont douteuses; parlez-en au ministre du « commerce, afin d'arrêter nos idées là-dessus. Quant aux « 40 millions qui manquent, on les obtiendra, soit par la vente « des biens des États Romains, soit par 40 millions que produira « ce pays; car, comme le trésor fait des budgets pour l'armée, « les recettes de l'armée entreront cette fois au trésor. Ayez soin « que ces dernières soient imputées sur le chapitre des moyens « extraordinaires..... On a trouvé dans les caisses environ un « million de roubles; il est vrai que ce n'est que du papier, mais

[redacted]

succès de mes tentatives; mais je ne voulais pas en perdre l'habitude [1].

Je n'étais que trop accoutumé ces illusions par lesquelles il voulait sans cesse échapper à l'évidence des faits : et on verra dans cette autre lettre que d'abord, pour éviter la discussion, il se prévalait du peu d'attention qu'il avait pu donner à mes chiffres; que cependant il s'en était assez occupé pour chercher à combattre mes inquiétudes sur la décroissance graduelle qu'éprouvaient alors les produits des contributions indirectes, de l'enregistrement et des douanes; il cherchait à relever mes espérances sur les ressources du budget en me disant qu'il couvrirait le déficit soit par une vente

« cela fera toujours un million de francs. J'ai des magasins de sel « considérables à Borisen. J'en ai pour 15 ou 20 millions : on « m'assure qu'au moment du traînage, la Courlande viendra les « prendre. Il serait bon que le ministre de la marine profitât de « cette circonstance pour se procurer des mâts; je n'ai pas le « temps de lui en écrire; voyez le pour cela..... Écrivez-en au « payeur-général ici, pour que les recettes du pays soient tenues « en compte particulier et pour qu'il vous en instruise..... Sur « ce, etc.

« *A Witepsk*, 11 *août* 1812. *Signé* NAPOLÉON. »

1. Ceux qui voudront savoir à quel degré d'exactitude et d'ordre la comptabilité publique était parvenue et se maintenait alors en France, remarqueront qu'un bilan complet du trésor public pour les six premiers mois de 1812, c'est-à-dire le budget général des recettes et des dépenses de la France (telle qu'elle était alors) était sous les yeux de Napoléon, à Witepsk, le 11 août, onze jours après la révolution de ces six mois.

de domaines à Rome, soit par des contributions sur ses conquêtes en Russie. Déjà il avait la confiance de me promettre 20 millions sur les ventes de sel qu'il ferait faire en Courlande, dans la saison du traînage ; déjà il disposait des forêts du Nord, et il voulait que son ministre de la marine profitât de sa présence en Russie pour y faire la commande de tous les approvisionnements nécessaires à ses arsenaux.

Je m'abstiens de toute réflexion sur cette lettre : il ne m'en parvint plus aucune autre de Napoléon pendant la durée de l'expédition.

Les détails militaires ne peuvent plus appartenir à ce récit : assez de relations ont fait ou feront connaître le plan de campagne ; la division de cette immense armée en trois corps ; la mission donnée au prince de Schwartzemberg de garder les frontières, de maintenir les communications, et d'observer les corps russes qui tenteraient de les couper ; celle du maréchal Macdonald, qui, en paraissant se diriger sur Pétersbourg avec une division française et le contingent prussien, devait surveiller la Baltique et protéger les envois de Dantzick et de Kœnigsberg ; et enfin les trois sanglantes batailles par lesquelles Napoléon, à la tête du principal corps qu'il s'était réservé, s'ouvrit l'entrée de Moscou, qui, sans garnison, sans habitants, parut alors avoir appelé à son secours tous les feux de

Incendie de Moscou.

[redacted]

l'enfer contre ses vainqueurs, et les reçut en renversant sur eux ses murs et ses toits embrasés.

Si, déduction faite du corps d'armée que commandait sur la frontière le prince de Schwartzemberg, de celui que le maréchal Macdonald dirigeait sur la partie littorale, et des détachements destinés à lier la ligne d'opérations, Napoléon avait près de lui trois cent mille hommes de toutes armes, en ouvrant la campagne, il n'avait peut-être pas conservé les deux tiers de ce nombre lorsqu'il fut maître de Moscou. Plusieurs de ses généraux ont évalué à plus de quarante mille les hommes mis hors de combat après les trois victoires qu'il remporta successivement sur les Russes; il paraît que ces derniers, en cédant le champ de bataille, et en livrant les passages, n'avaient pas essuyé une perte beaucoup plus forte; et les traîneurs, les déserteurs, les malades, avaient encore dégarni les rangs français d'un nombre de combattants supérieur à celui des morts.

Différence ntre cette ille et les res capitales s lesquelles poléon avait té la paix à leurs ouverains.

Quand il était arrivé à Napoléon de dicter à des souverains les conditions de la paix dans leurs propres capitales, ces capitales n'avaient pas été réduites en cendres. Il pouvait mettre un prix à leur rachat; mais de quel intérêt pouvait être pour Alexandre l'évacuation plus ou moins prompte de Moscou, surtout dans l'état où cette antique ville se trouvait après l'incendie? D'ailleurs, depuis la

fondation de Pétersbourg, elle était déchue de son rang de capitale : elle n'était plus pour la Russie ce que Berlin est pour la Prusse, Vienne pour l'Autriche, Dresde pour la Saxe, le chef-lieu de l'empire.

Dans toute autre partie de l'Europe, une armée de deux cent mille hommes, ayant à sa tête un capitaine comme Napoléon, et parcourant le pays sur divers points, aurait pu, par l'attrait des innovations qui séduisent la multitude, fomenter des mécontentements, diviser la nation, armer les classes inférieures contre les grands, et mettre en péril l'autorité souveraine; mais rien de pareil n'était possible en Russie. La différence des mœurs, du langage, des habitudes, éloignait de toute communication avec les étrangers les habitants riches et pauvres; les premiers, parce qu'ils n'auraient pu que déchoir, les seconds, parce qu'ils n'avaient ni le sentiment ni le désir des améliorations spéculatives, dont une révolution aurait pu leur offrir le partage. Il n'y avait donc point de danger possible pour le gouvernement russe dans la prolongation du séjour de l'armée française; il n'y avait de danger que pour cette armée, n'eût-elle à lutter que contre l'âpreté du climat.

Et cependant Napoléon semblait attendre avec confiance dans Moscou que de premières paroles de paix lui fussent portées par le cabinet russe; il paraît

même qu'il avait été encouragé dans cette espérance par quelques ouvertures insidieuses, contre lesquelles sa méfiance ordinaire ne l'avait pas assez bien servi ; et il se serait, au besoin, créé lui-même des prétextes pour échapper à ce qu'il appelait la honte et le danger du mouvement rétrograde. Une sorte d'instinct semblait l'avertir que le premier pas qu'il ferait en arrière le reporterait au delà du point d'où il était parti douze ans auparavant. Il ne s'attendait pas d'ailleurs à ce funeste hasard de température, qui dans cette année rendit l'invasion de l'hiver bien plus précoce que de coutume, et en fit un si puissant auxiliaire pour ses ennemis.

Mais déjà l'ensemble de son plan de campagne était rompu ; des myriades de Cosaques interceptaient partout les communications ; le quartier-général de Moscou ne pouvait correspondre avec sûreté ni avec les détachements qui devaient maintenir la ligne d'opérations, ni avec le corps du prince de Schwartzemberg, ni avec celui du maréchal Macdonald. La désertion faisait chaque jour de nouveaux progrès, surtout parmi les soldats qui parvenaient à exhumer quelques effets précieux sous les décombres de Moscou ; et cette seule circonstance avait peut-être encore affaibli l'armée de trente ou quarante mille hommes.

On n'explique pas comment des militaires isolés s'exposaient, sans guide, sans vivres, dans des



déserts inconnus, au milieu de ces nuées de troupes légères ennemies, qui les parcouraient dans tous les sens; ni surtout comment la plupart d'entre eux parvinrent aux frontières de Russie, traversèrent l'Allemagne, et regagnèrent leurs foyers. Dans cette guerre presque fabuleuse, les soldats français ont expliqué à leur avantage tant de choses inexplicables!

La retraite de Moscou mise en question.

Pendant que le temps se perdait en vains essais de négociations, la saison reprenait ses droits; les vastes plaines qui séparent Moscou des frontières de la Pologne allaient devenir une immense mer de glaces; les vieux soldats qui restaient fidèles à leurs drapeaux commençaient à faire entendre quelques murmures; et les premiers chefs de l'armée n'avaient ni le pouvoir, ni peut-être la volonté de calmer des inquiétudes dont eux-mêmes éprouvaient les atteintes. Napoléon, qui avait tant d'amertumes à dévorer, qui semblait n'avoir convoqué l'Europe autour de lui que pour détruire lui-même le charme qui la lui avait soumise, qui devait redouter ses jugements et ceux de la France, dont il ne recevait pas de nouvelles, tâchait de se montrer toujours calme, toujours impassible. Cependant il permit, lorsqu'il était déjà trop tard, qu'on discutât devant lui la question de savoir si Moscou serait évacué, et si l'armée se mettrait en marche pour se retirer sur la Pologne. Il convoqua un con-

seil composé des principaux généraux et du secrétaire d'État, le seul des ministres qui eût suivi Napoléon. On sait que la fonction de ce ministre consistait surtout à faire expédier les décrets et les décisions qui intervenaient sur les propositions des autres ministres; cette fonction était remplie alors par un homme consommé dans plusieurs parties de l'administration publique, doué d'une sagacité et d'une capacité de travail extraordinaires, d'un caractère ferme, d'une probité éprouvée, joignant à ses qualités comme homme d'État le mérite d'un littérateur distingué, auquel il a ajouté depuis celui d'un historien élégant et profond. L'empereur avait eu besoin de se donner, pour une pareille expédition, un secrétaire d'État qui seul valût un ministère tout entier [1].

Opinion du comte Daru sur cette question.

Il paraît que, dans ce conseil de Moscou, les opinions des chefs militaires avaient été unanimes pour la retraite, et que le comte Daru seul proposa de passer l'hiver à Moscou, où on était parvenu à rassembler des vivres et des approvisionnements plus que suffisants pour la durée de cette saison. Le motif de M. Daru était qu'il serait facile de ramener à la discipline une armée bien pourvue de subsistances, et qui conservait encore un bon nombre de ses vieux soldats; que les Russes ne

1. M. le comte Daru.

se hasarderaient pas à l'attaquer dans ses positions actuelles ; que si l'armée était surprise dans sa marche par la rigueur du froid, sans vêtements suffisants, sans fourrages, sans vivres, il serait impossible de maintenir l'infanterie dans ses rangs; que la cavalerie achèverait d'être détruite, et qu'il faudrait subir toutes les conditions d'une retraite en désordre, pendant laquelle on devait s'attendre à combattre chaque jour, en perdant chaque jour plus d'hommes par l'épuisement et l'âpreté du climat que par le fer ennemi : que si, au contraire, avec les ressources qu'offrait encore Moscou, malgré l'incendie, pour réparer les équipages, remonter une partie de la cavalerie, ainsi que le train d'artillerie, et assurer à l'armée une réserve d'approvisionnements, on attendait le printemps, l'armée n'aurait pas plus d'attaques à craindre alors dans sa retraite faite en bon ordre, qu'elle n'en essuyait dans l'enceinte d'une ville ouverte; et où elle était respectée, parce qu'elle y était réunie.

Cet avis ne prévalut pas. Napoléon, quoiqu'il dissimulât ses anxiétés, était d'autant plus disposé à céder au vœu général de l'armée, qu'il commençait lui-même à s'inquiéter de l'état de l'opinion en France; il sentait le besoin de se relever dans celle de l'Europe, et la nécessité de sa présence en France pour qu'il pût en retrouver les moyens.

Il est même vraisemblable que, sans de tels motifs, il aurait adopté la proposition de M. Daru; elle avait un côté séduisant; elle laissait encore indécise, au moins pour quelques mois, une grande question que Napoléon allait résoudre contre lui-même par une retraite précipitée; elle ménageait à cette retraite, lorsqu'elle serait devenue indispensable, des chances plus favorables; elle offrait celle de quelques nouveaux succès, si les Russes hasardaient une imprudente attaque contre l'armée française dans ses positions à Moscou. Cette armée, qui s'affaiblissait chaque jour, était encore forte de plus de cent cinquante mille hommes valides. Mais aussitôt que l'ordre du départ fut donné, la désertion fit de nouveaux progrès parmi des soldats qui, jugeant l'expédition manquée, n'avaient plus la même confiance dans leur chef, et qui, dépourvus de vivres et d'effets de campement, n'attendaient à chaque bivouac que le repos de la mort.

Et cependant les débris de cette armée, harcelés chaque jour par des nuées de Cosaques, eurent encore trois grands combats à soutenir, et conséquemment trois victoires à remporter contre des troupes mieux pourvues.

Avant de gagner les frontières de la Pologne, elle avait perdu la presque totalité de ses chevaux, de son artillerie, de ses équipages : plus de 10 millions d'espèces, qui se trouvaient dans les caisses

du trésor, faisaient partie de ces pertes; et cette justice est due aux comptables, que plusieurs d'entre eux avaient été blessés sur leurs caissons, en les défendant contre des agresseurs, qui n'étaient pas tous des Russes et des Cosaques. Enfin, lorsque la poursuite commença à se ralentir, et qu'on put mettre quelque ordre dans les différents corps, il se trouva des régiments qui étaient réduits à deux ou trois cents combattants : ce n'est cependant pas sur cette échelle qu'il faut mesurer la perte réelle des hommes.

On évita de faire connaître avec précision l'effectif des soldats qui se trouvaient encore sous les drapeaux au delà des frontières russes, les prisonniers, les hommes laissés sur les trois champs de bataille, ou qui, dans les marches, avaient succombé sous la fatigue, pouvaient sans doute former un nombre plus considérable; mais les meilleurs juges d'une telle question, et il est consolant de partager leur opinion, s'accordent à croire que ce dernier nombre lui-même était fort inférieur à celui des déserteurs, qui, devançant l'armée malgré les Cosaques, malgré le climat, malgré le dénuement auquel ils étaient presque tous réduits, arrivèrent en France presque aussitôt que la nouvelle des désastres auxquels ils avaient échappé [1].

1. On se borne à citer ici quelques faits recueillis dans les entretiens de témoins éclairés et impartiaux. On ne peut sur le détail



Le comte Daru était parvenu, jusqu'aux approches de Wilna, à conserver, par des soins et des efforts dont il était seul capable, toutes les pièces officielles, toute la correspondance des ministres avec Napoléon, dont il était dépositaire; il ne consentit à faire brûler les caissons qui les renfermaient qu'en apprenant que les effets personnels de Napoléon venaient d'être enlevés malgré leur escorte d'élite.

Napoléon reçoit au milieu des désastres de la retraite le premier avis de la tentative faite par le général Mallet pour établir en France un nouveau gouvernement.

Mais ce ne fut aussi que sur les frontières de la Pologne que M. Daru trouva les dépêches de Paris, qui n'avaient pas pu dépasser cette limite; au nombre de ces lettres étaient celles qui annonçaient la tentative faite à Paris par le général Mallet, et le sort de cette tentative après trois heures de succès. Napoléon, à qui il s'empressa d'en rendre compte, lui dit : *Eh bien! croyez-vous encore qu'il eût été bien prudent de passer l'hiver à Moscou, lorsqu'à Paris des officiers-généraux, que j'avais fait arrêter, s'évadent de leur prison pour y mettre à leur place le ministre de la police* [1].

des opérations militaires proprement dites, que renvoyer aux Mémoires que publieront sans doute quelques-uns des officiers-généraux qui y ont pris part, et on est dispensé de dire qu'il ne faut pas admettre sans examen quelques relations qui ont paru à la fin de 1814.

1. On peut conclure d'un tel événement que la surveillance la plus consciencieuse, le zèle le plus loyal, peuvent être pris au dépourvu par certaines témérités; et même que l'attaque la plus

Ce fait paraîtrait infirmer ce que j'ai déjà dit ci-dessus de la préférence que Napoléon était personnellement assez disposé à donner à la proposition de faire hiverner l'armée à Moscou, et à laquelle cependant il se refusa; mais je me rappelle que lui-même, après son retour, il exprima plusieurs fois le regret de n'avoir pas pu prendre ce parti, qui aurait épargné bien des pertes.

On sait que Napoléon se sépara des restes de l'armée sur la frontière de la Pologne, et qu'il en laissa d'abord le commandement à celui de ses beaux-frères qui était alors roi de Naples[1], mais en donnant au maréchal Berthier des instructions particulières et des pouvoirs qui balançaient ceux du nouveau généralissime. Deux chefs qui ne pouvaient pas être d'accord entre eux étaient peu propres à ramener à la discipline ces agrégations irrégulières de soldats mécontents, qui survivaient

imprudente peut être aussi la plus dangereuse, précisément parce qu'il est d'autant plus difficile de la prévoir ; ainsi la sûreté et la vie de tout homme public sont à la merci de tous factieux qui n'ont que l'audace du crime. Il est même des temps où il suffit d'insulter publiquement, de menacer un agent du pouvoir public, pour grouper autour de soi une foule d'oisifs avides de scènes nouvelles.

Dans les meilleurs temps pour le pouvoir, son exercice est exposé à de pénibles épreuves, et, fort heureusement pour l'ordre social, elles n'en dégoûtent personne.

1. Joachim Murat.

à cette grande armée. Murat, pressé de retourner à Naples, ne tarda pas à remettre le commandement au maréchal Berthier, qui n'était plus en état de l'exercer, car il était malade. Le prince Eugène put heureusement remplacer l'un et l'autre; il réunit les fragments épars des régiments, dont plusieurs étaient à peine réduits à quelques centaines d'hommes; les services analogues furent assortis; une organisation provisoire les mit en état de recevoir des distributions régulières de vivres, d'habillements, ainsi que tous les autres secours qui leur étaient nécessaires; et aussi de résister en meilleur ordre à ces attaques que renouvelaient encore, chaque jour, à toute heure, à tout instant, ces myriades de Cosaques attachés à leurs traces; ils fondaient comme des vautours sur les fuyards désarmés; fuyant eux-mêmes, quel que fût leur nombre, devant quelques hommes qui se maintenaient en résolution et en ordre de combat. Ce fut à ces sages mesures que durent leur salut les nobles restes de ces vétérans, respectés depuis vingt ans par tant de combats, et fidèles à leurs drapeaux sous ces climats glacés, comme ils l'avaient été en Italie, en Allemagne, et sur les sables brûlants de l'Égypte. Il paraît certain qu'à l'exception d'une division entière, qu'une erreur de route, bien excusable dans un tel pays, sépara de l'armée, et qui fut forcée de capituler devant des troupes régulières



russes beaucoup plus nombreuses, les autres prisonniers ne se composèrent en grande partie que des malades laissés dans les hôpitaux, des hommes blessés en combattant ou affaiblis par la fatigue, et qui n'avaient pas pu suivre leurs corps.

La nouvelle de l'évacuation de Moscou ne fut donnée que par les gens du pays au maréchal Macdonald, qui commandait le corps d'armée chargé d'observer la Baltique. Ce corps était composé de Français et de Prussiens; malgré la défection de ces derniers, malgré les attaques des Russes, auxquels ils se joignirent, il échappa tout entier au danger du climat et à ceux de la guerre par la prévoyance et l'habileté de son général; et une telle retraite n'est pas le moindre de ses services militaires. Cependant Napoléon était parti seul avec son grand-écuyer, le duc de Vicence, et sans aucune autre suite; il ne s'était arrêté que quelques heures à Warsovie, et s'était mis en route pour Paris, sans s'y faire annoncer, sans se faire reconnaître dans aucun lieu, ne séjournant nulle part, traversant, non sans quelques dangers, la Pologne citérieure, qui était déjà parcourue par de nombreux partis de Cosaques; la Prusse, qui quittait ses drapeaux pour passer sous ceux de la Russie; le reste de l'Allemagne, à laquelle de nouveaux publicistes d'un haut rang promettaient des constitutions libérales pour les soulever contre son

joug; et dans ce long trajet, livré pour ses moyens de transport aux seules ressources que le hasard et la présence d'esprit de son seul compagnon de voyage pouvaient lui procurer : ainsi, jusqu'aux moindres circonstances, tout dans sa vie devait être extraordinaire comme lui.

Napoléon à Paris.

Il arriva aux Tuileries au milieu de la nuit (décembre 1812). Jamais retour n'avait été plus imprévu; il ne voulait pas que la surprise sortît de cette enceinte avant le jour, et ce ne fut que le matin, à huit heures, que je fus instruit de son arrivée, par l'ordre qu'il me fit donner de me rendre auprès de lui. Avant de l'avoir vu, un des grands officiers du palais, que je trouvai dans le premier salon, me dit que l'empereur avait voulu me demander un des bons copistes de mes bureaux, parce qu'il n'avait d'abord personne pour écrire sous sa dictée, mais qu'il en essayait un depuis deux heures, et qu'il avait déjà expédié un grand nombre de dépêches On conçoit en effet que ses secrétaires de cabinet n'avaient pas pu le suivre; il n'avait également près de lui, ni le ministre des affaires étrangères, le duc de Bassano, qui n'avait pu quitter qu'après son passage la Pologne, où il était resté pendant la durée de l'expédition, ni le comte Daru, qui coopérait à la réorganisation de l'armée en remplaçant l'intendant-général.



Je n'avais encore vu Napoléon revenir dans sa capitale que triomphant; et je me rappelle que l'air sérieux et grave que je lui avais trouvé dans la première entrevue me paraissait alors offrir un singulier contraste avec sa fortune; dans trois ou quatre occasions pareilles, je l'avais vu répondre ainsi dans son intérieur, aux lieux communs des premières félicitations : *Nous avons maintenant autre chose à faire.* Ce ne fut pas, cette fois, sans émotion que j'entrai dans son cabinet, et l'on devine quelle fut la curiosité de mon premier regard. Eh bien! il est certain que je l'avais rarement trouvé aussi serein et aussi calme. Je vais retomber ici dans des détails qui paraîtront puérils; j'ai la puérilité de ne pas les omettre, parce qu'ils me paraissent ajouter encore quelques nuances nouvelles au caractère d'homme le plus varié peut-être. Puisqu'on a comparé Napoléon à un gros diamant resté un peu brut en une partie, mais dont l'autre était taillée en mille facettes, je puis essayer de faire entrevoir quelques facettes encore inaperçues.

Je n'ai pas dit que, peu de jours avant le départ de Napoléon pour la Russie, j'avais été menacé du plus affreux malheur; un accident terrible avait mis la vie de ma femme en danger; et ce danger, le plus grand que je pusse courir moi-même, avait duré près de quarante jours; Napoléon en avait paru touché : il avait chargé

[redacted]

son premier médecin, M. Corvisart, de se joindre aux autres médecins qui me donnaient leurs secours; mais depuis plus de sept mois bien d'autres événements le séparaient de celui qui m'était personnel.

Son premier mot, en me voyant, fut de me parler de la santé de madame Mollien [1], et de me demander des détails sur les suites du terrible accident qu'elle avait éprouvé, sur les soins qu'on y avait donnés, sur les précautions qui restaient à prendre. Il continuait ces questions, lorsqu'on vint lui dire que plusieurs de ses pages attendaient ses ordres; il remit à quelques-uns d'entre eux les listes d'un assez grand nombre de familles auxquelles il faisait annoncer que tel général, tel jeune officier était revenu avec lui en Pologne, et qu'elles reverraient bientôt le père, le fils, le frère dont le sort pouvait les inquiéter. Une mission plus triste était réservée aux autres; mais quelques faveurs nouvelles pour les familles qui avaient des pertes à regretter, se joignaient aux condoléances qu'il les chargeait de leur porter. En consacrant ses premiers moments à de tels soins, Napoléon semblait obéir plus encore à son habitude qu'à la circonstance. Lorsque cet homme si extraordinaire se prêtait à certains actes qui pouvaient bien ne pas lui

1. Madame Mollien était dame du palais de l'impératrice Marie-Louise.

être familiers, il savait du moins leur donner toujours le mérite du naturel et de la simplicité.

Revenant à moi et à quelques questions que justifiaient de ma part le mode et la singularité de son retour : « Je ne voyageais pas plus commodément, « me dit-il, quand j'étais petit officier d'artillerie ; « vous voyez que j'ai bien fait de ne pas l'ou- « blier : il est vrai qu'alors mes courses n'étaient « pas aussi longues, et qu'on s'occupait moins « de mes voyages ; la machine humaine est la même « pour toutes les conditions ; elle se prête à tout « pour qui sait s'en servir. »

Il ajouta ensuite : « Ce pauvre préfet de Paris, « Frochot, a été bien malheureusement dupe de « l'échappée de Mallet. Je ne lui en veux pas ; c'est « un administrateur intègre et capable ; mais eût-il « été vrai que j'étais mort, il avait autre chose à « faire que de reconnaître l'autorité de Mallet. » Je fis valoir, comme je le devais, les effets de la surprise et surtout de l'abattement, de la consternation, qui ne laissent aucun moyen de résistance, comme ils écartent tout soupçon d'assentiment : « Je vous répète, continua Napoléon, que je ne « lui en veux pas ; on vient de me dire qu'il pro- « voquait lui-même une enquête sur sa conduite, « et que le conseil d'État demandait à en être « chargé ; il est membre de ce conseil, il sera jugé « par ses pairs. »

Il me demanda si, à cette époque, le trésor public avait été menacé; je lui répondis qu'il l'avait été comme les autres ministères; mais que j'avais pu prendre à propos des mesures qui en avaient écarté tout désordre.

Je pensais qu'avant de me congédier il me ferait quelques questions sur la situation des finances; il se borna à me dire que la trésorerie, qui paraissait avoir fait jusque-là assez bonne contenance, allait encore avoir de nouveaux échecs à réparer. Il faisait sans doute allusion aux pertes d'argent faites dans la retraite de Moscou; je n'en avais pas encore la nouvelle; je voyais bien, d'ailleurs, que ce n'était pas aux affaires de mon ministère qu'il avait destiné cette entrevue, et je me retirai.

ntiments vers par lesquels 'anxiété ublique se anifeste.

Lorsque je quittai les Tuileries, le bruit de son arrivée était déjà répandu dans Paris; on savait que je l'avais vu; je trouvai, en rentrant chez moi, mon cabinet assiégé par une foule de personnes conduites par un sentiment plus sérieux que la simple curiosité; leur impatience leur avait fait trouver mon entrevue plus longue encore qu'elle n'avait été; chacun m'abordait avec sa question; je ne pouvais faire à tous les questionneurs que la même réponse : que j'avais trouvé l'empereur aussi calme qu'avant son départ, et que je désirais que sa sécurité pût en donner aux autres. Mais cette sécurité

contrastait tellement avec le sinistre bulletin qui avait annoncé le passage de la Bérézina et les désastres de l'armée, avec toutes les nouvelles reçues par le commerce, que l'on concluait seulement de ma réponse que je n'avais rien appris, ou que je ne disais pas ce que j'avais appris. Je remarquais dans les mêmes hommes un sentiment contradictoire : ils étaient contents de savoir Napoléon à Paris, et mécontents de ce qu'il avait quitté son armée. On voulait généralement la paix ; on la voyait plus éloignée que jamais, et l'on se demandait où seraient les moyens de continuer la guerre.

Cette disposition uniforme des esprits n'empêcha pas le sénat, le corps législatif, le conseil d'État, les cours judiciaires, le corps municipal de Paris, de venir, comme après les retours triomphaux, offrir à Napoléon les hommages de la reconnaissance, du dévouement, de la fidélité de la France entière, toujours prête à faire les nouveaux efforts qu'il exigerait d'elle[1].

Ces phrases d'habitude, qui restaient les mêmes dans des circonstances si différentes, étaient-elles

1. La malignité trouverait sans doute des rapprochements assez piquants à faire dans les discours des mêmes corps, des mêmes hommes à deux ou trois ans de distance ; et ce ne serait là qu'une œuvre de malignité. Dans les temps de révolution, comme la plus grave et la plus dangereuse de toutes les fautes, pour les gouvernements qui se succèdent, serait le changement

comme autrefois l'expression de l'opinion publique? Napoléon lui-même n'était pas dupe de ces scènes de palais, ni de leur effet sur la France; il comptait davantage sur celui que produiraient au dehors ses propres réponses aux discours des premiers corps de l'État. Quant à l'opinion, il croyait encore alors être plus fort qu'elle; il se flattait de la relever et de la diriger à son gré.

Mais ni sa présence à Paris, ni son stoïcisme apparent sur les revers qu'il venait d'éprouver, ni la confiance dans les succès d'une nouvelle campagne, ne modéraient ce sentiment de lassitude et d'anxiété répandu dans toutes les classes; on ne lui demandait pas de nouveaux succès, mais une nouvelle politique; la France ne trouvait pas sa sécurité dans celle où il s'était engagé; et, de son côté, il ne concevait pas de sécurité pour lui dans toute autre. Il ne se dissimulait pas qu'il n'aurait pas moins à craindre de ses alliés que de ses ennemis; c'était pour prévenir et conjurer les menaces de toute l'Europe qu'il voulait reprendre encore, le premier,

subit des autorités secondaires, il faut bien pardonner à celles-ci d'employer envers chaque nouveau pouvoir les formules de soumission dont elles ont usé envers le pouvoir qui a disparu; et, si le souverain qui survient peut quelquefois se défier d'un gouvernement tout fait, il doit craindre bien plus encore les hasards auxquels il s'exposerait en voulant refaire un gouvernement tout neuf.

une attitude menaçante, et qu'il demandait de nouveaux efforts à la France. Le temps était passé où il aurait pu les obtenir de l'enthousiasme; il ne pouvait plus que les arracher au dévouement et à l'habitude de l'obéissance.

C'était une époque peu favorable pour un appel de nouveaux conscrits que celle où, sur tous les points, tant de soldats anciens rentraient dans leurs foyers comme des fugitifs. La levée des impôts, déjà insuffisants pour les dépenses, devenait plus lente et plus difficile. Les suppléments de ressources, que la confiance publique apportait au trésor, s'atténuaient sensiblement, et je remarquais que, parmi ces auxiliaires, les déserteurs les plus nombreux étaient dans la classe de ceux dont la fortune semblait plus attachée à celle de Napoléon. Ces symptômes obscurs de discrédit, dont je ne devais pas d'ailleurs lui faire connaître tous les détails, surtout relativement aux personnes, le touchaient peu. Mais il survint une autre circonstance qui lui parut mériter plus d'attention. Quoique la Banque n'eût en émission qu'une quantité de ses billets de plus de moitié moindre que celle qui, depuis lors, s'est soutenue dans la circulation, les demandes de remboursement pouvaient déjà donner aux régents, sinon des motifs absolus, au moins des prétextes d'inquiétude. Ils devaient, dans leur intérêt propre, comme chefs des pre-

Demandes de rembourse-ment plus nombreuses à la Banque.

mières maisons de commerce, et d'après leurs rapports avec tous les capitalistes, puisqu'ils étaient les gardiens de la mise de fonds qui composait le capital de la Banque, prendre une part d'autant plus grande dans les alarmes; et ils pouvaient, avec plus d'assurance, en hasarder l'expression, en la couvrant du voile de l'intérêt public.

La situation de la Banque, vis-à-vis des finances de l'État, n'offrait rien d'inquiétant; elle avait, il est vrai, employé plus de moitié de la mise de fonds de ses actionnaires en effets publics, soit par quelques avances qu'elle avait faites à la trésorerie sur ce gage, soit par des achats de 5 pour cent. Mais, comme on l'a dit, et comme la Banque l'a prouvé en demandant et en obtenant, quelques années plus tard, qu'une partie de son capital fût restituée aux actionnaires, ce capital était plus que suffisant pour la réserve en espèces que la régence devait conserver sur ce fonds.

Vis-à-vis du public, conséquemment vis-à-vis des porteurs des billets de la Banque, cette situation n'était pas moins rassurante; la quantité de ces billets, qui restait alors dans la circulation, n'excédait guère la proportion requise pour les gros paiements du commerçe et des caisses publiques; on sait que dans toute espèce de monnaie; la circulation retient tout ce qui est nécessaire :



qu'elle n'écarte que les superfétations. Mais, dans sa réserve de monnaie réelle présente à la Banque, se trouvaient 15 millions d'espèces d'or ; il n'y restait plus que quelques millions d'espèces d'argent; c'était seulement en espèces d'argent qu'elle avait l'habitude de rembourser ses billets au porteur; elle craignait, si elle y substituait des espèces d'or, que cette innovation, interprétée comme un signal de détresse, n'accrût encore les demandes. On aurait bien pu demander aux régents pourquoi la Banque avait admis dans sa réserve *disponible* des espèces dont elle ne pouvait pas *disposer;* Napoléon jugea, avec raison, plus convenable de me charger de leur déclarer que le trésorier du domaine extraordinaire recevait l'ordre d'échanger, à la première demande de la régence, toutes ses espèces d'or contre des espèces d'argent[1]. Mais cet expédient lui-même révélait la présence, dans les caves du palais, d'assez fortes sommes oisives; et les mécontents répétaient d'autant plus qu'il paraissait toujours séparer sa cause de celle de la France, puisqu'au lieu de faire verser au trésor public les tributs des étrangers, qu'il n'avait ce-

Opinion publique sur les fonds que le domaine extraordinaire gardait en réserve.

1. « Faites connaître au gouverneur de la Banque qu'elle ne « doit avoir aucune inquiétude sur les 15 millions d'or qu'elle « a en réserve; que je donne ordre au baron de Labouillerie de « les lui échanger toutes les fois qu'elle le demandera contre de « l'argent. Sur ce, etc.

« *Paris*, 26 *décembre* 1812. *Signé* NAPOLÉON. »

pendant obtenus que par les tributs de la France, il en faisait son trésor personnel, et qu'il n'en demanderait pas moins de nouveaux impôts à la France, qui bientôt peut-être encourraient les mêmes dangers.

Ces plaintes avaient le tort de toute exagération; elles ne circulaient encore qu'à titre de confidence, et leur texte était mal choisi; elles étaient injustes, surtout en ce sens, que ce n'était assurément pas par un sentiment de cupidité personnelle que Napoléon se faisait un trésor à part du produit des contributions qu'il avait levées sur les souverains vaincus par lui. La personnalité d'un conquérant ambitieux ne ressemble pas à celle d'un prince avare. On a vu d'ailleurs que les fonds du domaine extraordinaire aidaient quelquefois le trésor public (à la vérité par de simples prêts sur dépôts d'effets à long terme); mais il était en même temps le moins exigeant des prêteurs du trésor, car la continuation de ces prêts se trouvait assurée par un renouvellement presque indéfini. C'était aussi en partie avec les fonds du domaine extraordinaire que Napoléon avait réparé les habitations royales, au seul mobilier desquelles il avait employé près de 20 millions; qu'il avait racheté et considérablement augmenté les diamants de la couronne; qu'il entreprenait de compléter la construction du Louvre; qu'à côté de quelques monuments d'ostentation, il élevait dans



Paris divers monuments utiles [1]. C'était sur les mêmes fonds qu'il dotait tant de familles, et qu'il récompensait tous les services avec une magnificence inconnue avant son règne. Des généraux, des hommes d'État, étaient précédemment parvenus à des fortunes beaucoup plus grandes que celles dont il a été la source; mais elles n'étaient pas *uniquement* dues, comme celles-ci, à la munificence du prince. A cette dernière époque d'ailleurs, indépendamment de quelques dons éclatants, tels que celui dont il gratifia le maréchal Ney [2], qui s'était montré supérieur à lui-même dans cette malheureuse campagne, combien n'avait-il pas de secours à répandre sur les officiers de sa garde, sur tous ceux de son armée qui avaient perdu leurs équipages, sur une foule de familles pauvres qui avaient à regretter des officiers sortis de leur sein, et qui étaient leur soutien! Napoléon pouvait être de bonne foi quand il disait que c'était en partie pour économiser au trésor public les récompenses que pourraient réclamer de grands services, et pour les rendre en même temps plus

1. La Bourse est un de ces monuments; il a été achevé sous la restauration.

2. Le maréchal Ney, créé prince de la Moscowa, en mémoire de la bataille de ce nom à laquelle il avait pris une si glorieuse part, avait obtenu, au retour de Russie, une dotation de 300,000 francs de rentes sur le domaine extraordinaire.

[redacted]

magnifiques, qu'il s'était réservé ce trésor, dont il se plaisait même à exagérer l'importance. Il aurait voulu qu'on le crût inépuisable. Je dois ajouter qu'à l'époque même de sa plus haute fortune, il disait souvent du domaine extraordinaire : *C'est là notre réserve pour les cas désespérés.* Alors ils ne paraissaient pas si prochains!

Ce n'était pas sans doute une idée du siècle que ce système de thésaurisation ; mais, comme je l'ai déjà dit, Napoléon cherchait des exemples dans tous les siècles; il avait celui de Henri IV, celui du père du grand Frédéric, celui de ce prince lui-même. Sous un gouvernement qu'il avait rendu absolu, et que sa position, autant que son caractère, exposait à toutes les chances de la guerre, la ressource des emprunts était impossible; il espérait trouver au besoin, dans son trésor personnel, un emprunt tout fait.

Malgré les soins que prenait Napoléon pour relever tous les courages par son exemple, ils étaient tristes ces derniers jours de 1812, dont chacun révélait quelques détails des malheurs qu'on n'avait connus d'abord qu'en masse ; c'était par ces détails mêmes que le deuil se multipliait dans les familles. Et cependant Napoléon s'occupait de réunir les débris épars de l'armée, de remplir les cadres de chaque corps par de nouveaux soldats; il cherchait de nouvelles ressources pour couvrir

le déficit de 1812, et fournir des secours au nouveau budget de 1813.

Il savait que les Russes avaient envahi la Pologne, et que la Prusse rompait son alliance avec lui; que l'Autriche hésitait, que toute l'Allemagne attendait les Russes comme auxiliaires. Il fallait qu'en trois mois il créât une armée égale à celle qu'il avait perdue, pour entrer en campagne au printemps. Il voulait conserver toutes les provinces qu'il avait enlevées à l'Autriche; soutenir la guerre d'Espagne; maintenir toutes les garnisons qui occupaient la Hollande, les forteresses de la Prusse, Stettin, Custrin, Magdebourg, les villes anséatiques, Brême, Lubeck, Hambourg, Dantzick, jusqu'à Kœnigsberg même. Il disait que s'il cédait une ville, on lui demanderait des royaumes; qu'il connaissait bien l'esprit des cabinets étrangers; qu'en ne leur cédant rien, il les intimiderait encore par le sentiment de sa supériorité; et que la paix, dont ils avaient plus besoin que la France, en serait plus facile; qu'obligés, par cette longue ligne de défense, de diviser leurs forces, ils ne pourraient nulle part venir lui opposer des masses; qu'il viendrait facilement à bout des hommes partout où il n'aurait pas le climat à combattre; et que, même si toute l'Allemagne se joignait aux Russes, une seule victoire lui suffirait pour rompre *ce nœud mal assorti*. A côté de la prétention de tout conserver,

[redacted]

l'alternative de s'exposer à tout perdre ne se présentait jamais à son esprit. Il oubliait qu'il avait donné lui-même à l'Europe les leçons d'une nouvelle tactique; il oubliait surtout, quand il disait encore : « Étais-je ce que je suis dans l'opinion du « monde, ce que je dois être dans la confiance de « la France, lorsque, la trouvant sans gouverne- « ment, sans finances, sans soldats, sans arsenaux, « j'improvisai en peu de jours cette armée de Ma- « rengo, qui lui conquit en peu d'heures toute l'Ita- « lie, et dégagea toutes ses frontières? » Il oubliait, dis-je, la situation différente des temps et des esprits. En 1800, la France entière était lasse d'un gouvernement malhabile et oppresseur, sans avenir pour lui ni pour elle, réduit à appeler sans cesse à son service les convulsions révolutionnaires, parce qu'il était incapable d'imposer, soit aux partis dans l'intérieur, soit aux ennemis du dehors.

A cette époque de 1800, l'apparition subite de Napoléon, revenant miraculeusement d'Égypte, comme averti par sa destinée du besoin qu'avait la France d'une révolution nouvelle et presque définitive; le constraste des échecs essuyés par d'autres généraux, avec le souvenir encore récent de ces glorieuses campagnes d'Italie dans lesquelles, si jeune, si novice encore, et par le seul instinct du pouvoir inné en lui, il était parvenu à



soumettre à ses plans et à sa seule politique le Directoire inquiet et jaloux qui l'avait nommé; ce crépuscule d'un gouvernement monarchique, le seul qui convînt à la France, et qu'il avait eu l'art de lui présenter avec la séduction de toutes les garanties que l'on attend des monarchies modérées. C'en était alors assez sans doute pour rallier toutes les opinions, ranimer les espérances, et convertir, au nom du danger commun, en efforts unanimes ces dissentiments qui seuls avaient pu faire perdre à la France la confiance dans sa force. Il avait commencé par déclarer qu'il ne connaissait plus de *partis* en France : il n'y en eut plus en effet, parce qu'il ne laissa à aucun d'eux l'espoir de la prépondérance auprès de lui. Le Directoire avait laissé trois frontières menacées, la trésorerie sans ressources, les rangs de l'armée dégarnis, les troupes sans solde et sans vêtement; et au premier signal de Napoléon des armées entières avaient été organisées, et de jeunes combattants, sortis de tous les rangs, s'étaient montrés tout à coup supérieurs aux plus vieux guerriers de l'Europe. Les Autrichiens, maîtres du Piémont, soupçonnaient à peine l'existence du nouveau gouvernement de la France, lorsqu'ils virent se développer devant eux l'armée qui devait les vaincre. Une seconde armée, qui avait dégagé nos frontières du Rhin, pénétrait en Allemagne; et ces deux armées qu'on croyait di-

visées d'opinions, s'étonnaient de n'en avoir plus qu'une. Napoléon avait trouvé alors le véritable appui du pouvoir public; il avait intéressé toutes les volontés à le défendre, parce qu'il promettait à tous les intérêts privés une protection égale.

Telle n'était déjà plus l'opinion publique, lorsqu'au commencement de 1812 le bruit avait été répandu dans tous les départements qu'il allait porter la guerre en Russie. Ailleurs qu'à Paris, et, à Paris même, au delà du cercle de quelques hommes, dont j'ai cité les opinions, et qui appréciaient les chances d'une telle entreprise, on ne supposait pas que la fortune de nos armes pût se démentir; mais la perspective de guerres interminables fatiguait toutes les pensées; la France était désenchantée de tout triomphe inutile, de toute exagération de gloire. Sans être épuisée de ressources, elle regrettait ses sacrifices en impôts employés au profit d'une ambition qui dépassait les bornes de la sienne. Malgré les nouvelles routes que l'on ouvrait avec effort à son industrie, la nation se trouvait chaque jour comme plus isolée des autres peuples, au milieu même de cette agglomération de nouveaux peuples auxquels on imposait son nom; je me rappelle cette phrase remarquable que j'ai lue alors dans une lettre d'un négociant d'un de nos ports à un de ses correspondants à Paris : *Quand nous aurons établi un préfet*



français à Moscou, qu'est-ce que cela prouvera à Londres?

Ainsi déjà ce n'était qu'avec résignation qu'on attendait de nouvelles victoires; et, peu de mois après, c'était à des désastres qu'il avait fallu se résigner. On peut juger de l'accueil que les pères de famille, les propriétaires, devaient réserver, au moins dans leur for intérieur, aux nouveaux sacrifices d'hommes et d'impôts que Napoléon allait leur demander.

Mais Napoléon se présentait à la générosité française avec le plus puissant des titres auprès d'elle; il était malheureux, et l'adversité n'a jamais en vain compté sur cette générosité.

Une réflexion, qui se mêla bientôt aux plaintes et aux regrets publics, fut celle-ci, et elle était spontanément exprimée par beaucoup d'hommes fort étrangers à Napoléon : *une telle épreuve était peut-être nécessaire pour qu'il pût ajouter à ses autres qualités plus d'indulgence pour les fautes des autres, plus de prudence dans ses plans, plus de modération dans ses actes, plus de ménagements pour la France dans son amour pour la gloire.*

Enfin c'était encore dans ses mains qu'était le pouvoir public, de l'aveu de toute l'Europe. Et on ne connaît pas assez, même au moment où j'écris ceci, la magie de ce mot sur la France. Tout exagérée qu'elle se montre souvent dans ses méconten-

[redacted]

tements, que l'intrigue interprète et exploite mal, elle est loin d'être séditieuse, cette nation qu'on accuse si légèrement d'ingratitude, de complots et de projets de révolte. Comme elle saisit plus habilement et supporte plus impatiemment les ridicules que toute autre, il peut lui arriver souvent sans doute de ne pas assez ménager, dans ses saillies, les travers d'un gouvernement craintif, soupçonneux, susceptible; et elle est bien ancienne, pour la nation française, cette manière de rappeler au pouvoir qu'il n'est pas toujours ce qu'il aurait besoin d'être pour elle et pour lui! La France peut même être *désaffectionnée* et cependant rester soumise : pour qu'elle puisse abandonner le pouvoir public, il faut qu'il ait commencé par s'abandonner lui-même.

Mais ils étaient bien grands, ils avaient surtout besoin d'être bien rapides, ces nouveaux efforts que demandait Napoléon; et, s'il n'avait pas de résistance à craindre, il n'avait pas non plus d'empressement à espérer.

Dépenses de la guerre en 1812.

Les dépenses de la guerre et de la marine, dont les troupes avaient été réunies à celles de terre, s'étaient élevées, pour 1812, à plus de 730 millions; mais près d'une année entière avait été employée aux préparatifs de la campagne de Russie.

En 1813, l'espace de deux mois restait à peine pour ceux de la nouvelle campagne; car il fallait

que l'armée française pût disputer aux Russes le passage de l'Elbe, pour les empêcher de se recruter, en Allemagne, de tous les contingents allemands, qu'on devait croire disposés alors à se réunir à eux, après avoir marché contre eux en 1812.

Les dépenses militaires de 1813 ne devaient pas être beaucoup moindres que celles de 1812; le personnel, le matériel, tout était en quelque sorte à créer.

Les dépenses de 1812 avaient été évaluées à la somme de 1,168 millions [1]; elles devaient être balancées par des recettes égales en apparence; mais ces recettes, composées de beaucoup de recouvrements lents et incertains, laissaient la menace de nombreuses non-valeurs!

Au 1er janvier 1813, sur les dépenses de 1811, évaluées à 1,168,000,000 francs, le trésor public avait acquitté environ 960 millions y compris diverses avances à régulariser; il n'avait pas effectivement recouvré plus de 860 millions, et l'arriéré de plus de 100 millions dans les recettes se composait en partie de ressources douteuses.

Avant d'expliquer comment, malgré un tel état Budget de cette année.
de choses, l'œuvre de la création d'une armée

1. L'ancienne France, proprement dite, ne supportait guère que les deux tiers de cette dépense.

presque égale à celle de 1812 fut achevé dans l'intervalle du mois de janvier au mois de mars 1813, je termine ce qui est relatif à 1812 par le tableau du budget de cette année [1].

1. Voir le budget ci-contre.

2 [1]

É ÉVALUATION DES RECETTES.

Dette publique....;..........................	335,688,000
Liste civile......, et timbre..............	200,000,000
Ministère de la jus dans les forêts de l'État.........	
— des relatinaires.....................	80,000,000
— de l'intéiles sels.......................	50,000,000
— du commxtraordinaires................	40,000,000
— des finan les boissons, etc..............	107,000,000
— du trésor tabacs.......................	40,000,000
— de la gue............................	12,000,000
— de l'admi............................	13,000,000
— de la mar Alpes......................	9,000,000
— des cultes, poudres et salpêtres...........	5,000,000
— de la poli...........................	11,000,000
Frais de négociatio...........................	6,812,000
Fonds de réserve. -oyaume d'Italie...............	30,000,000
Dépenses commun produit de la vente des domaines	
spéciaux......, et des biens communaux en	
Tot..........................	
en partie des taxes locales dans	123,500,000
1. Un *budget* n'étaitement réunies.	105,000,000
dépenses et des recettes	
....	1,168,000,000 [2]

2. Au 1er janvier 181

avances qui n'étaient pa

it été recouvré sur cette somme que 834 millions; d'inévitables

nciens impôts, et le titre seul des nouvelles ressources ne révé-

:s lenteurs dont leur réalisation était susceptible.

(Tome III, en regard de la page 468.)

NOTE

SUR L'ÉTAT DE LA MONNAIE DE FRANCE

EN 1810.

L'usage de faire entrer dans les paiements une quantité quelconque de monnaie *de bas aloi*, était fort ancien en France, puisque M. Necker, assez juste appréciateur des meilleures règles des échanges et des intérêts réciproques du créancier et du débiteur, avait compris cet abus dans ceux dont son administration a opéré la réforme; ce fut un éminent service. Déjà alors, depuis plusieurs années, des ateliers anglais fabriquaient assez publiquement du billon français, dont ils avaient grand soin d'altérer encore le titre [1]. Rectification dont notre système monétaire restait encore susceptible.

Lorsque, en 1780, la monnaie française avait été purgée de ce mélange, au moins pour les paiements du com-

1. Je demande quelque indulgence pour les détails un peu prolixes que présentent les pages suivantes sur la monnaie. Je m'y suis engagé à l'occasion d'une irrégularité grave qu'il avait fallu rectifier en 1810. Cette faute, corrigée en 1780 par M. Necker (devenu ministre après avoir été banquier), ne s'était pas moins reproduite dans la révolution. C'est pour en prévenir plus efficacement le retour, que j'ai tâché de montrer dans tout leur danger ses véritables effets et leurs conséquences.



merce, elle n'était pas encore exempte de reproche ; quoique chaque pièce d'or et d'argent contînt bien exactement la quantité d'or et d'argent fin déterminée par la loi, il y avait cependant quelque différence entre la valeur intrinsèque de chaque pièce et sa valeur nominale ; c'était l'effet d'*un droit de seigneuriage*, qui se prélevait au profit du fisc, indépendamment des frais de fabrication. On croyait devoir et pouvoir prévenir ainsi les refontes particulières dans l'intérieur en même temps que l'exportation des espèces au dehors ; et cela par une double erreur qui tient à une étrange confusion d'idées sur l'argent (matière habituelle de la monnaie) et sur la richesse.

Mais si par l'effet même du droit de garantie, que s'attribuait le *fisc*, la valeur réelle de la monnaie était, par exemple, de 2 pour cent au-dessous de la valeur nominale que la loi lui attribuait, il faut convenir que la prime de garantie n'était pas très-légitimement acquise : et si un tel expédient devait éloigner des orfévres la tentation de convertir les espèces en lingots, il était certes bien impuissant pour arrêter l'exportation des espèces lorsqu'un négociant français, débiteur d'un négociant étranger, ne pouvait pas employer d'autre mode de paiement ; car c'était vainement qu'outre la condition d'une perte de 2 pour cent au dehors, la peine de la confiscation menaçait encore les espèces françaises à leur sortie : les espèces échappaient à la prohibition, et il arrivait seulement que ce qu'un Français estimait 100 n'était reçu par son correspondant étranger que pour 98 ; mais pendant qu'un gouvernement fixait à 2 pour cent la prime de garantie qu'il s'attribuait sur la fabrication de sa monnaie locale, un autre la fixait à 3 pour cent, un troisième à 4 pour cent, etc. Ainsi la France ne faisait à cet égard que ce que faisaient d'autres gouvernements, qui tous usaient de la même li-



cence au nom de la foi publique ; le mal était que tous n'en usaient pas d'une manière égale ; aussi le commerce qui, pour le bonheur du monde, conçoit et pratique mieux la théorie des équivalents, et qui, chaque année, met en mouvement vingt fois plus peut-être de richesse réelle qu'il n'y a d'or et d'argent en Europe, depuis qu'il a imaginé cette belle monnaie universelle qu'on nomme *traites et remises*, etc., etc., etc., avait-il eu le soin de placer à côté de la monnaie réelle un régulateur, un *essayeur* incorruptible, pour se prémunir contre les variations de toutes les monnaies légales : cet essayeur est le change qui nivèle les inégalités des divers modes de paiements usités dans chaque État, et, au milieu des incertitudes locales, crée pour le commerce, sur tous les points du monde, l'espèce de certitude que la prévoyance humaine peut atteindre.

Depuis qu'un meilleur système de monnaie, nouvellement établi en France, avait encore été vicié lui-même par l'admission tolérée d'un quarantième de monnaie de cuivre dans les gros paiements, on conçoit que les entrepreneurs des services ministériels ne négligeaient jamais de faire entrer dans leurs calculs et dans les prix de leurs marchés, la prime d'assurance, qu'ils se réservaient contre le trésor pour la chance qu'ils couraient, de recevoir en paiement des espèces de cuivre souvent fort au delà du quarantième ; en effet on devait toujours prévoir que le trésor ne paierait que comme il était payé lui-même, et quoique toutes les administrations ne composassent pas leurs versements, comme celle des postes, de neuf dixièmes en cuivre, il n'en était aucune qui ne remît au trésor plus du quarantième en cette sous-monnaie : on en trouvait souvent un dixième dans les versements de la régie des droits réunis, actuellement nommée des contributions indirectes ; celle de l'enregistrement en était plus sobre ; mais à l'égard de

la contribution foncière, partie si importante des revenus publics, les percepteurs prétendaient que toutes les cotisations au-dessous de 60 fr., et dont conséquemment chaque douzième ne pouvait être soldé par une pièce de 5 fr., n'étaient recouvrées par eux qu'en monnaie de cuivre et même qu'elles n'étaient pas autrement exigibles ; et c'est ainsi qu'il arrivait que, sur environ 850 millions [1] dont se composaient alors les recettes du trésor, plus de 40 millions étaient annuellement versés en cuivre.

Tel était donc le privilége du trésor que, au lieu de ne recevoir dans les paiements qui lui étaient faits que le quarantième en cuivre, il recevait au moins le vingtième.

En 1810, la totalité des espèces d'argent fabriquées en France pouvait être évaluée à 3 milliards. Diverses causes, que je ne détaille pas ici, avaient pu faire depuis cette fabrication que sur ces 3 milliards, 2 milliards tout au plus conservassent un emploi actif dans la circulation, et un peu plus des deux cinquièmes de ces 2 milliards, y compris le billon, 850 millions à peu près passaient dans le cours d'une année dans les caisses du trésor public ; la totalité des fabrications de monnaie de cuivre depuis 1726, y compris le nouveau *billon* fabriqué, à un trop bon titre [2], sous Napoléon, pouvait s'élever au plus à 50 millions ; le cinquième à peu près avait disparu par les refontes particulières à une époque où la rareté du cuivre en avait doublé

1. La France, qui réunissait alors à son territoire propre la Belgique, le Piémont, etc., etc., comptait cent dix-sept départements au lieu de quatre-vingt-six ; plus tard, et par l'effet d'autres réunions, elle s'était trouvée composée de cent trente départements.

2. On n'en avait fabriqué ainsi, c'est-à-dire à un trop bon titre, que pour une faible somme ; mais une connaissance plus exacte de l'emploi que doit avoir le *billon* dans un bon système de monnaie, aurait fait éviter ces excès dans le bien. Ce n'est jamais qu'aux dépens des nécessités qu'un gouvernement paie trop cher des inutilités.

le prix ; il en restait donc 40 millions, et toute cette masse de cuivre arrivait chaque année dans les caisses du trésor.

On conçoit qu'il y avait beaucoup de paiements dans lesquels le trésor ne pouvait pas employer de monnaie de cuivre ; il ne pouvait pas non plus la transporter à une grande distance, puisque le seul prix du transport en aurait bientôt surpassé la valeur ; or, si sur 850 millions le trésor était obligé de payer 400 millions sans mélange de monnaie de cuivre, il fallait que les 40 millions qu'il avait reçus sous cette forme entrassent pour plus d'un dixième dans le reste de ces paiements, et sur ce dixième, il y avait moitié à perdre pour les parties prenantes : ainsi ce mode de paiement équivalait à une banqueroute d'environ 5 pour cent, dont chaque créancier supportait une part plus ou moins forte ; car la perte était nécessairement inégale entre eux : en effet, quoiqu'ils eussent tous les mêmes objections à faire, ces objections avaient plus ou moins de force et d'efficacité suivant la qualité des personnes ; et, comme les plus nécessiteux étaient ceux qui pouvaient prolonger le moins la résistance, il arrivait que la plus forte partie du dommage retombait toujours sur ceux qui avaient le moins à perdre. Donc, par un contraste bien singulier, après avoir introduit en France le système monétaire le plus régulier, quant au titre de la monnaie, on y tolérait le faux monnayage le plus grossier. Les créanciers de l'État accusaient les payeurs du trésor ; ceux-ci accusaient les receveurs des impôts qui, de leur côté, accusaient les contribuables.

Les administrations chargées du détail des recouvrements étaient peu versées dans la théorie des monnaies ; les agents subalternes leur avaient fait entendre qu'il y aurait une forte réduction dans les produits, si les contri-



buables ne pouvaient pas employer à leur libération la monnaie de cuivre; ces derniers y rencontraient sans doute un avantage qui équivalait pour eux à un dégrèvement, puisque l'on trouvait à acheter de fortes parties de monnaie de cuivre à 4 pour cent de profit. L'avantage aurait été encore plus grand pour les percepteurs qui auraient converti à ce taux, en monnaie de cuivre, la monnaie de bon aloi qu'ils avaient reçue, et il n'est pas prouvé que tous les percepteurs résistassent à cette tentation. Il est du moins bien certain qu'en même temps que la monnaie de cuivre affluait constamment dans les caisses publiques, elle était rare pour les petits paiements, pour les appoints au-dessous du franc, pour les salaires journaliers; et plus on différait de remédier au désordre, plus il étendait ses racines. Plus on employait de palliatifs, plus on rendait le mal incurable. On avait voulu par exemple, en l'an 1800, corriger un des inconvénients de la monnaie de cuivre (celui de la faire entrer dans les paiements pour le double et le triple de sa valeur réelle en concurrence avec la monnaie neuve d'or et d'argent), en fabriquant un nouveau billon qui, à une faible différence près, conservait intrinsèquement une valeur égale à celle qu'il représentait. Ce nouveau billon, qui fut frappé jusqu'à concurrence de 3 millions, obtint la préférence dans les échanges entre particuliers; et il fit refluer 3 millions de plus de cuivre et de billon inférieur dans les caisses publiques.

Ce qui est toutefois assez remarquable, c'est que le réglement qui autorisait l'émission de ce nouveau billon *de bon aloi* n'autorisait son admission dans les paiements que pour la fraction du franc dont il était le sous-multiple, tandis que la monnaie de cuivre, qui valait intrinsèquement plus de moitié moins, continuait d'entrer dans les paiements comme partie intégrante de la monnaie. Dans

ce cas, le faux emploi d'un bon principe augmentait le mal qu'avait commencé l'ignorance. Mais en avouant qu'il était regrettable que les caisses publiques fussent ainsi constamment inondées de monnaie de cuivre, comme on n'y connaissait d'autre remède que celui de le retirer de la circulation en le faisant fondre, et qu'alors il fallait sur 50 millions se condamner à perdre 25 millions, on reculait devant le sacrifice.

J'avais vainement objecté qu'un pays, qui comptait dans sa population dix millions peut-être de journaliers et quatre ou cinq cent mille soldats, dans lequel les seuls détails des subsistances individuelles nécessitaient chaque jour, entre douze ou quinze millions de familles, une foule de petits échanges qui ne pouvaient se solder par appoint qu'avec des sous-multiples du franc, et où on avait fabriqué plus de 3 milliards de monnaie de bon aloi; qu'un tel pays, dis-je, pouvait, sans inconvénient, rejeter exclusivement dans les paiements fractionnaires, 50 millions de monnaie d'un titre et d'une valeur inférieurs; qu'il résultait de ce que la monnaie de cuivre facilitait le paiement de petits appoints auxquels la monnaie de bon aloi ne pouvait pas descendre, qu'elle y était nécessaire et seulement là; qu'elle recevait alors sa valeur et son titre de la nécessité de son emploi. Que, dans ce cas, sa valeur ne dépendait pas de sa matière, et qu'elle participait ainsi au privilége du billet de banque en rendant un service inverse; qu'il suffisait donc de retenir les espèces de cuivre et de billon dans les limites de leur emploi spécial, pour qu'elles devinssent aussi rares dans les caisses publiques qu'elles y étaient abondantes, et pour qu'on fût dispensé, soit de perdre 25 millions par leur refonte, soit de faire supporter annuellement une perte à peu près égale aux créanciers du trésor auxquels on la donnait en masse.

Comme cependant le mal allait toujours croissant [1], et que les explications théoriques sur la cause et le remède ne convainquirent personne, il fallut avoir recours à un autre genre de preuves, et puiser les preuves dans les faits bien observés.

Déjà, depuis près de quatre ans, la trésorerie, au lieu de se frayer comme précédemment une route à part pour le mouvement des fonds publics, cherchait, dans les combinaisons habituelles du commerce, la règle des siennes, Paris, par exemple, centre du gouvernement et de ses plus grandes dépenses, et conséquemment le créancier des départements pour l'impôt, était constamment leur débiteur pour ses immenses approvisionnements. Cet état de choses indiquait seul que le premier devoir des receveurs-généraux qui devaient faire des versements à Paris, était d'acheter, avec les produits de l'impôt, les créances des départements sur Paris, et de verser leur contingent sous cette forme. C'était aussi celle qu'ils devaient employer pour tous les excédants de recettes qui devaient aller couvrir dans d'autres lieux des excédants de dépenses. Ces receveurs-généraux y trouvaient quelque profit, mais dans un profit plus grand encore pour le commerce et pour le trésor public.

Pour opérer cet arbitrage qui assurait partout au commerce une liquidation plus rapide d'une partie de ses créances, et restituait en quelque sorte l'impôt à sa source, la caisse des receveurs-généraux était, d'après les instructions du trésor public, ouverte à l'escompte des lettres-de-

1. On avait découvert de l'autre côté du Rhin des fabrications particulières de sous français ; on en fabriquait dans plusieurs ateliers anglais. Les douanes françaises avaient, pendant assez longtemps, eu l'ingénuité de laisser entrer ces espèces comme une *restitution de numéraire* qui nous était faite par *l'étranger!*



change que les créanciers d'une place devaient tirer sur leurs débiteurs résidant dans une autre place : et pour avoir la préférence d'un tel escompte, il fallait que les comptables donnassent des espèces de *bon aloi* pour des lettres-de-change payables ailleurs en espèces de *bon aloi;* leur intérêt, sous ce rapport, se trouvait donc en opposition à celui des comptables inférieurs qui se seraient montrés trop faciles pour l'admission de la monnaie de cuivre dans leurs recouvrements; car les receveurs-généraux n'auraient pas pu employer dans leurs escomptes cette partie de leurs recouvrements; elle serait restée stagnante dans leurs caisses, et ils se seraient même trouvés en perte d'intérêts dans leurs comptes réciproques avec le trésor. Or, par le seul effet de cette combinaison si naturelle, et d'autant plus efficace, dont la trésorerie observait avec soin l'influence, il arriva, dès le commencement de 1810, que (la France étant encore alors composée de cent dix-sept départements, dont seize au delà des Alpes avaient conservé leurs anciennes monnaies), sur les cent un départements soumis alors au système monétaire de la France, la monnaie de cuivre était déjà devenue rare dans les caisses publiques de soixante-sept départements, et qu'elle ne se montrait abondante que dans trente-quatre départements où, entre autres circonstances locales, la multiplicité des petits salaires devait employer naturellement une plus grande quantité de cette monnaie : qu'ainsi, dans les deux tiers de la France on avait unanimement renoncé à cette exception absurde (qui avait pour prétexte de faciliter en faveur des petits contribuables le recouvrement de l'impôt), sans que personne se plaignît, sans que le recouvrement éprouvât de retard et provoquât plus de poursuites. On pouvait donc sans imprudence conclure du même résultat, que si la monnaie de cuivre se maintenait

en plus grande masse dans trente-quatre départements où la nature même des travaux, des échanges, des salaires, assignait un emploi plus étendu à ces espèces, ce n'était pas, comme moyen d'allégement pour l'indigence, qu'elle affluait dans les caisses publiques, et que le trésor public, en l'en écartant, ne ferait rien perdre aux contribuables de ce qu'il gagnerait lui-même.

Ainsi il avait fallu qu'un abus, qui portait le désordre dans toutes les transactions, eût succombé sous le nouveau régime de la trésorerie dans les deux tiers de la France (quoiqu'il ne fût encore qu'indirectement attaqué par ce régime), pour qu'au sommet du gouvernement on commençât à soupçonner que cet abus n'était pas inattaquable; ce fut seulement en mettant ces faits au grand jour que la trésorerie put entreprendre l'abrogation de l'usage absurde qui condamnait tout créancier en France à recevoir le quarantième de tous les paiements qui lui étaient faits, dans une nature de paiements qui, outre l'incommodité de son poids, lui faisait supporter dans ce quarantième de la somme payée une lésion de 100 pour cent par l'infériorité de sa valeur. C'était en effet une contradiction bien étrange que celle qu'avait présentée, pendant si longtemps, notre jurisprudence monétaire qui ne tolérait pas dans les agents de la fabrication des monnaies une erreur d'un cinq millième, qui punissait du dernier supplice le faux monnayeur, dont le délit réel était de s'écarter, dans ses fabrications, de la proportion de l'alliage légal; et qui, cependant, déclarait valablement libéré tout débiteur qui composait un paiement de 100 francs de 98 francs en monnaie d'argent, et de 2 francs dans une monnaie dont la valeur réelle n'était guère que de 1 franc, proportion qui était encore grandement excédée dans les paiements faits au fisc.

Et il était en effet trop juste et trop heureux que les caisses publiques souffrissent plus encore que les autres de la violation de la première condition de tout bon système monétaire ; c'est du moins une sorte de préservatif pour les peuples contre les abus que les gouvernements laissent introduire dans les monnaies, que la rigueur avec laquelle de tels abus réagissent contre leurs auteurs.

Comme tout changement dans la monnaie d'un pays répand l'incertitude dans cette multitude de transactions journalières qu'exige l'harmonie sociale, la réparation même des premières fautes renouvelle presque irrésistiblement tous les mécomptes qu'ont produits les fautes elles-mêmes. Tous les gouvernements doivent donc être timides devant toute cause d'anxiété qui agite en même temps tous les points de l'empire ; et c'est parce que j'en étais persuadé que la trésorerie avait eu la patience de combattre, en quelque sorte, invisiblement le mal. Elle était parvenue à le cerner, à le circonscrire et à le concentrer sur une surface où l'application du remède, en devenant plus nécessaire, devait être aussi plus prompte et plus facile.

J'avais été bien secondé par les receveurs-généraux dont, à côté de leur devoir, l'intérêt se trouvait, ainsi qu'il a été dit plus haut, d'accord avec celui du trésor, et qui, d'ailleurs, étaient au-dessus des profits de l'abus. A l'égard des comptables d'une autre classe, il ne fallut transiger qu'avec les préposés des postes en augmentant un peu leur salaire, pour que la réforme ne rencontrât pas trop d'obstacles ; il fallut surtout qu'elle s'opérât sans éclat et sans scandale ; car les abus peuvent devenir inexpugnables quand l'orgueil blessé se ligue pour les défendre avec la cupidité.

Un décret du 18 août 1810 déclara que la monnaie de

[redacted]

L'abus est rectifié sans sacrifices et sans éclat.

cuivre et de billon ne serait reçue dans les paiements, si ce n'était de gré à gré, que pour l'appoint au-dessous de 5 francs; les versements que les administrations perceptrices devaient faire au trésor furent soumis à cette règle: il en résultait quelque changement dans la condition d'une partie de leurs comptables, aucun dans celle des contribuables: et cette révolution, ou plutôt ce retour à la première des règles monétaires, s'opéra sans secousse, soit dans les marchés publics, soit dans les transactions particulières.

Les associations particulières qui avaient émis des billets au porteur payables en monnaie de cuivre furent dissoutes et liquidées; elles parvinrent difficilement à réunir une quantité de monnaie de cuivre correspondante à leurs engagements, et elles prouvèrent d'autant mieux qu'elles n'avaient servi qu'à étendre et aggraver l'abus qu'elles prétendaient corriger en le rendant plus tolérable.

Mais un autre inconvénient résultait encore du mélange dans les paiements des anciens multiples et sous-multiples [1] de la *livre tournois* avec les nouveaux multiples et les sous-multiples du *franc*. Il n'y avait ni rapport de titre ni rapport de coupures entre ces deux monnaies; la première se fractionnait d'après le calcul duodécimal, la seconde d'après le calcul decimal, ce qui rendait leur concurrence incommode dans les paiements de détail, les plus nombreux de tous. Celles-là d'ailleurs avaient été tellement altérées tant par le frai que par la fraude, que les écus de 6 livres, par exemple, que l'addition de 6 centimes 1/2 ou d'un quatre-vingt-unième aurait élevés dans les paiements à la valeur de 6 francs si elles étaient restées

1. Les pièces d'or de 48 francs et de 24 francs, et les pièces d'argent de 6 francs et 3 francs, 24 sous, 12 sous et 6 sous.

droites de poids, étaient pour terme moyen déchues de 13 centimes et 1/2 au-dessous de leur valeur légale. Le déchet des écus de 3 livres et des pièces de 24 sols, 12 sols et 6 sols était encore plus grand. Il était d'un douzième sur l'écu de 3 livres, et d'un sixième sur les trois autres coupures.

Ces dernières furent facilement converties en espèces décimales par le même décret du 18 août, qui déclara que les pièces de vingt-quatre sous seraient reçues pour un franc, celles de douze sous pour un demi-franc (cinquante centimes), celles de six sous pour un quart de franc (vingt-cinq centimes). Il en restait peu dans la circulation; et celles de ces pièces qui étaient tout à fait effacées avaient trouvé, avec profit, un refuge en Angleterre, où elles étaient reçues comme shellings ou comme fractions de shellings.

Un second décret, du 12 septembre 1810, régla, pour les *multiples* de l'ancienne monnaie, le rapport réel de la *livre tournois* avec le *franc*, d'après le degré moyen de l'altération qu'avaient éprouvée les pièces d'argent de six livres tournois et de trois livres tournois, ainsi que les pièces d'or de quarante-huit et de vingt-quatre livres tournois. La valeur cursive des pièces de six livres fut fixée à cinq francs quatre-vingts centimes, celle des pièces de trois livres à deux francs soixante-quinze centimes, celle des pièces d'or de quarante-huit livres à quarante-sept francs vingt centimes, enfin celle de vingt-quatre livres à vingt-trois francs cinquante-cinq centimes; et comme toutes ces espèces pouvaient ne pas être altérées au même degré, les propriétaires avaient la facilité de porter celles qui pourraient être plus rapprochées de leurs poids primitifs et conserver conséquemment plus de valeur, aux changes des hôtels de monnaie, où le prix réel en était



payé comptant, mais seulement d'après le poids et le titre réels.

Ce n'était pas la première fois qu'on essayait de mieux coordonner dans notre système monétaire les règles et les pratiques qui ne s'accordaient guère. Déjà, en 1726, quelques hommes d'État avaient paru mieux concevoir ces règles qui sont très-simples, mais austères, et que depuis bien des siècles, tous les gouvernements, hors un seul [1], méconnaissaient et violaient, en faisant fabriquer pour leur compte la monnaie spéciale qui circulait sur leur territoire. Ils n'avaient cherché dans cette fabrication que quelques profits obscurs; et ils n'avaient fait qu'exposer leur pays, dans le mouvement de ses échanges avec ses voisins, à perdre, bien des fois, ce que leur atelier de monnayage leur avait fait gagner une seule.

En 1726, ce n'avait été qu'après un grand désordre, moment toujours favorable pour les grandes réformes, (c'était à la suite de la perturbation qu'avait produite le passage du fameux Law à travers nos finances, et lorsque toutes les valeurs, tous les prix tendaient à se rasseoir d'un long et terrible ébranlement) que, dans la onzième année du règne de Louis XV, ses ministres avaient senti la nécessité de placer entre les débiteurs et les créanciers une mesure exacte qui fixât les devoirs des uns et les droits des autres. On détermina alors, mieux qu'à aucune autre époque antérieure, la quantité d'or fin ou d'argent fin qui devait entrer dans chaque paiement légal, d'après le rapport que la valeur de ces deux métaux pourrait avoir avec toutes les autres matières d'échange; et la loi prescrivit une parfaite régularité de titre et de poids dans les multiples et dans les sous-multiples de la livre tournois fabri-

1. Le gouvernement vénitien.

qués avec l'un et l'autre de ces métaux, c'était là que devait s'arrêter la monnaie proprement dite. Pour la facilité des petits paiements, des salaires et des petits appoints, on voulut donner un auxiliaire à la bonne monnaie dans une monnaie de billon, et celle-ci avait été dispensée d'être mise en rapport exact de titre avec la valeur qui lui était assignée ; on ne pensa pas même à circonscrire son emploi dans la limite des transactions pour laquelle elle avait été créée, et il arriva bientôt que les débiteurs peu solvables lui donnèrent la préférence pour les paiements qu'ils avaient à faire ; et que, faute de mieux, les créanciers se résignèrent à le recevoir pour la valeur que lui attribuait exceptionnellement la loi ; il arriva même aussi que cette monnaie de billon fut fabriquée alors en Angleterre, dans des ateliers particuliers,[a] plus abondamment que dans les hôtels des monnaies de France : les débiteurs ne manquèrent pas de s'autoriser de l'abondance de cette monnaie inférieure devant laquelle disparaissait la monnaie de bon aloi, pour la faire entrer en proportion progressivement plus forte dans leurs paiements ; et l'influence de ce désordre ne tarda pas à se faire sentir par l'état du change. Ce qui doit étonner, c'est que les plaintes réitérées du commerce avertirent, seules, le gouvernement ; il ne soupçonnait pas même la source de cette surabondance de billon, il ne se croyait pas le droit de la frapper du décri ; cette fausse monnaie était de sa création, il n'aurait pu la retirer de la circulation qu'en y substituant des espèces de meilleur aloi, ce qui lui était impossible ; il espéra diminuer le mal en limitant la proportion dans laquelle le billon pourrait entrer dans chaque paiement. Mais, comme depuis la rectification du titre et du poids des espèces d'argent, l'usage s'était introduit dans les gros paiements de peser les sommes au lieu de les compter, mode inapplica-



ble au billon, le créancier crut pouvoir se dispenser de compter la portion de billon qui pouvait y être jointe; elle fut reçue de confiance; les agents subalternes se *dispensèrent* presque aussitôt d'en compléter les fractions, et l'on conçoit que certains débiteurs ne tardèrent pas à y mêler des matières grossières et sans prix; bientôt aussi on en accrut encore la quotité en y substituant de petits billets au porteur, payables en billon; dans un tel état, le change n'avait pu que devenir progressivement plus défavorable pour le commerce français; les plaintes en devinrent aussi d'autant plus vives dans les transactions intérieures. Ce fut alors, et après cinquante ans d'un pareil désordre, que M. Necker employa enfin le seul remède qui pût être efficace : par un règlement qui fut son œuvre, le billon fut exclu des paiements de la trésorerie et du commerce, et cette portion supplétive et extra-légale de la monnaie fut réduite au seul service qu'elle puisse rendre, c'est-à-dire, au solde des appoints que la monnaie d'or et d'argent au titre légal ne peut pas atteindre; ce fut un grand bienfait, et la France entière en profita sans lui en savoir gré : dans ces sortes de réformes la voix de la reconnaissance publique ne couvre pas les murmures des abus; on n'avait pas manqué alors d'accuser le ministre de quelques faillites dans le commerce, de quelques débets qui éclatèrent à cette époque parmi les comptables; la digue était heureusement posée; et elle ne céda qu'au torrent qui, devant, dix ans après, renverser tout, commença la perturbation universelle par l'invasion des assignats, invasion pire encore que celle du billon.

Mais dans les premières années du dix-huitième siècle et les premières du dix-neuvième, le même désordre, en se renouvelant, avait acquis plus d'intensité, et il avait des conséquences encore plus graves. La proportion que les



monnaies de billon avaient usurpée dans les paiements était beaucoup plus forte qu'avant 1780. Dans les dix premières années de la révolution, les gouvernements de ce temps semblaient avoir épuisé toutes les variantes de faux-monnayage et chacune d'elles avait laissé de terribles traces. En concurrence avec le faux-monnayage des assignats et celui de ces prétendues valeurs du trésor, qui perdaient de 50 à 90 pour 100, s'était partout aussi renouvelé le faux-monnayage des *sous* qu'on donnait en paiement pour leur valeur nominale, et dans ce faux-monnayage lui-même, celui des sous provenant de la fonte des cloches qui valaient intrinsèquement encore moins que les autres cuivres [1] : il n'était pas sans exemple qu'on eût délivré à des créanciers de l'État des ordonnances de plusieurs centaines de mille francs payables indistinctement en ces deux espèces de sous; c'était souvent même une faveur d'être ainsi payé; à tous les vices de cette monnaie de cuivre s'était jointe la grossièreté de la fabrication; on avait pris le parti de la couler dans des moules au lieu de la frapper; des particuliers avaient été appelés à l'entreprise de la fabriquer ainsi, en concurrence avec les ateliers monétaires du gouvernement; et bientôt on avait vu les débris de nos cloches, admis à l'exportation comme *cuivre ouvré*, qui se convertissaient en *sous* de l'autre côté du Rhin, et qu'on accueillait à leur retour comme versement d'un tribut de l'étranger en numéraire.

1. Avec une livre de cuivre rouge, qui valait 1 franc dans le commerce, on fabriquait 45 sous, qui représentaient 2 francs 25 centimes; mais le cuivre de cloches, dans son état d'alliage, valait deux cinquièmes de moins que le cuivre rouge, et on en tirait la même quantité de sous; et ceux-ci n'étaient pas frappés : on se contentait de les mouler et de les couler sur le sable. Avec un tel procédé, il n'était personne qui ne pût se donner une fabrique de monnaie à 70 pour cent de profit.



On conçoit que par ces diverses causes réunies (et quoique, depuis près de dix ans, on eût cherché à restreindre l'emploi du cuivre au quarantième dans les paiements), la masse d'un tel métal, ainsi vicié, circulant dans l'année 1810, était très-supérieure à la masse du billon qui circulait en 1780; et cependant tel est l'instinct de la propriété, le bon sens public, le besoin de l'ordre en matière de monnaie, dans tout pays qui n'est pas en dégénérescence, et où les débiteurs insolvables ne sont pas en majorité, qu'on pouvait compter, en 1810, soixante-sept départements en France, dans lesquels la monnaie de cuivre semblait d'elle-même renoncer au privilége de son usurpation non-seulement dans les paiements mutuels du commerce, mais même dans ceux des contribuables envers l'impôt. Déjà elle s'y était naturellement bornée au service des salaires journaliers et des fractions de franc qui soldent les petits achats; ainsi on était assuré d'avance que dans la grande majorité des provinces, et pour la presque totalité des échanges, la suppression du droit abusif, conféré à la monnaie de cuivre par une simple décision du *Directoire* de 1796, n'occasionnerait aucune secousse, que la foi publique, loin d'en être alarmée, n'y verrait que la réparation d'un tort dont elle avait longtemps souffert; et l'on pouvait en conclure que, dans les autres parties de la France, si la même monnaie s'y montrait plus abondante, elle devait sans doute y trouver plus d'exercice à son emploi naturel, parce que les manufactures y étaient plus actives, la population plus nombreuse, les salaires plus fractionnés, et que ce n'était qu'en la détournant même de sa destination spéciale, qu'on la faisait affluer dans les caisses publiques; conséquemment que la différence de proportion entre la monnaie de cuivre en 1810, et la monnaie de billon en 1780, n'était pas un



obstacle à ce que le même mode de rectification fût employé, sans qu'il en résultât pour le trésor public un plus grand sacrifice; seulement, ainsi que cela avait eu lieu en 1780 pour le billon, il fut convenu que le cuivre monnayé, qui se trouvait, en 1810, dans les caisses de la trésorerie à Paris, n'en sortirait que pour être employé successivement au paiement de la solde militaire. Ainsi il avait suffi d'observer exactement les faits pour avoir pu se promettre que la répression d'un grand abus n'occasionnerait aucun trouble, parce que les profits de l'abus ne pouvaient être occasion de perte et de regrets que pour une obscure minorité, dont le gouvernement n'a jamais de sérieuse résistance à craindre.

Autres mesures prises pour mettre en rapport exact de titre et de valeur les anciennes et les nouvelles espèces.

Un autre motif encore que leur défaut de rapport avec la monnaie nouvelle conseillait la disposition relative aux multiples et aux sous-multiples de l'ancienne livre tournois. Les essais faits sur un grand nombre de ces espèces avaient constaté que, par la combinaison de plusieurs causes d'altération, la livre tournois, dans ses multiples et sous-multiples, contenait proportionnellement un trentième de moins en valeur réelle que le franc [1]. C'était le terme moyen que donnaient le pesage et l'essai de ces espèces prises ensemble ou séparément dans les lieux où elles étaient restées la monnaie dominante, comme dans quelques départements de l'Ouest, ainsi que dans ceux, beaucoup plus nombreux, où une préférence raisonnée avait mis la monnaie décimale à l'abri de cette concurrence; et ce n'était pas seulement par l'effet du frai que ces anciennes espèces aveient été altérées; la plupart

1. En 1810, dans la refonte de l'ancienne monnaie d'argent, on ne faisait pas le départ du millième d'or qui s'y trouve, et que la chimie n'avait pas encore découvert; mais, à l'égard des sous-multiples surtout, cette plus-value était plus qu'annulée par le seul frai.

conservaient les traces de la lime qui en avait affaibli le poids; et dans le commerce on ne les admettait plus qu'après les avoir pesées, ce qui les réduisait à l'état de démonétisation. La mesure qui, sur toute variété de monnaies, mettait la valeur nominale en rapport exact avec la valeur réelle, répondait donc au vœu, ou du moins à l'intérêt commun, même dans les lieux où la haine de toute innovation s'étendait jusque sur la monnaie; c'est peut-être la première fois qu'une opération de *décri* n'excita ni mouvement dans les marchés publics, ni plainte grave de la part du grand commerce, quoiqu'il restât encore dans la circulation une assez grande quantité de cette monnaie : elle se trouvait tellement divisée que la perte que chaque propriétaire paraissait subir était extrêmement faible; car là même où elles conservaient quelque préférence, personne ne cherchait à mettre en réserve des espèces dont la possession devenait contentieuse, puisque chacune d'elles pouvait être l'objet d'une discussion entre le créancier et le débiteur.

Tant il est vrai qu'au milieu de ces commotions qui répandent des nuages sur l'avenir des corps politiques, au milieu même de la diversité que ces moments de crise jettent dans les opinions, les intérêts individuels se mettent facilement d'accord sur le besoin d'une exacte réciprocité dans leurs divers échanges mutuels; et parmi les moyens de sécurité qui sont propres à chacun et désirables pour tous, se place en première ligne la fixité de la mesure commune sur laquelle repose cette multitude de contrats qui rapprochent chaque jour toutes les classes et tous les partis devant l'intérêt du moment.

Il était toutefois impossible que, sous un gouvernement dont la police était à la recherche de toutes les plaintes, quoiqu'il n'y cédât pas toujours, quelques réclamations ne

parvinssent pas à Napoléon : plusieurs personnes redisaient encore que le gouvernement devait rester garant du prix qui avait été assigné à chaque espèce monétaire, et qu'en cas de refonte, il devait prendre la perte pour son compte, sauf à la couvrir par un impôt : d'autres citaient le bilan d'un négociant qui expliquait sa faillite par le préjudice que lui avait causé la réduction de la valeur cursive des pièces d'argent de six livres tournois ; d'autres enfin affirmaient que la France était nécessairement moins riche de toute la somme dont les anciennes espèces d'or et d'argent étaient réduites. Leurs calculs élevaient cet appauvrissement à 50 ou 60 millions ; et quoiqu'il ne fût pas dupe de tels calculs, Napoléon les redoutait pour la multitude.

Il ne me fut pas difficile de répondre à ces trois objections :

1° Dans tous les temps, et sans en excepter même ceux pendant lesquels les princes avaient tant abusé des monnaies, l'intervention des gouvernements dans la fabrication de cet instrument des échanges ne pouvait avoir pour but et pour résultat que de constater le titre et le poids de chaque espèce monétaire ; de déterminer la quantité d'argent fin ou d'or fin qu'elle devait contenir au moment où elle était livrée au public. Aucun gouvernement ne parvenait à dissimuler, à masquer la valeur intrinsèque de sa monnaie locale par l'appréciation arbitraire qu'il donnait à la valeur *cursive*. Ainsi toute monnaie surestimée n'était bientôt admise dans les échanges que pour sa valeur réelle ; car les essayeurs particuliers faisaient justice de cette fraude, et le change n'admettait nulle part l'illusion de la valeur nominale qu'usurpait telle ou telle monnaie. Mais, de même que jamais, dans ce cas, on ne prétendait exiger des princes, lorsqu'ils se déterminaient à rectifier, par la refonte, quelque tarif frauduleux, qu'ils tinssent compte au

public de la différence, de même on ne pouvait pas se permettre de conclure de ce que l'empreinte et la forme d'une pièce de monnaie donnaient la mesure exacte de sa valeur intrinsèque, au moment où elle sortait de l'atelier monétaire. que la permanence de cette valeur fût indéfiniment garantie dans les siècles pour tous ses possesseurs successifs; si la maxime, *res perit domino* [1], fut jamais applicable, c'est assurément aux espèces monétaires qui, de tous les objets usuels, de tous les *ustensiles* que l'intelligence humaine a appropriés aux usages civils, est celui dont chaque particulier se sert avec le plus de fréquence et le moins de ménagement pour son besoin personnel. La garantie d'un gouvernement sur la monnaie qu'il fabrique ne peut évidemment être autre que celle du fabricant de toute autre espèce d'effets mobiliers; le tisserand garantit l'aunage et la qualité de l'étoffe, l'orfévre le titre et le poids de la vaisselle d'argent; ni l'un ni l'autre ne s'engageraient à reprendre, un jour, les objets fabriqués par eux au prix auquel ils les avaient livrés au consommateur; comment une condition différente pourrait-elle être imposée à la fabrication de la monnaie, surtout lorsque le bénéfice de cette fabrication est nul, ainsi qu'il arrive dans tous pays où, comme aujourd'hui en France, la valeur intrinsèque des espèces reste presque égale à leur valeur nominale! La monnaie, le plus mobile de tous les *ustensiles*, s'altère surtout par la rapidité de son mouvement. Comme elle passe dans toutes les mains, tous ses possesseurs concourent successivement à cette altération, mais chacun dans la proportion du service qu'il en retire. Il en

1. Cette maxime, *res perit domino*, était traduite ainsi qu'il suit dans des observations manuscrites adressées à Napoléon, et recommandées à son attention : c'est aux dépens du prince que la monnaie du prince s'altère. Napoléon n'en fut pas dupe.

résulte que, lorsque la dégradation est devenue telle, que la refonte de la monnaie soit nécessaire, la perte, répartie entre tous les habitants du pays, devient très-faible pour chacun d'eux, et exactement proportionnelle au profit qui a pu résulter du service et aux facultés de chaque possesseur. Si, dans ce cas, le *décri* des anciennes espèces peut être assimilé à un impôt, on ne peut rien faire de mieux pour l'équité de sa répartition que de le laisser se répartir lui-même sur chacun, en raison de la quantité de monnaie *décriée* que chacun possède au moment du *décri;* et jamais il ne serait possible d'asseoir, avec la même justice, un impôt spécial, dont le produit devrait couvrir la perte qu'une refonte coûterait au trésor de l'État : d'ailleurs une refonte, sans le préalable du *décri*, serait un remède si lent, que le pays aurait à supporter à la fois et l'impôt spécial et l'inconvénient de la monnaie altérée; ce dernier inconvénient serait lui-même un second impôt plus funeste que le premier [1].

2° La seconde objection se tirait de l'exemple du commerçant qui se disait avoir été ruiné par la réduction de quelques centimes qu'éprouvaient les pièces de 6 livres tournois; on évaluait sa banqueroute à 1 million; pour que la supposition eût été fondée, il aurait fallu que ce commerçant, au moment de sa faillite et de la publication du décret, eût eu 36 millions d'écus de 6 livres dans ses caisses !....

3° Enfin, la France se trouvait-elle moins riche de la valeur, dont les multiples de l'ancienne livre tournois

1. Le gouvernement ne bat pas monnaie pour son compte, et n'est pas propriétaire du métal qui compose les espèces qu'il fabrique; il se borne à en assurer le titre et la forme, comme il étalonne toute autre mesure, sur la demande et la présentation du marchand qui veut l'employer.



éprouvaient la réduction par le nouveau tarif que subissaient les pièces d'or et d'argent de 48 livres, 24 livres, 6 livres et 3 livres[1] ? La richesse, dans l'acception que nous lui donnons ici, n'admet rien d'idéal ; et ce n'est pas surtout dans ce siècle que des influences morales peuvent agir sur la monnaie. A l'époque où le décri des anciennes espèces fut prononcé, la plupart de ces pièces avaient éprouvé des altérations frauduleuses qui en avaient affaibli le poids. Les comptables étaient autorisés par ce seul fait à refuser d'admettre en acquittement de l'impôt toutes celles qui portaient les traces de ces altérations, et déjà dans beaucoup de lieux le commerce, ainsi qu'il a été dit, ne consentait à les recevoir qu'au poids, ce qui, d'après leur titre, les plaçait dans une situation plus défavorable que celle qui devait résulter du décri. Ainsi leur valeur était également incertaine, soit comme matière, soit comme monnaie. Et, dans un tel état, non-seulement elles étaient déjà déchues de leur valeur nominale, mais elles devaient habituellement ne trouver d'emploi qu'au-dessous de leur valeur réelle. Il était donc éminemment dans l'intérêt des possesseurs de ces espèces que l'exercice de leur jouissance légitime fût affranchi des entraves qu'ils éprouvaient, comme il était dans l'intérêt public, pour que la foi des marchés ne fût pas compromise, de ne pas conserver entre les contractants deux mesures de graduation différente, et qui pouvaient servir indifféremment au même usage. Il serait contraire à toute raison de supposer qu'un pays s'appauvrît par l'effet d'une rectification, qui, prenant la valeur réelle pour son seul type d'évaluation, rappelle à ce niveau toute valeur qui s'en écarte : autant

1. C'était un banquier très-renommé qui avait fait parvenir à Napoléon cette objection contre les nouvelles mesures monétaires.

vaudrait-il croire que chaque nouveau milliard d'assignats enrichissait la France d'une somme égale, ou que le tribunal qui anéantit les fabrications du faux monnayage, fait en effet perdre une valeur adéquate au profit que s'était promis le faux monnayeur.

La saine théorie de la monnaie est si simple qu'il n'y a sans doute aucun mérite à la définir. Mais tous les temps, toutes les positions politiques n'ont pas permis d'en observer les règles; il a fallu un événement aussi considérable que la découverte des mines américaines pour que les matières d'or et d'argent affluassent en Europe, et qu'ensuite la prospérité d'un État comme la France, par exemple, permît de prélever sur ses produits *plus* de 3 milliards d'avance pour le prix d'achat du métal [1]; et il fallait en outre que la monnaie, en étant la mesure de toutes les valeurs, eût elle-même, lorsqu'elle était donnée en échange, une valeur égale à celle de chacune des choses dont elle aurait mesuré le prix. Un système monétaire n'est parfait et complet que lorsqu'il remplit cette condition; et la perfection est de rigueur pour cette mesure, comme pour toutes les autres. On sait que l'inconvénient de toute altération dans les mesures se multiplie par le nombre même des actes et marchés auxquels concourent les mesures inexactes; et il n'est pas de mesure qui s'applique à plus d'emplois que la monnaie, depuis surtout que les diverses nations qui peuplent l'Europe ont, chaque jour, à solder entre elles d'immenses échanges: il est rare sans doute qu'elles soient dans la nécessité de régler leurs comptes respectifs par l'extradition de leurs monnaies; les lettres-de-change remplacent pour le com-

1. Le luxe, en monnaie, comme en toute autre chose, est un obstacle et une cause de retard pour la prospérité réelle : la fabrication de la monnaie ne se ralentit pas en France.

[redacted]

merce extérieur la monnaie réelle, en même temps que dans quelques grandes villes les billets de banque y suppléent avec une grande économie : mais ces deux auxiliaires empruntaient eux-mêmes leur valeur de celle de la monnaie réelle; ils subissent inévitablement la dépréciation dont la monnaie est atteinte, lorsque sa valeur intrinsèque n'est pas en parfait rapport avec sa valeur nominale. La loi, dont on abuse souvent lorsqu'on prétend créer et constituer par elle, et qui doit se borner à rendre commun à tous, obligatoire pour tous, ce qui est déjà dans les habitudes et conséquemment dans les besoins du plus grand nombre des citoyens, doit, surtout en matière de monnaie, n'être que déclarative; s'il n'est pas au pouvoir de la loi de créer la valeur de la monnaie, si elle ne peut que la déclarer, il faut que cette déclaration soit l'expression exacte de la vérité. Une nation comme la France qui, sous la forme de monnaie, entretient une espèce de capital fixe qui représente peut-être le dixième de ses produits annuels, a fait sans doute un immense sacrifice; elle paie bien chèrement, par la seule perte des intérêts, la commodité d'un tel instrument[1] ! Mais le seul moyen qui lui reste d'atténuer cette perte est d'avoir une monnaie dont la valeur soit la même à Londres et à Pétersbourg qu'à Paris. Et, soit que, par le résultat de ses propres échanges, elle soit créancière, soit qu'elle soit débitrice, elle

1. On peut dire que, dans chaque pays, la monnaie fait partie du mobilier commun à tous. Chacun en dispose à son tour pour son besoin, et c'est dans le besoin de tous et de chacun que ce mobilier doit chercher sa mesure. Il trouve un autre titre de valeur dans la matière dont il se compose; et c'est par la réunion de ces deux conditions, par la justesse de leur combinaison, que la monnaie parvient à payer d'autant mieux la chose contre laquelle elle est échangée, qu'elle est devenue dans la main du vendeur une valeur égale à cette chose. Mais il suffit de définir ainsi la monnaie, pour qu'entre autres conséquences de

acquiert alors la plus importante des sécurités, puisqu'elle n'a plus de mécompte à craindre sur la valeur qu'elle recevra ou donnera en paiement.

Les habitants d'un pays n'ont sûreté complète pour la vie, que quand ils savent à quel prix ils pourront vivre.

L'usage s'est introduit dans les monarchies absolues et s'est aussi conservé dans celles où le monarque ne réunit pas tous les pouvoirs, d'appeler *monnaie du prince* les espèces dont ses agents surveillent la fabrication. Cet usage est judicieux; le monopole d'une telle fabrication ne peut en effet être mieux placé que dans les mains du chef de l'État; mais c'est surtout parce que la monnaie du prince n'est pas la propriété du prince, que la garantie qu'on attend de lui est mieux assurée. Ce sont des temps qui ne reviendront plus que ceux où les princes, qui paraissaient posséder tout (sans en excepter même la population rare par laquelle ils faisaient mal cultiver leurs domaines), parvenaient difficilement à faire quelques épargnes sur le produit de leurs récoltes, et trouvaient plus difficilement encore le moyen de convertir ces épargnes en bijoux et en métaux précieux. On s'explique aisément comment ils devenaient plus avares de cette nouvelle richesse, et pourquoi, quand ils l'employaient à leurs dépenses sous la forme de monnaie, ils prenaient tant de précautions pour la retenir dans leurs

cette définition, on aperçoive qu'il ne faut pas mettre dans ce mobilier plus de luxe que dans tout autre, et il n'est pas sûr qu'on ait eu cette sagesse en France. Notre France ne conteste pas à l'Angleterre quelque supériorité en richesse réelle, en industrie, en approvisionnements, en tout genre de capitaux. Or, il est certain que le *mobilier-monnaie* était, il y a quarante ans, déjà beaucoup plus considérable proportionnellement en France qu'en Angleterre; et depuis ce temps, la masse des espèces d'or et d'argent fabriquées en France s'est encore fort accrue!

domaines. La plus efficace de ces précautions (je ne dis pas la plus légitime) était sans doute de lui attribuer, dans cette circonscription, une valeur supérieure à celle qu'elle aurait pu obtenir partout ailleurs. Mais, pour atteindre ce but, il fallait que les métaux, convertis en monnaie sous l'empreinte du prince, fussent sa propriété personnelle; car personne ne se serait déterminé à échangèr, dans les ateliers des monnaies, une valeur réelle de 100 francs en or ou argent, contre une quantité d'espèces auxquelles le tarif du prince conférait faussement et indûment la valeur nominale de 100 francs, lorsque sa valeur réelle était en effet beaucoup moindre.

Aujourd'hui que, pour la sûreté des grands États et des princes qui les gouvernent, la propriété est mieux classée. et que l'industrie libre en a diversifié et multiplié les produits si miraculeusement que, dans les mêmes limites, le prince, qui recevait par l'impôt le dixième de ces produits, serait en effet dix fois plus riche que celui de ses devanciers qui disposait du revenu total du territoire, les souverains qui entendent le mieux leurs intérêts et leurs devoirs n'ont plus rien à mettre dans la monnaie que leur empreinte; car lorsque le tarif des frais de fabrication, qu'ils exigent, n'est que la juste indemnité de ces modiques frais [1], le commerce vient spontanément échanger les matières d'or et d'argent contre des espèces nouvelles; le renouvellement des espèces altérées s'opère ainsi d'une manière insensible, avec un avantage égal pour le commerce et pour le fisc, qui ne reçoit alors luimême, par l'impôt, que des monnaies *droites de poids et de titre*, tandis que, dans les anciens temps, il arrivait

1. Ces frais sont en France de 3 francs sur 1,000 francs, ce qui équivaut à un 333e de la valeur fabriquée.

inévitablement au souverain qui abusait du privilége de la fabrication pour altérer la monnaie, de perdre le médiocre et illégitime profit qu'il avait sur chaque espèce livrée au public, autant de fois que la même espèce était donnée ou reçue en paiement par son trésor.

On me pardonnera ce long article, qui devrait aujourd'hui ne rien apprendre à personne, en considérant combien de choses restent encore à faire dans la plus éclairée des quatre parties du monde, pour que tous les gouvernements participent au bienfait d'un bon système monétaire.

Ajouterai-je qu'après que des procédés si simples eurent complété la rectification des monnaies françaises, des tentatives furent faites pour appliquer le même principe aux monnaies de quelques-uns des pays qui avaient été successivement réunis à la France, et qu'un décret spécial intervint pour soumettre à cette salutaire réforme les provinces comprises alors sous la dénomination de *Belgique*, où il existait quarante variétés d'espèces monétaires, lesquelles n'avaient entre elles aucun rapport symétrique et dont la valeur nominale n'avait pas plus de rapport avec leur valeur réelle? Eh bien! ce décret, à peine rendu, fut rapporté.

Et ce qu'il faut conclure de cette dernière circonstance assez remarquable sous Napoléon, c'est que la *sur-estime légale* des espèces monétaires qui place un faux matériel dans la loi, crée encore, dans beaucoup de pays, une sorte d'illusion pour le vulgaire comme pour le prince, qui ne demanderaient en effet pas mieux l'un et l'autre que de se croire plus riches du montant de cette surestime, encore bien que la différence disparaisse à leur préjudice dans la plupart des transactions; il est vrai que souvent cette illusion est entretenue par une classe d'en-



tremetteurs pour qui elle est la source de profits moins imaginaires.

On a souvent dit que, dans l'état actuel de la civilisation, les divers États de l'Europe devenant, par l'influence de leurs rapports réciproques (et en dépit des préjugés nationaux qui finissent toujours par céder aux besoins) les branches d'une seule famille, il serait désirable que tous les peuples adoptassent un système uniforme de mesures : et celle de toutes les mesures, dont l'uniformité importerait le plus à la convenance commune des nations, est incontestablement la monnaie ; c'est aussi celle qui, pour subir cette condition, aurait le moins de sacrifices à demander aux peuples dans leurs habitudes ; car, sans rien changer aux dénominations, aux divisions des multiples et des sous-multiples de chaque monnaie locale, il suffirait que partout, à commencer par l'unité monétaire, telle qu'elle a été adoptée dans chaque circonscription politique, toute pièce de monnaie qui représente cette unité, individuellement ou collectivement, contînt en effet une quantité de métal pur correspondant à sa valeur nominale. Et ce qui pourrait indiquer qu'un tel résultat n'est au-dessus des espérances d'aucun peuple, c'est que la France avait pu l'obtenir au milieu de ses convulsions politiques à la suite d'une révolution, qui avait dévoré d'immenses capitaux, et du faux monnayage des assignats. N'a-t-on pas vu d'ailleurs, partout où le commerce a agrandi sa sphère d'activité et de lumières, se former de grandes associations, dont l'unique objet était de se prémunir contre les variations de la valeur réelle de la monnaie locale, et qui renonçaient volontairement à des intérêts sur une partie de leurs capitaux, pour s'épargner des pertes plus graves sur le change ; noble et délicate leçon donnée aux gouvernements !



En Hollande les paiements du commerce ne pouvaient se faire qu'en monnaie de banque ; et cette monnaie n'admettait que de l'or ou de l'argent dégagé de tout alliage ; aussi le *titre* qui donnait droit à cette forme de paiements, mis en concurrence avec la monnaie cursive, se négociait-il à un taux supérieur de deux à quatre pour cent !

Hambourg ne s'est si longtemps maintenu le centre du commerce de toute l'Allemagne avec l'Angleterre et l'Amérique, que parce que cette masse de monnaies diverses qui y affluaient de tant de principautés, pour acquitter le prix des approvisionnements qui devaient être répartis entre elles, y était incessamment réduite, par la *fonte*, à sa valeur réelle ; et quatre *essayeurs* étaient constamment occupés à rétablir ainsi l'équilibre entre les valeurs que les magasins d'Hambourg livraient à la consommation de l'Allemagne et celle des métaux qui devaient les solder.

Plusieurs siècles auparavant, lorsque Venise s'appelait encore la Dominante (titre trop fastueux pour être jamais la propriété durable d'aucun peuple, titre contradictoire d'ailleurs avec la réciprocité qui est la seule base solide du commerce), lorsque la découverte du cap de Bonne-Espérance ne lui avait pas enlevé le monopole de la vente de toutes les productions de l'Asie, Venise, qui déjà était parvenue à donner une telle perfection à sa principale monnaie que ses sequins d'or, par exemple, ne devaient admettre que 3 millièmes d'alliage, avait encore voulu donner au commerce une grantie contre le *frai* qui finit par altérer les meilleures monnaies ; et elle avait imaginé, la première, les paiements en banque qui ne devaient se composer que de métaux livrés au taux de leur valeur actuelle dans les différents marchés.

La rivale de Venise sur la côte opposée de la Médi-



terranée, Gênes, avait pris aussi l'initiative sur les autres États d'Europe pour le perfectionnement de l'instrument universel des échanges ; son système monétaire tolérait, pour le paiement des salaires, pour l'appoint des petits marchés, l'emploi d'un billon dont le titre ne répondait pas sans doute à sa valeur cursive ; mais à Gênes, l'unité monétaire étant représentée par une pièce équivalente à huit de nos francs, tout paiement qui excédait cette somme n'était admissible qu'en espèces *droites de titre et de poids*, et les espèces irrégulières qui composaient le billon ne pouvaient y concourir que pour les *appoints* au-dessous de 8 fr.

C'était donc opérer une réforme, déjà consacrée par de grands exemples, que d'écarter le billon français de la place qu'il avait usurpée dans le paiement des lettres-de-change ; et je dois ajouter, relativement à ce qui s'était fait à cet égard, en 1780, que cette réforme avait été d'autant plus nécessaire, alors que le droit de seigneuriage [1], que le fisc percevait sur la fabrication des monnaies, atténuait dans ce temps de plus d'un quatre-vingtième (outre l'alliage) leur valeur réelle ; ce droit de *seigneuriage* s'était même élevé beaucoup plus haut dans l'intervalle de 1726 à 1755 et 1771 : je dois aussi faire remarquer que M. Necker et Adam Smith lui-même ont cru justifier le prélèvement d'un droit modique *de seigneuriage*, comme offrant le moyen d'empêcher l'extradition des espèces ; ils reconnaissent cependant que, lorsqu'un négociant n'a pas d'autre moyen de solder ses achats au dehors, il est obligé d'envoyer des espèces, et que toutes les prohibitions sont vaines contre ce mode de paiement !

1. Le droit de *seigneuriage*, dans son ancienne acception, est indépendant des frais de fabrication.

Mais quand on paie ainsi sa dette au dehors avec la monnaie locale, il en résulte, je le repète, que, si cette monnaie a subi un droit de seigneuriage seulement même de un quart pour cent, le débiteur donne en effet à son correspondant étranger, pour 98 3/4, ce qu'il a reçu lui-même pour cent, et que définitivement la monnaie qu'il livre n'est reçue, en ce cas, que pour la valeur réelle de l'or fin et de l'argent fin qu'elle contient.

Depuis que la monnaie française a participé à la rectification de toutes nos autres mesures, et a subi, comme elles, l'application du système décimal, le droit de fabrication est si modique qu'il devient à peine une quantité dans les calculs minutieux du change; le propriétaire de lingots d'or et d'argent, qui les fait convertir en espèces françaises, reçoit en ces deux métaux l'équivalent à peu près de la valeur qu'il a livrée. C'est ce qui explique pourquoi, depuis plusieurs années, tant de particuliers ont fait convertir en monnaie française les lingots et les espèces des autres pays dont ils étaient propriétaires; et pourquoi les paiements en monnaie française obtiennent au dehors une si grande faveur; et c'est dans un tel état qu'il convenait surtout d'abroger l'abus qui tolérait le mélange d'un quarantième de cuivre dans les paiements faits en francs, parce que l'effort est moins grand, quand il ne reste plus qu'un pas à faire pour arriver à la perfection. Je répète, jusqu'à satiété, que la monnaie étant la plus usuelle de toutes les mesures, celle dont l'emploi se trouve le plus multiplié dans les divers besoins des sociétés, la monnaie doit être aussi la plus exacte des mesures: avec la fonction commune à toutes les autres mesures, elle cumule un second attribut, puisque, donnée en échange d'une autre valeur, elle doit la représenter fidèlement pour celui qui a cédé cette autre valeur, et



lui assurer le moyen de retrouver lui-même, dans tout autre emploi qu'il pourra faire en tout lieu de la monnaie reçue par lui, une valeur égale. Or, cette garantie ne peut être acquise qu'autant que la valeur intrinsèque, seule base régulière du tarif des prix, maintient la monnaie en équilibre exact avec tous les objets dont elle consomme l'échange. Les métaux qui la composent ont l'avantage d'éprouver moins de variations de prix qu'aucun autre produit commercial dans les différents marchés de l'Europe. Si la valeur intrinsèque de chaque monnaie locale répondait partout en Europe à sa valeur nominale, chaque paiement en espèces, en quelque lieu qu'il fût reçu, porterait avec lui la garantie d'en faire retrouver l'équivalent à son propriétaire en quelque autre lieu qu'il voulût en faire l'emploi; et ce ne serait pas un médiocre bienfait de la civilisation européenne, qu'une telle rectification dans le système monétaire de l'Europe, par l'influence qu'elle aurait sur la plus grande sûreté, la plus grande facilité des échanges entre les peuples. Le change se charge bien de niveler les différences qui résultent de la variété du titre dans les monnaies; mais c'est au moyen d'une tierce intervention qui n'est pas gratuite.

Ce n'est pas ici le lieu d'indiquer comment la réduction, très-réelle sans doute, que les divers propriétaires des espèces actuellement sur-estimées éprouveraient, serait peu sensible pour chacun d'eux, et compensée d'ailleurs par des profits beaucoup plus réels, dont ils acquerraient la jouissance; comment la rectification pourrait s'opérer, sans exiger que chaque pays fît de nouveaux sacrifices pour se procurer un plus ample approvisionnement de métaux précieux; et comment elle leur assurerait d'autant mieux la conservation de ceux qu'ils possèdent; de prouver d'ailleurs qu'un pays ne s'enrichit pas plus en

achetant des métaux précieux, qu'il ne s'appauvrit en les laissant sortir, même sous la forme de monnaie ; que le prix vénal des métaux a la même base et se compose des mêmes éléments que le prix vénal de tout autre produit du travail des hommes; qu'il a même le mérite d'être plus uniforme et moins variable dans les différents marchés ; et qu'enfin, quoique par la fabrication d'une monnaie de bon aloi, chaque pièce contienne en effet plus d'or et d'argent, il peut cependant en résulter plus d'économie dans l'emploi de ces métaux que par le système contraire, parce que, partout où la monnaie réelle est bonne, les signes auxiliaires et supplétifs, tels que les billets de banque et les lettres-de-change, les effets au porteur peuvent, avec plus de succès, entrer en concurrence avec elle et prendre dans son office la part qui peut leur être attribuée.

Ce qui arrive toutefois à cette théorie qui a été fixée pour l'Angleterre par Newton et Adam Smith, et qui, dans ce siècle, n'est nouvelle pour aucun peuple, c'est que là même où le raisonnement est forcé de l'admettre, quelques habitudes semblent encore s'y refuser; et il ne faut pas trouver mauvais que différents peuples, d'accord sur un principe, veuillent cependant, en se l'appropriant, varier les moyens d'exécution pour les rendre d'autant plus propres à chacun d'eux ; mais s'il est assez généralement vrai de dire des siècles et des peuples que ni les uns ni les autres ne peuvent se comparer entre eux, du moins en ce sens, qu'il ne faut ni chercher dans les uns des règles pour tous les temps, ni chez les autres des exemples pour tous les pays, cette maxime ne peut toutefois admettre, dans le système monétaire, que des nuances qui n'en altèrent pas la première condition. Le gouvernement de chaque pays peut sans doute varier la division et la forme



de sa monnaie, mais aucun ne peut violer son principe élémentaire et caractéristique (et il est rare qu'une telle violation soit l'œuvre innocent de la seule ignorance), sans expier, par des pertes sans cesse renouvelées, les profits d'une première fraude.

NOTE
SUR LA RUSSIE

Un double instinct, celui de la force et du besoin, avait dû imprimer à la Russie un mouvement continu de gravitation vers les climats plus tempérés de l'Europe, depuis que Pierre-le-Grand avait introduit quelques principes de civilisation dans les villes et dans les armées de cette immense fabrique d'hommes, qui peut seule mettre sur pied plus de soldats que toutes les puissances du continent ensemble. Son initiation aux habitudes européennes ne pouvait dans le principe que lui imposer des sacrifices nuisibles au développement même de sa puissance virtuelle, si quelques acquisitions utiles ne compensaient pas pour elle les inévitables désavantages de ses premiers rapports avec les peuples plus avancés. Un de ces désavantages était dans les distances; le gouvernement russe devait tendre à les rapprocher, et la fondation de Saint-Pétersbourg n'était qu'un premier pas : la cour, qui avait quitté l'ancienne capitale pour cette nouvelle résidence, ne pouvait satisfaire les caprices d'un luxe nouveau pour elle et plus fécond en jouissances que celui qu'elle avait longtemps imité des Perses, qu'en ouvrant ses ports de la Baltique au commerce étranger; mais elle se condamnait à abandonner à ce commerce l'arbitrage des prix, tant des produits manufacturés, qu'il pouvait importer, que des matières brutes, que la Russie pouvait donner en échange. C'était même livrer le monopole de cet arbitrage à la na-

[redacted]

tion qui serait prépondérante par sa marine ; or, la Russie ne pouvait pas supporter indéfiniment cette condition, qui ne l'aurait admise que comme tributaire dans l'association européenne.

D'un autre côté, malgré les derniers succès de Pierre Ier contre Charles XII, la Russie avait appris que, si le reste de l'Europe, enrichie par les bienfaits de l'industrie, offrait des tentations nouvelles aux invasions du Nord, les pouvoirs qui le gouvernaient avaient aussi acquis plus de moyens de se défendre; et que des troupes qui ne pratiquaient pas la même tactique ne soutiendraient pas le choc de leurs armées régulières.

Pour prendre un rang dans l'Europe moderne, il fallait donc que la Russie évitât d'abord de s'y présenter comme une nouveauté inquiétante, et plus encore de rappeler les anciens envahissements du Nord sur le Midi Elle avait le choix d'un meilleur rôle; c'était de se montrer partout, comme l'auxiliaire désintéressé des faibles, dans ses premiers rapports avec ses voisins immédiats. Aussi avait-on vu constamment cette puissance dissimuler en quelque sorte la prépondérance de sa population, sans négliger cependant aucune occasion d'intervenir dans les démêlés des autres puissances européennes, comme elle le fit dans la guerre de la succession à l'empire d'Allemagne ; borner d'abord son agrandissement propre à quelques provinces limitrophes, placées hors des atteintes et de l'ambition des belligérants ;

Annoncer des projets de conquêtes sur la Perse, lorsqu'elle en préparait et en exécutait de plus réelles sur la Turquie ;

S'approprier ensuite la plus belle partie de la Pologne, mais en appelant au partage du reste l'Autriche et la Prusse ;

Étendre bientôt son influence sur les pays voisins, en persuadant à la première de ces deux puissances qu'elle faisait l'office d'une alliée fidèle lorsqu'elle inquiétait la Turquie, leur ennemie commune, dans la Moldavie, la Valachie, etc., etc.; et se conduire avec assez d'art pour ne pas *inquiéter* l'Autriche elle-même, lorsqu'elle mettait son clergé en correspondance avec les chrétiens du rite grec qui se trouvent dans la Hongrie;

S'allier successivement avec la Prusse, avec l'Autriche, avec l'Angleterre contre la France, sous prétexte d'y combattre soit l'esprit de révolution, soit l'esprit de conquête ;

S'allier ensuite avec la France victorieuse et lui céder le duché de Warsovie, mais en se réservant de détacher la Finlande de la Suède, que la France faisait la faute d'abandonner ;

Profiter de ses alliances avec les vainqueurs et les vaincus pour former, sous les meilleurs maîtres, des chefs pour ses soldats, que la nature a déjà faits d'excellentes machines de guerre; et pour entretenir, auprès de toutes les cours, *des observateurs*, souvent meilleurs que des ambassadeurs, dans cette foule de jeunes nobles que l'hospitalité admettait partout, sans défiance, à étudier les dispositions et les intérêts de chaque pays, et cela, à une époque où le secret des cabinets n'est plus autre chose que le secret des opinions, qui pourront dominer les cabinets eux-mêmes;

Suivre enfin, avec une persévérance inconnue aux autres gouvernements, et malgré de sanglantes révolutions de palais, un système politique qui a pour but, et qui pouvait avoir pour effet de procurer à la dernière des nations civilisées le patronage de toutes les autres.

Tel est en effet le résultat probable de ce système, que, si la Suède et le Danemark sont un jour attaqués par la

[redacted]

Russie, ces deux puissances seront condamnées à laisser, sous sa dépendance, le passage du Sund et la libre entrée dans la mer d'Allemagne ; et que si Constantinople succombe, la Russie pourra à son gré ouvrir et fermer au commerce, sur le Bosphore de Thrace, les ports de l'Asie, de l'Afrique et de l'Europe.

Quelque vastes que soient ces desseins, ils ne seront pas disproportionnés avec les forces de la Russie ; et ils sont tellement d'accord avec ses besoins, que, n'ayant été peut-être d'abord qu'un éclair de la pensée d'un grand homme, qui traversait les temps à venir, ce germe d'un instinct gigantesque s'est trouvé recueilli, conservé sous tous les règnes de ses successeurs, qui ne se ressemblent qu'en ce sens, que tous ont secondé son développement avec une ardeur égale.

Pour qu'une telle combinaison politique ait ainsi dominé plusieurs règnes, et surtout pour qu'elle soit restée persévérante et progressive au milieu des événements nouveaux qui ont agité tant d'autres États, il faut bien qu'elle ait apporté avec elle ce principe de durabilité que n'ont jamais des intérêts passagers, et cette force virtuelle supérieure à tous les obstacles, qui, par sa tendance constante vers son but, acquiert chaque jour plus de moyens de l'atteindre.

Ici, l'impulsion n'est pas donnée par l'ambition d'un homme, mais par la nature des choses, par le besoin d'un grand peuple, également excité par le sentiment de ce qui lui manque et celui de ses moyens pour le conquérir.

Quels sont ces moyens? Des soldats.

De quoi se compose cette population de plus de quarante millions d'habitants qui reconnaissent le czar de Russie pour leur souverain? de trente-huit millions de hordes encore nomades ou de serfs ; de deux ou trois cent

mille familles dont quelques-unes possèdent des provinces; d'un nombre à peu près égal de ces entrepreneurs de bazars asiatiques, de cette espèce de commerçants qui ne sont que des courtiers, des échangeurs; et de soldats dont elle pourrait, en peu de temps, et à peu de frais, porter le nombre jusqu'à un million; de soldats sobres, qui ne savent ni fuir ni déserter, et qui, une fois enrégimentés, ne présentent plus que des masses compactes, espèce de forteresses ambulantes.

La culture des terres était sous les Grecs le seul des arts industriels qu'ils abandonnassent à des esclaves; les Romains, qui réduisaient en esclavage les rois même qu'ils avaient vaincus, et qui méprisaient tous les arts, parce qu'ils trouvaient plus facile d'en conquérir les produits par les armes, livraient toute l'industrie des autres peuples à l'imitation de leurs esclaves. Une grande partie des serfs russes est aussi dressée à cette imitation des arts industriels : non-seulement ils sont les seuls cultivateurs de la Russie, mais des sculptures, des copies de tableaux, des variétés de tissus, des armes, sortent de leurs mains, toutefois comme elles peuvent sortir de mains qui ne sont pas libres; et le sort de tels ouvrages est de rester esclaves de la glèbe, comme ceux qui les produisent; ils remplacent mal dans le pays les produits plus parfaits des fabriques étrangères; ils soutiendraient plus mal encore la concurrence s'ils étaient exportés au dehors; la médiocrité même de leur prix ne compenserait pas leur infériorité.

Ce n'est donc point par son industrie locale que la Russie peut calmer et satisfaire son impatience d'arriver au partage des profits de la civilisation; elle ne peut pas en détourner les sources chez elle; elle a encore tous les désavantages des premiers essais en commerce : elle ne fait des échanges qu'avec perte; sa monnaie n'a pas de fixité :



la Russie n'est pas préparée pour commercer; elle n'est préparée que pour conquérir; les grands et économiques instruments de communication lui manquent, même sur les mers dont elle est maîtresse; car, comme il a été déjà dit ci-dessus, malgré les nouveaux ports ouverts d'un côté à Cronstadt, Revel et Riga, de l'autre à Cherson. Sebastopol et Odessa, la navigation commerciale de la Russie est restée jusqu'à présent comme emprisonnée sur la Baltique par le détroit du Sund, sur la mer Noire par celui des Dardanelles; et si, dans le cours du dernier siècle, sa marine militaire s'est montrée avec quelque éclat, soit contre les flottes suédoises, soit contre celles de la Turquie; si quelques régiments russes ont été plus tard transportés en Italie sur de gros vaisseaux qui n'ont jamais revu les ports où ils avaient été construits, si ces élans extraordinaires ont dû être un sujet d'étonnement pour l'Europe, ce n'est pas par eux que la Russie a pu devenir un grave sujet d'inquiétude pour les autres puissances maritimes; ils n'ont rien ajouté à ses forces réelles; le raisonnement n'a pu les placer que dans la classe des phénomènes qui ne peuvent se renouveler qu'à de longs intervalles de temps.

Lorsque, dans la période de 1665 à 1680, les flottes françaises luttaient avec avantage contre celles de l'Angleterre et de la Hollande[1], alors la marine commerciale de la France se montra aussi sur toutes les mers plus active et plus nombreuse que celles de ces deux puissances; et quoique depuis un siècle la Russie ait dû sans doute faire quelque progrès dans l'art de construire et de diriger des vaisseaux, le temps est encore éloigné, où

1. Dans ce temps de 1665 à 1680, l'Angleterre subissait un mouvement rétrograde sous le gouvernement faible de Charles II et de Jacques II, et déjà la Hollande commençait à user sa force.

elle pourrait, sous ce rapport, offrir une rivalité dangereuse aux autres peuples de l'Europe. Une marine militaire n'est durablement possible que là où la marine commerciale a créé son premier capital : aussi n'est-ce pas sur l'Océan ou sur la Méditerranée que la Russie cherchera d'abord à devenir menaçante, lors même qu'elle aurait achevé la conquête de la Suède, et que les Cosaques ravageraient les plaines et insulteraient les tours de Constantinople ; mais des précédents indiquent qu'elle se fraie une autre route pour secouer le joug de l'industrie étrangère dont elle veut conserver les jouissances.

Parmi tant d'institutions nouvelles, tant d'élévations à côté desquelles se soulèvent autant de ruines sur le sol bouleversé de l'Europe, aucune n'est encore assise sur des fondements solides, et rien ne le prouve mieux que l'organisation inquiète à laquelle se livre encore leur propre créateur. Le siècle reste gros d'événements nécessaires quoiqu'ils doivent s'entrechoquer par des éléments contraires. On peut prévoir que la puissance de Napoléon finira par s'ébranler un jour, soit dans la main de son successeur, soit peut-être dans la sienne propre ; que ce grand événement pourra s'opérer par la confédération de tous les souverains, et peut-être de tous les peuples de l'Europe qu'il a humiliés : or, dans cette confédération contre la France dont Napoléon va semer de nouveaux germes, soit par ses victoires, soit par des revers, il est probable que ce ne sera plus comme simple auxiliaire, mais comme prépondérante par sa force au milieu des forts armés, que l'on verra intervenir la Russie ; à cette époque, inévitable, tôt ou tard, des vengeances, la France, qui n'a pu échapper à la terrible loi des représailles sous Louis XIV, la subira, peut-être plus terrible cette fois, parce qu'elle aura pesé sur le monde par plus d'orgueil encore et plus

de succès. Ce serait alors comme réparateur, comme vengeur de la civilisation, que le chef de la nation la moins civilisée paraîtrait à la tête de la croisade européenne, ralliant sous la même enseigne les milices de Berlin et de Vienne, et celle du Caucase.

Après tant de victoires et tant d'exagération de grandeur, il ne resterait plus à la France que la fatigue des efforts qu'elles lui ont coûté. Vaincu ou mort, Napoléon aurait rempli sa trop grande destinée. La France serait réduite à acheter la paix, et si c'était l'empereur de Russie qui vînt lui en dicter les conditions à la tête de toutes les armées de l'Europe, une telle révolution ne porterait-elle pas dans son sein des événements plus grands peut-être encore que celle qui, après avoir détruit la monarchie en France, l'avait rétablie dans les mains de celui qui voulait faire de la France le centre dominateur de toutes les monarchies du monde?

Et ce système de plénipotence, exercé par le souverain des peuples incivilisés du Nord, ne serait-il pas bien plus inquiétant pour l'Europe qu'il ne l'est dans la main de Napoléon devenu souverain de la nation française? Cette dernière question ne doit pas se juger d'après les qualités personnelles de l'un et de l'autre. Le sort des nations ne se place pas en viager : abstraction faite du caractère des deux chefs, conviendrait-il mieux à l'Europe d'être dominée par les Russes que par les Français?

Voilà pourtant le terrible problème, dont les cinq cent mille combattants que Napoléon conduit en Russie vont peut-être préparer la solution contre eux-mêmes et contre la civilisation européenne!

FIN DU TOME TROISIÈME.



TABLE

DU TOME TROISIÈME.

TROISIÈME PARTIE.

ANNÉE 1809.



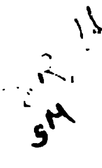
ANNÉE 1810.

ANNÉE 1811.

ANNÉE 1812.



FIN DE LA TABLE DU TOME TROISIÈME.





[redacted]





